

A decorative border with intricate floral and scrollwork patterns in a dark brown color, framing the central text.

Cameroun, quel avenir ?

Célestin Monga

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

CÉLESTIN MONGA

CAMEROUN : QUEL AVENIR ?



SILEX
éditions

Célestin Monga

Cameroun : Quel avenir ?

Coédité par :



Panafrika

Silex / Nouvelles du Sud

Panafrika / Silex / Nouvelles du Sud

BP 16658 Dakar FANN

46, rue Barbès, Bât 14

94200 Ivry / Seine, France

et



Nouvelles Éditions Numériques Africaines (NENA)

Sacré Cœur 1, Rond point coll. Sacré-Cœur, Lot N-822, Dakar, Sénégal

BP 25231 Dakar Fann, Dakar, Sénégal

SARL au capital de 1 320 000 FCFA.

RC : SN DKR 2008 B878.

www.nena-sen.com / <http://librairienumeriqueafricaine.com> /

infos@nena-sen.com

Collection : Littérature d'Afrique

Date de publication d'origine : 1986

Date de publication version numérique : 2018

ISBN d'origine : 2-903871-75-2

ISBN version numérique : 978-2-37015-695-2

© 2018 Nouvelles Editions Numériques Africaines (NENA).

Avec le soutien du CNL



Licence d'utilisation

L'éditeur accorde à l'acquéreur de ce livre numérique une licence d'utilisation sur ses propres ordinateurs et équipements mobiles jusqu'à un maximum de trois (3) appareils.

Toute cession à un tiers d'une copie de ce fichier, à titre onéreux ou gratuit, toute reproduction intégrale de ce texte, ou toute copie partielle sauf pour usage personnel, par quelque procédé que ce soit, sont interdites, et constituent une contrefaçon, passible des sanctions prévues par les lois de la propriété intellectuelle.

L'utilisation d'une copie non autorisée altère la qualité de lecture de l'oeuvre.

Sommaire

Préliminaires

Introduction

Première partie - Les dessous d'une crise

1982

1983

1984

Deuxième partie - Quels jalons ?...

Diagnostic

Radioscopie succincte de quelques données économiques et financières

Troisième partie - ... Pour quel avenir ?

Le congrès de Bamenda (21-24 Mars 1985)

Pour un Cameroun pluriel

Épilogue

Post-scriptum

Annexes

Le coup d'état manqué du 6 Avril 1984

La quatrième phase

Discours de politique générale de Paul Biya

Le nouveau code des investissements

Dispositions générales

Garanties générales

Les régimes

Chapitre 1 - Du régime des entreprises promotionnelles (Régime A)

Chapitre 2 - Du régime des entreprises prioritaires (Régime B)

Chapitre 3 - Du régime des « petites et moyennes entreprises »
(Régime C)

Chapitre 4 - Du régime des entreprises sous convention (Régime
D)

Dispositions diverses

**Instruction n° 008/SG/PRUC du 5 Juillet 1982 sur le contrôle
et la surveillance des fonctionnaires et agents du secteur
public**

I - Principes

II - Obligations de contrôle

III - Classes d'emplois, nominations, stages, missions spéciales,
concours, avancements

IV - Types de contrôle

V - Modalités des contrôles

VI - Notification des résultats des contrôles

VII - Statistiques des résultats du contrôle et de la surveillance
du personnel

VIII - Prescriptions diverses

Préliminaires

L'auteur

Résumé

Illustration

Dédicaces

Introduction

Première partie - Les dessous d'une crise

1982

1983

1984

Réquisitoire du procureur

Les faits

I- La subversion

A - Cas Ahmadou Ahidjo

B - Cas Maikano

II - La conspiration d'assassinat et de révolution

Introduction

Une procédure régulière

Le respect des lois

Des débats publics

Notification de la citation à M. Ahidjo

Les droits de défense

Deuxième partie - Quels jalons ?...

Diagnostic

1 - Économie

Radioscopie succincte de quelques données économiques et financières

2 - Social

3 - Politique

Troisième partie - ... Pour quel avenir ?

Le congrès de Bamenda (21-24 Mars 1985)

Pour un Cameroun pluriel

1 - L'affaire Blaise Pascal Talla

2 - L'affaire Joseph Sende

Épilogue

Post-scriptum

Annexes

Le coup d'état manqué du 6 Avril 1984

La quatrième phase

Le chef de l'état était à son poste

Le peuple camerounais, les institutions et l'unité nationale ont triomphé

Une victoire sans bavure et sans règlements de comptes

Son devoir accompli, l'armée a rejoint ses quartiers

Une arme de confiance

Et Paul Biya faisait confiance

Toujours les mêmes

Le piège grossier

Désormais un hors-la-loi

Un cynisme répugnant

Force restera à la légalité républicaine

Le complot des privilégiés

L'épreuve a renforcé l'unité nationale

Les responsabilités d'une certaine presse

Ce qu'il ne faut jamais oublier

Discours de politique générale de Paul Biya

Le nouveau code des investissements

Dispositions générales

Garanties générales

Les régimes

Chapitre 1 - Du régime des entreprises promotionnelles (Régime A)

Chapitre 2 - Du régime des entreprises prioritaires (Régime B)

Chapitre 3 - Du régime des « petites et moyennes entreprises »
(Régime C)

Chapitre 4 - Du régime des entreprises sous convention (Régime D)

Dispositions diverses

Instruction n° 008/SG/PRUC du 5 Juillet 1982 sur le contrôle et la surveillance des fonctionnaires et agents du secteur public

I - Principes

II - Obligations de contrôle

III - Classes d'emplois, nominations, stages, missions spéciales, concours, avancements

IV - Types de contrôle

V - Modalités des contrôles

VI - Notification des résultats des contrôles

VII - Statistiques des résultats du contrôle et de la surveillance du personnel

VIII - Prescriptions diverses

Préliminaires

L'auteur

Célestin Monga est né au Cameroun. Études de gestion à l'université de Bordeaux I; études de science politique à l'université de Paris I (Panthéon-Sorbonne); a collaboré au *Journal de l'économie africaine et à Jeune Afrique*.

Résumé

Pourquoi le président Ahmadou Ahidjo quitte-t-il précipitamment le Cameroun le 29 octobre 1982 pour un voyage privé en France ? Pourquoi Germaine, son épouse, l'y rejoint-elle deux jours après ? Comment se déroule le premier conseil des ministres de Paul Biya ? D'où proviennent les rumeurs de « bicéphalisme » à la tête de l'État début 1983 ? Pourquoi le nouveau président choisit-il la France pour son premier voyage à l'étranger ? Que fait Guy Penne à Yaoundé le 21 mai 1983 ? Que propose François Mitterrand à Ahidjo et Biya le 21 juin 1983 ? Pourquoi l'U.P.C. soutient-elle Paul Biya lors de la crise d'août 1983 ? Quels sont les dessous de la réforme constitutionnelle du 18 novembre 1983 ? Quelles sont les pièces du dossier d'instruction pour le procès du 23 février 1984 ? Quelle est la teneur de la lettre adressée le 15 mars 1984 par René Philombe à Paul Biya ? Pourquoi la tentative de putsch du 6 avril 1984 échoue-t-elle ? Pourquoi Siméon Kuissu est-il arrêté le 14 avril à Dakar ? Où sont jugés, condamnés, exécutés et enterrés les mutins du 6 avril ? Pourquoi Jean Fochivé est-il limogé le 4 août 1984 ? Que se passe-t-il exactement au Congrès de Bamenda en mars 1985 ? Quels sont les véritables rouages du pouvoir actuel ? Qui sont les hommes-clé ? Comment Paul Biya gouverne-t-il ? Quel est l'état réel des institutions ? Comment fonctionne la société camerounaise aujourd'hui ? Et quels sont les scénarios d'avenir ?...

Illustration

Dessin de couverture : René Caussanel.

Dédicaces

À la mémoire de Catherine Monga

Gabriel Abollo

Osende Afana

Marcel Bebey Eyidi

Félix Moumié

Ernest Ouandji

Martin Paul Samba

Joseph Tchundjang Pouémi

Vroumsia Tchinye

Ruben Um Nyobe

Et à tous les morts anonymes...

Introduction

Drôle d'idée que de publier un livre sur le Cameroun en ce moment ! D'abord, on a l'air de sacrifier à une mode; depuis trois ans en effet, les ouvrages consacrés à ce pays d'Afrique Centrale — 475 000 kilomètres carrés de superficie, environ 9 millions d'habitants ne manquent pas, écrits dans tous les genres possibles, professant toutes les théories politiques imaginables. Ensuite, depuis trois ans, le Cameroun a été le théâtre de tant d'événements qu'il faudrait, a priori, être fou, voyant ou peu sérieux pour se risquer à émettre des jugements sur le déroulement de l'Histoire; pas besoin d'être un analyste chevronné pour affirmer que ce pays vit actuellement une période transitoire de son histoire, particulièrement décisive pour les deux ou trois prochaines décennies.

Lorsque la direction de Silex Éditions, m'a demandé un ouvrage sur trois années charnières de l'histoire contemporaine du Cameroun — 1982/1985 —, je n'ai guère hésité : en l'espace de trente mois, il s'y est produit plus d'événements qu'au cours des vingt-cinq dernières années : démission du président Ahmadou Ahidjo, accession à la magistrature suprême de Paul Biya; rupture entre les deux hommes; découverte d'un « complot contre la république »; congrès extraordinaire de l'UNC (Union Nationale Camerounaise, parti unique); élection présidentielle anticipée; procès et condamnation à mort d'Ahmadou Ahidjo, d'Ibrahim Oumarou et de Salatou Adamou; tentative de coup d'État militaire perpétrée par une fraction de l'armée; procès et exécution des mutins; changements importants au sein de tous les satellites de pouvoir — du parti unique aux grandes sociétés d'État, en passant par l'armée, le gouvernement, la haute administration et la haute finance; tentative de mise en place d'une « nouvelle société »; congrès de Bamenda; naissance du RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais, nouvelle dénomination du parti unique); volonté proclamée de procéder à une libéralisation de la vie politique...

Après une courte réflexion, j'ai pourtant douté que le jeu vaille la chandelle. Éternel débat intérieur auquel sont impitoyablement soumis tous les Africains qui se proposent d'émettre publiquement — qui plus est, par écrit... — des réflexions sur leur pays. Puis, me remémorant ce trait de feu d'Amílcar Cabral (« Les intellectuels africains doivent se sacrifier »), j'ai choisi d'écrire.

Écrire sur le Cameroun sous la forme d'une chronique, on y verra peut-être de la désinvolture et du pédantisme. Qu'on me pardonne. La chronique est, certes, un genre hybride — quoi de mieux pour déceler ses propres

contradictions qui s'étalent au jour le jour ? Mais je suis persuadé que, sous cette forme, l'information a plus de force, de cohérence et de logique, si l'auteur parvient à limiter son commentaire et à résister aux tentations de subjectivisme.

Mieux : la chronique m'est apparue comme le meilleur moyen de communiquer au lecteur une masse d'informations glanées au jour le jour dans le cadre de mon métier. Ce livre est donc extrait, pour l'essentiel, d'un journal professionnel; certains événements ont cependant été reconstitués. Soit pour suppléer aux insuffisances de mes carnets de notes, soit pour mieux expliquer telle ou telle affaire.

Ceux qui m'ont déjà un peu lu, dans Jeune Afrique ou Jeune Afrique Économie, ne s'étonneront pas de retrouver ici quelques fragments d'articles; mais je ne me suis interdit retouches, corrections, ajouts ou suppressions, ne tenant pas mes articles pour écrits dans le marbre, et moins encore mes analyses pour définitives. J'ai raturé, corrigé dans le fond et dans la forme.

J'ajouterai que je me suis exprimé en toute liberté, avec d'autant plus d'aisance que je n'ai jamais milité dans aucune organisation ou parti politique. Si, comme je l'espère, cet ouvrage irrite les staliniens de tous bords en apportant des informations inédites sur ce qu'il faut bien se résoudre à appeler la crise de la société camerounaise, je pourrai me dire à moi-même (sans verser dans l'auto-satisfaction béate) : mission accomplie.

Célestin Monga, Mai 1985

Première partie

Les dessous d'une crise

« ... Qui a tué Félix Moumié ? Il avait dîné à Genève avec un agent français des services secrets. Après le repas, il a roulé par terre, s'est tordu de douleur, le ventre déchiré par un poison subtil, et il a mis quelques heures à mourir. L'enquête n'a pas eu de suites. Une victime, mais pas d'assassin, naturellement... La sottise a bien visé, qui prête à ce crime une horreur supplémentaire ».

François Mitterrand, janvier 1973

Vendredi 29 octobre 1982

Pourquoi commencer cette chronique aujourd'hui ? Pourquoi cette date et pas une autre ? Le lecteur le comprendra plus loin. Et puis, il faut bien une date, lorsque l'on décide de parler du temps qui passe. La date n'est jamais qu'un repère subjectivement choisi, pour baliser l'Histoire et borner un temps, le Temps. La « meilleure » date est donc celle qui fixe le maximum d'événements, ou qui permet d'en décrypter le plus grand nombre.

À priori, le choix du vendredi 29 octobre 1982 comme date de départ d'une chronique de l'histoire contemporaine du Cameroun peut paraître irrationnel, totalement fortuit. Ça ne l'est pas. Mieux : ce jour-là est probablement l'un des jours-clé pour comprendre l'accélération du cours des choses durant les dix-huit mois d'après. Que s'est-il passé ce jour-là à Yaoundé ? Rien de vraiment spécial. Un événement d'une rare banalité — la preuve est que tous les analystes et politologues (tous, sans exception) qui se sont penchés sur la crise politique camerounaise l'ont superbement ignoré — n'eût été l'importance que lui a accordé la suite des faits.

Ahmadou Ahidjo, président de la République du Cameroun s'envole pour la France. En voyage privé. Presque secrètement. Rien de plus anodin. Sauf qu'aujourd'hui n'est pas un jour comme les autres pour Ahmadou Ahidjo. En effet, demain matin samedi 30 octobre, Fatimatou Ahidjo, sa fille aînée, doit recevoir avec les camarades de sa promotion le diplôme de sortie du C. U. S. S. (Centre Universitaire des Sciences de la Santé) de Yaoundé. L'après-midi et la soirée sont consacrés à une grande fête au domicile du chef de l'État, à l'occasion du succès de sa première fille.

À la grande surprise donc de ses plus proches collaborateurs et parents, le président de la République quitte le pays sans prévenir. Sans protocole. Simplement après avoir confié en substance à quelques collaborateurs directs : « Je me sens un peu fatigué. Je suis fort ennuyé de ne pouvoir embrasser Fatimatou demain après l'obtention de son diplôme. Mais je dois prendre quelques jours de repos en Europe. Je serai de retour la semaine prochaine. »

Ni Philémon Beb à Don, son directeur du Cabinet civil, ni Samuel Eboua, Secrétaire général à la présidence, ne prêtent une attention

particulière à ces propos. Pour que le président de la République quitte son pays la veille d'une fête familiale aussi *importante*, il faut que le motif soit très *important*, peut-être grave. Quel est donc ce motif ? Mystère. Nul ne peut affirmer quoi que ce soit avec certitude. La seule chose sûre est qu'il y a eu une raison *importante* à ce départ inopiné.

Samedi 30 octobre 1982

Vingt-et-une heure. Un cocktail est offert par Germaine Ahidjo, l'épouse du président, dans le salon d'honneur de l'hôtel Mont Febé à Yaoundé. Ceci à l'occasion de la sortie du C. U. S. S. de Fatimatou Ahidjo. Il y a là toute la high society de Yaoundé : ministres, diplomates, hommes d'affaires, etc. Les smokings en alpaga blanc et les nœuds papillon en satin disputent la vedette aux robes de soirée en soie. Ambiance bon chic bon genre. Très snob. On y parle de théories monétaires pré-kenyésiennes, de philosophie transcendante, du matérialisme dialectique, ou, plus prosaïquement, de... l'évolution de la ligne des grands couturiers français au cours des dix dernières années. On rigole, s'amuse, plaisante. En sirotant du Grand Siècle (le meilleur champagne de Laurent Perrier), du Dom Perignon ou du whisky Chivas.

Fatimatou et ses sœurs ont le sourire. Mais on perçoit comme une certaine nervosité chez leur mère. Elle garde le même verre de jus d'orange durant toute la soirée.

Dimanche 31 octobre 1982

Alors que les rayons du soleil tardent à dissiper un léger brouillard qui nimbe les verdoyantes collines de la capitale camerounaise, les responsables de la sécurité de l'aéroport sont surpris de voir arriver dans une Mercedes noire Germaine Ahidjo. Les services de sécurité de la présidence ne les ont informé de ce voyage que... dix minutes avant le départ !

Légèrement maquillée et moulée dans son éternel ensemble de pagnes, elle prend place à bord du Boeing 727 présidentiel et décolle à destination de Paris (France). Soit quarante-huit heures après son époux. Il est évident qu'elle n'a différé d'autant son départ que pour présider les festivités marquant la fin des études de sa fille aînée. Que peut-il bien se produire en Europe, qui justifie une telle précipitation ? Mystère. Toujours est-il que la présidente s'en va, laissant Yaoundé et ses habitants dans la torpeur d'une saison de pluies. Peu de gens ont au courant de son départ. Et ce n'est pas la préoccupation essentielle

du petit peuple. Il y a longtemps qu'il se moque bien des faits et gestes des célébrités. Dans les arrière-boutiques de la briqueterie ou dans les bars de Mvog-Mbi, quartiers populaires, on râle plutôt contre le doublement du prix de la bière en un an, ou le triplement du prix de la viande en moins de cinq ans. On y parle aussi football. Normal, cet après-midi au stade omnisport, un derby oppose la célèbre équipe de Yaoundé, le Canon Kpa-Kum, à un petit club de l'intérieur du pays. Les seules discussions sérieuses portent sur ce sujet.

Mercredi 3 novembre 1982

Vers 15 h 45, à nouveau branle-bas à l'aéroport de Yaoundé. On annonce le retour imminent du couple présidentiel.

À seize heures, leur avion se pose sur la piste. Monsieur et Madame Ahidjo en descendent. Visiblement fatigués. Et s'engouffrent discrètement dans une des mercedes noires du cortège.

De retour au palais d'Etoudi, Ahmadou Ahidjo se cloître dans ses appartements. Il refuse de recevoir qui que ce soit et répond laconiquement par téléphone à ses meilleurs amis : « Je suis fatigué, je vous verrai demain. » Il passe tout le reste de la journée et une bonne partie de la nuit à faire la navette entre son bureau et sa résidence.

Jeudi 4 novembre 1982

Mvog Atangana Mballa, un matin comme les autres. Comme à l'accoutumée, Victor Ngondiep, alias Bad Gauche, petit marchand de journaux, s'efforce de liquider sa pile de *Cameroon Tribune*. Aujourd'hui, il a plus de mal que d'habitude : la une du quotidien est une rare banalité : « Le trafic routier Bafoussam- Bamenda est interrompu par un glissement de terrain à Santa. » Pire, il n'y a pas eu de nominations officielles hier, et le sport- roi, le football, tourne au ralenti. Bref, rien ne lui permet d'effectuer son habituel racolage. Triste journée.

Il en va autrement pour le premier ministre Paul Biya. Et pour quelques ministres et membres des cabinets civils et militaire de la présidence. À neuf heures du matin, Ahmadou Ahidjo les convoque individuellement dans son immense bureau du troisième étage de l'aile gauche du palais d'Etoudi. Là, assis derrière un grand bureau noir strié de bandes dorées au milieu d'un décor marron clair assorti à la moquette et au mobilier style italien, Ahidjo leur tient à peu près ce discours : « Je vous remercie de votre collaboration et de votre fidélité. J'ai décidé de démissionner. Ma décision sera officiellement annoncée ce soir à la radio. Mon successeur constitutionnel,

le premier ministre Paul Biya, est un homme capable, compétent et bien préparé à la tâche. Accordez-lui toute votre confiance. Pour ma part je suis fatigué, je décroche. » Le ton est ferme. Résolu. Et ne souffre pas la moindre discussion. À tour de rôle, chacun manifeste sa surprise. Qui n'est pas feinte. Mais Ahidjo n'accorde pas plus de trois minutes d'entretien à qui que ce soit.

Après son petit speech, qu'il a dû mémoriser la veille pour lui donner plus d'impact, il se lève et tend la main à son interlocuteur qui comprend bien qu'il faut disposer.

Certains croient à un cauchemar. D'autres croient être encore sous le coup d'une cuite. Quelques-uns ont du mal à s'arracher de leur fauteuil. Rares sont ceux qui parviennent à retenir leurs larmes. Mauvaise comédie ou accès réel de sincérité témoignant d'un manque de personnalité ? Allez savoir !

En fin de matinée, les douze membres du bureau politique et les quarante-deux du comité central de l'U. N. C. (Union nationale camerounaise, parti unique) sont convoqués dare-dare au « Château ». Ahmadou Ahidjo, en tant que président national du parti, leur demande d'approuver la nomination de Paul Biya comme membre titulaire du comité central

En effet, en tant que premier ministre, celui-ci n'était jusqu'à présent qu'un membre désigné par le président de l'U. N. C., en vertu des dispositions de l'article 21 des statuts du parti unique. Proposition approuvée sans la moindre discussion. Et pour cause : il est bien rare que l'on discute les propositions du « Grand Camarade »...

Puis, conformément à l'article 22 des mêmes statuts, Ahmadou Ahidjo fait élire Paul Biya à la vice-présidence du comité central, dont il est, lui, président en titre.

Enfin, toujours sur sa proposition, le premier ministre est élu à l'unanimité membre du bureau politique du parti, en application de l'article 24. Ayant épuisé tout l'arsenal des procédures exceptionnelles, Ahidjo prend congé de ses collaborateurs et leur donne rendez-vous dans la salle du conseil des ministres dans l'après-midi à dix-sept heures. Très peu d'apparatchiks du parti sont alors au courant de sa décision de démissionner. Mais tous se demandent ce que signifie cet accès de générosité soudaine pour celui qui est depuis sept ans premier ministre.

Les choses se gâtent l'après-midi. Vers dix-sept heures trente, alors que

tous les barons du parti sont rassemblés au troisième étage dans la salle du conseil, Ahidjo entre, drapé dans une grande gandoura blanche. Son allocution est brève et sèche : « J'ai décidé de me retirer du pouvoir. Merci pour votre soutien Ma décision sera annoncée à 20 heures. » Puis, il les exhorte à rester unis et fidèles derrière Paul Biya.

Ahidjo n'a pas fini de célébrer les mérites de son successeur que sa voix est noyée par les protestations des uns et les sanglots des autres. Devant la panique et l'indescriptible remue-ménage qui s'en suit, Ahidjo se lève, foudroie son auditoire d'un regard implacable d'indifférence et regagne son bureau situé en face.

Vers dix-huit heures, le palais d'Etoudi ressemble alors à une chapelle surréaliste, dans laquelle une chorale improvisée exécute maladroitement un concert cacophonique de pleurs, de cris et de discussions. Puis, vers dix-huit heures vingt, un des apparatchiks arrête son solo de baryton et lance à l'assemblée : « Mais, qu'attendons-nous donc ici ? On ne va tout de même pas rester là les bras croisés. Faisons quelque chose ! » « Excellente idée », approuvent les autres. Les propositions fusent de toutes parts. Les uns parlent de faire descendre quelques milliers de Camerounais dans la rue après l'annonce de la démission pour obliger Ahidjo à revenir sur sa décision. D'autres suggèrent de refuser (? !) purement et simplement la démission du chef de l'État.

Finalement, on retient l'idée d'El Hadj Moussa Yaya Sarkifada. Ami d'enfance et compagnon de toujours d'Ahmadou Ahidjo (sa fille a épousé le fils du président), Moussa Yaya propose qu'une délégation formée de sept membres éminents du comité central de l'U. N. C. demandent une audience à Ahidjo et essayent de le convaincre de ne pas abdiquer. L'idée recueille l'adhésion. Unique problème : chacun veut faire partie de cette délégation, pour inscrire son nom sur les tablettes de l'histoire d'une réconciliation...

Finalement, les sept heureux élus sont : Moussa Yaya Sarkifada; Paul Biya, premier ministre; Charles Assalé, ex-premier ministre du Cameroun oriental du temps de la fédération, conseiller personnel d'Ahidjo, ayant rang d'ambassadeur; Julienne Keutcha, première femme admise à l'Assemblée nationale, épouse de Jean Keutcha, ex-ministre des Affaires Étrangères et ambassadeur du Cameroun à Bruxelles; Basile Emah, délégué du gouvernement (maire) à Yaoundé; Victor Anomah Ngu, universitaire anglophone, délégué à la recherche scientifique au comité central, et Emmanuel Egbe Tabi, ministre des postes et télécommunications, un des plus anciens du gouvernement.

Ce commando de choc, conduit par son doyen d'âge, Charles Assalé, est donc chargé de « porter la bonne parole des militants de base de l'U. N. C. auprès de leur Guide Suprême » et de négocier son retour. Leur argumentation est subtile. Ils s'expriment en ces termes : « Nul ne peut vous contester le droit de démissionner. Ni la valeur de celui que vous avez choisi pour vous remplacer. Mais le peuple vous supplie de rester au pouvoir afin de lui donner le temps de se préparer à un tel choc ». Là-dessus, Ahidjo leur rétorque qu'il est très fatigué et que ses médecins lui ont recommandé un « repos absolu et prolongé » pendant au moins un an. « Ce n'est pas un problème, lui répond Charles Assalé. Tout peut s'arranger autrement. Nous sommes tous ici plus ou moins malades. Et de par le monde, il y a de dizaines et des dizaines de chefs d'États encore plus malades que vous. Déléguez donc le pouvoir au premier ministre et retirez-vous pour vous reposer tant que vous voudrez. Mais de grâce, ne démissionnez pas. Regardez ce qu'ont fait des gens comme Habib Bourguiba ou le maréchal Tito. Et faites comme eux. Laissez-nous le temps de nous habituer à la nouvelle situation et à votre dauphin de se rôder encore davantage. »

Le refus d'Ahidjo est catégorique. « Cela, dit-il, est contraire à ma conception du pouvoir. Je n'ai pas envie de mourir debout un jour, en prononçant un discours. Mais rassurez-vous. Je conserve la présidence du parti. » Ayant épuisé toutes ses cartouches, la délégation se retire. Et croise dans le hall les membres du gouvernement, convoqués à la présidence en fin d'après-midi pour un conseil ministériel extraordinaire.

Le conseil bat tous les records de brièveté : moins de cinq minutes. Et débouche sur les mêmes scènes de désolation et de surprise. Les ministres sont aimablement priés de disposer, seul est retenu Guillaume Bwelé, secrétaire à la Jeunesse du comité central et ministre de l'Information et de la Culture. Il doit organiser, avec quelques techniciens de la radio, l'enregistrement de la déclaration officielle d'Ahidjo, qui sera diffusée à la radio à 20 heures.

*

* *

Tailleur Bar à Nkoldongo, vingt-heures dix minutes. Les premiers clients de la soirée avalent leurs consommations de Jobajo (bière du pays) en mangeant du poisson grillé et des œufs durs pimentés. La salle est inondée, comme à l'accoutumée, du dernier tube en vogue de musique soukous, *l'argent appelle l'argent* du Congolais Pamelou Mounka. Sur la piste, un couple disproportionné — lui est petit et

mince, elle grande et forte —, tendrement enlacé, et, visiblement déjà dans les nuages, se déhanche de manière désordonnée au rythme des roulements de batterie et des soli de guitares électriques. La musique emplît la salle. Et les enceintes de 200 watts chacune débitent féroce­ment les rythmes endiablés. Soudain, un client assis près de la porte, transistor collé à l'oreille, s'étonne que le journal parlé de Radio Yaoundé accuse déjà un retard de dix minutes. Il demande l'heure autour de lui. Eh oui, il est bien vingt heures dix, et le journal n'a pas commencé. Chose rare, qui ne se produit que les jours de grands événements. Aussitôt, il donne l'alerte. Le barman arrête la musique, fait taire les bavards, et met en marche son grand poste radio. Qui ne diffuse qu'une chanson d'André-Marie Tala, petit monument de culte de la personnalité dont l'un des couplets dit : « Bravo au promoteur, Ahmadou Ahidjo, artisan de l'unité, apôtre de la paix ». Il n'en faut pas plus pour déclencher les spéculations de toutes sortes; chacun laisse libre cours à son imagination : les uns prédisent un important remaniement ministériel; les autres un changement de premier ministre ou une dissolution de l'Assemblée nationale...

*

* *

Bastos, quartier résidentiel de la capitale camerounaise. 20 heures 15 minutes. Nous sommes dans la villa d'un riche homme d'affaires haoussa. Selon un rituel immuable depuis des années et des années, le maître de céans sirote sa coupe de champagne quotidienne et mâchonner son cigare — un Montecristo numéro 2 — en attendant le bulletin d'informations de radio Yaoundé. Il les écoute tous les soirs, simplement pour suivre les affectations dans la fonction publique et les résultats des compétitions sportives. Ce soir, c'est l'attente. L'homme sait qu'il va se passer quelque chose d'important. Car, quinze minutes de retard, c'est trop. Pour capter l'information à pleines oreilles, il a renvoyé madame à son « bureau » (la cuisine) et congédié les enfants...

*

* *

New-Bell Ndjong mabi, quartier populaire de Douala, 20 heures vingt minutes. Une bande de badauds, agglutinés autour d'un vieux poste radio Sony sur un terrain vague. Avertis, comme tous les habitants du quartier, de l'imminence d'une « bombe » en provenance de la capitale, ils essaient tant bien que mal de suivre le ronronnement de l'émetteur. Mais ici, l'ambiance est bon enfant. On plaisante. On

ironise sec. On boit un coup de bière. Bref, on s'en fiche. Et pour cause : on ne se sent pas concerné.

Oh écoute juste par curiosité. Histoire de s'occuper. Qu'on change un ministre ou qu'on dissolve l'Assemblée nationale, qu'est-ce que cela peut-il bien faire aux démunis du pays, aux jeunes chômeurs et délinquants qui, pour survivre, n'ont le choix qu'entre le crime et le vol ?

20 heures 23 minutes. Enfin. La radio arrête de débiter la chanson de Tala. Après un hymne national qui semble n'en pas finir, la voix impersonnelle du speaker annonce « un message du chef de l'État à la nation ». Et Ahidjo parle d'un ton solennel. D'une voix grave et enrouée : « Camerounaises, Camerounais, mes chers compatriotes. J'ai décidé de démissionner de mes fonctions de président de la République unie du Cameroun. Cette décision prendra effet le samedi 6 novembre à 10 heures. En cette circonstance capitale, je voudrais du fond du cœur remercier toutes celles et tous ceux qui, depuis bientôt vingt-cinq ans, m'ont accordé leur confiance et apporté leur aide dans l'accomplissement de mes lourdes tâches à la tête de l'État. Je voudrais tout particulièrement remercier les militantes et les militants de notre grand parti national U. N. C. de leur soutien total, constant et inébranlable. S'il reste beaucoup à faire dans la grande et longue œuvre de construction de notre cher et beau pays, nous avons ensemble accompli après l'indépendance, la réunification et l'unification, des progrès considérables dans tous les domaines. Notre pays dispose d'atouts importants : l'unité nationale consolidée, des ressources nombreuses, variées et complémentaires, une économie en expansion continue, des finances saines, une justice sociale en amélioration, une population laborieuse et une jeunesse dynamique, des solides et fructueuses relations d'amitié et de coopération en Afrique et dans le monde.

« J'invite toutes les Camerounaises et tous les Camerounais à accorder sans réserve leur confiance et à apporter leur concours à mon successeur constitutionnel M. Paul Biya. Il mérite la confiance de tous à l'intérieur et à l'extérieur.

« Je vous exhorte à demeurer un peuple uni, patriote, travailleur, digne et respecté. Je prie Dieu Tout Puissant afin qu'il continue à assurer au peuple camerounais la protection et l'aide nécessaires à son développement dans la paix, l'unité et la justice.

« Vive le Cameroun ! »

L'hymne national retenti à nouveau. Et sur toute l'étendue du territoire camerounais, personne n'écoute plus la radio. Ce « message à la nation » vient de gercer le temps. Et les Camerounais, sans le savoir encore, viennent de vivre les trois plus importantes minutes de leur histoire contemporaine. Les réactions sont diverses et confuses. Nul ne croit à un départ volontaire d'Ahidjo. La thèse qui revient le plus sur les lèvres est celle d'un coup d'État camouflé. Certains prétendent même qu'Ahmadou Ahidjo aurait lu son texte sous la double menace d'une kalachnikov braquée sur son estomac et d'un revolver sur la tempe. L'hypothèse d'un coup d'État fait tellement recette qu'en moins d'un quart d'heure, les principales rues de Yaoundé et de Douala se vident comme par enchantement. Dans les cafés et les bars, les clients empoignent leurs bouteilles et courent sans se retourner jusqu'à leurs domiciles où ils se barricadent. En attendant le chant des sirènes, le crépitement des mitraillettes et les grondements de canons. Chacun s'apprête à revivre une nuit des Longs couteaux, pareille à celles des années qui ont précédé l'indépendance (1960).

Vers vingt-trois heures, c'est-à-dire trois heures après l'annonce de la nouvelle, on est surpris de n'avoir rien vu ni entendu. La radio ne diffuse pas de la musique militaire, mais continue tout normalement ses programmes. Aucun couvre-feu n'est annoncé.

Tout paraît bizarrement normal. À minuit, les plus courageux décident d'aller prendre le pouls du pays dans les endroits « stratégiques » : les nights clubs. À Yaoundé, le *Pacha*, le *Jet night* et le *Katios* ont ouvert leurs portes le plus normalement du monde. A Douala, *La Jungle*, le *Makumba*, le *Night Spot*, le *Sahel* et les autres aussi. Il y a simplement un peu moins de clients que d'habitude. Normal.

Pourtant les dee-jays (disc-jokeys) ont beau donner le meilleur d'eux-mêmes, rien à faire. Peu de clients dansent. Ni *Osi Lapa Lambo lam* de Moni Bilé, ni *Ndolo l'Amour* de Pierre de Moussy, ni même *Working day and night* de Michael Jackson ne font recette ce soir-là. Alors qu'habituellement, ils déchaînent les passions et il faut se battre pour trouver une place sur la piste... Ce soir donc, c'est le calme plat. On boit. Et surtout, on discute. Et on s'échange des réflexions sur ce qui a bien pu motiver le départ subit d'Ahmadou Ahidjo.

Pourtant, c'est le trouble. Partisans et adversaires du régime accusent le coup, fourbissent leurs armes pour appréhender l'événement et définir les nouvelles stratégies. Le téléphone fonctionne comme jamais. La nuit sera longue. Très longue...

Vendredi 5 novembre 1982

Branle bas de combat. Des couloirs feutrés des ministères au marché central de Yaoundé, les spéculations vont bon train. On ne parle plus que de « la démission ». Personne n'en mesure encore la signification, en admettant que la chose soit vraie. Car ce matin certains persistaient à penser que cette affaire ne peut être sous-tendue que par un coup d'État qui va être officiellement annoncé d'un moment à l'autre. Au fil de la journée, rien ne survient. Rien, sinon la routine. *Cameroon Tribune* paraît normalement et célèbre l'événement. Dans un éditorial d'un lyrisme échevelé, Henri Bandolo, son directeur-adjoint, développe une symphonie métaphysique sur le thème du départ.

Du côté de la primature, Paul Biya semble serein. Pourtant il n'a pas fermé l'œil de la nuit. C'est vrai qu'il ne s'attendait pas à être sollicité si brutalement pour assurer la plus importante tâche de l'État. Ce matin, il essaie de revoir les nombreux dossiers en instance sur son bureau. Rien à faire. Le moral n'y est pas. L'esprit est ailleurs. Et puis, il y a tant à faire pour préparer la cérémonie de demain.

Samedi 6 novembre

Grave et visiblement ému, le nouveau chef de l'État camerounais sort du Palais de Ngoa-Ékelé (palais de l'Assemblée) vers dix heures quarante-cinq. Il porte un costume trois pièces bleu, finement rayé. Applaudissements frénétiques d'une foule de militants hystériques, roulements mélodieux de tambours, envolées de mélopées chantées par des femmes, soli des virtuoses de xylophones, tout a été préparé pour que ce jour J soit vraiment un grand jour. Même le soleil est là. Majestueux et fier, presque orgueilleux de célébrer la naissance du deuxième président du Cameroun indépendant.

Depuis dix heures en effet, Paul Biya a officiellement accédé à la magistrature suprême. Il a prêté serment devant Salomon Tandeng Muna, président de l'Assemblée, et Marcel Nguini, président de la Cour Suprême. Aidé par M. Betow, secrétaire général adjoint de l'Assemblée, il a signé toute une masse de documents. C'est donc un chef d'État flambant neuf qui salue la foule rassemblée devant le Palais de Ngoa-Ekéle avant de s'engouffrer dans la fameuse Mercedes décapotable 600 présidentielle. Destination : le Palais d'Etoudi, où l'attend Ahmadou Ahidjo pour lui présenter ses nouveaux bureaux et appartements.

Le cortège s'ébranle, traverse successivement le centre ville, les quartiers Tsinga, Ekoudou, Nkol Nyada. Une bande de jeunes l'y

accompagne.

Reçu à l'entrée de l'ascenseur par le capitaine Salatou Adamou, aide de camp d'Ahmadou Ahidjo, Paul Biya est conduit au troisième étage, dans le bureau présidentiel. Ahidjo le reçoit à la porte. Il a toujours un air fatigué. Et porte une gandoura blanche et une chéchia assortie. Il le conduit au salon d'honneur où ils bavardent un quart d'heure en tête à tête. Chacun dit sa confiance et son admiration à l'autre. Ils se promettent fidélité et loyauté.

Puis, Paul Biya raccompagne Ahidjo sur le perron du palais et lui donne l'accolade. L'ancien prend place dans sa Mercedes 500 et regagne sa résidence dans une autre partie du palais. Le nouveau remonte dans son cabinet au troisième étage pour recevoir des mains de John Ngu Foncha, grand chancelier des Ordres nationaux, l'insigne de grand maître des Ordres. Dès que la cérémonie est terminée, le nouveau chef de l'État réunit les hauts responsables des services de la présidence pour les confirmer à leurs postes respectifs. « Entourez-moi », leur dit-il affectueusement.

Quinze heures. L'aéroport de Yaoundé grouille de monde. De nombreux ministres et hauts dignitaires du régime sont venus saluer Ahidjo qui décolle pour se rendre dans son village natal à Garoua.

Paul Biya lui-même arrive dans une Citroën CX noire, en escorte privée. En voyant l'ancien chef de l'État gravir les marches de la passerelle du Boeing 727, certains ministres éclatent en sanglots ! Les uns parce qu'ils réalisent enfin qu'une page de l'histoire de la République est définitivement tournée; les autres la majorité parce qu'ils croient en leur fort intérieur qu'Ahidjo est un homme condamné par la maladie. Ainsi pour eux, cet au revoir a tout de l'adieu à un agonisant...

Dix-huit heures trente. Cocktail au Palais d'Etoudi. Il y a là des diplomates étrangers, des hauts fonctionnaires, ainsi que tous les ministres et les « ministrables ». Chacun exhibe un grand verre de jus d'orange. Pour paraître sobre et sérieux. À vrai dire, chacun des ministres connaît déjà son sort. Dans la foule, Bello Bouba Maigari, un jeune haoussa de trente-cinq ans, secrétaire général adjoint à la présidence et homme des missions secrètes d'Ahidjo, a le sourire. Il plaisante avec les journalistes et ironise avec quelques diplomates. Il sait que dans moins de deux heures, radio Yaoundé annoncera officiellement sa récente promotion. En effet, sur recommandation de l'ancien président, Paul Biya l'a choisi comme premier ministre de son premier gouvernement.

N'allez cependant pas croire que tout le monde est au mieux de sa forme au cours de ce cocktail. Il y a des gens comme Victor Ayissi Mvodo, ministre de l'Administration territoriale dont les désaccords avec le nouveau chef de l'État sont notoires. Il aurait sûrement préféré ne pas être là. Il y a aussi Samuel Eboua, Secrétaire général à la présidence et collaborateur fidèle d'Ahidjo depuis longtemps. Dès l'annonce de la démission de ce dernier, il a lui-même voulu faire de même. Mais ses amis politiques l'ont persuadé de rester. Ce qu'il a fait. À contrecœur. En demandant simplement que lui soit confié un « petit » ministère. On le lui a promis.

Le premier remaniement intervient officiellement au journal parlé de 20 heures. L'équipe gouvernementale ne subit pas de grand changement. Ce qui conduit tous les commentateurs, analystes et pseudo-politologues à célébrer « la continuité sans heurt »... Voici la composition du nouveau gouvernement :

- Premier Ministre : M. Maigari Bello Bouba.
- Ministre d'État des Affaires Étrangères : M. Paul Dontsop.
- Ministre d'État des Forces armées : M. Abdoulaye Maikano.
- Ministre d'État chargé de l'Administration territoriale : M. Victor Ayissi Mvodo.
- Ministre de l'Équipement : M. Dakayi Kamga.
- Ministre des Postes et Télécommunications : M. Mbombo Njoya Ibrahim.
- Ministre chargé de mission à la présidence : M. Joseph Charles Doumba.
- Ministre délégué à l'Inspection générale de l'État et à la Réforme administrative : M. Christian Songwe Bongwa.
- Ministre de l'Économie et du Plan : M. Pierre Désiré Engo.
- Ministre de l'Éducation nationale : M. René Ze Nguele.
- Ministre de la Santé publique : M. Athanase Eteme Oloa.
- Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales : M. Luc Ayang.
- Ministre d'État chargé de l'Agriculture : M. Samuel Eboua.
- Ministre des Finances : M. Gilbert Ntang.
- Ministre de la Justice : M. Gilbert Andzé Tchoungui.
- Ministre de la Fonction publique : M. Daouda Youssoufa.
- Ministre des Mines et de l'Énergie : M. Philemon Yang Yundji.
- Ministre de la Jeunesse et des Sports : M. André Ngongang Ouandji.

- Ministre délégué à la Présidence chargé des Relations avec les Assemblées : M. Emmanuel Egbe Tabi.
- Ministre des Affaires Sociales : Mme Delphine Tsanga.
- Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale : M. Félix Tonye Mbog.
- Ministre de l'Information et de la Culture : M. Guillaume Bwele.
- Ministre des Transports : M. Albert Ngome Kome.
- Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat : M. Amadou Moustapha.
- Vice-ministre des Finances : M. Pierre Hele.
- Vice-ministre de l'Agriculture : M. Salomon Mfor Ngwei.
- Vice-ministre de l'Économie et du Plan : M. Tori Limangana.
- Secrétaire général à la présidence (avec rang de ministre d'État) : M. Sadou Daoudou.
- Secrétaire général adjoint à la présidence (avec rang de ministre) : M. Daniel Kamgueu.
- Ministre délégué auprès du ministre d'État chargé des Affaires Étrangères : M. Aminou Oumarou.

En relisant le texte de la prestation de serment de Paul Biya devant l'Assemblée nationale ce matin, je suis frappé par le passage ci-après qui ôte dans mon esprit le moindre doute au sujet des rapports entre Biya et Ahidjo, et sur les circonstances de la succession : « En cette circonstance solennelle et émouvante, circonstance sans précédent dans l'histoire de notre jeune nation, l'heure est à l'hommage avant d'être à l'engagement et à l'expression de la fidélité. En effet, à mon illustre prédécesseur, mieux, à celui dont j'ai eu l'insigne honneur d'être pendant des années, le collaborateur, je dois un grand et vibrant hommage empreint de déférence et d'admiration. Digne et prestigieux fils de ce pays, père de la nation camerounaise artisan de son unité et de son développement, le président Ahidjo se sera révélé à nos yeux comme un géant de l'histoire camerounaise, de l'histoire africaine, de l'histoire tout court. À ce titre, sa brillante carrière demeure pour tous les Camerounais, un motif de fierté et un exemple d'engagement et de patriotisme. Devant vous et devant la nation, au moment où il quitte sa haute charge dans la dignité et l'honneur, je voudrais lui adresser, en mon nom personnel et au nom de la nation toute entière, les plus chaleureuses félicitations et l'assurer de notre loyalisme et de notre sympathie. Mais il n'y a sûrement pas meilleure manière de lui témoigner notre sympathie et notre loyalisme que de suivre son exemple, de suivre ses pas. Aussi, dans le cadre de ce serment, j'entends situer l'action des années à venir sous le double signe de

l'engagement et de la fidélité ».

Lundi 8 novembre

Sans tambour ni trompette, M. et Mme Ahidjo quittent Garoua pour se rendre en voyage privé en France. Ils empruntent l'avion présidentiel, frappé des cocardes vert, rouge et jaune. Nul n'y trouve à redire.

*

* *

Les éditorialistes des radios et journaux étrangers rivalisent de ferveur et de lyrisme pour vanter les mérites des institutions camerounaises qui ont parfaitement fonctionné lors de la succession. « C'est une leçon de démocratie aux yeux du monde », assènent les uns. Pour les autres, la démission d'Ahidjo n'est pas vraiment une surprise. Dès le Congrès de l'U. N. C. en février 1975 à Douala, n'avait-il pas prévenu : « Je ne m'éterniserai pas au pouvoir ». Et lors du congrès de Bafoussam en 1980, il avait rappelé la réforme constitutionnelle de juin 1979 qui faisait du Premier ministre son successeur, ajoutant que cette réforme répondait à « l'intérêt supérieur de la nation » car elle assurait « en toutes circonstances la continuité de l'État ». Enfin, en mai 1982, il confiait à un de ses journalistes amis : « J'ai mis en place une procédure constitutionnelle telle que ma succession se passera normalement. Il n'y aura ni vide ni troubles. Car des hommes capables de me remplacer sont là, et le peuple camerounais est suffisamment mûr pour que tout se passe bien. »

Tout semble donc bien se dérouler dans le meilleur des Cameroun. Moi-même, plutôt méfiant de nature, je me laisse séduire par la souplesse des institutions camerounaises. Moi qui, par le passé, ai toujours désapprouvé la politique économique et sociale et les méthodes de gouvernement d'Ahmadou Ahidjo, je me sens presque mal placé pour le couvrir d'opprobre à une heure où le monde entier le couvre de roses. « Il a peut-être été mauvais, mais il a librement décidé de s'en aller. Cela est honorable », me dit un ami. Réflexion à laquelle je me rallie sans peine.

Mais une chose me choque : la comparaison un peu hâtive que tout le monde fait entre la succession d'Ahidjo et celle de Léopold Sédar Senghor. Ahidjo n'est pas Senghor. Biya n'est pas Diouf. Et le Cameroun n'est pas le Sénégal. Ne pas tenir compte des spécificités de chaque pays et de chaque personnalité, n'est-ce pas de la paresse intellectuelle ?

Paris. Deux réactions exagérées au départ d'Ahidjo.

- L'une (trop) dithyrambique dans un éditorial du *Monde* : « A la tête de l'État depuis bientôt 22 ans, (Ahidjo) peut se targuer, depuis la sanglante épreuve de force qui l'opposa à l'U. P. C. (Union des Populations du Cameroun), d'avoir effectivement unifié son pays et de l'avoir engagé sur la voie du développement. Toutefois, le retrait volontaire — comme celui de M. Senghor au Sénégal à la fin de 1980 — constitue un pari éclatant sur la stabilité des institutions qu'il a marquées d'une personnalité puissante ». Il est faux de prétendre qu'Ahidjo a réalisé l'unité du Cameroun. Tous ceux qui ont vécu dans ce pays le savent : il a maintenu la paix civile au prix de l'instauration d'un climat de terreur — ce qui n'est peut-être pas un mince « mérite » — mais l'unité nationale n'existe pas. Ahidjo a subtilement monté les différents groupes ethniques les uns contre les autres, grâce notamment à une politique de « dosage régional » qui a accouché des lois aussi saugrenues que celle de septembre 1982 instaurant des quotas (en pourcentages) d'admissions aux concours administratifs (sur la base de quoi ?) selon l'origine tribale des candidats...
- L'autre réaction, trop caricaturale et excessive émane d'un communiqué du Bureau politique du Comité Central de l'U. P. C. : « Quelques mois seulement après la construction d'un château de 300 milliards qui scandalise tout le pays, sans parler d'autres folies des grandeurs cachées au peuple kamerunais, Ahidjo n'a sûrement pas démissionné de plein gré, sur simple coup de tête ou sur quelque injonction extérieure. Son départ est la manifestation éclatante d'une crise profonde et irréversible du régime en faillite de l'U. N. C. Dans ce sens, c'est une première victime de notre peuple. »

« La » vérité, si tant est qu'elle existe, se trouve sûrement entre ces deux points de vue.

Jeudi 11 novembre

Baptême du feu pour Paul Biya, qui préside son premier conseil des ministres au Palais d'Etoudi. Certains ministres cas de Sadou Daoudou, Secrétaire général de la présidence Maikano Abdoulaye, ministre des Forces Armées, Victor Ayissi Mvodo, ministre chargé de l'Administration territoriale —, des barons qui n'arrivent toujours pas à imaginer ce « jeune homme » de cinquante ans à la tête de l'État, rient sous cape. C'est avec un sourire narquois qu'ils écoutent l'hommage à Ahidjo : « Je voudrais tout d'abord saisir l'occasion de ce

premier conseil que je préside en tant que chef d'État et du gouvernement pour rendre à nouveau un vibrant hommage à mon illustre prédécesseur, Son Excellence Ahmadou Ahidjo, que nous tous, ses collaborateurs, saluons comme un homme d'État d'une valeur exceptionnelle, et qui a rendu au Cameroun d'immenses et inoubliables services. Le pays tout entier a su lui en exprimer ses remerciements et sa profonde reconnaissance. Le gouvernement que je préside lui rend solennellement le même hommage et l'assure en même temps de sa fidélité à sa personne, de la gratitude de la nation et lui adresse des vœux fervents de santé, de longévité et de bonheur. »

Mais Paul Biya, qui a bien l'intention de s'affirmer comme le nouveau Big Boss, met les choses au point. En prononçant une allocution entièrement à la première personne et en ramenant tous les thèmes de la politique qu'il entend appliquer à sa propre personnalité : « *Je voudrais en tant que chef de l'État et chef de gouvernement... Je vous demande de m'apporter une constante collaboration... J'exhorte les hommes d'affaires à redoubler leurs efforts... J'attends de vous de la rigueur dans la direction de vos départements...* » Dès lors, chacun sait à quoi s'en tenir. Le « petit » ne donne vraiment pas l'impression de se laisser intimider ni par la tâche ni par plus anciens que lui.

Vendredi 19 novembre

Ouverture de la cinquième session du conseil national de l'U. N. C. à Yaoundé. Ahidjo, le président national, n'est pas là. Le vice-président Paul Biya préside donc. Dans son allocution de bienvenue, il parle... du dialogue Nord-Sud, de l'Organisation de l'Unité africaine, de la douzième Coupe du monde de football, du non-alignement, des rapports Est-Ouest, de l'Organisation des Nations-Unies, du panafricanisme, de la C. N. U. C. E. D., du désarmement, de l'Afrique australe, du Moyen-Orient... Manifestement, il se prend pour le président de la République, pour le nouveau patron. Il va même jusqu'à parler de « rigueur », de « moralisation » et d'« intégrité » pour l'avenir, ce qui signifie, ipso facto, que ces valeurs n'ont pas été par le passé les principales préoccupations du gouvernement... auquel il a participé.

Vendredi 10 décembre

M. et Mme Ahidjo reviennent d'un séjour privé de cinq semaines à l'étranger, qui les a conduits successivement en France, au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Paul Biya, ainsi que d'éminents membres du gouvernement l'attendent à l'aéroport. Ahidjo a l'air en grande forme.

Visiblement, son absence d'un mois lui a fait grand bien.

Samedi 11 décembre

Réunion du bureau politique de l'U. N. C. dans la prestigieuse enceinte du Palais des Congrès de Nkol Nyada, sous la présidence de l'ex-chef de l'État. Les douze apparatchiks qui y participent ont été prévenus en catastrophe la veille. Il ne s'agit pourtant que d'une réunion de routine, au cours de laquelle on parle des dossiers en instance. Seul petit problème à signaler : les services du protocole font arriver le président de la République avant Ahmadou Ahidjo... Le communiqué final annonce une « délégation générale des pouvoirs » au nouveau vice-président, Paul Biya. Pour qu'il puisse assurer « l'organisation et le bon fonctionnement du parti en cas d'empêchement ou d'absence » du président national.

Mardi 14 décembre

Bafoussam. Moussa Yaya Sarkifada, vice-président du Comité central de l'U. N. C., qui séjourne dans la province de l'Ouest depuis hier à l'occasion de séminaires provinciaux, propose secrètement à des notables bamiléké de former une coalition pour s'opposer au nouveau président de la République. « Vous êtes un grand peuple ayant une foule d'intellectuels de renom et des hommes d'affaires puissants et dynamiques, leur dit-il en substance. Vous ne pouvez accepter Biya comme président, car les extrémistes qui l'entourent le pousseront à gouverner surtout contre vous. » Il leur propose même de former un « nouveau gouvernement », avec un président bamiléké et un premier ministre originaire de la province du nord; proposition pour le moins inattendue de la part d'un baron parmi les barons. Les notables de l'Ouest refusent habilement la proposition.

Vendredi 17 décembre

Premier véritable test de politique étrangère pour Paul Biya Le Congo de Denis Sassou Nguesso s'oppose formellement à la participation du Tchad d'Hissein Habré au 18^e sommet de l'U. D. E. A. C. qui s'est ouvert ce matin à Yaoundé. L'homme fort de Njamena avait pourtant été invité en bonne et due forme. Finalement, les autorités de Yaoundé s'en sortent bien; en demandant à Habré... d'oublier l'invitation qui lui avait été adressée. Paul Biya fait ainsi preuve d'une fermeté et d'une habileté politique que peu de gens soupçonnaient.

Dimanche 26 décembre

Arrivée de Claude Cheysson, ministre français des Relations extérieures au Cameroun. Il déjeune avec Paul Biya demain au palais d'Etoudi. Ils en profiteront pour parler des « relations bilatérales entre la France et le Cameroun ». Cheysson se rendra dans l'après-midi à Garoua. Pour y rencontrer Ahidjo. Le motif officiel de cette visite à l'ancien chef de l'État n'a pas été indiqué. Courtoisie, calcul politique ou obligation ?

Vendredi 31 décembre

Dans le traditionnel message de vœux du chef de l'État à la nation, je note surtout l'hommage appuyé de Biya à son prédécesseur. Ahidjo est qualifié de « leader charismatique, exceptionnel, estimé et vénéré », de « personnage de dimension non seulement nationale, mais transnationale ».

Mercredi 5 janvier

Ahmadou Ahidjo arrive à Nice où il est hospitalisé pour quarante-huit heures dans une des plus grandes cliniques de la ville. Selon son entourage, il ne s'agit que d'un « bilan de santé routinier ».

Dimanche 9 janvier

En visite à Yaoundé, Guy Penne, conseiller de François Mitterrand pour les Affaires africaines, se félicite que « le changement de chef d'État se soit passé dans la sérénité au Cameroun ». Ce qu'il ne révèle pas, c'est qu'il a transmis à Paul Biya une invitation de Mitterrand à se rendre en France à la mi- février.

Lundi 10 janvier

Coup de tonnerre à Yaoundé : à l'issue d'une nouvelle réunion du bureau politique de l'U. N. C., El Hadj Moussa Yaya Sarkifada, membre du Comité central, du bureau politique, secrétaire des affaires syndicales, sociales et féminines, vice-président de l'Assemblée nationale, est exclu du parti, ainsi que trois autres personnalités : Ibrahim Ninga Songo, Bienvenu Atemengue et Prosper Mbassi. Motif annoncé : « attitude contraire à l'unité du parti ». Ils sont, du même coup, déchus de leur mandat parlementaire. Cette exclusion découle évidemment de ce qui s'est passé le 13 décembre dans l'ouest du pays. Elle tend à prouver que l'ancien chef de l'État entend bien imposer son dauphin.

Mercredi 12 janvier

Une Jaguar XJ roule silencieusement dans les rues de Bonapriso, quartier chic de Douala. Douce musique en sourdine : Soweto, de celui que l'on appelle ici le « Stevie Wonder bamiléké », André- Marie Tala. Pêle-mêle sur la banquette arrière en cuir blanc : un attaché-case en peau de crocodile, un imperméable signé Yves Saint-Laurent, un numéro du *Financial Times* et deux bouteilles de champagne Grand Siècle.

Au volant, M. X..., un des très nombreux PDG que compte la capitale économique camerounaise. La quarantaine alerte, les tempes grisonnantes, le costume strict « prince de Galles », les lunettes d'intellectuel à fines montures dorées et un cigare, l'homme explique

tranquillement l'équation de sa réussite : « *Succès = travail + endurance + subtilité* ». Puis encore, entre deux bouffées de cigare, il ajoute : « *Lorsqu'on a, comme moi, la chance de vivre dans l'une des plus grandes villes d'affaires du continent, on dispose de plus d'arguments pour apprivoiser le bonheur* ».

Douala, métropole, des affaires ? Incontestablement. Le, visiteur qui débarque au Cameroun est surpris par le nombre d'hommes d'affaires étrangers qui remplissent les avions de la Cameroon Airlines et les luxueux hôtels de la ville. Et par l'importance sans cesse croissante des entreprises dans la vie de la cité. Agitée, bruyante et colorée, cette agglomération de plus d'un million d'habitants, qui s'étend sur plus de 50 km², est le poumon de l'économie camerounaise. De New-Bell à Bonewonda, en passant par Akwa ou Deïdo, le commerce est la principale activité des habitants.

Dans les quartiers industriels de Bassa, Ndokoti ou Bonaberi, des usines fonctionnent pratiquement dans relâche : partout s'étalent des petits commerces au long des rues. Voulez-vous une chaussure sur mesure, une pommade miracle contre la toux ou un carrossier pour votre voiture ? Tout se trouve à New-Bell (quartier populaire et peuplé où s'entassent sans complexe des badauds, des chômeurs et... des milliardaires). Il suffit de savoir où s'adresser. Mais, surtout, ne demandez pas à votre vendeur de produits pharmaceutiques de vous montrer son diplôme de pharmacien, ni au garagiste son certificat de mécanicien. Il vous fusille du regard avant de vous répondre en pidgin-english : « *A get dasso one paper, ma experience; if you no di glad you poum !* » (je n'ai qu'un seul diplôme, mon expérience. Et si vous n'êtes pas content, allez vous faire voir ailleurs !).

De quoi parlent les gens ? De tout. Sauf de politique intérieure. Douala est généralement considérée comme une ville apolitique. Et pour cause, l'indépendance du Cameroun (1960) y avait été ponctuée des heurts sanglants entre l'armée française et les combattants de l'Union des populations du Cameroun. Tout le monde a encore en mémoire l'incendie du très populaire Quartier Congo en avril 1960, incendie décidé par le pouvoir central de Yaoundé. De nombreuses familles furent endeuillées et, traumatisées, elles ne supportent plus qu'on leur parle de politique.

Aujourd'hui, aussi bien dans les bureaux cossus des banques de Bonandjo (quartier administratif) que dans les modestes échoppes de Madagascar ou Last Poteau (quartiers périphériques), deux grands sujets de conversation dominant. D'abord la cherté de la vie; trouver

le moindre petit deux pièces à louer dans un quartier pas trop éloigné du centre relève (presque) de l'exploit. Pour cela, il faut compter au minimum 80 000 F CFA de loyer mensuel, sans les charges - électricité, eau, téléphone. Le salaire moyen dans la fonction publique excède rarement 70 000 F CFA. Le kilo de viande se vend 1 200 F, et le kilo de riz, 300 F. Malgré ces prix élevés, marchés et supermarchés ne désemplissent pas. Les clients se ruent surtout sur les bières importées d'Allemagne ou le fromage venu de France. Habitudes alimentaires bien coûteuses, habilement encouragées par les commerçants français, grecs, syriens et libanais qui détiennent une part importante du commerce de luxe.

Il y a ensuite le football. Ici, c'est véritablement la religion (« l'opium du peuple » selon le mot de Mongo Beti). L'exutoire Chaque dimanche, toute la ville se rend au stade omnisports de Bepanda où les derbies passionnés sont l'occasion pour les supporters de laisser libre cours à leur nationalisme et à leur agressivité. On s'époumone ainsi à crier pendant des heures sur fond de roulements syncopés de balafons et de tam-tams. Pour oublier, le temps d'un match, les dures réalités de la vie.

Quand vient le soir, la fébrilité de la ville monte paradoxalement — d'un cran. Des embouteillages monstres se créent sur tous les grands axes. Et, comme les feux rouges ne fonctionnent qu'une fois sur deux et que bien peu de conducteurs respectent le code de la route, la circulation tient du rodéo. Vers vingt heures trente, après la diffusion du journal du soir à la radio (la télévision n'existe pas encore), les maisons se vident. Ayant écouté les informations simplement pour suivre les éventuelles mutations dont ils pouvaient être victimes, les fonctionnaires se retrouvent dans les « chantiers » tenus par des « Veuves joyeuses » (équivalent des maquis d'Abidjan) où, moyennant sept ou huit mille francs, ils s'empiffrent de *ndole*, de *miondô*, de poisson et de poulet braisé. Sans oublier les rituelles bouteilles de champagne — de préférence Laurent Perrier, Dom Perignon sans lesquelles il n'est pas de plaisir...

À minuit la vie se déplace vers d'autres temples : les night clubs. « Avec la bière, c'est probablement l'industrie qui marche le mieux » affirme le sociologue Jean René Tchantchou Tagne. Vrai. Le Sahel, la Jungle, le Queens, le Night Spot, le Makumba, Porter39, Regine's et autres San Francisco Club comptent parmi les affaires qui marchent le mieux. On y vient soit pour se trémousser au rythme du dernier tube de Douleur (chanteur-vedette de makossa); soit pour exhiber sa « force de frappe » (entendez par là sa capacité à aligner des bouteilles de

Chivas !); soit pour rencontrer l'une de ces pulpeuses prostituées que l'on appelle pudiquement : « *les marchandes de plaisir* ».

Douala, une ville de fous ? Sans doute. Mais ne le répétez pas. Christian Kuoh Tobie, le maire, vous répondra mi-ironique, mi-philosophe : « *Qui dans ce pays n'est pas fou ?...* »

Vendredi 14 janvier

Art d'ébruiter ce que l'on voudrait dissimuler, stade ultime et ultime légitimation de la vérité, morale de la politique, l'information est à mon sens l'arme la plus puissante que l'homme ait fabriquée au vingtième siècle. On s'en rendra de plus en plus compte : la diffusion d'une intention ou d'un fait réel avant sa diffusion « officielle » prend quelquefois une dimension que l'on ne mesure pas toujours.

L'article publié par le bi-hebdomadaire *Telex Confidentiel* ce matin et consacré au Cameroun ira très rapidement dans les poubelles de l'Histoire ou... deviendra un scoop dont on ne mesurera la force et la profondeur que dans quelques années. En voici le texte intégral :

« Les Dirigeants Français craignent un « clash » entre Ahidjo et Paul Biya.

Le conseiller de l'Élysée pour les affaires africaines, *M. Guy Penne*, est rentré la semaine dernière d'une mission à Yaoundé, avec la conviction qu'une crise va éclater entre l'ancien et le nouveau président camerounais. Le premier, *Ahmadou Ahidjo*, qui a démissionné le 4 novembre, *interviendrait encore* par trop dans les affaires de l'État, par le biais du parti unique, l'U. N. C. (Union Nationale camerounaise), dont il est resté président. Bien qu'ayant formellement délégué tous ses pouvoirs de chef de parti à son successeur à la tête de l'État, Paul Biya, l'ex-président Ahidjo, selon le rapport de Penne à Paris, prendrait encore des décisions. Y compris en contredisant parfois celles de Biya.

Si l'on compare cependant le Cameroun au Sénégal, au lendemain de la démission de Léopold Sédar Senghor, son successeur Abdou Diouf a connu la même mini-crise de transition. Mais il n'y a jamais eu de « clash ».

Mardi 18 janvier

Première grande interview de Paul Biya, accordée à *Cameroon Tribune*. Il y pourfend l'affairisme, le laxisme, les fraudes, les détournements, la corruption, le favoritisme et l'arbitraire. Et prône la rigueur. Discours

classique. Je note surtout ce passage : « En réalité, la rigueur, l'intégrité et la moralisation ne sont pas des préoccupations nouvelles. Elles s'inscrivent dans la trame de notre action comme autant de facteurs de la maîtrise de l'œuvre de construction nationale dans laquelle nous sommes engagés depuis le Congrès de Bafoussam (1980), maîtrise entendue dans toutes ses dimensions : politique, économique, sociale et morale » Propos peu rassurants lorsque l'on mesure le taux de réussite de la « rigueur », de l'« intégrité » et de la « moralisation » depuis 1980. Mais on peut rêver.

Vendredi 21 janvier 1983

L'intelligence n'est pas une marchandise. On l'a ou on ne la pas. Et l'instruction ne la confère pas. Ce matin, en feuilletant le quotidien économique français *Les Échos*, je tombe sur un article qui me cause un choc. Me revient alors à l'esprit cette réflexion de l'écrivain congolais Sony Labou Tansi : « L'Occidental (qui est mon frère, hélas !) est un barbare dans ce qu'il a de plus profond : le mépris de tout ce qui lui est étranger. »

Bien sûr, Sony est trop intelligent pour affirmer que son appréciation porte sur tous les Occidentaux — il serait d'ailleurs idiot de la comprendre ainsi ! Simplement, il exprime son inquiétude devant le dogmatisme d'un raisonnement fort répandu dans l'intelligentsia européenne, et que d'aucuns appellent pudiquement ethnocentrisme ou européocentrisme. C'est ce cancer de l'esprit et de la réflexion, qui pousse certains observateurs français, par exemple, à porter sur l'Afrique à longueur de journée, les jugements les plus fantaisistes et les plus cyniques, dans le seul but d'assouvir un désir refoulé de domination. Histoire de se prouver qu'ils sont quand même des êtres supérieurs aux autres. Et que tout ce qui échappe à la « rationalité » de leur raisonnement est sinon « mauvais », voire « exécration », du moins « bizarre ». Bref, les autres n'ont le droit d'exister que par rapport à eux, c'est-à-dire, en se ramenant à eux Les « modèles »...

Voici donc ce qu'écrit donc un certain M. Favilla dans le journal *Les Échos* ce matin :

« L'Afrique n'est pas la France. Morcellée en ethnies que la colonisation a regroupées artificiellement au sein d'États fragiles, elle est travaillée par des forces politiques obscures que seul un pouvoir fort, pour ne pas dire autoritaire, peut contenir. La démocratie n'a pas et ne peut pas y avoir le même visage que dans les pays de tradition humaniste constituant la Vieille Europe.

Vouloir emporter vers de jeunes nations les principes qui nous gouvernent équilibre des pouvoirs, indépendance de la justice, répartition équitable des richesses, respect strict des droits de l'homme —, c'est courir le risque délibéré de se brouiller avec les responsables africains. Tout simplement parce que l'exercice quotidien du pouvoir s'accommode mal, dans ces contrées inhospitalières où la civilisation n'a pas encore profondément pénétré, de la moindre faiblesse. Incompatible avec le tribalisme qui continue de régner en maître sur la majeure partie du continent, l'idée même de l'alternance au pouvoir débouche inévitablement sur l'anarchie et la dictature ».

Bigre ! Que répondre devant un tel monument de bêtise ? Je me bornerai à quelques remarques, pour clarifier sa pensée à qui ne l'aurait bien perçue :

- 1) Notre spécialiste félicite les colons d'avoir « regroupé » une mosaïque d'ethnies qui, avant leur arrivée, ne pensaient qu'à s'entretuer. Éternel discours sur la « mission civilisatrice de homme blanc »;
- 2) D'après lui, l'Afrique a besoin de « pouvoirs autoritaires », parce qu'elle n'est peuplée que de grands enfants que seuls peuvent contenir des Bokassa, Idriss Déby et autres Kaddafi;
- 3) Les gouvernements européens ont tort de vouloir exporter chez les Nègres et les Bougnouls les valeurs sur lesquelles ils ont érigé leur pensée; le respect des droits de l'homme ou la recherche d'une meilleure répartition des richesses, par exemple, doivent être sacrifiés sur l'autel de la *realpolitik*, car « ces gens-là » n'en ont pas besoin. Ce qu'il faudrait leur vendre c'est le capitalisme tous azimuts des multinationales de l'Ouest, ou alors le collectivisme ardu de l'Est. Autrement dit : « qu'ils copient nos idéologies, nos déchirements et nos perversions, tant mieux. Mais qu'ils essayent de s'approprier de nos valeurs positives, non, non et non ! »

Je passe sur le ton condescendant et paternaliste de M. Favilla. Ce genre de littérature soi-disant tiers-mondiste foisonne en Europe. Elle perpétue l'inculture de l'opinion publique. Les gouvernements africains l'entretiennent — ou ne font rien pour la combattre — en espérant qu'elle les sert. Car elle n'est qu'une somme de clichés et de prismes déformants que l'on ressort chaque fois qu'il faut expliquer une situation ou un problème dans le tiers-monde. Le Cameroun en a beaucoup souffert au début des années soixante. Il est à craindre qu'il en souffre encore.

Dimanche 23 janvier

Pour dissiper les rumeurs qui circulent au Cameroun et qui parlent de « bicéphalisme », de « dualisme » et de « dyarchie » à la tête de l'État, Ahmadou Ahidjo entreprend une grande tournée à travers le pays « pour appeler tous les Camerounais à soutenir l'action du nouveau président. » Logique. Et honorable. Unique point obscur : pourquoi l'ancien président ne se rend-il pas dans sa province d'origine, la province du Nord où, a priori, son successeur a le plus besoin de son soutien ? Bizarre.

Vraiment bizarre. Et aucun journaliste camerounais n'ose lui poser la question. Mais enfin, je les comprends. Pendant vingt-cinq ans, ils ne lui ont jamais posé de question...

Lundi 24 janvier

C'est devenu un rituel, une sorte de grand-messe annuelle à laquelle les médecins du continent éprouvent comme un malin plaisir à réciter les cours qu'ils ont bêtement ingurgités dans les facultés françaises. Cette année, ils sont quelque huit cents venus de nombreux pays. Pendant cinq jours (jusqu'au 29 janvier), ils se réuniront au palais de Nkol Nyada. Pour « philosopher » - en admettant qu'ils sachent le faire ! — sur un thème éminemment important : « L'évaluation de l'état de santé dans populations africaines. » Officiellement, cette grande démonstration de force s'appelle *les Journées médicales*.

Lors de la cérémonie d'ouverture ce matin, le président Paul Biya définit avec lyrisme l'objet des travaux : « De telles assises apposent à la science médicale le sceau de l'universel, affranchi de vains clivages, des étiquettes et des chapelles idéologiques ou politiques, en même temps qu'elles ignorent les entités particulières des sociétés ou les différences de développement qui les caractérisent (...) » « Des rencontres comme celle-ci ont pleinement leur signification. Elles constituent au premier chef, la brillante illustration de l'esprit de coopération et de solidarité qui caractérise dans bien des domaines les relations entre pays; cet esprit seul en effet, au milieu de dures épreuves ou de contraignantes incertitudes qui sont l'apanage des temps durs que nous vivons, peut permettre que s'exaltent les courages, l'esprit de concertation et le sens d'efforts résolus, en vue de la survie, du progrès et du bonheur de l'espèce humaine. »

Que souhaiter de mieux, quand on sait que pour se faire soigner une blessure à l'hôpital central de Yaoundé ou à l'hôpital Laquintinie de Douala, les malades doivent apporter eux-mêmes leurs médicaments ?

Que souhaiter de mieux dans un pays qui compte un médecin pour 16 000 habitants, un pharmacien pour 72 000 et un taux de mortalité infantile de 99 ‰ — soit neuf points de plus que la moyenne mondiale ?

Bien sûr, le budget 1981-1982 a consenti 13, 5 milliards de FCFA à la santé. Mais cette somme ne représente que 4, 3 % du budget général, alors que tous les experts fixaient la norme à 10 %. Enfin, un Camerounais qui naît aujourd'hui, peut espérer vivre 43, 2 ans s'il est de sexe masculin, et 45, 6 ans s'il est du sexe féminin. En zone rurale, ces chiffres tombent à 40, 1 et à 42, 8 ans. On est loin de l'objectif « 60 ans en l'an 2000 » de l'OMS. Surtout, ne le reprochez pas à nos spécialistes officiels. Ils vous répondront en substance : « Des progrès notables ont été accomplis depuis l'indépendance. N'ayez pas le radicalisme irresponsable de ceux qui veulent tout tout de suite. »

Mercredi 26 janvier 1983

Déclaration publique du comité central de l'U. P. C. : « Le gouvernement de M. Paul Biya ayant entamé la libération des prisonniers politiques, l'U. P. C. déclare solennellement devant l'opinion nationale et internationale qu'elle se tient prête à envoyer une délégation à Yaoundé pour poser le problème de sa légalisation et discuter de l'ensemble des questions liées à la démocratie dans notre pays. » Ce n'est pas vraiment une surprise. Le principal parti camerounais d'opposition se devait de clarifier son attitude face au nouvel homme fort de Yaoundé.

Certains commentateurs s'arrêtent au ton quelque peu arrogant de sa déclaration. Et concluent qu'il s'agit là d'une pure formalité ponctuant une critique systématique et un rejet en bloc de toute négociation avec le pouvoir. Ce n'est pas mon avis. L'U. P. C. me semble sincère. Et la fermeté de son propos n'est destinée qu'à préserver « l'orgueil » des militants du plus ancien parti politique camerounais.

Bref, cette déclaration est une main tendue, un appel de la négociation avec Paul Biya. C'est nouveau. Et c'est important. Mais on en saura plus dans les prochaines semaines. Car le nouveau chef de l'État camerounais se rendra en visite officielle en France le mois prochain.

Lundi 31 janvier

C'est peut-être la première fois de son histoire que Cameroon Tribune publie un scoop. En effet dans une grande interview accordée au quotidien national, Ahidjo met fin à toutes les supputations qui

circulaient depuis sa démission à propos de la réalité du pouvoir : « Je demeure (...) président national de l'U. N. C. conformément aux vœux des militants. Il n'y a cependant pas de dualisme ni de bicéphalisme dans l'exercice du pouvoir. Le parti et le gouvernement ont chacun un domaine de responsabilité bien défini et distinct. Le parti définit les orientations de la politique nationale. Le gouvernement applique celle-ci compte tenu de nos possibilités et des aménagements qu'appellent les réalités concrètes et les circonstances. » En langage cru, Ahidjo dit à peu près ceci : « Il n'y a pas à se demander qui gouverne dans ce pays; en tant que patron du parti, je dicte ce qu'il faut faire, et Biya, en qualité de président de la République, exécute ce que j'ai décidé. » Voilà qui est on ne peut plus clair ! Et qui surprend. Car si Ahidjo reste le principal inspirateur de la politique au Cameroun, à quoi donc a servi sa démission du 4 novembre 1982 ?

À la réflexion, me revient à l'esprit cette déclaration d'Ahidjo le 18 mars 1970 : « l'expérience prouve qu'il est impossible de gouverner et d'agir s'il y a dualité de pouvoir; la nature nous en montre l'exemple : il n'y a pas d'être bicéphale; s'il en vient un au monde, il est justement qualifié de monstre. Il est faible et n'est pas viable. »

Cette réflexion s'appliquerait-elle à tout le monde sauf à lui ? Que fait-il alors de la loi fondamentale, la Constitution, selon laquelle « le président de la République définit la politique nationale (article 5) » ? Aucun doute : cette déclaration d'Ahidjo suscitera moult commentaires et interprétations.

Mercredi 9 février

Bamenda, vieille cité de la province du Nord-Ouest. La ville, espèce de grand carrefour routier au cœur de la zone montagneuse de l'Ouest, est blottie dans une dépression et semble hostile à toute ouverture sur l'extérieur. Ses quelque soixante mille habitants ont la réputation d'être travailleurs. Dans les rues, on croise facilement des hommes en chapeau melon et costume trois pièces par 35° de température. Vestiges de la colonisation britannique.

C'est ici que Paul Biya a choisi d'entamer la grande tournée qui le conduira pendant quatre mois dans toutes les provinces camerounaises. Tôt le matin, le petit peuple s'est massé sur la route qu'empruntera le cortège présidentiel. Car ici plus qu'ailleurs les populations ont toujours été sceptiques — voire réfractaires — aux discours lénifiants des hommes politique. Et pour cause : pendant de nombreuses années, les deux provinces anglophones du Cameroun (le Nord-Ouest, chef-lieu Bamenda, et le Sud-Ouest, chef-lieu Buea), ont

fourni une importante partie des recettes en devises du pays — grâce au pétrole notamment — sans en recevoir la contrepartie dans les programmes de développement. Triste vérité, mais qui se mesure à vue d'œil : il y a peu de routes en bon état, peu d'écoles dignes de ce nom, peu d'hôpitaux...

Ce matin donc, Paul Biya est venu prêcher la bonne parole. En substance : « Rien ne sera plus comme avant. Vous aurez désormais la place que vous méritez. »

Vendredi 11 février 1983

Conférence de presse de l'U. P. C. à Paris. Tenue par le docteur Siméon Kuissu, secrétaire général adjoint chargé des finances et Daniel Ngon, secrétaire du comité central, elle est semi-clandestine. Car depuis plus de vingt ans, l'U. P. C. n'a pas droit à la parole en territoire français.

Siméon Kuissu maîtrise bien l'art de la rhétorique. Son regard timide, son collier de barbe, une calvitie naissante lui donne un air très sérieux, sûrement pas celui d'un opposant ou d'un contestataire. Il y a pourtant de la sécheresse dans sa voix d'une diction admirable. Mais son discours n'a rien de nouveau. Il se contente de réitérer la proposition d'envoyer une délégation de l'U. P. C. à Yaoundé, et conclut que la balle est dans le camp du nouveau chef d'État camerounais. Il s'avoue « optimiste, mais attend pour juger sur pièces ».

Lundi 14 février

La question turlupine tous les « africanologues » parisiens : pourquoi Paul Biya a-t-il choisi la France de François Mitterrand pour son premier voyage officiel en tant que chef d'État ? Question intéressante. D'autant que le président camerounais est accompagné par six ministres importants : Paul Dongsop (Affaires Étrangères); Youssoufa Daouda (Fonction publique); Pierre Désiré Engo (Économie); Gilbert Ntang (Finances); Philémon Yang (Mines et Énergie) et Joseph Charles Doumba (Chargé de mission à la présidence).

« Alors que François Mitterrand ne s'est pas rendu au Cameroun depuis son élection, il y a deux ans, Paul Biya, lui, moins de trois mois après avoir succédé à Ahmadou Ahidjo, vient en France », remarque un journaliste.

Oui, pourquoi Paris, et non Lagos, Dakar, Abidjan, Alger ou

Libreville ? Les spéculations vont bon train. Un jeune militant de la section U. N. C. -France m'explique que « Biya rie voulait pas faire de jaloux » entre ses voisins en gratifiant l'un d'eux de sa première sortie. L'écrivain Mongo Beti, à qui je téléphone pour obtenir son avis, estime qu'il ne s'agit là que de la visite logique d'un « chef de gouvernement néo-colonialiste dans la métropole ».

Pour ma part, j'opte pour les motivations économiques. La France est le principal partenaire commercial du Cameroun : 43, 5 % des importations qui arrivent au port de Douala sont d'origine française. Et de nombreuses firmes de l'ancienne métropole ont investi au Cameroun. Cas de la société Elf- Aquitaine, qui détient 71 % du capital d'Elf Serepca, société exploitant les gisements de pétrole de Rio Del Rey (dans le Sud- Ouest).

En revanche, Paris n'absorbe que 23 % des exportations en provenance de Douala, ce qui n'équivaut qu'à 40, 3 % des achats camerounais en France. La balance commerciale du Cameroun dans ses échanges avec l'hexagone est donc largement déficitaire. Paul Biya s'en plaindra probablement auprès de Michel Jobert et Jacques Delors, ministres respectivement du Commerce extérieur et de l'Économie et des Finances.

Plus grave : en tant que producteur de café et de cacao, le Cameroun est victime de cours mondiaux désespérément bas. Et rien ne lui permet d'espérer que la situation s'améliorera, dans les prochains mois. Il reste enfin de nombreuses « inégalités » entre Français et Camerounais dans plusieurs domaines. Unique exemple : sur 17 500 Français vivant au Cameroun, seuls 1 200 sont des coopérants. Les autorités de Yaoundé n'exigent rien des autres. Pourtant les 25 000 Camerounais vivant en France sont régulièrement sommés par les autorités de justifier une activité — études ou travail — dûment autorisée et contrôlée, sous peine d'être refoulés manu militari.

Le président Camerounais parlera le langage de l'égalité et de la réciprocité à son homologue français. Mais est-ce là un, discours que peut raisonnablement comprendre le Chef d'État d'une ex- métropole ?

Mardi 15 février

Déjeuner à l'Élysée. François Mitterrand reçoit Paul Biya. Selon la formule consacrée, « les deux chefs d'États ont évoqué les problèmes de coopération bilatérale entre leurs deux pays ».

En raccompagnant son hôte sur le perron de l'Élysée, Mitterrand a le

sourire. Il n'a pas répondu aux questions des journalistes. Mais Paul Biya, lui, n'a pu s'y soustraire. Détendu, souriant et rassurant, il a lâché cette phrase qui est considérée à juste titre comme une petite bombe : « l'U. P. C. en tant que telle n'a pas d'existence légale au Cameroun. Je sais qu'il y a des Camerounais qui se réclament de cette appellation; je dis que s'ils veulent rentrer au Cameroun, ils peuvent le faire. »

C'est la première fois que le président de la République du Cameroun considère publiquement les opposants upécistes comme des Camerounais à part entière. Naguère, son prédécesseur, Ahmadou Ahidjo, ne voyait en lui que des « *mercenaires assoiffés de pouvoir* ».

Il y a donc une évolution. Et de taille Ces opposants sont, de plus, autorisés à rentrer au pays librement, sans condition malgré leur passé politique et les nombreuses condamnations donc certains ont été frappés. Là aussi, il y a une grande évolution. Que l'on peut considérer soit comme une volonté manifeste ce Paul Biya de réaliser l'unité nationale en ignorant le pseudo-clivage de la pensée, soit comme un désir de se démarquer de la politique suivie par son prédécesseur. De facto, c'est donc une condamnation de l'ostracisme dont ont été injustement victimes ces enfants du pays, ces Camerounais à part entière. À chacun son opinion. L'affaire ne manquera pas de faire du bruit.

*

* *

Neuilly, banlieue bourgeoise de Paris, vingt heures. Devant la résidence de Salomon Bakoto, l'ambassadeur du Cameroun en France, une foule de policiers armés et casqués font le pied de grue.

Paul Biya reçoit ce soir quelques Camerounais résidant en France. Être reçu par un chef d'État africain est un « luxe » qui ne me plaît pas outre mesure. Simplement parce que très peu d'entre eux acceptent de jouer le jeu de la discussion en face d'un journaliste. Ou bien ils tiennent un discours en langue de bois selon lequel leur unique préoccupation est « la recherche du bien être des peuples et l'instauration de la démocratie dans leurs pays » (*sic*). Ou bien ils se taisent.

C'est pourtant avec un réel plaisir que j'ai rencontré Paul Biya ce soir. L'homme est d'un contact facile et tant que vous ne lui brandissez pas un microphone sous le nez, il parle librement de tous les sujets. Quelquefois avec les hésitations et les formules savoureuses d'une

discussion amicale. Serein et rassurant, il me donne l'impression d'un... théologien : costume impeccable en alpaga noir, cravate en soie à fines rayures (probablement Yves Saint-Laurent), chemise en voile blanc, moustache fine, cheveux courts et bien coiffés, sourire charmeur — on sent qu'il aime séduire —, œil vif et pétillant, voix cassée et enthousiaste...

Il parle sans gesticuler. Et ne s'arrête de temps à autre que pour siroter un verre de jus d'orange. « *Le Cameroun est un grand pays africain dont nous sommes fiers* », lui ai-je dit pour introduire la conversation. Réponse : « *Jeune Afrique est un grand journal africain dont nous sommes fiers.* »

Puis, je lui ai fait part de mon inquiétude au sujet de la censure de l'information et de la réflexion dans les pays africains. Sans la moindre hésitation, articulant au mieux ses syllabes, il m'a répondu : « Chaque pays adopte l'attitude et la politique qu'il juge les mieux adaptées à l'information. En tenant compte du contexte et du moment. En ce qui nous concerne, nous avons opté pour l'ouverture. Le Cameroun d'aujourd'hui n'est plus celui des années soixante. Écrivez ce que vous croyez être la vérité. Sans redouter quelque censure que ce soit. Tant que vous êtes honnête avec vous-même, avec votre métier et avec vos lecteurs, vous n'avez pas à craindre la censure. Et puis, en dernier ressort, c'est toujours les lecteurs qui jugent. Parce qu'ils connaissent, eux, où se trouve la vérité ».

Mercredi 16 février

Garoua. Mort de Mme Ada Garoua, mère d'Ahmadou Ahidjo.

Vendredi 18 février

Dans la livraison n° 1155 de *Jeune Afrique* paraissant ce matin, je rapporte cette confidence de Paul Biya : l'État major de l'U. N. C. étudie actuellement le projet d'instauration d'un nouveau mode de scrutin pour les prochaines élections législatives du 29 mai. Il s'agirait de substituer au système actuellement en vigueur (désignation du candidat unique par circonscription) une sorte de « primaires » entre plusieurs candidats de l'U. N. C. Comme au Kenya ou en Côte d'Ivoire. Petit « scoop » qui est repris entre autres médias par Radio France Internationale.

Jeudi 3 mars

L'histoire mérite d'être contée. Ce matin à Yaoundé, à l'occasion de la

remise du prix Dag Hammarskjöld à l'ancien président Ahmadou Ahidjo, les responsables du service de protocole ont eu quelques sueurs froides. Motif de leur inquiétude ? L'ordre d'arrivée des personnalités invitées. En fait, il y a eu une seule pierre d'achoppement : certains responsables ont maintenu l'ordre classique, en plaçant l'arrivée d'Ahmadou Ahidjo quinze minutes après celle de Paul Biya. Réaction du cabinet civil présidentiel : le président de la République, en tant que première personnalité de l'État, doit toujours arriver à une cérémonie en dernier lieu. Les préposés au protocole se sont donc empressés de rectifier le programme. Mais l'incident a suscité maints commentaires et discussions. En filigrane apparaît la formation de deux camps de fidèles, qui ne s'épargnent pas les invectives.

*

* *

En fin de matinée les services techniques du génie militaire sont allés tracter un char qui a été retrouvé accidenté sur la route de Zamengoué, à quelques kilomètres de Yaoundé. Comment cet engin est-il arrivé là ? Qu'y faisait-il ? Qui le pilotait ? Où allait-il ? Pour quoi faire ? Autant de questions que se pose l'homme de la rue. Et, en l'absence de réponses officielles, il échafaude les hypothèses les plus invraisemblables et colporte les rumeurs les plus rocambolesques. Les plus imaginatifs parlent d'une tentative de coup d'État. Déjà !

Mardi 22 mars

Atmosphère épouvantable dans les milieux politiques de Yaoundé. L'heure est aux « on dit » et aux supputations de toutes sortes. Depuis une quinzaine de jours, certains parlent d'une petite querelle entre Ahidjo et Biya à propos du voyage de ce dernier en France. Les répercussions politiques de ses déclarations notamment à propos des upécistes — auraient irrité le président national de l'U. N. C. « C'est une offense à ma personne et à la politique que j'ai appliquée pendant un quart de siècle dans ce pays », a confié Ahidjo à un homme d'affaires haoussa.

À l'issue d'une réunion du Comité central du parti, présidée par Ahidjo et tenue cet après-midi au Palais de Nkol Nyada, le président Biya clarifie la situation. Il déclare à *Cameroon Tribune* que « seul l'Union nationale camerounaise a une existence légale au Cameroun, étant entendu que les Camerounais résidant à l'étranger peuvent à tout moment rentrer au pays pour participer à l'œuvre de construction

nationale dans le respect des lois et des règlements du pays ». Les upécistes et les autres opposants comprendront ici que tout espoir de rentrer au pays pour militer en faveur des idées auxquelles ils croient, est repoussé aux calendes grecques.

Autre décision importante : Ahmadou Ahidjo rejette la proposition de Paul Biya d'instaurer un système de primaires pour les prochaines élections législatives. L'ouverture démocratique que souhaitait le nouveau président est donc étouffée par l'ancien. Pour lui, ce serait une désapprobation des méthodes de gouvernement qui furent les siennes.

Nul doute que, aujourd'hui, Biya a compris qu'il lui serait difficile de gouverner sans que Ahidjo ne se retire totalement.

Samedi 9 avril

Mini-scandale protocolaire à Garoua : le président de la République, qui s'est déplacé pour venir consulter son prédécesseur à propos d'un remaniement ministériel, n'est reçu à l'aéroport que par le gouverneur. N'était-il pas en droit d'espérer qu'Ahidjo (qu'il a prévenu de son arrivée) serait au bas de la passerelle.

Paul Biya ne s'en rend pas moins à la résidence secondaire de son prédécesseur à Mayo Oulo (non loin de Garoua). Une autre mauvaise surprise l'y attend : le président de l'U. N. C., lui apprend-on, vient juste de s'envoler en hélicoptère pour se rendre à son ranch, situé à quelques dizaines de kilomètres ! N'empêche : Paul Biya attend plus d'une heure. À son retour, le maître des lieux ne croit pas devoir présenter des excuses à son hôte. Question de caractère ?

La séance de travail qui les réunit l'après-midi se révèle difficile. Il y a de la tension dans l'air. L'ancien refuse systématiquement toutes les propositions de nominations que lui fait le nouveau. Il juge les uns « incompetents » et les autres « pas assez mûrs ». Ceci ne l'empêche pas de réclamer le départ du gouvernement de quelques personnalités dont il n'est pas satisfait. Cas du ministre de l'Économie, Pierre Désiré Engo, qui s'est illustré par un zèle intempestif contre les grands commerçants fraudeurs, originaires du nord et de l'ouest. Il a refusé notamment de leur accorder des licences d'importation et d'exportation abusives.

En rentrant le soir à Yaoundé, Paul Biya n'est pas content. Il sent comme un cercle se resserrer autour de lui.

Mardi 12 avril

Remaniement ministériel. Deux départs notables : ceux de Pierre Désiré Engo, qui est tout de même nommé directeur général de la Caisse nationale de prévoyance sociale; et de Joseph Charles Doumba, ex-idéologue du régime, soupçonné par Ahidjo de « donner de mauvais conseils » au président de la République. Voici la liste des membres de ce deuxième gouvernement :

- Premier ministre : Bello Bouba Maigari.
- Ministre chargé de mission à la présidence : William Eteki Mboumoua.
- Secrétaire général à la Présidence : Sadou Daoudou.
- Secrétaire général adjoint à la Présidence : Daniel Kamgueu.

Ministres d'État :

- Administration territoriale : Victor Ayissi Mvodo.
- Agriculture : Samuel Eboua.
- Forces Armées : Abdoulaye Maikano.
- Jeunesse et Sports : André Ngongang Ouandji.
- Relations avec les Assemblées : Emmanuel Egbe Tabi.

Ministres

- Affaires étrangères : Félix Tonye Mbog.
- Affaires sociales : Delphine Tsanga.
- Commerce : Tori Limangana.
- Économie : Bol Alima
- Éducation nationale : René Ze Nguele.
- Élevage Pêches et Industries animales : Luc Ayang.
- Énergie et Mines : Philémon Yang Yundji.
- Équipement : Thomas Dakayi Kamga.
- Finances : Étienne Ntsama.
- Fonction publique : Daouda Youssoufa.
- Information et Culture : Guillaume Bwele.
- Justice : Gilbert Andze Tchoungui.
- Plan et Industrie : Gilbering Bol Alima
- Postes et Télécommunications : Ibrahim Mbombo Njoya.
- Santé publique : Athanase Eteme Oloa

- Transports : Albert Ngome Kome.
- Travail et Prévoyance sociale : Daniel Kamgue.
- Urbanisme et Habitat : Amadou Moustapha.

Ministres délégués

- Affaires étrangères : Aminou Oumarou.
- Inspection générale de l'État et Réforme administrative : Christian Songwe Bongwa.

Vice-Ministres

- Administration territoriale : Joseph Chongwan Awunti.
- Agriculture : Salomon Nfor Ngwei.
- Éducation Nationale : Dorothy Njeuma.
- Finances : Pierre Hele.
- Plan et Industrie : Élisabeth Tankeu.

Mercredi 4 mai

Paul Biya en visite officielle dans la province du Nord. Il se rendra dans trois villes : Garoua, Maroua et Ngaoundéré.

Ce matin, c'est Garoua. Le fief d'Ahidjo. C'est-à-dire la ville où il est supposé avoir le moins d'amis et sympathisants, puisque nombre d'hommes d'affaires et personnalités de cette région s'étaient publiquement opposés à son accession à la présidence.

Dans son discours de prise de contact il manie avec subtilité la carotte et le bâton :

La carotte :

« Grande est ma joie et profonde mon émotion au moment où, pour la première fois en ma qualité de président de la République, chef de l'État et chef du gouvernement, je foule le sol de cette belle et grande province du Nord (...).

« Je suis venu vous dire de vive voix combien j'ai été sensible aux nombreuses motions de soutien que, si spontanément, vous m'avez adressées à l'occasion de mon accession à la magistrature suprême. Cette marque de confiance a été pour moi, je dois le dire, un réel encouragement et un légitime motif de satisfaction. (...)

« Le calme et la sérénité avec lesquels nos populations, celles du Nord

plus que celles d'ailleurs peut-être, ont accueilli le changement intervenu à la tête de l'État le 6 novembre 1982 sont révélateurs de leur détermination à continuer, sans relâche, dans la paix, l'unité et la concorde nationales, à se façonner elles-mêmes un destin exemplaire, un destin digne des grands peuples. (...)

« Le nom de la ville de Garoua, ville natale du président Ahidjo, est dès l'origine étroitement associée à notre effort de bâtir un parti responsable capable de traduire en actes concrets les aspirations légitimes du peuple camerounais.

« Garoua fut le berceau de l'Union camerounaise. C'est à Garoua qu'est né en 1958 ce parti auquel se sont joints d'autres mouvements patriotiques et qui aura ainsi reçu, avec l'appui de tous les Camerounais de bonne volonté, la mission historique de réaliser l'indépendance par la négociation, de rétablir la paix et la concorde au Cameroun oriental, d'œuvrer pour la réunification et de mettre en marche un vaste programme de construction nationale.

« C'est Garoua qui a accueilli le premier congrès de l'U. N. C.

« La province du Nord peut donc s'enorgueillir de représenter le symbole de la continuité de notre volonté inébranlable de renforcer l'unité de la nation et de travailler au progrès du peuple camerounais ».

Le bâton, ensuite :

« Je vous exhorte à améliorer toujours davantage les conditions et les moyens du développement de votre province afin de mieux contribuer au progrès de l'ensemble de la nation.

« Mais, comme je ne cesse de le dire, le dynamisme et l'esprit des affaires auxquels nous exhortons les Camerounais ne doivent pas dégénérer et se travestir en affairisme sauvage, avec la recherche effrénée de moyens illicites pour un enrichissement optimal.

« Un tel comportement ne peut être que préjudiciable à l'intérêt collectif, ne peut que dénaturer notre ambition de bâtir et consolider une société soucieuse de sens moral, une société de justice sociale, d'ordre et de légalité, ne peut qu'entraver notre volonté d'écarter avec rigueur la cristallisation d'une société permissive, gangrenée de vices et de fléaux de toutes sortes, livrée aux agissements irresponsables et abusifs des individus uniquement préoccupés par leurs intérêts égoïstes. »

Mardi 10 mai

Les 120 « candidats » aux élections législatives du 29 mai sont connus. Il y a 120 sièges à pourvoir. Autant dire que pour eux la bataille ne sera pas spécialement ardue. Ainsi, il n'y a pas eu d'innovation dans le système. La « ligne Ahidjo » a triomphé de la « ligne Biya ». Le conservatisme a vaincu l'ouverture.

En annonçant la nouvelle ce matin, *Cameroon Tribune* éprouve le besoin de rassurer l'opinion : « Investitures des législatives 1983 : la manifestation d'une grande sensibilité politique et d'une parfaite symbiose entre le parti et le gouvernement. » Sans commentaire.

Ayant pris connaissance de la liste des heureux élus à la candidature, Paul Biya n'est pas content. Et pour cause : sur les 120 noms, ne figure aucun de ses amis politiques dont il avait présenté et parrainé la candidature. Pire : la liste qu'il avait élaborée avec des notables pour son département d'origine, le Dja- et-Lobo, a été rejetée. Plus que de la provocation, c'est du mépris.

Dernière remarque : la présidence du parti annonce officiellement la date des élections législatives, alors que cette décision émane, en principe, du conseil des ministres.

Samedi 21 mai

La campagne électorale bat son plein. Guy Penne arrive à Yaoundé. Et décide d'aller faire un tour à Garoua. Nul doute que Robert Mazeyrac, l'ambassadeur de France au Cameroun, l'a informé de la vertigineuse dégradation des rapports entre Ahidjo et son successeur.

Lundi 23 mai

Réunion de quelques éminents barons du comité central de l'U. N. C., sous la présidence d'Ahidjo. Ils décident et annoncent l'augmentation du nombre de parlementaires. À partir de la prochaine consultation électorale, le nombre de sièges à pourvoir sera de 150 et non plus 120. Ceci « pour tenir compte de l'évolution de la situation démographique du pays ». Ahidjo demande à quelques-uns de ses lieutenants d'agir auprès des médias pour bien faire comprendre à l'opinion que la décision émane de lui. Démarche que l'on peut juger « légitime ». Mais qui accentue la concurrence entre les deux hommes. En effet, au côté du palais d'Etoudi, certains proches collaborateurs de Paul Biya estiment qu'il s'agit là d'une grave interférence avec les prérogatives du chef de l'État.

Dimanche 29 mai

Les Camerounais élisent leurs nouveaux députés. Le président national de l'U. N. C. convoque une réunion du bureau politique du parti pour le 19 juin. C'est surprenant : les réunions des instances supérieures du parti ne sont en général annoncées aux participants que quarante-huit heures à l'avance.

Il est vrai que l'ordre du jour est important : il concerne un projet de révision constitutionnelle avant sa présentation devant l'Assemblée nationale. Le projet, préparé par Ahidjo lui-même, vise à institutionnaliser l'U. N. C. en officialisant sa prééminence sur le gouvernement, le transformant ainsi en parti-État. Projet important donc, auquel Paul Biya n'a pas été associé.

Le député Nji Nchouwat Yabuku est pressenti par Ahidjo pour présenter le projet à l'Assemblée le moment venu, c'est-à-dire vers la fin du mois. Il prend rendez-vous avec le président de la République le 18 juin. Ne comptant l'informer de son projet que ce jour-là.

Samedi 4 juin

Pas de surprise. La commission de recensement général des votes confirme les résultats du scrutin du 29 mai : 99, 99 % (!) à la liste unique U. N. C. Se décomposant comme suit : 3 908 890 inscrits; 3 882 601 votants; 100 bulletins nuls. Dix-sept femmes entrent au Palais de Ngoa Ekelle et soixante-dix-huit députés retrouvent leurs sièges. Bref, rien de neuf ni d'original.

Dimanche 5 juin

Avant de s'envoler pour Addis Abeba où il doit participer au XX^e sommet de l'O. U. A., Paul Biya félicite « ceux qui ont contribué au succès des législatives ». Pourtant, dans les salons capitonnés et les somptueux bureaux de son palais, de nombreux conseillers techniques et collaborateurs travaillent d'arrache-pied pour savoir ce qui se trame derrière la convocation du bureau politique de l'U. N. C. à la date du 19 juin. On s'épie, on se soupçonne de part et d'autre, on se cherche.

*

* *

Le Cameroun est à l'honneur : Yannick Noah, l'enfant terrible du sport français remporte les internationaux de Roland Garros à Paris devant le Suédois Mats Wilander. Ses fulgurantes montées au filet et ses

smatches ont eu raison des passing-shot du Suédois, à l'issue d'un duel de 150 minutes. Dans le flot de télégrammes de félicitations qu'il reçoit, deux proviennent du Cameroun : celui du président de la République coutumier en de telles circonstances — et celui d'Ahidjo. Il parle « au nom de l'U. N. C. et en son nom personnel ». Voilà qui fera encore jaser.

Samedi 11 juin

Le tout-Yaoundé — quelque 300 000 personnes s'est rassemblé ce matin sur le Boulevard du 20 mai pour acclamer Paul Biya qui boucle ici le tour des sept provinces du pays. Rarement la capitale camerounaise a connu une telle effervescence. Paul Biya profite de la foule joyeuse et attentive pour prononcer un discours sur le mode lyrique :

« Me voici avec émotion et avec joie à Yaoundé, capitale de votre province mais aussi capitale de la nation.

« Me voici parmi vous, femmes et hommes laborieux et courageux de cette grande et belle province du Centre-Sud.

« Je vous salue; je salue votre dynamisme et votre militantisme; je salue le loyalisme dont vous avez toujours fait montre à l'égard des institutions; je salue votre éminente contribution de toujours à la grandeur et à la prospérité de notre cher et beau pays.

« Me voici aussi sur cette terre du Centre-Sud, ferme et généreuse comme ses fils, et qui a porté mes premiers pas, qui a alimenté mon premier souffle patriotique. (...)

« Je me félicite de pouvoir dire que c'est ici, à Yaoundé, siège des institutions nationales, que s'illustre aussi, plus que partout ailleurs, mieux que partout ailleurs, l'unité de la nation, scellée dans l'originalité de notre personnalité pluriculturelle. (...)

« Vous comprendrez alors, chers compatriotes, que pour des raisons évidentes, le message d'unité qui a été la trame de mes exhortations au niveau de toutes mes étapes pendant mes visites de prise de contact, prenne à Yaoundé, dans le Centre-Sud, une signification particulière.

« Oui. Par la force des choses et par la volonté de Dieu, je suis originaire du Centre-Sud. »

Vendredi 17 juin

Vibrant hommage de Paul Biya à son « illustre prédécesseur ». La scène se passe au palais de l'Assemblée nationale lors de la présentation du projet de budget 1983 1984. Surprenant, lorsque l'on sait à quel point les relations entre les deux hommes se sont détériorées.

Samedi 18 juin

Ce matin ne sera assurément pas un matin comme les autres. À travers les épaisses vitres fumées de son bureau, Paul Biya, qui s'est levé de bon matin — en réalité il a très peu dormi — contemple le féérique ballet de l'aube sur les collines d'Etoudi. Son regard s'attarde longuement sur la végétation exubérante et séculaire du quartier dont la verdure semble aujourd'hui dégager un éclat particulier. Quelques nuées d'oiseaux s'y promènent paisiblement, mais le battement de leurs ailes semble rythmé selon une chorégraphie toute spéciale. Bref, toutes les choses de la nature, auxquelles il a généralement peu de temps à consacrer, paraissent dégager un je-ne-sais-quoi de sybillin, d'inhabituel. Incontestablement, la journée sera importante.

Depuis quinze jours, le président de la République a sen effet préparé dans le plus grand secret un remaniement ministériel qui fera l'effet d'une bombe. Il a décidé d'écarter du gouvernement, sans les prévenir, de nombreux ministres et secrétaires d'État, dont trois des plus anciens et des plus importants : Sadou Daoudou, secrétaire général à la présidence; Samuel Eboua, ministre l'Agriculture; Victor Ayissi Mvodo, ministre de l'Administration territoriale. Par précaution, il n'a même pas jugé bon d'en informer le premier ministre Bello Bouba Maigari.

Ahidjo ? Il est, bien sûr, hors du coup. Normal : ce remaniement sera avant tout un avertissement sans nuance à son endroit. Qu'est-ce qui peut bien justifier un tel mystère et une telle stratégie ? Pourquoi Paul Biya a-t-il choisi la date du 18 juin pour frapper ce « grand coup », alors qu'il a un rendez-vous prévu avec Ahidjo dans l'après-midi et qu'une réunion du bureau politique de l'U. N. C. est prévu pour demain dimanche 19 juin ?

C'est simple. L'enquête menée par les collaborateurs du président de la République au cours des trois dernières Semaines a révélé des choses pour le moins étonnantes. Paul Biya a enfin appris que son prédécesseur préparait en secret un « mini-coup d'État » constitutionnel. Histoire d'officialiser donc la hiérarchie entre le

président national du parti et le président de la République. »

En tant que chef de l'État, Paul Biya aurait dû être officiellement informé de l'éventuelle convocation d'une séance de l'Assemblée nationale et de son ordre du jour. Car lui seul est habilité à demander une révision de la Constitution — sauf si une proposition en ce sens émane du tiers des députés (article 36).

L'enquête a levé le voile sur la préparation du coup : Amadou Hayatou, secrétaire de l'Assemblée nationale et proche d'Ahidjo, a envoyé une demande de convocation du Parlement en bonne et due forme à la présidence de la République, ainsi qu'une copie de l'ordre du jour prévu. Seulement, comme il l'a prévu, ce document a atterri sur le bureau de son ami Sadou Daoudou, lui aussi fidèle d'Ahidjo, secrétaire général à la présidence. Sur instructions de l'ancien chef d'État, ce dernier s'est bien gardé de le transmettre au président Paul Biya. Il l'a juste approuvé officiellement, discrètement, et a gardé le document.

Tels sont les événements qui ont été portés à la connaissance de Paul Biya et qui l'ont incité à préparer secrètement la contre-offensive; le remaniement ministériel que Radio Yaoundé annonce à 13 heures.

Voici la liste des membres de cette troisième équipe de l'ère Biya :

- Premier ministre : Bello Bouba Maigari.
- Ministre d'État chargé des Forces armées : Maikano Abdoulaye.
- Ministre d'État délégué à la Présidence chargé des Relations avec les Assemblées : Emmanuel Egbe Tabi.
- Ministre d'État chargé de la Justice : André Ngongang Ouandji.
- Ministre d'État chargé de l'Agriculture : Gilbert André Tsoungui.
- Ministre de la Jeunesse et des Sports : Ibrahim Mbombo Njoya.
- Ministre des Affaires étrangères : Félix Tonye Mbog.
- Ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères : Oumarou Aminou.
- Ministre de l'Administration territoriale : Jean Fouman Akame.
- Ministre des Finances : Étienne Ntsama.
- Ministre de l'Éducation Nationale : René Ze Nguele.
- Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale : Daniel Kamgheu.
- Ministre de la Santé publique : Hubert Nkoulou.
- Ministre délégué à l'Inspection générale de l'État et à la Réforme

administrative : Christian Songwe Bongwa.

- Ministre du Plan et de l'Industrie : Gibering Bol Alima.
- Ministre du Commerce : Tori Limangana.
- Ministre de la Fonction publique : Youssoufa Daouda.
- Ministre des Affaires sociales : Delphine Tsanga.
- Ministre de l'Élevage des Pêches et des Industries alimentaires : Luc Ayang.
- Ministre des Postes et Télécommunications : Robert Mbella Mbappe.
- Ministre des Mines et de l'Énergie : Philémon Yang.
- Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat : Babale Abdoulaye.
- Ministre des Transports : Albert Ngome Kome.
- Ministre de l'Information et de la Culture : François Sengat Kuo.
- Ministre de l'Équipement : Thomas Dakayi Kamga.
- Ministres chargés de mission : William Eteki Mboumoua, Georges Ngango.
- Vice-ministre de l'Administration territoriale : Joseph Chongwan Awunti.
- Vice-ministre de l'Éducation nationale : Dorothy Njeuma.
- Vice-ministre des Finances : Pierre Hele.
- Vice-ministre de l'Agriculture : Solomon Mfor Gwei.
- Vice-ministre du Plan et de l'Industrie : Élisabeth Tankeu.
- Vice-ministre du Commerce : Michael Namaya.

*

* *

Mokolo-Elobi, 14 h 30. Dans un bar populaire. En apprenant la nouvelle du remaniement ministériel, un consommateur ironise : « Enfin Popaul se décide à prendre le pouvoir. »

*

* *

Quartier du Lac, 15 h. Grand ballet de Mercedes noires devant le domicile d'Ahidjo. Huit ministres, tous originaires du nord, y sont réunis sous la présidence du maître des lieux, Ahmadou Ahidjo, qui leur demande de démissionner en bloc pour protester contre le remaniement ministériel — surprise dont quelques-uns ont été les

victimes. La plupart des invités approuvent. À commencer par le premier ministre Bello Bouba Maigari, qui s'estime tout spécialement « froissé par la décision de Biya ». Il rédige un projet de lettre de démission en son nom personnel. Sous l'impulsion de Maikano Abdoulaye, ministre de la Défense, et de Sadou Daoudou, secrétaire général à la présidence, les autres ministres démissionnaires esquissent un projet de lettre collective. On se sépare vers dix-sept heures trente, après avoir convenu de rendre publique cette démission demain dimanche 19 juin, veille de l'arrivée du président français François Mitterrand en visite officielle au Cameroun ! De quoi « faire payer » (selon l'expression de Daoudou) son culot à Biya.

*

* *

Vingt-deux heures. Je profite du délicieux calme de la nuit pour écouter l'enregistrement d'une interview de Paul Biya diffusée au Club de la Presse du Tiers-Monde dans l'après-midi. Un passage m'impressionne. Celui au cours duquel le président de la République apprécie les prérogatives du parti et de l'État :

« La Constitution a prévu dans son article 7 je crois, la procédure de succession au cas où le Chef de l'État aurait un empêchement, et c'est le mécanisme constitutionnel qui a joué et permis au premier ministre que j'étais à l'époque de devenir président. Mais aucun mécanisme de ce genre n'existait pour le parti. Le parti n'étant pas institutionnalisé, il en découle que la démission du président le 4 novembre 1982 des fonctions de chef de l'État n'entraînait pas nécessairement sa démission en tant que chef du parti.

« Je crois que par-delà les considérations de personne, il faut d'abord noter que la cloison n'était pas étanche entre l'État et le parti, surtout dans les instances dirigeantes. En effet, au comité central et au bureau politique, siègent beaucoup de membres du gouvernement. De même qu'au gouvernement siègent des personnalités du bureau politique et du comité central. D'autre part le président de la République est vice-président du comité central du Parti; il y a donc une concertation certaine entre la direction de l'État et la direction du parti...

« En ce qui concerne les prérogatives du parti et de l'État, je dois dire que, jusqu'ici, le problème ne s'était pas posé puisque mon prédécesseur cumulait les fonctions. À Aujourd'hui, je dois dire qu'en ce qui concerne la Constitution qui, dans la hiérarchie des normes juridiques, est la règle la plus élevée, il y est dit que c'est le président

de la République qui définit la politique de la nation. Quand il s'agit donc d'appliquer et de définir la politique du gouvernement, c'est incontestablement le rôle du président de la République. La même Constitution dispose que les partis et les formations politiques concourent à l'expression du suffrage universel. Ce texte, qui est la loi fondamentale du pays, définit assez clairement les compétences de l'État et du parti et, en définitive, il n'y a pas réellement d'opposition ou de bicéphalisme, mais une division du travail et une complémentarité pour la promotion d'un même pouvoir au Cameroun. »

Voilà qui est on ne peut plus clair. Deux choses à retenir. D'abord, Biya s'affirme comme le chef incontesté. Ahidjo doit se le tenir pour dit. Ensuite, il relègue l'U. N. C. au rang de ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : une simple formation politique. Mieux, le président camerounais parle de « formations » et de « partis politiques »; au pluriel.

C'est-à-dire que sa propre lecture de la Constitution, loi suprême de la nation, lui permet d'affirmer de facto que le multipartisme est possible au Cameroun. En clair, l'U. N. C. et son patron ne peuvent et ne doivent pas se prévaloir de responsabilités et de droits supra exécutif. Car à tout moment peut naître une ou plusieurs autres formations politiques. Qui n'auraient ni plus ni moins de droits et de devoirs que le parti dont Ahidjo est actuellement le chef...

Les conséquences des deux principaux actes (le remaniement et l'interview) de Paul Biya effectués en cette journée du 18 juin auront probablement de grandes conséquences. L'opposition non reconnue — notamment l'U. P. C. — se sentira régénérée par cette démarcation du président par rapport à l'U. N. C. Et l'allusion à la multiplicité des formations politiques que prévoit la Constitution donnera espoir aux obscurs militants du silence qui passent leur vie à distribuer clandestinement des tracts et à tenir des conférences de presse hors du pays pour se faire entendre. De là à ce que certains leaders de l'opposition appellent officiellement Paul Biya à créer son propre parti, il n'y a qu'un pas.

Quant aux militants de l'U. N. C., l'effet risque d'être inverse. Je ne parle pas des militants de base, dont la plupart ne se sentent d'ailleurs pas concernés par les subtilités du langage et du jeu politiques, mais des barons, ces membres éminents des instances supérieures. Pour eux, Ahidjo y compris, il s'agit en quelque sorte d'un camouflet. Paul Biya les a en somme remis à leurs places. Comment réagiront-ils à ce « nouveau » langage ? Y percevront-ils la menace d'ouverture du pays

à des forces rivales ? Où se résoudront-ils à se comporter comme de simples membres d'UN parti politique ? Là est la question.

*

* *

Vallée de La Mort, 23 h, devant le domicile de Ibrahima Wadjiri. Sont réunis là de nombreux officiers supérieurs de l'armée et de la gendarmerie. Tous, originaires du Nord, détiennent des responsabilités de commandement dans la capitale. De quoi parlent-ils ? Pourquoi cette mystérieuse réunion à caractère manifestement tribal ? Sans doute a-t-on le droit de réunir qui on veut, là où on veut et quand on veut...

Dimanche 19 juin

Le président Paul Biya a refusé d'assister à la réunion du bureau politique cet après-midi. Peut-être parce que le président de l'U. N. C. n'a pas honoré le rendez-vous qu'ils avaient hier. En l'absence du vice-président du parti, Ahidjo n'a pu soumettre à « discussion » son projet de révision constitutionnelle. Évidemment, ce n'est que partie remise. Car nul n'a encore gagné, et nul n'a perdu. Quand l'animosité entre les deux hommes atteindra son paroxysme, il faudra bien que les choses soient clarifiées.

Lundi 20 juin

François Mitterrand est au Cameroun. En visite officielle. Le chef de l'État camerounais lui rend un vibrant hommage lors du toast offert en son honneur au palais d'Etoudi : « Dans les forums internationaux, que ce soit à Caucún, à Ottawa, à Versailles ou récemment à Williamsburg, que ce soit au sein du Marché commun ou de l'O. C. D. E., que ce soit à la C. N. U. C. E. D. et que ce soit au Conseil de Sécurité, votre pays a pris obstinément le parti de la paix, de la négociation, de la coopération en vue d'un nouvel ordre mondial.

« Votre pays a défendu le tiers-monde. En agissant ainsi, vous prenez le parti de la survie collective de l'humanité sur l'irréductibilité des égoïsmes à courte vue ».

Tout le monde a l'air heureux. Sauf.. Mitterrand.

Informé depuis plusieurs mois, et dans les moindres détails, de l'ambiance qui règne à Yaoundé, le président français est quelque peu gêné par ce voyage — dont la date avait été fixée depuis février —

qu'il aurait bien reporté s'il n'eût craint les commentaires et les spéculations de la presse.

Le visiteur sait aussi que depuis quarante-huit heures, l'Histoire a accéléré son cours à Yaoundé. Et que ce serait un vrai miracle si son voyage officiel se terminait sans une fausse note. Afin d'éviter le clash, il se propose de jouer les médiateurs entre Paul Biya et Ahmadou Ahidjo. Une gageure...

Mardi 21 juin

Après son entrevue avec le président camerounais ce matin au Palais, François Mitterrand s'envole pour le nord du pays, à destination de Garoua. Plus exactement, il se rend chez l'ancien chef de l'État camerounais. Là bas, autour d'une table regorgeant de verres de jus de fruit, de café et de friandises, François Mitterrand lui tient exactement les mêmes propos que le matin à Paul Biya. En substance : « Vous êtes un homme intelligent et vous le savez. Ceux qui vous causent quelques ennuis en ce moment, hélas, le sont aussi. Ne pas postuler cela serait un tort dont vous n'êtes heureusement pas capable intelligence oblige. Il me paraît donc clair qu'engager une partie de bras de fer avec ces gens-là aboutirait peut-être à un résultat « positif », mais au prix d'une trop grande casse dans les deux camps. À tel point que, quelle que soit la répartition des cartes à l'arrivée, il n'y aurait réellement ni vainqueur ni vaincu, simplement un camp plus meurtri que l'autre. Et votre honneur piteusement bafoué par une erreur politique indigne du vieux routier que vous êtes. Non ! Vous n'avez pas d'autre choix que celui de composer, donc de faire des concessions raisonnables pour éviter — et c'est encore possible ! — que l'orage n'éclate au grand jour. Et démolisse l'œuvre prestigieuse mais fragile que vous êtes en train de construire. En novembre 1982, votre pays et vous-même donnaient au monde entier une grande leçon de dignité, de maturité et surtout d'espoir. Imaginez l'opinion publique nationale et internationale aujourd'hui gratifiée d'une triste tragédie ! Votre nom et votre œuvre ne sortiraient pas indemnes d'un tel spectacle, quel qu'en soit le résultat. Alors, de grâce, réfléchissez avant de décider quoi que ce soit. Et ayez toujours à l'esprit que la France et son gouvernement, dont je suis le président, mettront tout, je dis bien tout, en œuvre pour éviter le drame et le scandale. Nous avons, comme vous, beaucoup trop à y gagner... (ou) et à y perdre ! »

Le speech du chef de l'État français ne donne rien. Les deux hommes se séparent en se promettant vaguement de « tout faire pour éviter l'irréparable ».

Dans la soirée, j'apprends que quatre personnalités du parti ont fait plusieurs fois la navette entre Garoua et Yaoundé au cours des trois derniers jours. Pour tenter de réconcilier les deux hommes. Mais leurs tentatives ont échoué. Il s'agit de : Salomon Tandeng Muna, président de l'Assemblée nationale; Felix Sabal Lecco, président du Conseil Économique et Social et Secrétaire politique de l'U. N. C.; Emmanuel Egbe Tabi, ministre d'État chargé des relations avec les Assemblées; Bouba Bella, président du groupe parlementaire de l'U. N. C. à l'Assemblée (à ne pas confondre avec Bello Bouba, premier ministre).

Mardi 19 juillet

La nostalgie est toujours ce qu'elle était. Un proche parent d'Ahidjo m'a confié ce matin que l'ancien chef d'État avait la nostalgie du pouvoir. Surtout depuis que la guerre secrète entre son prédécesseur et lui a été portée sur la place publique. On m'a appris aussi qu'il regrettait d'avoir démissionné comme il l'a fait de la présidence de la République. Il aurait même qualifié son acte d'« erreur politique indigne » de lui.

Ahidjo s'est envolé ce matin pour Nice (France) où il doit être de nouveau hospitalisé dans une grande clinique. Il emmène tous les membres de sa famille, excepté son fils aîné Mohamadou. Il emmène aussi près de quatre tonnes de bagages. Ce qui suppose qu'il a l'intention de s'absenter assez longtemps.

Samedi 30 juillet

Cérémonie de remise des épaulettes à la promotion 1983 de l'E. M. I. A. (École militaire inter armes) à Yaoundé. Ceci sous la présidence de Paul Biya. Une rumeur circule en ville; les services de sécurité de la présidence auraient appréhendé des individus suspects, aux desseins flous. Rumeur invérifiable. Amusante coïncidence : la promotion 1983 de l'E. M. I. A. est baptisée « Vigilance ».

Vendredi 5 août

Mohamadou Ahidjo quitte le Cameroun pour la France.

Dimanche 7 août

Journée mémorable à Yaoundé. De tous les coins du pays sont arrivés par avion, par train ou par voiture des dizaines de milliers de fanatiques du ballon rond. Aujourd'hui, en effet, se joue la finale annuelle de la Coupe du Cameroun de football. Événement qui suscite toujours l'exacerbation des passions. Cette année plus que les autres, la tension est extrême chez les supporters des bars de Nkondongo, Mvog-Mbi, la Briqueterie, Nkonkana, Essos, Elig Essono, Etoudi et autres quartiers populaires. C'est que le trophée se jouera entre les deux plus prestigieuses équipes camerounaises de la dernière décennie : le Canon de Yaoundé, plusieurs fois champion d'Afrique, avec sa cohorte de vedettes; et l'Union de Douala, ex-gagnant entre autres de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe. Les organisateurs de l'épreuve attendent plus de 120 000 spectateurs, dans un stade prévu pour en contenir.. 50 000. Les services de police sont sur les dents. Car ce genre de rassemblement, surtout lorsqu'il sous-tend une manifestation sportive le football est ici un exutoire pour beaucoup de gens causent toujours de nombreux incidents. C'est dans cette atmosphère chaude que, dans l'après-midi, les services de la sécurité présidentielle ont arrêté des individus dont la mission était, paraît-il, d'assassiner le chef de l'État. Mais rien n'a été annoncé officiellement. Ce n'est pas étonnant. Depuis plus de vingt ans, le pouvoir politique cultive, vis-à-vis de l'opinion publique et de l'information, un mépris qui frise l'insolence. Ce qui crée un climat propice aux rumeurs de toutes sortes. Allez distinguer, dans ce contexte, ce qui est vrai de ce qui est faux.

Lundi 22 août

Il était temps. Depuis quinze jours régnait dans la capitale une atmosphère étouffante. Une sorte de malaise interdisant la moindre discussion publique sur quelque sujet « important ». Chacun surveillait les moindres gestes de son voisin, la suspicion et même la délation devenant les principales règles de conduite. Car il se passait quand même bien des choses dans les hautes sphères de l'État.

À treize heures, le président de la République a officiellement expliqué le sens de la fièvre et de l'agitation dont les forces de l'ordre avaient fait preuve durant ces derniers jours. Son message a fait autant l'effet d'une bombe que la démission du 6 novembre 1982 :

« Camerounaises, Camerounais, mes chers compatriotes,

« Je m'adresse à vous aujourd'hui dans des circonstances qui revêtent

un réel caractère de gravité.

« Les services nationaux de sécurité ont appréhendé des individus dont la mission était de porter atteinte à la sécurité de la République. Ces individus, contre lesquels des sanctions appropriées à leurs activités criminelles seront prises conformément à la loi, sont passés aux aveux complets.

« Je me devais, dans un pays démocratique comme le nôtre, de porter cette situation à la connaissance du peuple camerounais, souverain et maître de son destin. Il importe, en effet, que le peuple mesure les périls auxquels l'expose l'ambition de certains individus, au mépris des expériences douloureuses qui se sont déroulées ou se déroulent en Afrique et qui devraient inciter à la réflexion.

« En accédant à la magistrature suprême le 6 novembre 1982, j'ai fait, devant vous, Camerounaises, Camerounais, le serment solennel de ne pas faillir à mes responsabilités de gardien de la Constitution et des institutions et de garant de la souveraineté et de l'intégrité nationales. Je me dois, par conséquent, face à la situation ainsi créée, de prendre, en vue de sauvegarder la sécurité nationale, toutes les mesures que je juge nécessaires dans les domaines politique, administratif et militaire.

« Sur le plan militaire, j'ai décidé, de créer un état-major général des forces armées dans le but de donner à celles-ci les moyens d'assumer, dans une plus grande cohésion et une efficacité accrue, leurs missions de défense de la nation et de protection de la légalité républicaine.

« J'ai décidé aussi, sur le plan administratif, de faire éclater les provinces actuelles du Centre-Sud et du Nord, respectivement en deux et trois unités nouvelles. Ce faisant, je réponds, d'une part, comme j'en avais fait la promesse, aux vœux des populations concernées, tels qu'ils se sont exprimés lors des visites que je leur ai rendues récemment et, d'autre part, à notre souci constant de rapprocher toujours davantage l'administration des administrés.

« J'ai enfin décidé, sur le plan politique, de procéder à un remaniement ministériel. Il est indispensable, en effet, maintenant plus que jamais que l'équipe gouvernementale soit plus solidaire et mieux tendue vers les objectifs définis par le président de la République, chef de l'État et chef du gouvernement.

« Je suis sûr, chers compatriotes, que vous avez pleinement conscience de l'importance de l'étape décisive de l'histoire de notre pays que nous vivons. Je connais la profondeur de votre patriotisme, la maturité dont

vous avez toujours fait preuve dans toutes les circonstances difficiles, votre loyalisme à l'égard des institutions et votre attachement à la paix, à l'unité et à la stabilité de la nation qui sont, hier comme aujourd'hui et demain, les conditions indispensables au succès de notre politique de développement dans l'équilibre et la justice.

« Je connais enfin le soutien spontané et massif que vous n'avez cessé de m'apporter, depuis le 6 novembre 1982 dans l'accomplissement de ma lourde et exaltante tâche à la tête de l'État. Ainsi, je compte sur chacun de vous et sur vous tous, Camerounaises, Camerounais, chers compatriotes, pour continuer, ensemble à œuvrer sans relâche et avec détermination, foi et engagement, pour la préservation et la consolidation de la paix et de l'unité nationale et pour l'avènement d'un Cameroun toujours plus fraternel et plus prospère dont nous puissions toujours être fiers ».

Stupeur, émotion et interrogations. Voilà ce que suscite chez l'homme de la rue cette déclaration de Paul Biya. Elle est suivie par la nomination du général de division Pierre Semengué au poste de chef d'État-major des armées. Ceci pour lui donner les pleins pouvoirs sur un corps important de la vie nationale, mais super-fractionné.

Le remaniement ministériel qui suit cette déclaration de Paul Biya prend des allures de... coup d'État constitutionnel :

- Premier ministre par intérim, ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales : Luc Ayang.
- Ministres chargés de mission à la présidence : William Eteki Mboumoua, Georges Ngango.

Ministres d'État

- Agriculture : Sadou Ayatou.
- Forces armées : Gilbert Andzé Tsoungui.
- Justice : André Ngongang Ouandji.
- Relations avec les assemblées : Emmanuel Egbe Tabi.

Ministres

- Administration territoriale : Jean Fouman Akame.
- Affaires étrangères : Felix Tonye Mbog.
- Affaires sociales : Mme Delphine Tsanga.
- Commerce : Tori Limangana.
- Éducation nationale : René Ze Nguele.

- Équipement : Thomas Dakayi Kamga.
- Finances : Étienne Ntsama.
- Fonction publique : Youssoufa Daouda.
- Information et Culture : François Sengat Kuo.
- Jeunesse et Sports : Ibrahim Mbombo Njoya.
- Mines et Énergie : Philémon Yang Yundji.
- Plan et Industrie : Gibering Bol Alima.
- Postes et Télécommunications : Robert Mbella Mbappe.
- Santé publique : Robert Nkoulou.
- Transports : Albert Ngome Kome.
- Travail et Prévoyance sociale : Daniel Kamgueu.
- Urbanisme et Habitat : Abdoulaye Babale.

Ministres délégués

- Affaires étrangères : Oumarou Aminou.
- Inspection générale de l'État et Réforme administrative : Christian Songwe Bongwa.

Vice-ministres

- Administration territoriale : Joseph Chongwan Awunti.
- Agriculture : Salomon Nfor Ngwei.
- Commerce : Michael Namaya.
- Éducation nationale : Dorothy Njeuma.
- Finances : Pierre Hele.
- Plan et Industrie : Élisabeth Tankeu.

Ce remaniement entraîne le départ de plusieurs personnalités éminentes, dont le premier ministre Bello Bouba Maigari et le ministre de la Défense Maikano Abdoulaye. Aucun des deux hommes n'a été officiellement accusé par le chef de l'État; mais leur limogeage coïncide avec l'annonce de l'arrestation du capitaine Ibrahim Oumarou et du commandant Salatou Adamou, respectivement ex-intendant et aide de camp d'Ahidjo. De là à relier les deux faits, il n'y a qu'un tout petit pas que l'opinion publique franchit allègrement.

Mardi 23 août

Bizarre. Généralement, la température du mois d'août est plutôt fraîche et agréable. Cette année, elle semble élevée et insupportable.

Dans la rue, dans les bureaux, dans les taxis et transports urbains, on suffoque. Et on discute. Chacun rie parle plus que de « l’Affaire ». Les uns se félicitent d’avoir été pris pour juges en tant que « peuple camerounais » par le chef de l’État. Les autres attendent avec impatience la réaction d’Ahidjo

— Chez nous, le petit peuple a toujours aimé les duels.

Elle ne tarde pas à arriver. Via Radio France Internationale et l’agence France Presse; pour Ahidjo, il est « inadmissible » que ses deux collaborateurs aient été arrêtés et que les passeports de Maikano Abdoulaye et Bello Bouba Maigari aient été retirés. Les aveux ? « Ils ont été extorqués par la force. » Il accuse son successeur d’avoir « instauré un régime policier de terreur, de menaces, de mensonges et d’intoxication ». Il dénonce le système des tables d’écoutes et les « interrogatoires et arrestations arbitraires ». Il conclut en prédisant la faillite économique et politique du pays, et se vante d’avoir courageusement réalisé l’unité nationale au Cameroun.

Que d’erreurs ! Je n’en retiens que deux :

- 1) Accuser publiquement Biya d’avoir instauré en moins de dix mois un État policier, alors que pendant vingt-cinq ans, il a dirigé le pays d’une main de fer est une absurdité. Une telle démagogie ne peut payer.
- 2) Affirmer qu’il a réalisé l’unité nationale au Cameroun, l’opinion publique internationale peut l’admettre, mais sûrement pas les 9 millions de Camerounais qui, chaque jour, vivent intensément les affres d’un tribalisme savamment entretenu par le régime Ahidjo. La gué-guerre entre les tribus était l’un des principaux leviers de gouvernement d’Ahidjo. Et tous ceux qui connaissent un tant soit peu le Cameroun le savent. C’est pourquoi, à Yaoundé comme à Douala, à Bafoussam comme à Ngaoundéré, à Batouri comme à Yoko, cette déclaration de l’ancien chef de l’État se retournera contre lui. Il est d’ailleurs surprenant de constater qu’un politique aussi retors et rusé se soit laissé emporter et aller à de tels arguments. À moins qu’il ait cru pouvoir mystifier tout le monde avec des paroles aussi simplettes. J’espère me tromper !

Mercredi 24 août

Ahmadou Ahidjo a déclaré hier que Biya, qu’il croyait être un homme « faible », l’avait « déçu ». Étrange. Ainsi, il aurait choisi son successeur en novembre 1982 pour... la faiblesse de celui-ci !

Question : Quel Cameroun Ahmadou Ahidjo préparait-il pour les 14 millions de Camerounais de l'an 2000 en faisant accéder à la tête de l'État un « faible » ? Ce choix ne trahit-il pas une pensée obscurantiste, voire machiavélique ?

Me revient aujourd'hui à l'esprit ce que j'annonçais le 29 octobre 1982 : la démission d'Ahidjo n'a pas été mûrement préparée et programmée, elle a été décidée (par l'intéressé lui-même) après son mystérieux voyage à Paris. Un événement que l'Histoire se chargera de révéler diagnostic erroné établi par ses médecins, fatigue intense ou pressions politiques orchestrées par les jeunes réformistes du gouvernement socialiste français, etc. — l'a *obligé* à abandonner brutalement le pouvoir. Il doit bien le regretter aujourd'hui !

Jeudi 25 août

Depuis lundi, des motions de soutiens destinées à Paul Biya affluent à la présidence, en provenance de toutes les régions du pays. Les signataires ? Des organisations de toutes sortes, des sociétés publiques et privées, et même des particuliers. Opportunisme ? Démagogie ? Sincérité ? Allez savoir. L'une d'elles me frappe tout particulièrement, qu'a envoyée hier au nom des hommes d'affaires Noucti Tchokwango, président de la Chambre de Commerce d'industrie et des Mines. Il y est dit qu'avant l'arrivée de Paul Biya au pouvoir on notait :

« un favoritisme scandaleux dans la réglementation des biens et services consommés au Cameroun;

« un oubli volontaire des vrais hommes d'affaires au profit d'aventuriers ayant perturbé profondément les circuits commerciaux et donnant ainsi à notre pays l'apparence d'une économie saine;

« un octroi complaisant des crédits bancaires sans garanties ni possibilités de remboursement;

« une tolérance, voire un encouragement d'une fraude douanière organisée;

« une généralisation des contrebandes par terre, mer et air;

« une libre-circulation sur notre territoire national d'une monnaie n'ayant pas cours dans nos banques. »

Sans commentaire. Ou plutôt si, un seul. Si j'ai bien compris le texte de la motion, le régime Ahidjo n'a scandaleusement favorisé que des

aventuriers, et non des hommes d'affaires. Très bien. Donc les signataires de cette motion, qui sont l'élite économique du pays et à ce titre membres (ou représentés par un des leurs) du comité central de l'U. N. C., ne seraient que de minables aventuriers. Bravo !

Vendredi 26 août

Encore Ahmadou Ahidjo. Dans une interview accordée à R. F. I. — décidément il aime bien les médias français —, l'ancien maître du palais d'Etoudi révèle les noms de ses collaborateurs arrêtés : Salatou Adamou et Ibrahim Oumarou. Puis il traite Paul Biya d'« hypocrite », de « fourbe » victime de la « phobie des coups d'État. » Après avoir vivement critiqué la détérioration économique et sociale du pays, il affirme qu'il ne démissionnera de la présidence de l'U. N. C. sous aucun prétexte.

Samedi 27 août

Dans les milieux camerounais de Paris ou de Londres, on en était toujours à commenter les déclarations d'Ahidjo lorsque, en fin d'après-midi, l'ancien chef de l'État a purement et simplement annoncé... sa démission de la présidence nationale du Parti ! Qui l'eût cru ? Surtout après ses déclarations d'hier ? Pour justifier sa décision, il a évoqué son amour du Cameroun et son désir sincère d'éviter l'embrasement. Décision et raisonnement admirables. Est-ce sincère ? Ce départ de la tête de l'U. N. C. laisse en tout cas le champ libre à Paul Biya pour effacer définitivement toute rumeur de bicéphalisme. Il est désormais le seul maître à bord. Donc le seul responsable. Lourde responsabilité.

Dimanche 28 août

Le mutisme des autorités de Yaoundé face aux déclarations d'Ahidjo favorise bien des rumeurs. Un jeune secrétaire d'État à qui j'en demande la raison me répond simplement : « Il n'est de plus grand mépris ni de plus haute dignité que le silence. Ahidjo voudrait nous rabaisser sur le terrain de la polémique. Nous ne l'y suivrons pas. Ça serait lui faire trop d'honneur ». Ce ministre est sûr de lui. Orgueilleux et presque insolent. Ainsi va la vie.

Mardi 30 août

Quatorze membres du comité central de l'U. N. C. (John Ngu Foncha, Simon Pierre Tsoungui, Félix Sabal Lecco, Gilbering Bol Alima, Victor Ayissi Mvodo, Charles Assale, Thomas Ebongalame, Henri Bala Mbarga, Guillaume Bwelé, Emmanuel Egbe Tabi, Athanase Eteme

Oloa, Théodore Mayi Matip, Jérôme Émilien Abondo, Delphine Tsanga) ont signé une résolution demandant à Paul Biya de convoquer un congrès extraordinaire du parti et de présenter sa candidature à la présidence nationale, laissée vacante par le retrait d'Ahidjo.

Nul doute que le chef de l'État le fera dès qu'il aura l'aval des deux tiers des membres statutaires. Ce qui ne devrait tarder, à en juger par le nombre de motions de soutien qui encombrant les colonnes de *Cameroon Tribune*.

Jeudi 8 septembre

Conformément à la décision du comité central, le vice-président de l'U. N. C., Paul Biya, par la circulaire numéro 003/C/U. N. C. /U/P/1983 datée de ce jour, convoque le congrès extraordinaire de l'U. N. C. le 14 septembre 1983 à Yaoundé. À l'ordre du jour, un seul point : l'élection du nouveau président national du parti.

Mercredi 14 septembre

Tenue du deuxième Congrès extraordinaire de l'U. N. C. au Palais des Congrès de Nkol Nyada. Il n'a fallu que 110 minutes aux 406 délégués pour porter Paul Biya à la présidence nationale du parti, à l'unanimité. De son allocution de clôture, je retiens :

« L'unité nationale (..) implique que les Camerounais sont d'abord Camerounais avant d'être Bamiléké, Ewondo, Foulbé, Bassa, Boulou, Douala, Bakweri, Baya, Massa ou Maka. Elle implique que les Camerounais sont d'abord Camerounais avant d'être anglophones ou francophones, chrétiens, musulmans ou animistes. Elle implique encore que le président de la République, chef d'un État laïc, indépendamment de son origine ou de sa religion, est et demeure le président de tous les Camerounais (...)

« L'U. N. C., redynamisée par le souffle de ce deuxième congrès extraordinaire, attentive aux motions et aspirations des militants et des populations, devra donc se remettre résolument à l'écoute et au service des Camerounais, j'entends de tous les Camerounais militants ou non, sympathisants, anciens ou nouveaux venus. »

Beau programme. Auquel tout Camerounais digne de ce nom ne peut qu'adhérer totalement. À condition qu'il ne constitue pas un creuset de démagogie facile pour les amateurs de politique politicienne.

L'attitude des principaux mouvements camerounais d'opposition ont notablement évolué en quelques semaines. Il y a moins d'un mois, l'U. P. C. par exemple annonçait publiquement sa décision de soutenir Paul Biya dans la crise qui l'opposait à Ahidjo. Aujourd'hui, l'organisation marxiste publie un communiqué dans lequel elle se désolidarise totalement de lui et « condamne » son élection à la présidence de l'U. N. C. D'après le docteur Simeon Kuissu, son secrétaire général adjoint, Paul Biya récupère ainsi une machine défectueuse qui l'empêchera de réaliser réellement le changement que les Camerounais espèrent.

Il y a deux façons possibles d'interpréter l'évolution de la position de l'U. P. C. :

- 1) En soutenant officiellement Paul Biya au plus fort de la crise d'août, et ceci contre l'avis des tenants de son aile dure, l'U. P. C. savait bien que le chef de l'État camerounais prendrait la tête de l'U. N. C. et ne la reconnaîtrait pas. Ainsi, elle lui apportait un soutien tactique encombrant, de façon à l'accuser de conservatisme et de démagogie le moment venu — c'est-à-dire aujourd'hui. Hypothèse plausible. Car les upécistes ne sont pas des enfants de chœur.
- 2) L'aile modérée et majoritaire du parti marxiste n'a soutenu Paul Biya qu'en espérant sincèrement qu'il dissoudrait l'U. N. C. et créerait son propre parti. Ce qui eût augmenté les chances de reconnaissance officielle de l'U. P. C. Raisonnablement tout aussi plausible, et que n'hésitent d'ailleurs pas à clamer des ténors de l'entourage de Siméon Kuissu et Elenga Mbuyinga. Mais il pêche tout de même par un excès de naïveté qui surprendrait de la part des dirigeants du plus ancien parti politique camerounais.

Mercredi 24 septembre

Les Français ont leur Edgar Faure, naïf, truculent, mais anticonformiste et intéressant. Les Camerounais ont Charles Assalé. Ce vieux politicien, qui a été Premier ministre entre 1960 et 1965, aime bien en privé se comparer au premier. Quelle prétention !

Cameroon Tribune rapporte ce matin quelques uns de ces propos. Avant-hier, à l'occasion de l'installation du nouveau gouverneur de la province du Sud, ce brave vieillard y est allé de son « autocritique ». Après avoir dénoncé la terreur qui régnait sous le régime d'Ahidjo — dans lequel il a occupé lui-même des postes-clé —, il a comparé

l'accession au pouvoir de Paul Biya à « la naissance de l'enfant Jésus. » Bigre ! Et il a expliqué pourquoi lui et beaucoup d'autres s'étaient toujours tus du temps d'Ahidjo : « ... À peine Staline était-il mort que Krouchtchev s'est mis à le dénoncer comme le plus grand criminel de l'Histoire. Des journalistes ont demandé à Krouchtchev pourquoi, du vivant du dictateur, il avait gardé le silence. Réponse : « Staline m'aurait fait subir le même sort qu'à de nombreux compatriotes la mort ou le camp de concentration... »

Magnifique preuve d'hypocrisie et de lâcheté. Il y a quelques années, le même Charles Assale expliquait aux Camerounais que c'était « une chance de posséder un chef d'État de la trempe d'Ahidjo ». Que faut-il croire aujourd'hui ? L'idiotie seule peut-elle justifier un tel changement de discours ? Pour ma part je ne le pense pas.

Une chose est certaine : depuis quelques mois, les langues se délient. Vous pouvez maintenant prendre le risque de parler librement de politique à quelqu'un sans vous faire suspecter comme un indicateur. Tant mieux. Et les langues se délient beaucoup, on dirait qu'on a levé le couvercle trop longtemps contenu d'une marmite bouillante.

Mais derrière cette « libération », il y a des gens comme Charles Assalé, qui, à force de jouer les fous du roi, reportent sur Paul Biya un culte de la personnalité grotesque et inopportun. Ce genre de collaborateurs, « qui lui veulent du bien », devraient comprendre que toute entreprise d'intoxication fini par avoir un jour un effet boomerang.

Samedi 20 octobre 1983

Certains hommes ne ressemblent pas aux portraits que l'on fait d'eux. Théodore Mayi-Matip est de ceux-là. À soixante-treize ans, ce vieillard au regard acide traîne derrière lui, tel un boulet, une bien lourde réputation. Ses amis le trouvent intelligent, méticuleux et autoritaire. Ses ennemis l'accusent d'avoir déserté l'U. P. C. en 1966 pour rejoindre l'U. N. C. d'Ahidjo, trahissant ainsi ses camarades qui avaient refusé d'adhérer à l'idée du parti unique Imperturbable, presque impavide, il ne semble pas se soucier de querelles qu'il juge « anachroniques, dépassées et inutiles ». Il partage aujourd'hui son temps entre la vice-présidence de l'Assemblée nationale et l'Association des parlementaires de langue française, dont il est l'un des vice-présidents.

De passage dans la capitale française pour se rendre à Nairobi (Kenya) il a demandé à me voir. Pour me parler de son livre *L'Univers de la*

parole. J'en ai fait un compte rendu critique dans J. A. la semaine dernière. Dès son arrivée à Paris il m'a téléphoné pour me dire qu'il y a dans son ouvrage certaines choses que je n'ai pas bien comprises et qu'il aimerait m'expliquer de vive voix

Nous avons pris rendez-vous à 11 heures au bar de son hôtel, dans le 8^e arrondissement. Ne l'ayant jamais rencontré, j'étais un peu crispé en arrivant dans le hall de l'hôtel. Il m'y a rejoint à onze heures précises, sanglé dans un impeccable costume, coiffé d'un Borsalino en feutre gris et muni d'un bel attaché-case en cuir.

« Ah ! c'est vous ? Je vous croyais beaucoup plus âgé ! » m'a-t-il lancé avant de me prendre par le bras pour m'entraîner dans un discret salon d'attente du rez-de-chaussée. Il m'a ensuite donné un exemplaire de *Cameroon Tribune*, dans lequel figurait une interview de lui et m'a dédié un exemplaire de *l'Univers de la parole*, non sans y avoir corrigé toutes les coquilles qu'il semblait connaître par cœur.

« Vous me reprochez de n'avoir pas démontré tout ce que j'affirme dans mon livre, m'a-t-il dit. Sachez qu'il s'agit de rites séculaires et mystiques de la tradition bassa, que je ne peux me permettre de divulguer. Tous les initiés me comprendront. » Nous avons ensuite été rejoints par une superbe jeune fille, svelte et gracieuse, drapée dans un bel ensemble rouge qui lui moulait merveilleusement la poitrine. Constatant que je l'admirais du regard, Mayi Matip me l'a présenté en arborant un sourire mi-malicieux mi-ironique :

« — Ma femme...

« — Enchanté ! » ai-je bredouillé.

Vers midi, nous sommes allés déjeuner tous les trois dans un excellent restaurant chinois de la rue Copernic. Tandis que je mangeais avec appétit mon canard laqué, le vieil homme m'a fait part de sa confiance en l'avenir du pays. Il m'a dit avoir été « très surpris par les supputations d'une certaine presse » qui, en France notamment qualifie Biya de « faible ». « Le Paul Biya que je connais est un homme extrêmement réservé — encore plus que son prédécesseur ! — mais énergique et bourré de personnalité. Je suis sûr qu'il s'en sortira. Car il a compris qu'il ne faut surtout pas brusquer les choses. Les gens sont paresseux et aiment leurs habitudes. Il faut changer des choses mais en souplesse, en douceur ». À la question de savoir si les prochaines élections législatives, qui auront lieu au mois de mai, verront la présence de plusieurs candidats dans chaque circonscription, il n'a pas voulu me répondre clairement, se contentant de dire : « Encore une fois, il convient d'être prudent. Je viens du Cameroun. Il ne me semble

pas que la préoccupation essentielle de l'homme de la rue là-bas soit le multipartisme. Je ne sais quel mode de scrutin sera choisi pour les prochaines consultations électorales, mais je fais entièrement confiance au président Paul Biya pour mener le Cameroun sur la bonne voie. » Dire qu'on le considérait généralement comme étant un « ahidjoïste irréductible ! » L'opposition ? « Quelle opposition ? renchérit-il, affichant un air réellement étonné. Il n'y a pas d'opposition. L'U. P. C. n'existe plus. Woungly Massaga et ceux qui prétendent la diriger aujourd'hui n'en connaissent même pas l'histoire. Ruben Um Nyobé, son fondateur, était un grand homme et un, grand nationaliste. Je suis fier d'avoir combattu à ses côtés. L'U. P. C., c'est nous, c'est lui, c'est moi. Alors, de quelle opposition parlez-vous ? Des gamins qui s'agitent actuellement en son nom ? Laissez-moi rire. Ils ne savent même pas ce qu'a été la lutte pour l'indépendance ! »

Dimanche 6 novembre

Un an. Douze mois déjà que Paul Biya a succédé à Ahmadou Ahidjo. Mais que d'événements en si peu de temps ! Tous les observateurs s'échinent à présenter le bilan de ses activités. Je crois, pour ma part, qu'il est encore trop tôt pour évaluer son action dans quelque domaine que ce soit. D'autant que sa première année de magistrature a été entrecoupée de coups de théâtre peu propices à l'élaboration et à l'application d'une politique cohérente. Je ne ferai donc pas de bilan, fût-ce un jour d'anniversaire.

Vendredi 18 novembre

L'ami qui me téléphone ce matin pour m'annoncer le vote de l'Assemblée nationale supprimant « la fin des candidatures uniques dans les consultations électorales au Cameroun » jubile. « Ça y est, crie-t-il. Nous avons notre démocratie ! » Reprenant son souffle, il m'explique que, sur proposition du gouvernement, les députés ont voté un texte de loi autorisant la pluralité des candidatures aux prochaines consultations électorales. Et que le projet a été défendu par Jean Foumane Akamé, ministre de l'Administration territoriale.

Bien. Toute décision tendant à admettre le pluralisme et la différence ne peut qu'être applaudie. Celle-ci comporte toutefois quelques vices de fond qui tempèrent mon adhésion. D'abord, le multipartisme n'étant pas reconnu au Cameroun, les candidats aux municipales, aux législatives ou aux présidentielles, outre que ceux de l'U. N. C., devront se présenter à titre « indépendant ». De plus, ils devront chacun être parrainés par 500 notables (conseillers municipaux, députés, chefs traditionnels du premier degré, c'est-à-dire

unanimentement reconnus) dont un minimum de 50 notables pour chacune des dix provinces du pays. L'ennui ici, c'est que ces 500 avaliseurs sont généralement des membres... de l'U. N. C. Et je vois mal comment et pourquoi ils accorderaient leurs signatures à des candidats qui se présenteraient contre eux, qui consacrerait probablement l'essentiel de leur campagne électorale à critiquer l'U. N. C. et à s'en démarquer

Ensuite, les postulants doivent avoir résidé sans interruption au Cameroun au cours des cinq années précédant le dépôt de leur candidature. Sur le principe, une telle restriction est compréhensible. Il faut bien que ceux qui aspirent à parler au nom des Camerounais les connaissent un tant soit peu, et aient vécu les réalités qu'ils se proposent de changer. Mais, l'application systématique de ce principe, sans la moindre considération de cas particuliers, élimine à l'avance de la course de nombreuses candidatures dont nul ne peut jurer qu'elles seraient toutes « fantaisistes » ou « peu sérieuses ».

Alors, un coup d'épée dans l'eau, cette nouvelle loi ? Sûrement pas. Disons qu'elle n'est pas une totale réussite. En soi, elle constitue un grand pas en avant dans la bataille contre les mythes. Mais on peut, on doit l'améliorer. Pour donner un contenu plus authentique au « changement » dont tout politicien se réclame depuis un an.

Lundi 21 novembre

L'agence France Presse rapporte cet après-midi l'essentiel de la réforme constitutionnelle de vendredi dernier. Un point m'avait échappé : un projet de loi modifie l'article 7 de la Constitution et prévoit que le premier ministre, après son accession automatique à la tête de l'État « en cas de vacance de la présidence de la République », peut, « s'il le juge nécessaire, décider de la tenue d'élections présidentielles anticipées ». Jusqu'à présent, la Constitution stipulait uniquement que le premier ministre était « investi des fonctions de président de la République pour la période qui restait du mandat présidentiel en cours ».

Ainsi, Paul Biya a les mains libres pour décider une élection présidentielle anticipée. Histoire de se donner une « légitimité », et une étiquette autre que celle de remplaçant d'Ahidjo.

Mercredi 30 novembre

Conférence de presse de Paul Biya. Le chef de l'État y fait plusieurs révélations : d'abord, il annonce la tenue d'une élection présidentielle

anticipée au début de l'année 1984, et son intention de se porter candidat. Motifs ? « L'article 2 de la Constitution stipule que les autorités de l'État tirent leur pouvoir du suffrage universel. Il est donc normal de modifier la Constitution pour que le nouveau président puise sa source dans la légitimité démocratique. » De plus, « l'expérience a montré que la personne devenue président par les mécanismes constitutionnels apparaît plus ou moins comme ne jouissant pas tout à fait de la plénitude de pouvoir ».

Évoquant ensuite la possibilité de candidatures multiples à la fonction présidentielle, Paul Biya estime que le Cameroun doit « s'adapter aux évolutions du monde ». Et que le droit de se présenter comme candidat à la magistrature suprême du pays doit être reconnu à « ceux qui ne sont pas membres de l'U. N. C. ou qui ne sont pas investis par un parti ayant une existence légale au Cameroun ». Mais il ajoute : « Ceci prouve l'ouverture du parti, ouverture démocratique menée sans tomber dans le multipartisme qu'il n'est pas opportun d'instaurer dans notre pays. »

Le président évoque enfin le « complot contre la sécurité de l'État » dénoncé le 22 août. L'enquête est terminée, le complot était bien réel et les coupables sont passés aux aveux, dit-il en substance, avant d'affirmer que, dès la fin de l'instruction, les procès s'ouvriront et se dérouleront dans le respect des lois nationales.

Jeudi 1er décembre

C'est officiel : le comité central de l'U. N. C., réuni au palais de Nkol Nyada, a investi Paul Biya comme candidat unique de l'U. N. C. à l'élection présidentielle qui est fixée au 14 janvier 1984.

Vendredi 3 décembre

Malaise à Yaoundé. Les étudiants anglophones de l'université de Ndjong Melen sont en grève depuis plusieurs jours. À cause d'une circulaire du ministre de l'Éducation nationale réformant les examens du G. C. E. (General Certificate of Education, équivalent du baccalauréat) et limitant leurs chances d'accès dans certains établissements universitaires à caractère scientifique. Pour apaiser la tension; le comité central de l'U. N. C. a chargé une délégation conduite par Salomon Tandeng Muna, de leur assurer que « le gouvernement examinait actuellement leurs doléances » et que « des solutions appropriées seraient trouvées après un examen minutieux ».

L'abbé Materne et l'évêque Jean Koumou ont été retrouvés assassinés

à l'évêché de Mbalmayo (petite ville située à une cinquantaine de kilomètres de la capitale). Les deux crimes auraient été perpétrés dans la nuit du 29 au 30 novembre. Les têtes des victimes ont été fracassées, et leurs yeux crevés. Ces meurtres scabreux, dont on ignore les mobiles, surviennent à une période où le pays connaît une recrudescence sans précédent de la criminalité.

Malaise, malaise, malaise. L'état de grâce dont bénéficiait le chef de l'État depuis quelques mois (l'« effet-Biya » comme d'aucuns le disent) se serait-il déjà évaporé ?

Dimanche 4 décembre

Malaise à Bamenda (province du Nord-Ouest). Le P. W. D., la très populaire équipe locale de football, recevait cet après-midi l'un des clubs vedettes du pays : le prestigieux Tonnerre de Yaoundé. A deux minutes de la fin du match, le club de la capitale marque le troisième but qui lui assure le gain de la rencontre et un surcroît de *goal average*. C'est alors que des supporters mécontents — en majorité des jeunes — envahissent le terrain et provoquent des bagarres à coup de bouteilles vides et de pierres. Bilan : trois morts et quatre blessés.

« Incidents regrettables et heureusement sans grande portée », commentent des officiels. Peut-être. Mais ils traduisent une réelle tension dans une certaine couche de la population qui se sent marginalisée, voire exclue, sinon du partage des délices du changement, du moins des grandes décisions qui engagent et hypothèquent leur avenir et celui de tous les Camerounais. Encore une fois, il y a un malaise. Et un problème. Il s'agit d'avoir le courage de le reconnaître — je conviens que ça n'est pas toujours facile — et d'essayer d'y remédier. C'est cela le devoir de gouverner.

Mercredi 7 décembre

Le juge d'instruction près le tribunal militaire de Yaoundé a signé ce matin un mandat d'arrêt contre Ahmadou Ahidjo. Se conformant aux dispositions de l'article 109 du Code d'instruction criminelle, il l'a transmis au parquet qui l'a visé et envoyé au domicile de l'inculpé à Garoua, lieu de sa dernière habitation.

Toujours selon la loi camerounaise, deux officiers de gendarmerie accompagnés du maire de Garoua se présenteront au domicile de l'inculpé pour le rechercher. S'ils ne l'y trouvent pas, ils procéderont à l'audition de deux de ses voisins les plus proches. Et établiront leur procès-verbal. La loi dit que ces procédures étant accomplies, « le

mandat d'arrêt est dès lors présumé connu par l'intéressé qui, s'il est bon citoyen, doit se présenter devant la justice de son pays ».

Dure loi élaborée... par Ahidjo lui-même au début des années soixante, du temps où il livrait la guerre aux maquisards des régions Bamiléké et Bassa.

Vendredi 30 décembre

Ouverture de la campagne électorale pour l'élection du 14 janvier. Paul Biya est le seul candidat en lice. Les partis et groupuscules politiques camerounais non reconnus crient tous au scandale. La réforme constitutionnelle du 18 novembre ne les a pas sortis du ghetto.

Lundi 15 janvier 1984

Euphorie pour les uns, déception pour les autres. Les résultats du cinquième scrutin présidentiel qui s'est déroulé avant-hier n'ont laissé aucun Camerounais indifférent. Les uns se réjouissent du score de Paul Biya : 99, 98 % des suffrages exprimés, soit 4 008 313 voix sur 4 008 911, et un taux de participation de 99, 99 %; les autres déplorent l'absence d'autres candidats, qui donne au scrutin des allures de plébiscite. Et alors que Siméon Kuissu et Abel Eyinga, deux leaders de l'opposition, se demandent « où est passé le changement », le président de la République affirme qu'il est temps « d'imprimer une dynamique nouvelle à l'action de l'État ». Il lui a donc fallu quatorze mois pour succéder totalement à Ahidjo. Il possède désormais l'indispensable légitimité que confère le suffrage universel, et dispose de tous les leviers du pouvoir pour concevoir et faire appliquer une politique efficace. On attend avec impatience la composition du nouveau gouvernement qui aura la lourde charge de régler les dossiers économiques et sociaux en suspens. De l'inflation — responsable de la baisse générale du pouvoir d'achat au chômage, en passant par la baisse des investissements, de l'activité industrielle et le vieillissement des infrastructures indispensables — hôpitaux, routes, écoles -, ces « hommes du renouveau » auront fort à faire.

Mercredi 25 janvier

Coup de théâtre. Le poste de premier ministre est supprimé. Luc Ayang, son ancien titulaire, est nommé président du Conseil économique et social en remplacement de Félix Sabal Lecco, dont c'est peut-être le début de la fin (politique).

Je vois deux explications à cette suppression. La première : le chef de l'État se débarrasse ainsi d'un poste encombrant, parce que terriblement convoité dans tous les cercles du pouvoir. La seconde : il a choisi de monter lui-même au créneau pour affirmer qu'il n'a pas — encore — l'intention de désigner un dauphin. Il veut assumer lui-même les réussites ou les échecs de sa politique.

La clarification est ainsi faite. Plus question de parler de bicéphalisme. Il y a un seul chef. Donc, un seul responsable.

Aujourd'hui, la révision constitutionnelle du 18 novembre prend toute

sa signification : désormais, en cas de vacance du pouvoir, le président de l'Assemblée nationale assure l'intérim de la présidence de la république et a pour seul objectif d'organiser dans les quarante jours des élections présidentielles. Auxquelles — suprême subtilité — il ne peut-être lui-même candidat. Ceci évitera au président de la République en poste les habituelles luttes de clans entre prétendants à la succession. Tout semble donc devenu rationnel. Mais en politique seul l'irrationnel est rationnel.

Vendredi 3 février

Que de diagnostics d'experts — des « camerounologues » — sur la situation économique camerounaise depuis quelques semaines ! D'un côté, il y a ceux qui jurent par tous les dieux que tout va bien dans le meilleur des mondes possibles; de l'autre, ceux qui crient au scandale et à la faillite totale — ce sont les plus nombreux. Ma « vérité » se situe entre ces deux extrêmes. Dans *Jeune Afrique*, ce matin, je publie mon point de vue sur le sujet en fonction des informations dont je dispose :

« L'agitation politique de ces derniers mois a quelque peu masqué une légère mais réelle désaffection de certains secteurs de l'économie camerounaise, ainsi qu'une recrudescence des tensions sociales. Problèmes dus à la répercussion de la crise mondiale et de la sécheresse sur la production agricole. La récolte de cacao en fèves par exemple, en baisse depuis la saison 1981-1982, a encore chuté en 1982-1983, passant de 68 200 tonnes (pour onze mois) à 57 200 tonnes, soit une baisse de recettes de plus de 4 milliards de francs CFA ! Les exportations de café arabica n'ont porté que sur 13 500 tonnes pour les onze premiers mois de 1983, contre 25 000 pour la même période en 1982; soit une diminution des revenus de près de 5 milliards de F CFA.

« Même évolution pour les exportations de bois sciés, de bois brut, de bananes fraîches et d'huile de palme. Par ailleurs, la baisse de la production de certaines entreprises d'État a provoqué la spéculation sur certains produits de base dont la demande n'est pas élastique — cas de l'huile d'arachide et du sucre.

« Ensuite, l'inflation a connu une forte croissance en 1983, atteignant officiellement plus de 20 %. « Cette situation nous préoccupe énormément », reconnaît Étienne Tsama, ministre des Finances. Les causes ? « Les coûts élevés des industries de consommation, l'étroitesse du marché et l'insuffisance d'infrastructures, notamment en matière de transports. » Conséquence : la relance de la consommation populaire

que souhaitait le gouvernement n'a pas eu lieu, du fait de la baisse générale du pouvoir d'achat; les stocks des entreprises se sont alourdis; l'activité industrielle a chuté de 9 pour le dernier trimestre 1983 et les effectifs des entreprises ont été compressés de 4 % durant le premier semestre. Les entreprises d'État ? On se demande quoi en faire. Certaines ont été récemment victimes de grèves sporadiques (Camsuco, Regifercam, Cameroon Airlines...); d'autres pourraient purement et simplement mettre la clé sous la porte à cause de lourds déficits dus à une mauvaise gestion ou à des coûts de production trop élevés. Quant aux banques, leur situation reste préoccupante. Beaucoup se ressentent encore d'octrois abusifs de crédits sans garantie ni possibilité de remboursement, dont elles ont été les victimes par le passé.

« Autre problème : le nombre de plus en plus important des désœuvrés dans les rues de grandes villes. 250 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. Et beaucoup, diplômés ou pas, ne trouvent pas de travail.

« Enfin, il y a les dossiers de la santé publique et du logement. « En dépit de certaines turbulences que vient de connaître le pays et malgré les effets néfastes de la crise économique et de la sécheresse, la situation politique, économique et sociale reste globalement saine satisfaisante et rassurante », affirmait Paul Biya le 12 janvier. Peut-être. Mais elle ne le restera longtemps que si le chef de l'État camerounais rassure les hommes d'affaires que l'incertitude de ces derniers mois commence à irriter ».

Samedi 4 février

Décidément, il se passe des drôles de choses dans la capitale. Tout le monde attendait avec impatience cette cinquième équipe de Paul Biya, après l'élection présidentielle du 14 janvier. Certains s'aventureraient même à affirmer que si le remaniement tardait à venir, c'était parce qu'il bouleverserait toute l'équipe gouvernementale. Il n'en a rien été.

Annoncé à Radio Cameroun au journal parlé de la mi-journée il a surpris par... son peu d'ampleur.

Voici son contenu :

– Ministres chargés de mission à la présidence : William Eteki Mboumoua, Georges Ngango, Joseph Charles Doumba.

Ministres d'État :

- Forces Armées : Gilbert Andzé Tsoungui Justice : André Ngongang Ouandji.
- Plan et Aménagement du territoire : Youssoufa Daouda.

Ministres :

- Administration territoriale : Jean Fouman Akame.
- Affaires étrangères : Félix Tonye Mbog.
- Affaires sociales : Mme Delphine Tsanga.
- Agriculture : Sadou Hayatou.
- Commerce et Industrie : Edouard Nomo Ongolo.
- Condition féminine : Yaou Boubakari.
- Enseignement supérieur et Recherche scientifique : Gibering Bol Alima.
- Éducation nationale : Pierre Hele.
- Élevage, Pêches et Industries animales : Tori Limangana.
- Équipement : Thomas Dakayi Kamga.
- Finances : Étienne Ntsama.
- Fonction publique : René Ze Nguele.
- Information et Culture : François Sengat Kuo.
- Informatique et Marchés publics : Daniel Kamgheu.
- Jeunesse et Sports : Ibrahim Mbombo Njoya.
- Mines et Énergie : Michael Kima.
- Postes et télécommunications : Robert Mbella Mbappe.
- Santé publique : Victor Anomah Ngu.
- Transports : Albert Ngome Kome.
- Travail et Prévoyance : Joseph Fofe.
- Urbanisme et Habitat : Abdoulaye Babale.

Ministres délégués :

- Affaires étrangères : Oumarou Aminou.
- Inspection générale de l'État et Réforme administrative : Joseph Chongwan Awunti.
- Relations avec les Assemblées : Joseph Zambo.

Vice-ministres :

- Agriculture : Salomon Nfor Ngwei.
- Commerce et Industrie : Michael Namaya.

- Éducation nationale : Dorothy Njeuma.
- Plan et Aménagement du territoire : Elisabeth Tankeu.
- Santé publique : Elisabeth Bassong.

On note les départs des sept ministres (des anciens), dont Emmanuel Egbe Tabi et Christian Songwe Bongwa, deux anglophones. Peut-être payent-ils ainsi les remous de la fin décembre dans les régions anglophones de l'Ouest ?

Trois nouveaux ministères sont créés : celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, dévolu à Gilbering Bol Alima; celui de l'Informatique et des Marchés publics, qui revient à Daniel Kamgueu; et celui de la Condition féminine, que dirige Yaou Boubakari. Ainsi Paul Biya crée un ministère pour résoudre les problèmes estudiantins; un autre pour casser le monopole et supprimer le goulet d'étranglement que constituait le bureau des Marchés publics à la présidence; et un troisième pour les femmes : leurs problèmes spécifiques sont nombreux et elles représentent... 52 % de la population. Voilà qui, assurément, l'aidera à soigner son image de marque au sein de l'opinion.

Mercredi 15 février

Alors que l'homme de la rue spéculait encore sur les éventuelles significations du remaniement ministériel du 5 février, Maître Yondo Black, avocat à Douala, est désigné d'office par le lieutenant-colonel Onésiphore Ananga-Beyina, président du Tribunal militaire de Yaoundé, pour assurer la défense d'Ahmadou Ahidjo lors du procès qui s'ouvrira le 23 février.

Lundi 20 février

Un ami haut fonctionnaire à la Cameroon Airlines m'apprend que le président Paul Biya a fait un voyage privé en Europe, et que le procès des auteurs de la tentative de coup d'État d'août 1982 va s'ouvrir au Palais de Justice de la capitale.

Jeudi 23 février

Yaoundé, Palais de Justice, huit heures. Une foule hétéroclite se bouscule pour assister au procès. Un imposant service d'ordre essaie de contenir les soubresauts de la foule; chacun espère décrocher une place à l'intérieur de la minuscule salle d'audience pour suivre en direct les confessions des uns et des autres. De grands haut-parleurs

ont été installés dans la rue pour la retransmission des débats. L'ambiance est survoltée. Incontestablement, les gens veulent savoir comment et pourquoi les trois accusés — Ahmadou Ahidjo, Salatou Adamou et Ibrahim Oumarou — ont voulu assassiner le président de la République. Pendant cinq jours, les Camerounais s'accrocheront à leurs postes de radio, eux qui, généralement, écoutent plutôt des stations étrangères.

*

* *

Ibrahim Oumarou et Salatou Adamou, les seuls accusés présents au procès — Ahidjo est considéré comme étant en fuite et juge par contumace — refusent l'assistance des avocats commis d'office pour assurer leur défense. Ceci suscite d'interminables commentaires.

Mardi 28 février

Après audition des nombreux témoins à charge et à décharge, le commissaire du gouvernement (procureur de la république) a réclamé la condamnation à mort par « fusillade sur la place publique » du principal accusé Ahidjo et la réclusion à perpétuité d'Ibrahim Oumarou et Salatou Adamou. Le tribunal militaire est allé plus loin, en condamnant à mort les trois hommes. Voici l'ordonnance du tribunal militaire qui raconte les faits et le réquisitoire du procureur :

09 /P/TMY.-

(ORDONNANCE) PORTANT DESIGNATION D'OFFICE
D'UN DÉFENSEUR

-1-1-1-1-1-1-1-1-

22 FEV. 1984

Nous, Lieutenant-Colonel Onésiphore AKANGA-BEYINA,
Président du Tribunal Militaire de Yaoundé.

VU la procédure suivie contre le nommé AHMADOU AHIDJO,

VU l'article 15 alinéa 4 de l'ordonnance n° 72/5 du
26 août 1972 portant organisation judiciaire militaire ;

DESIGNONS D'OFFICE

Maitre ELACK YONDO, Avocat-Défenseur à DOUALA pour as-
surer la Défense des intérêts de AHMADOU AHIDJO, accusé de sub-
version et de conspiration d'assassinat devant le Tribunal mili-
taire de Yaoundé siégeant au Palais de Justice de ladite ville
le 23 février 1984.

En conséquence le Défenseur ci-dessus désigné peut dès
à présent prendre connaissance du dossier de la procédure et
communiquer avec l'accusé./-

Fait en notre Cabinet,

Le 15 février 1984



Antoine Akanga

20035 /CI/XX

○ ORDONNANCE DE RENVOI DEVANT LE
TRIBUNAL MILITAIRE DE YAOUNDE

-°- -°- -°-

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatre
et le six du mois de février ;

Nous, Commandant-Magistrat NCHANKOU,
Juge d'Instruction, près le Tribunal Militaire de Yaoundé

VU la procédure suivie contre :

1°) IBRAHIM-OUENANGI, fils de feu OUM
et de feu PATOU, né vers 1941 à Yaoundé, arrondissement
département du Mfoundi, marié père de cinq enfants, exerçant
la profession d'Officier de Gendarmerie (Chef d'Ecladron)
ché auprès de l'Ancien Président de la République en qualité
d'Intendant, domicilié à Yaoundé, de nationalité camerounaise,
jamais condamné, détenu depuis le 1er novembre 1983 ;

2°) SALATOU ADAMOU, fils de feu NIBA
et de feu SADIA, né vers 1946 à BOULGOU, arrondissement
Garoua, département de la Benoué, marié père de six enfants,
exerçant la profession d'Officier de Gendarmerie (Capitaine)
détaché auprès de l'Ancien Président de la République en
qualité d'Aide de Camp, domicilié à Yaoundé, de nationalité
camerounaise, jamais condamné, détenu depuis le 1er novembre
1983 ;

3°) ARMADOU AHIDJO, d'une famille Feulha, né vers 1924 à Garoua, arrondissement dudit, département de la Bénoué, marié, Ancien Président de la République Unie du Cameroun, de nationalité camerounaise, domicilié à Garoua, jamais condamné, en fuite ;

Inculpés les deux premiers de subversion, conspiration d'assassinat et de révolution suivant l'ordre d'information n° 255/HINFA/610 du 29 septembre 1983, le troisième de subversion et conspiration d'assassinat suivant l'ordre d'information supplémentaire n° 239/HINFA/610 du 06 décembre 1983 de Monsieur le Ministre d'Etat Chargé des Forces Armées ;

VU le réquisitoire définitif aux fins de renvoi n° 147/CG/THY du 04 février 1984 de Monsieur le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Militaire de Cédanga ;

VU l'article 130 du Code d'Instruction Criminelle ;

ATTENDU qu'il résulte de l'information les faits suivants :

Le samedi 18 juin 1983, le Chef de l'Etat Monsieur Paul BIYA procédait à un remaniement ministériel qui entraînait le départ du Gouvernement de plusieurs Ministres anciens collaborateurs de Monsieur AHIDJO au moment où il était Président de la République. Mécontent de ce remaniement qui semblait avoir été fait sans son assentiment, Monsieur AHIDJO réunissait vers 15 heures dans sa résidence du lac tous les Ministres entrants et sortants de la Province du Nord ainsi que le Ministre originaire du Département du Nord. Assistaient donc à cette réunion Messieurs :

.../...

- BELLO BOUBA HAIGARI, Premier Ministre en poste (I,52) ;
- ALPH. NGOUSSOU, Ministre d'Etat sortant, Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
- MAIKANO ABDOULAYE, Ministre d'Etat Chargé des Forces Armées en poste (I,42) ;
- YVESSENE DAKOUA, Ministre de la Fonction Publique en poste
- YANG DUC, Ministre de l'Elevage et des Industries Animales en poste ;
- BABALE ABDOULAYE, Ministre entrant de l'Urbanisme et de l'Habitat (I,40) ;
- IERANIM ISOMBO NJOYA, Ministre entrant de la Jeunesse et des Sports (I,42) ;
- MOHAMEDOU LABARANG, Secrétaire Général-Adjoint entrant de la Présidence de la République ;

Les Ministres AMINOU GUMAROU et TORI LIMANGAMA en poste en mission à l'étranger n'assistaient pas à cette réunion ;

L'objet de cette réunion présidée par Monsieur AMEDJO était de demander à tous les Ministres de présenter leur démission au Président de la République dans l'ordre suivant : le Premier Ministre seul, Les Ministres reconduits ensuite et enfin les Jeunes Ministres BABALE et LABARANG. Le but de la manœuvre était de mettre le Chef de l'Etat dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions et d'entraîner le Pays dans des troubles graves : guerre civile, sécession du Nord Cameroun. Le Premier Ministre BELLO BOUBA HAIGARI pour l'instant reconduit dans ses fonctions était l'animateur principal de ce mouvement hautement subversif secondé par Monsieur MAIKANO ABDOULAYE en sa qualité de Ministre d'Etat Chargé des Forces Armées et Commandant en Chef des Forces Armées qui aboutit à l'échec grâce à la retraction des Jeunes Ministres

du refus catégorique de Monsieur IBRAHIM MEOMBO NJOYA et de l'intervention de son père le Sultan des Bamoun qui de longue date de Monsieur AHINDO et de Madams Germaine AHINDO qui avaient dissuadé avec insistance le Premier Ministre BELLO SOUMI MAICANI porteur de la lettre de démission d'aller la présenter au Chef de l'Etat ;

ATTENDU que si cette manoeuvre de destitution sur le plan politique s'est soldée par un échec, une autre tentative mais sur le plan militaire devait se dérouler peu après. Il s'agissait pour Monsieur AHINDO d'agir sur les Officiers supérieurs en garnison à Yaoundé et qu'il croyait lui être favorables compte tenu du fait que la majorité des Officiers et Hommes de Truppe au service au Commandement du Quartier Général et à la Garde Républicaine étaient originaires de la Province du Nord. Il s'est servi de Monsieur MAIKANO ABDOULAYE, Ministre d'Etat Chargé des Forces Armées pour sa mise en oeuvre. Ce dernier pourtant reconduit dans ses fonctions était désormais en rébellion contre le Chef de l'Etat. En effet après la réunion du Lac Monsieur MAIKANO a convoqué au domicile de Monsieur IBRAHIMA WAINIRI, Délégué Général à Gendarmerie le même jour à 23H30 une réunion tribale à caractère festif groupant les Officiers Supérieurs et Hauts Fonctionnaires originaires de la Province du Nord et exerçant de hautes fonctions de Commandement Militaire à laquelle prenaient part :

- Monsieur IBRAHIMA WAINIRI, Délégué Général à la Gendarmerie Nationale ;
- Le Colonel OUMAROUJAH YAYA, promu Général par la suite, Directeur de la Sécurité Présidentielle ;

.../...

- Le Colonel NGOURA BELLAHAYE, Commandant le Quartier Général
- Le Colonel ABBA KAKA BOURKOU, Directeur de l'Intendance ;
- Le Lieutenant-Colonel SALE IBRAHIM, promu Colonel par la suite, Commandant la Garde Républicaine ;
- Le Chef d'Escadron MOHAMADOU ABDOULAYE, Chef de la Sécurité Militaire ;

Cette réunion factieuse dont le but recherché était d'entraîner l'Armée dans la Rébellion pour rétablir l'Ancien Président AHMADOU AHIDJO échoua :

- 1°) parceque les conditions tactiques de réussite ne pouvaient être réunies en laps de temps ;
- 2°) aussi et surtout grâce à la réaction imprévue qui révélée la payante de la majorité de l'armée sous le Commandement du Général de Division Pierre SEMENQUE et qui est demeurée par tradition fidèle aux Institutions de la République ;

ATTENDU que devant l'échec de ces deux tentatives de destabilisation AHIDJO réalisant qu'il ne pouvait plus reprendre le pouvoir qu'il avait abandonné le 04 novembre 1982, quitta le Cameroun le 18 juillet 1983 en compagnie du Chef d'Escadron IBRAHIM OUMAROU son Intendant depuis plusieurs années, C'est en ce moment qu'il prit la résolution d'éliminer physiquement le Président PAUL BIYA ;

ATTENDU que quatre jours après son arrivée à Cannes en France, il convoque le Commandant IBRAHIM OUMAROU dans l'intention de lui confier une mission au Cameroun, Le Commandant IBRAHIM OUMAROU déclare que l'ancien Chef de l'Etat était très anxieux ce jour-là. Deux jours plus tard, il reçoit cet Officier et précise alors l'objet de la mission,

Celle-ci consistait à se rendre à Yaoundé, prendre contact avec le Capitaine SALATOU ADAMOU, ancien Chef de la Protection Rapprochée à la Direction de la Sécurité Présidentielle et Aide de Camp d'AHIDJO AHIDJO. Le Capitaine SALATOU ADAMOU devait entrer en liaison avec un de ses anciens subordonnés de la Sécurité Rapprochée du Chef de l'Etat afin qu'il puisse assassiner le Président Paul BIYA. AHIDJO propose pour cette mission les moyens nécessaires à son accomplissement mais le Commandant IBRAHIM OUMAROU décline cette offre et propose de mettre lui-même à la disposition de SALATOU ADAMOU ses propres fonds soit 6.000.000 (six millions) de francs en compte à Yaoundé. Le 31 juillet 1983 l'accord était parfait entre AHIDJO, IBRAHIM et SALATOU pour l'assassinat du Chef de l'Etat au cours d'une réunion tenue par les deux Officiers dans le bureau de SALATOU ADAMOU à la résidence du Lac ;

ATTENDU que pour exécuter son action le Capitaine SALATOU ADAMOU est entré en contact avec le Maréchal des-Logis-Chef HOLLONG Etienne, Chef de Section de la Protection rapprochée du Président de la République Paul BIYA et dernière personne dans la hiérarchie de la protection au contact direct et rapprochée du Chef de l'Etat. Il a en effet accès en permanence et sans limitation aucune tant aux bureaux qu'aux appartements privés du Chef de l'Etat qu'il suit dans tous ses mouvements. La première rencontre a eu lieu dans le bureau de SALATOU le 04 août 1983 mais renvoyée au 05 août 1983 pour raison de discrétion devant "ANNE ROUGE" vers 19 heures. Ce jour-là au cours d'une courte promenade dans la voiture de SALATOU, ce dernier fait part à HOLLONG d'une mission délicate qu'il doit lui confier. Ce Militaire a aussitôt deviné le genre de mission après que SALATOU eût fait un tour d'horizon politique du Pays qu'il qualifia de catastrophique et dont il imputait la responsabilité au Président Paul BIYA.

.../...

SELON SALATOU, il fallait agir vite avant qu'il ne soit trop tard. Il est à noter qu'entre temps, AHIDJO ne cessait de harceler IBRAHIM OUMAROU par téléphone depuis la France pour que le crime ait lieu le plus vite possible. Mais le 05 août 1963, le Maréchal-des-Logis-Chef HOLLON Etienne très inquiet pour la vie du Chef de l'Etat et devant la détermination des inculpés que plus rien ne pouvait arrêter vers le crime projeté rendait compte à son Chef, le Colonel MEKA René Claude, Directeur de la Sécurité Présidentielle ;

ATTENDU que SALATOU ADAMOU et IBRAHIM OUMAROU ont reconnu librement les faits qui leur sont reprochés (I-43, I-42) au cours de l'information mais qu'ils allèguent pour leur défense la crainte révérentielle inspirée par la personne d'AHIDJO ;

ATTENDU QU'À l'arrivée d'IBRAHIM OUMAROU à Yaoundé, il n'était plus sous l'influence d'AHIDJO et ne devait plus obéir à ces instructions criminelles. Bien au contraire, il avait transformé la résidence du Lac en un haut lieu de subversion ;

ATTENDU que s'agissant de AHIDJO, il n'a été ni inculqué ni interrogé au fond parcequ'en fuite à l'étranger ;

ATTENDU qu'il est de jurisprudence constante (crim.25 mars 1968 B102) que l'interrogatoire de première comparution et au fond ne s'impose plus au Juge lorsque l'inculpé est en fuite, car la volonté de se soustraire à la justice fait tomber les garanties légales et les droits de la défense prévus par les dispositions du décret du 25 février 1931 sur l'instruction préalable ;

.../...

ATTENDU qu'IBRAHIM OUMAROU et SALATOU ADAMOU ont chacun un casier judiciaire vierge et sont notés jusqu'à la commission de leurs crimes comme des Officiers modèles ayant une haute idée de leur métier auquel s'ouvrait une brillante perspective de carrière ;

QUE Monsieur AHMEDOU AHIDJO a également un casier judiciaire vierge ;

ATTENDU que les faits de subversion et de conspiration d'assassinat et de révolution sont établis et demeurent constants à l'encontre des inculpés ;

ATTENDU qu'il y a par conséquent charges suffisantes contre :

1°) IBRAHIM OUMAROU ;

2°) SALATOU ADAMOU ;

d'habiter à Yaoundé, arrondissement du dit, département du Kfoué courant 1963 mais en tout cas dans le temps légal des poursuites ;

- a) incité à la haine contre le Gouvernement de la République ;
- b) participé à une entreprise de subversion et propagation des nouvelles sur le remaniement ministériel du 1^{er} juin 1963 mais assorties de commentaires susceptibles de nuire aux Autorités Publiques ;
- c) dans les mêmes circonstances de temps et de lieu ensemble et de concert :
 - conspiré en vue d'assassiner le Chef de l'Etat Paul BIYA ;
 - conspiré en vue de tenter par la violence de renverser les Autorités Publiques instituées par la Constitution ;

3*) ABASSO AHINO :

d'avoir à Yaoundé, courant 1983 et dans le temps légal des poursuites :

- a) incité à la haine contre le Gouvernement et participé à une entreprise de subversion dirigée contre les Autorités et les Loix de la République Unie du Cameroun pour avoir tenu et fait tenir le 18 juin 1983 à 15H00 et à 23H00 dans son domicile privé du Lac et dans celui de Monsieur IBRAHIMA WADJIRI ancien Délégué Général à la Gendarmerie Nationale, deux réunions illégales aux fins ci-dessus indiquées ;
- b) dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, ensemble et de concert avec le Chef d'Escadron IBRAHIM OUMAROU et le Capitaine SALATOU ADAMOU, conspiré en vue d'assassiner le Chef de l'Etat Monsieur Paul BIYA ;

L'exécution de ces projets criminels n'ayant été interrompue que par une cause indépendante de leur volonté à savoir la démission faite par le Maréchal-des-Logis-Chef HOLLONG Etienne ;

Faits prévus et réprimés par les articles 2 et 3 de l'Ordonnance n° 62/OF/18 du 12 mars 1962, portant répression de la subversion, 74, 9 alinéa b, 95, 114 et 276 du Code Pénal ;

PAR CES MOTIFS

DECLARONS suffisamment établis à l'encontre de ISRAHIM OUMAROU, SALATOU ADAMOU et AHMADOU AHIDJO les Charges de : subversion et conspiration d'assassinat et de révolution pour les deux premiers, subversion et conspiration d'assassinat pour le troisième ;

ORDONNONS leur renvoi devant le Tribunal Militaire de Yaoundé pour y être jugés conformément à la loi

FAIT EN NOTRE CABINET



[Signature]

Réquisitoire du procureur

« Monsieur le Président,

Messieurs les Assesseurs,

L'honneur m'échoit en ce jour de prononcer ce réquisitoire aux termes des débats que vous avez si magistralement menés.

Vous avez, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, la lourde responsabilité de statuer sur une affaire dont l'importance ne saurait vous échapper.

Importance, d'abord par la personnalité des accusés; j'ai cité Monsieur Ahmadou Ahidjo, ancien président de la République du Cameroun, deux officiers des Forces Armées Nationales, dont un supérieur, à savoir le Chef d'Escadron Ibrahim Oumarou et le Capitaine Salatou Adamou.

Importance, ensuite en raison même de la qualification des faits qui sont reprochés aux accusés, à savoir la subversion et surtout la conspiration d'assassinat et de révolution.

Importance, en outre, en raison de la personnalité de la victime désignée par les accusés, à savoir l'actuel président de la République du Cameroun, son excellence Paul Biya.

Importance enfin, car il s'agit certes d'une conspiration d'assassinat entre autre infraction de droit commun, il s'agit d'un procès surtout politique.

Je ne voudrais point abuser de votre patience, celle-ci ayant déjà été si longuement éprouvée pendant ces longs débats.

Aussi vais-je m'atteler tout de suite à vous parler des faits.

Les faits

Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, je tiens immédiatement à vous faire comprendre que cette affaire comprend deux grands volets : d'une part le volet subversion (délit) et le volet conspiration d'assassinat et de révolution (crime) d'autre part.

I- La subversion

A - Cas Ahmadou Ahidjo

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, il ne me paraît nullement pas superflu de faire un très bref rappel de ces derniers jours de notre histoire politique.

Vous êtes sans ignorer, Messieurs, que le 4 novembre 1982 célèbre date, Monsieur Ahmadou Ahidjo alors président de la République Unie du Cameroun, Chef de l'État de Chef du Gouvernement, déclarait officiellement, librement et volontairement, j'insiste sur « librement et volontairement », qu'il démissionnait de ses fonctions de président de la République. Surprise et consternation générales.

Au même moment, il annonçait la passation des pouvoirs de président de la République, Chef de l'État et Chef du Gouvernement à son premier ministre de l'époque, j'ai cité Monsieur Paul Biya.

Tout ceci, est-il nécessaire de le préciser, dans le respect de notre constitution, donc dans la légalité la plus complète.

Or, en fait Monsieur Ahidjo n'abandonne pas le pouvoir, il abandonne le pouvoir visible : les fonctions de président de la République; il veut conserver le pouvoir invisible mais réel.

C'est ainsi qu'il conserve la présidence du Parti, limoge les membres qu'il veut, fait le tour des provinces soit disant pour amener les militants du parti à soutenir le président de la République, mais en fait pour faire sa propre propagande, montrer aux militants qu'il est toujours là et qu'il peut exclure du parti qui il veut (il venait de le prouver).

Par la suite, par plusieurs actes à caractères politiques, il tend à vouloir faire placer le parti au-dessus de l'État.

L'écroulement de ses divers projets va donc se manifester par le remaniement ministériel du 18 juin 1983 d'où vont partir tous les feux de guerre.

Le 6 novembre 1982, le nouveau président de la République prenait donc constitutionnellement les rênes du pouvoir par sa prestation de serment devant l'Assemblée nationale. Dès lors, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, Monsieur Paul Biya devenait *le*, et j'insiste sur cet article défini, *le* président de la République Unie du Cameroun, Chef de l'État et Chef du Gouvernement.

Tout se passe normalement, dans l'esprit de la constitution jusqu'à la fameuse date du 18 juin 1983, date qui va déclencher tous les feux de guerre, comme je venais de le dire.

Alors de quoi s'agit-il donc ? Ce samedi 18 juin 1983, Messieurs, un remaniement ministériel est publié aux antennes nationales. Joie pour certains, amertume pour d'autres, mais alors furie pour Monsieur Ahmadou Ahidjo. Et pourquoi ?

En effet, il est impensable d'admettre qu'une décision d'une telle importance, prise par le Chef de l'État, personnalité constitutionnellement mise en place, ayant agi dans des règles légales soient si hautement contestées pour la simple et minable raison qu'il

n'a pas daigné consulter telle ou telle éminence grise de la République, ou je ne sais quelle autre autorité.

Et voilà le grief de Monsieur Ahmadou Ahidjo contre son successeur constitutionnel.

Ceci me conduit à poser quelques questions. Quel est le texte légal ou quelle est la règle légale qui oblige le Chef de l'État, Chef du Gouvernement à consulter d'abord qui que ce soit avant de former son Gouvernement ? N'avons-nous pas connu des remaniements et des remaniements ministériels ? Cette règle a-t-elle systématiquement été appliquée ? Si oui, que celui qui l'appliquait vienne le confirmer et le démontrer devant cette barre.

Non, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, n'exagérons pas. Sachons rester là où il faut.

C'est donc à partir de ce moment, de cet après-midi du 18 juin 1983, que Monsieur Ahmadou Ahidjo se sentant offensé, Dieu seul sait si offense il y a eue, a décidé dans sa résidence officielle du Lac de convoquer immédiatement chez lui tous les ministres entrants et sortants de l'ancienne Province du Nord à l'exception de deux absents, dont il ne me paraît plus nécessaire de citer les noms, et un ministre d'une autre province.

Je tiens à préciser ici, Messieurs, qu'un des ministres à même été emmené manu militari par des gendarmes de la Garde Présidentielle au mépris du respect élémentaire qui lui était dû, compte tenu de son rang social.

Arrivé à la résidence du Lac, celui-ci fut même accueilli par cette boutade, je cite « Alors Monsieur X... vous êtes nommé ministre ! »

Le Quorum atteint, quel était donc le but de la convocation de cette réunion ?

Comme l'ont fait d'ailleurs remarquer certains participants, Monsieur Ahidjo était furieux. Et pour ce faire, il a demandé à tous les participants de présenter leur démission en deux temps : d'abord démission unique de Monsieur le premier ministre, alors Monsieur Bello Bouba Maigari et ensuite celle de tous les autres ministres. Et tenez-vous tranquille, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, c'était à quelques 48 heures d'un événement important, à savoir l'arrivée au Cameroun de Monsieur François Mitterrand, président de la République française.

Vous pouvez imaginer dans quelle dramatique situation cet état de fait, s'il avait été concrétisé, devait mettre le Chef de l'État Camerounais.

Alors, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, y-a-t il d'agissement plus subversif que cela ?

Voilà les réactions de celui qui s'est fait pendant plus de deux décennies passer pour apôtre de l'Unité. N'est-ce pas là la démonstration la plus flagrante, la plus caractérisée de l'esprit réel qui était celui de Monsieur Ahmadou Ahidjo ?

À savoir celui d'aboutir à la division du Cameroun entre le Nord et le Sud ? Voilà alors le vrai fourbe, le vrai hypocrite, qui pendant tant d'années nous a fait croire faussement qu'il luttait pour l'unité nationale.

Bien évidemment, après avoir ainsi exposé le but de la réunion il s'en est suivi des discussions, qui pour qui contre. Qui hésitant. Qui chauvin, etc.

L'unanimité n'avait pas pu être atteinte. C'est ainsi que je peux vous dire, sans risquer de me tromper, que dès lors, il s'est formé deux camps : d'une part les fanatiques de la démission, d'autre part les non-fanatiques.

À partir de ce moment vont commencer de sérieuses tractations pour essayer de convaincre Monsieur Ahidjo de battre en brèches ses fâcheuses intentions.

Je vous révélerai même, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs que c'est grâce à l'intervention de Madame Germaine Ahidjo que Monsieur Bello Bouba Maigari n'a pas déposé le samedi 18 juin 1983 même sa lettre de démission, car ce dernier était fermement décidé à agir dans ce sens ce jour même, sous prétexte d'avoir été personnellement frustré car n'ayant pas été consulté, et surtout qu'il avait été longuement reçu ce jour-là par le Chef de l'État.

Par la suite alors, un mini comité de rédaction de la lettre de démission collective avait été constitué et le lendemain dimanche 19, cette lettre de démission était prête et circulait déjà pour émargement.

Dans l'intérêt de préserver le bon ordre public, je n'oserai citer ici les noms de ceux qui avaient à cette date bel et bien signé cette lettre.

Suite donc à ces multiples tractations et interventions, les lettres de démission n'ont plus été remises, ce à la déception de Monsieur Ahidjo.

Voilà où s'arrête la première phase de cette action hautement subversive orchestrée par Monsieur Ahidjo. Celle-ci ayant connu un échec, il fallait chercher à frapper ailleurs et plus fort.

Disposant de fervents disciples et pour s'assurer de tous les atouts, la meilleure couverture ne pouvait être que celle des Forces Armées. Voilà pourquoi la sacramentale mission de convaincre les tenants des principales forces de se tenir prêts à toute éventualité fut confiée à qui de droit, à savoir Monsieur Maikano Abdoulaye, alors ministre d'État, chargé des Forces Armées.

B - Cas Maikano

C'est alors que bien que reconduit aux mêmes fonctions, mais allié fervent des idées divisionnistes de Monsieur Ahidjo, Monsieur Maikano va donc convoquer le même soir du 19 juin 1983, une réunion groupant un certain nombre d'officiers responsables de la Sécurité de Yaoundé.

Quelle coïncidence me direz-vous ? Il n'y avait que des officiers supérieurs, tous originaires de l'ancienne province du Nord. Il s'agit des officiers supérieurs suivants : Général de Brigade Oumaroudjan Yaya, alors colonel, directeur de la Sécurité présidentielle, colonel Ngoura Belladji, alors commandant du Quartier général, colonel Abba Kaka, intendant militaire, alors directeur de l'Intendance, colonel Sale Ibrahim, alors lieutenant colonel, commandant la Garde Républicaine. Cette réunion aurait été convoquée vers 21 heures pour des raisons de discrétion nous dira-t-on.

Pour les mêmes raisons, cette réunion ne pouvait avoir lieu au Ministère des Forces Armées, où il existe bien des salles de conférence, car pouvons-nous le remarquer *très* facilement, elle n'avait aucun caractère officiel.

En outre, le lieu de la rencontre n'avait pas été choisi au hasard. En effet, compte tenu de l'emplacement du domicile de Monsieur Ibrahima Wadjiri, alors délégué général à la Gendarmerie Nationale, celui-ci était l'idéal quant à l'esprit de discrétion qui devait entourer les conditions de réussite de la réunion. Compte tenu de l'importance des décisions à prendre, rien n'a été laissé au hasard. Vous avez vous-même remarqué la personnalité des participants, quant à leurs

fonctions dans les forces Armées et leur appartenance ethnique.

Pour parachever le quorum, il est apparu nécessaire à l'organisateur, j'ai cité Monsieur Maikano, de faire revenir d'urgence sur Yaoundé, le Chef d'Escadron Abdoulaye Mohamadou, alors Chef de la SEMIL, lequel se trouvait pourtant en mission à Douala à l'occasion de l'arrivée de Monsieur le Président de la République française.

Les raisons de ce rappel brusque sont évidemment liées à la brusque situation créée ce 18 juin 1983 par Monsieur Ahidjo.

En effet, nous ne saurions ignorer l'importance des fonctions que jouait le Chef d'Escadron Abdoulaye au sein des Forces Armées. Sa présence était donc très utile quant à l'association de ses idées aux éventuelles décisions qui devaient être prises.

Nous avons suivi les raisons évoquées par Monsieur Maikano, quant à ce rappel. Mais je suis sûr que celles-ci, d'une légèreté enfantine ne sauraient aucunement emporter la conviction de votre juridiction, car Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, avant de se déplacer pour Douala, Monsieur Maikano savait bien que le Chef d'Escadron Abdoulaye devait le faire. Il savait qu'il y a une antenne SEMIL à Douala. Alors pourquoi s'être brusquement rendu compte le 18 juin 1983 au soir de l'inutilité de la présence du Chef de la SEMIL à Douala ?

Cela ne peut nous tromper Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs. Il s'agissait bel et bien de faire participer le Chef SEMIL aux décisions que devait prendre ce fameux comité d'officiers supérieurs originaires de l'ancienne province du Nord.

Mais quel était donc le but de cette réunion d'officiers supérieurs responsables originaires de l'ancienne province du Nord ?

Il est loisible de constater ici à la lumière des débats que nous n'avons pas eu de la part des participants la version exacte de l'objet de la réunion. Nous ne sommes tout de même pas si naïfs comme veulent nous laisser croire Monsieur Maikano et autres.

Étions-nous en présence du tout premier remaniement ministériel ayant vu l'éviction ou la reconduction de personnalités de telle ou telle Province ? Monsieur Maikano a-t-il une seule fois convoqué des officiers de telle ou telle Province pour leur demander de garder leur calme et de ne pas s'immiscer dans les affaires politiques ?

Non, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs : seuls et je tiens à les féliciter d'avance, la réaction de certains de ces officiers supérieurs a été salutare, car ceux-là ont justement convaincu Monsieur Markano de ne pas les mêler dans leurs problèmes politiques.

Dans le même ordre d'idées, pour parachever la prise en mains des Forces devant en réalité être en état d'alerte afin d'être prêtes à intervenir, Monsieur Maikano devait en outre entrer en contact avec les Forces dites d'intervention à Koutaba.

Pour ce faire, il devait contacter le commandant de cette unité, à savoir le colonel Abdoulaye Garoua. Mais par comment ? Une fois de plus, le cheminement suivi vous expliquera dans quel esprit sectariste a agi Monsieur Maikano.

En effet, ce dernier a chargé le Chef d'Escadron Abdoulaye Mohamadou de toucher le Chef d'Escadron Abba Ibrahim alors Chef d'État-Major de la Légion de l'Ouest afin que ce dernier fasse tout pour prendre personnellement contact le soir même avec le colonel Abdoulaye qui à son tour devait faire le nécessaire pour toucher Monsieur Maikano par le téléphone de la Compagnie de Gendarmerie de Fouban qui avait pour Chef le Capitaine Madougou. Ce qui a été d'ailleurs ainsi fait.

Toutefois, il n'est pas inutile, mais plutôt important, de relever ici, à l'acquit du Chef d'Escadron Abba et du Capitaine Madougou, que ceux-ci devant des missions aussi louches et importantes demandées par Monsieur le Ministre d'État lui-même, ont eu la présence d'esprit du bon militaire de rendre compte avant pour le Chef d'Escadron Abba et après le passage du Colonel Abdoulaye à Fouban pour le Capitaine Madougou des missions qui leur ont été ainsi confiées.

Mais la question qui se pose et vous avez suivi la lamentable réponse tout à l'heure, pourquoi Monsieur le ministre d'État chargé des Forces Armées, Chef du Département des Forces Armées a-t-il jugé utile de ne pas confier cette mission qu'il prétend si salutare pour le pays, et si officielle à un des Chefs militaires des localités concernées ? J'ai cité le Commandant du Secteur Militaire ou le Commandant de la Légion de Gendarmerie qui était pourtant bien présents à leur poste ?

Il s'agissait tout simplement Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, de ne faire véhiculer les consignes que par les hommes qu'il estimait de confiance pour être originaires de l'ancienne province du Nord. Alors une fois de plus, y-a-t-il plus subversif que cela au sein

des Forces Armées ?

Toutes ces manœuvres en rapport direct avec les décisions de la réunion de la résidence du Lac, avaient pour objectif de mettre les autorités légalement mises en place dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions.

C'est alors qu'intervient ici l'action oh combien salutaire de la plus haute autorité militaire de la place, j'ai cité le Général de Division Pierre Semengue, qui, mis au courant de ces dangereuses machinations, a, d'initiative, pris des mesures de dissuasion qu'il ne nous paraît pas nécessaire d'exposer ici. Tout ceci s'est fait en l'absence du Chef de l'État de la Capitale.

Ces mesures, bien sûr n'ont pas reçu l'assentiment de Monsieur Maikano, alors ministre d'État chargé des Forces Armées, dont les agissements depuis le 19 juin 1983, dénotaient clairement qu'il entrait en quelque sorte en rébellion contre le Chef de l'État, le Président Paul Biya.

C'est ainsi que pour marquer le coup, Monsieur Maikano s'en était pris au général de division Semengue, lequel avait fourni un compte rendu confidentiel, et j'insiste sur le terme confidentiel, ce qui veut dire, et Monsieur Maikano ne me contredira pas, que ce document ne devrait être connu que des personnes précises. Mais hélas, supercherie nouvelle de Monsieur Maikano, ce document hautement confidentiel est remis à Monsieur Ahidjo devenu citoyen camerounais, même privilégié, mais n'ayant plus de fonctions officielles lui donnant accès à ces documents confidentiels. N'est-ce pas là la preuve éclatante d'une violation du secret professionnel ?

Tout ceci démontre une fois de plus combien de fois Monsieur Maikano était solidaire des idées malveillantes déjà exposées plus haut de Monsieur Ahidjo. Aussi devrait-il informer ce dernier de tout ce qui se passe dans les Forces Armées et particulièrement en ce qui concerne la situation que Monsieur Ahidjo voulait créer au Cameroun.

Voilà, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, l'action de Monsieur Maikano, alors ministre d'État chargé des Forces Armées pourtant reconduit le 18 juin 1983.

Comme je l'ai dit plus haut, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, la résidence de Monsieur Ibrahima Wadjiri n'a pas été choisie au hasard. Ce dernier ne saurait arguer de l'ignorance du but réel de la tenue de la réunion à son domicile, réunion dont il a

cautionné la tenue par son acceptation. Voudra-t-il nous faire croire ici, qu'il a aussi obéi à un ordre de l'autorité compétente ? Si oui, cet ordre était-il légitime ?

Je dis que non car comme je l'ai déjà dit, s'il s'agissait d'une réunion officielle des officiers supérieurs originaires de l'ancien Nord, on ne concevrait pas qu'il faille la tenir à un domicile privé, pour des raisons de discrétion, nous a-t-on bien dit alors que le Ministère des Forces Armées dispose de tant de salles de réunion.

Toujours dans le cadre de ces actions subversives, retenons ici que Ibrahim Oumarou et Salatou Adamou dont nous n'avons pas beaucoup parlé se sont contentés de faire des commentaires tendancieux quant au remaniement ministériel du 18 juin 1983, en estimant entre autre que le Président Biya n'a pas mûri son remaniement quand il enlève les « vieux » du Nord, d'ailleurs connaissant la politique pour mettre des jeunes qui ne savent rien de la politique.

Voilà, exposé, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, les faits de subversion qui sont reprochés aux accusés présents et absents.

Si j'ai quelque peu insisté sur ces actions subversives menées par certains responsables à divers niveaux dans notre République, c'est pour vous faire comprendre que le « complot » contre la Sécurité intérieure de l'État est né à partir de celles-ci.

Si j'ai dit complot entre guillemets, c'est tout simplement parce que ces accusés ici présents sont poursuivis également surtout pour conspiration d'assassinat et de révolution, terme conforme à notre législation.

II - La conspiration d'assassinat et de révolution

Vous avez suivi, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, avec beaucoup de patience mon exposé, et de là vous avez sans doute constaté avec moi les échecs essuyés par Monsieur Ahidjo et ses détracteurs [? !] pour créer une situation politique des plus bouleversantes.

Devant ces échecs par voie politique, Monsieur Ahidjo n'a point désarmé et il a décidé d'aller de l'avant pour tout détruire.

C'est alors qu'il quitte le Cameroun le 19 juillet 1983, pour la France, en compagnie entre autres collaborateurs du Chef d'Escadron Ibrahim Oumarou, son fidèle intendant.

De là, toujours furieux de ses échecs sur les quelques tentatives de déstabilisation du régime de Monsieur Paul Biya, Monsieur Ahidjo va le 24 juillet 1983 appeler son intendant le Chef d'Escadron Ibrahim pour lui faire connaître son intention de lui confier une mission. Après avoir pris sa décision d'agir Monsieur Ahidjo rappelle Ibrahim le 26 juillet 1983 et lui confie alors la macabre mission qui consiste à se rendre à Yaoundé prendre contact avec son fidèle aide de camp le Capitaine Salatou Adamou afin de tout mettre en œuvre afin d'écarter le président Paul Biya du pouvoir, y compris son élimination physique. Investi donc de cette mission, le Chef d'Escadron Ibrahim en aurait fait part à Madame Germaine Ahidjo qui aurait désapprouvé son époux en demandant à Ibrahim de ne point l'exécuter.

Hélas, ce dernier, bien qu'hésitant au départ, quitte donc la France le 27 juillet 1983 pour Yaoundé, après avoir rassuré Monsieur Ahidjo qu'il disposait lui-même de moyens financiers suffisants pour l'opération.

Arrivé à Yaoundé, Ibrahim, qui tente de plaider la crainte révérentielle, n'étant plus sous l'influence directe de Monsieur Ahidjo, va donc contacter le Capitaine Salatou et lui faire part de l'objet de la mission que vous connaissez bien : éliminer physiquement Monsieur Paul Biya, les autres voies ayant échoué. Dès lors l'aval d'Ibrahim était donné.

Après de nouvelles hésitations entre Ibrahim et Salatou, cette fois-ci, et devant l'insistance de Monsieur Ahidjo qui ne cessait d'harcéler Ibrahim par téléphone pour la réalisation du macabre projet. Ibrahim va se décider à agir en officier et c'est ainsi qu'à la troisième rencontre avec Salatou, Ibrahim dira à ce dernier : c'est un ordre. Ce qui va emporter enfin l'accord de Salatou qui va alors confier à Ibrahim qu'il allait réfléchir et chercher quelqu'un de sûr parmi les hommes de la Garde Présidentielle. Comme il se le doit dans toute organisation, chacun à son rôle. Ibrahim avait terminé le sien et c'était au tour de Salatou de jouer le sien.

C'est ainsi que Salatou, étant tombé d'accord avec Ibrahim va chercher un élément sûr et de confiance parmi les gendarmes de la Garde Présidentielle. D'où son contact avec le Maréchal des Logis Chef Hollong Étienne.

Nous avons suivi pendant les débats comment ce contact a eu lieu de la résidence du Lac où se trouvait le bureau de Salatou, au Stade Omnisport; en passant par l'Âne Rouge. Tout ceci, nous le comprenons bien, pour des besoins de discrétion absolue.

Il ne serait pas du tout superflu, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, de rappeler ici que le choix fait par Salatou n'était point le fruit du hasard comme il a voulu nous le faire croire.

En effet, Hollong Étienne était un sous-officier aigri pendant un certain temps suite à son retard à l'avancement. Et c'est grâce au Capitaine Salatou que l'intéressé a pu être nommé au grade supérieur d'abord. Ensuite Hollong qui était en poste au Nord Cameroun, voulait venir à Yaoundé, ce que le Capitaine Salatou avait réussi à faire pour lui

Alors, Hollong lui devait reconnaissance pour tous ces faits.

Enfin, nous savons que Hollong est l'un des meilleurs tireurs parmi les gendarmes de la Garde Présidentielle.

Le contact pris par Sala ou avait tellement intrigué le Maréchal des Logis Chef Hollong, surtout que c'était à quelques jours seulement d'un déplacement du Chef de l'État dans la ville de Yaoundé, car celui-ci devait présider dimanche 7 août 1983 la finale de la coupe du Cameroun de football.

Hollong, qui craignait donc que Salatou ait peut-être pris contact avec quelqu'un d'autre, a donc vite fait d'aviser qui de droit et nous avons évité la catastrophe.

Tous ces faits ainsi relatés, nous amènent à tirer quelques conclusions :

En effet, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, je pense que vous avez tous compris dans quel abîme Monsieur Ahidjo voulait plonger le Cameroun.

Le Cameroun ne s'y est pas trompé. Je suis certain que vous ne vous y tromperez pas non plus. Les hommes que vous jugez se sont attaqués de vive force à un Gouvernement légitime c'est-à-dire au Cameroun lui-même. Leur crime est un crime politique quant à leur objectif, mais un crime de droit commun en ce qui concerne la conspiration d'assassinat.

À travers le crime projeté, à savoir l'assassinat de Monsieur Paul Biya, Président de la République du Cameroun, ce n'est pas la personne de Monsieur Paul Biya qu'il faut voir. C'est le Cameroun tout entier.

Le crime qui allait être commis est extrêmement grave car vous

n'ignorez pas, Messieurs, que si ces gens avaient réussi dans cette action, aujourd'hui il est possible qu'une guerre civile endeuillerait le Cameroun plus cruellement encore que ce que nous connaissons dans certains pays frères. Leur responsabilité à ce point de vue est écrasante. Ils ont voulu nous plonger dans une guerre fratricide dont l'acte 1^{er} était l'assassinat du Président Paul Biya. Était-ce dans le but de vouloir perpétuer une domination héréditaire ? Était-ce pour aboutir à la sécession Nord-Sud ?

Je suis tenté de répondre par l'affirmative L'histoire constatera que tout ce que les accusés ici présents auraient pu dire pour leur défense, ils l'ont dit. Nos preuves sur leur culpabilité reposent sur des aveux sincères : ils ne leur ont opposé que les lamentables excuses et les méprisables faux fuyants que vous avez entendus : et si à la fin de ce réquisitoire, mon accusation est rigoureuse, impitoyable pour certains, c'est que ces preuves l'exigent ainsi.

À la porte de cette audience, où les passions doivent s'éteindre, je tiens à dire que nous ne connaissons qu'une seule passion sous un triple aspect : la passion de la vérité, la passion de la justice et la passion de notre pays.

Aussi vais-je m'atteler à dégager la part de responsabilité de chacun.

D'emblée, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, vous avez constaté avec moi que ces débats ont relevé avec une clarté qui ne souffre d'aucun doute l'action hautement subversive exercée par certaines autorités, j'ai cité Monsieur Bello Bouba Maigari qui fut le grand animateur de la réunion et le grand meneur qui demandait que la démission se fasse au plus vite, le lendemain au plus tard. Nous avons des témoignages de personnalités faits sous serment et consignés au dossier. Monsieur Maikano Abdoulaye alors ministre d'État chargé des Forces Armées, vous l'avez constaté, entré en rébellion contre le Chef de l'État, a voulu également mettre les Forces Armées en rébellion contre les institutions, action qui n'a échoué que grâce au refus à lui opposé par certains officiers supérieurs au cours de sa réunion séditionnaire ainsi qu'à l'action dissuasive du Général de Division Pierre Semengue. En outre, en remettant à Monsieur Ahmadou Ahidjo un document officiel, confidentiel, Monsieur Maikano a aussi violé un secret professionnel

Monsieur Ibrahim Wadjiri, alors Délégué Général à la Gendarmerie Nationale, ne saurait nier sa complicité, tant par le fait qu'il savait, bien que ne nous le disant pas clairement l'« objet de la réunion », mais surtout qu'il a librement fourni un moyen à cette action, à savoir

la résidence, d'où sa complicité active.

Aussi vais-je tout de suite demander au Tribunal de bien vouloir prendre acte de ces observations et rendre jugement A. D. D. en ce qui concerne ces trois citoyens, en vue d'ordonner qu'il soit délivré à leur rencontre un Ordre d'informer pour subversion en ce qui concerne Monsieur Bello Bouba Maigari, subversion et violation du secret professionnel en ce qui concerne Monsieur Maikano Abdoulaye et complicité de subversion en ce qui concerne Monsieur Ibrahim Wadjiri.

Quant aux accusés, Monsieur le Président, Messieurs les Assesseurs, il serait souhaitable de tenir compte du rôle joué par chacun d'eux.

Les accusés présents ici, le Chef d'Escadron Ibrahim Oumarou et Salatou Adamou ont bien commis les faits qui leur sont reprochés à savoir la subversion et la conspiration d'assassinat, tous les éléments constitutifs ayant été développés.

Moins intelligents et aveugles par une obéissance irréfléchie, ils se sont laissés impressionner et entraîner dans une entreprise d'une extrême gravité.

Ils ont fait preuve d'avoir eu des remords et n'ont pas fait des difficultés au Tribunal.

Ce sont des Officiers qui ont quand même servi cette République jusqu'au moment où ils se sont laissés impressionner par le cerveau de cette affaire.

Il faut cependant aller dans la voie de la condamnation et je vais requérir qu'il plaise à votre Tribunal de les condamner chacun à la peine de l'emprisonnement à vie.

L'âme de cette conspiration, Monsieur Ahmadou Ahidjo est le principal accusé que nous jugeons aujourd'hui. C'est un homme qui a suscité pendant de longues années les sentiments les plus divers, depuis un enthousiasme et une sorte d'amour, jusqu'à la haine et l'hostilité violente. C'est un homme politique qui paraît aveuglé par le pouvoir. Il a entraîné avec lui et c'est ce qu'on peut lui reprocher encore de grave, ces hommes moins intelligents que lui, pouvant se laisser impressionner.

Les faits qui lui sont reprochés sont bel et bien établis, à savoir la subversion et la conspiration d'assassinat, les éléments constitutifs

ayant été développés. Il est légalement en fuite. Aussi faut-il le juger pas contumace.

Arrivé à ce niveau, non sans émotion profonde, mais avec la conscience d'accomplir ici un rigoureux devoir, c'est la peine de mort que je demande au Tribunal Militaire de prononcer contre lui, contumax de son état.

Que celle-ci soit exécutée par fusillade sur une place publique.

Là, il ne faut toutefois pas oublier Monsieur le Président, qu'en retenant contre les accusés le délit de subversion, il faut prononcer comme peine accessoire la confiscation des biens dont les trois accusés ne peuvent établir l'origine légitime et à titre complémentaire celle de tous les biens légitimes.

Le tout en application de l'Ordonnance de mars 1962 sur la subversion, la Loi 63-30 du 25 octobre 1962 la modifiant, la Loi 64/LF/12 du 26 juin 1964, les articles 7A - 90, 91, 95, 276 du Code Pénal.

J'en ai terminé. »

Mercredi 29 février

À Tunis (Tunisie) où il se trouve depuis quelques heures, Ahmadou Ahidjo réagit à chaud à sa condamnation à mort par contumace. « Ce procès, dit-il, était une mascarade, une parodie de justice ». Vrai ou faux, qui le croira ? Lui qui, par le passé, s'est bien souvent illustré par des procès d'opposants à son régime beaucoup plus expéditifs et sans s'embarrasser de garanties d'équité pour l'opinion internationale ! Parfois, l'Histoire paraît n'être qu'un mystérieux cocktail de cynisme et d'ironie.

Jeudi 1er mars

Paris. L'U. P. C. condamne officiellement le procès. « Non aux procès à la Ahidjo, même contre Ahidjo », déclare le docteur Siméon Kuissu. Démarche qui procède d'une certaine logique.

*

* *

Cameroun, capitale Paris ? Ahidjo annonce qu'il tiendra une conférence de presse dans la capitale française le 5 mars.

Inévitable. Chaque fois qu'un événement secoue la torpeur de nos cités africaines, une foule de « spécialistes » s'emploie immédiatement à expliquer qu'il ne s'agit de rien d'autre que de la tension qui agite les différentes communautés du pays. Au Cameroun, ce réflexe et cette explication sont peut-être encore plus flagrants.

Le cliché à la mode ici, c'est « le Nord musulman contre le Sud chrétien » (*sic*). L'histoire contemporaine du pays n'a encore jamais justifié une telle analyse. Mais peu importe. Les « spécialistes » occidentaux ont leurs prismes. Et ce pays, comme les autres, ne peut s'appréhender qu'à travers ces prismes là.

Quel Nord ? Quel Sud ? Quels musulmans ? Quels chrétiens ? Questions bien embarrassantes. Auxquelles je défis ces « camerounologues » d'y répondre.

En 1980, l'ex-province du Nord comptait 6 % de chrétiens, 20 % de musulmans (seulement !) et... 72 % d'animistes ! Au-delà de ces chiffres au demeurant forts éloquents, l'histoire et même la situation qui sévit actuellement dans cette partie du pays ne permettent de penser qu'il est sinon abusif du moins erroné de la considérer comme un bloc monolithique.

Car n'oublions pas que dans cette région, les conflits latents datent du XVIII^e siècle, lorsqu'Ousmane Dan Fodio entreprit la guerre sainte (*le jihad*) pour la « pacifier » et y imposer l'Islam. Avec des groupes d'éleveurs nomades venant du pays Haoussa, conduits par un certain Adama ils bouleversèrent totalement l'équilibre politique et religieux de la zone. Et y instaurèrent une caste d'aristocrates musulmans sur laquelle s'appuieront tour à tour les colons allemands et les colons français pour exploiter le pays.

En vingt-quatre ans de pouvoir, Ahmadou Ahidjo (lui-même issu d'une pieuse famille Peuhl) exacerba ces antagonismes sans se soucier des conséquences. Il reprit purement et simplement à son compte la politique coloniale à l'égard des Kirdis non islamisés. En renforçant particulièrement le pouvoir de lamibés et de leurs chefferies par des responsabilités administratives. Si bien que, sans qu'on s'en aperçût, les lois appliquées dans la région furent inspirées des préceptes islamiques. Même aux non-musulmans — certains parmi ceux-ci durent d'ailleurs se convertir à l'islam pour postuler à un poste dans l'appareil d'État. Choses inadmissibles dans une nation officiellement laïque.

Les quelques chrétiens du Nord (ils sont 55 000 aujourd'hui) essayèrent de résister à cette islamisation « forcée ». En construisant des chapelles et de modestes hangars pour l'alphabétisation des enfants. Hélas ! Régulièrement, des hordes d'extrémistes obscurantistes, agissant pour le compte des chefs traditionnels, détruisirent et saccagèrent systématiquement toutes ces constructions. Et l'édification d'une chapelle fut soumise à une procédure administrative draconienne.

Naturellement, la tension grimpa entre les Kirdis et les Peuhls (représentés par l'administration). Paysans et jeunes Kirdis ne manquaient jamais une occasion de manifester leurs révoltes (non paiement des impôts, refus d'acheter la carte du parti unique, etc.). Conséquence : en 1979 le petit village de Dollé fut entièrement rasé sur ordre d'Ousmane Mey, gouverneur de la région. Hommes, femmes, enfants et bétail furent massacrés par des soldats; simplement parce qu'ils revendiquaient la construction d'une école avec leurs fonds... que certains responsables locaux du parti avaient détournés !

En 1980, les Églises dénoncèrent publiquement les violences et les vexations infligées par les autorités administratives aux non-musulmans : l'abbé Jean-Marc Ella, théologien au service des communautés paysannes des montagnes de Tokombere, publia son *Cri de l'homme Africain*; les évêques du Nord Cameroun rédigèrent une *Lettre sur la justice*. En vain la roue de l'Histoire continua à tourner. Implacable. Cynique. Et le temps ne fit que couvrir ces criantes injustices.

Il est donc erroné de parler aujourd'hui du Nord Cameroun comme une entité totalement homogène dont pourrait se servir quiconque comme territoire propice à une démagogie populiste et « anti-sudiste ». Car il n'y a pas plus de Nord Cameroun qu'il n'y a de Sud Cameroun. À la limite, on pourrait dire qu'il y a plusieurs « Nord » et plusieurs « Sud »; mais là-aussi, les frontières sont floues, très floues...

Lundi 5 mars

Paris. Ahidjo tient une conférence de presse à l'hôtel Royal Monceau, avenue Hoche dans le 8^e arrondissement. Il y a là toute la fine fleur des journalistes « africanistes » de la capitale française. Il y a aussi quelques espions de l'ambassade et quatre ou cinq barbouzes — des gardes du corps de l'ancien chef d'État.

Ahidjo porte une gandoura blanche et un bonnet assorti. Il a quelque peu vieilli. Et noirci. Visiblement l'oisiveté ne lui réussit pas vraiment.

À ses côtés, il a son avocat le très célèbre Maître Christian Charrière-Bournazel.

L'ancien président camerounais commence par lire une déclaration liminaire. Après ce speech d'une dizaine de minutes, il répond à quelques questions. Il nie férocement avoir jamais tenté quoi que ce soit contre son successeur et lui reproche de suivre les recommandations de « conseillers occultes ».

Je lui pose trois questions :

- 1) Regrette-t-il d'avoir démissionné ?
- 2) Qui sont les conseillers occultes qui entraînent Paul Biya sur le mauvais chemin ?
- 3) Que compte-t-il faire concrètement, lorsqu'il affirme que « trop c'est trop ! »

À ma première question, Ahidjo répond sèchement, presque énervé : « Non ! je ne regrette aucunement d'avoir démissionné. J'ai volontairement et librement décidé d'abandonner le pouvoir en novembre 1982. » Puis il esquisse un sourire moqueur à mon endroit et ajoute : « Quant aux conseillers occultes de M. Biya, je ne les connais pas. Précisément parce qu'ils sont occultes. » Alors que quelques-uns de ses partisans dans la salle se plient d'un rire admiratif et approuvateur, Ahidjo conclut : « Je le répète : trop c'est trop. » Je réitère alors ma dernière question : que compte-t-il faire exactement dans l'immédiat ? Sans succès. L'ancien président ne répond pas. Il se borne à donner la parole à un autre journaliste. Mépris ou gêne ? Allez savoir. Le pire chez Ahidjo, c'est cette conscience aiguë et viscérale qu'il a de sa confiance en lui-même. Et partant, une espèce de complexe de supériorité quasi-machiavélique et pervers, qu'il cultive avidement. Ce serait presque enfoncer une porte ouverte que de dire qu'il en sera un jour ou l'autre la plus grande victime.

Vendredi 9 mars

David Abouem à Tchoyi, le très discret secrétaire général à la présidence, publie le communiqué qui fait suite au conseil des ministres qui s'est tenu ce matin à Yaoundé. C'est la réaction officielle du gouvernement au procès du 23 février. En voici des extraits :

« ... Sur diverses questions inscrites à l'ordre du jour, des exposés ont été présentés, notamment par le ministre d'État chargé de la Justice et

Garde des Sceaux, sur le déroulement et le verdict du procès du complot contre la sécurité de l'État; et le ministre des Finances sur l'exécution du budget de l'exercice en cours et la préparation de celui de l'exercice 1984-1985.

« Intervenant à la suite de l'exposé du Garde des Sceaux, le chef de l'État s'est félicité des conditions de déroulement de ce procès, caractérisé par l'ordre, la sérénité et le respect des lois de la République et des droits à la défense des inculpés, la publicité des débats et la présence d'observateurs étrangers neutres.

« L'opinion nationale et internationale aura ainsi pu se rendre compte de la réalité et de la gravité des faits constitutifs du complot et de l'accusation, a-t-il poursuivi, soulignant que ces faits librement avoués par leurs auteurs, qui ont plaidé coupables et imploré la clémence, constituent un démenti désormais irréfutable au scepticisme, aux insinuations comme aux dénégations de certains esprits confondus et à court d'arguments ou d'une certaine presse mal informée. [Bigre !]

« Le président de la République a tenu à relever qu'au regard des dangers auxquels les manœuvres et les actes des inculpés ont exposé les institutions et de la menace que leurs menées subversives ont fait peser sur l'ordre public et l'unité nationale; le Tribunal militaire, appréciant librement la gravité des faits et le degré de responsabilité des accusés, a été amené en toute indépendance et en son âme et conscience à leur infliger des peines exemplaires conformes à nos lois et correspondant au degré de responsabilité des accusés ainsi qu'à la gravité des faits.

« Il a saisi cette occasion pour rappeler que la justice camerounaise est souverainement rendue au nom de notre peuple et qu'en l'occurrence, le récent procès du complot contre la sécurité de l'État, qui n'a rien d'une querelle de personnes ou d'un conflit entre provinces, est celui du peuple camerounais à l'endroit d'individus coupables de crimes contre la nation, sans que leur appartenance à une ethnie ou à une religion soit prise en considération.

« Il convient d'ailleurs de rappeler que dans le passé, des procès semblables ont mis en cause plusieurs personnalités politiques ou dignitaires religieux de diverses régions de la République. Il n'est venu à l'idée de personne d'associer ces procès à l'appartenance ethnique ou religieuse des inculpés. À cet égard, il s'est félicité de l'attitude des Camerounais patriotes avisés et vigilants qui l'ont bien compris, et qui considèrent le verdict comme juste et approprié.

« Évoquant le cas des personnes dont l'inculpation a été requise le chef de l'État a demandé que tout soit mis en œuvre pour qu'une suite rapide soit réservée à leur sort.

« Le chef de l'État a enfin invité le gouvernement et le peuple camerounais, au-delà des suites et répercussions de ce procès, à demeurer certes vigilants, mais en même temps à veiller à renforcer toujours davantage la cohésion nationale, qui n'a du reste nullement été affectée, et à poursuivre la relance vigoureuse de l'activité économique, sociale et culturelle du pays. (...) »

Voilà qui, me semble-t-il, atteste d'une incontestable force de caractère chez Paul Biya, que l'on dit faible. En approuvant totalement le procès, son déroulement et son verdict, il choisit de ne pas se démarquer de l'appareil judiciaire; d'autant qu'en sa qualité de président de la République, il en est le magistrat suprême. Mais il y a là de quoi s'attirer les foudres de l'opinion internationale.

Mercredi 14 mars

Deux surprises. L'équipe nationale de football des Lions indomptables se qualifie pour la finale de la Coupe d'Afrique des nations à Abidjan (Côte d'Ivoire) en battant l'Algérie et sa cohorte de vedettes par 5 buts à 4. Événement considérable dans un pays où le football est plus qu'une distraction une passion, un exutoire. Dans les quartiers populaires de Douala et de Yaoundé, des fêtes s'organisent spontanément. Dans les nombreux « chantiers » de ces grandes villes, les rôtis de poulet et de poissons emplissent les cuisines et la *Jobajo* (bière du pays) coule à flots. Tout le monde savoure comme il se doit cette victoire qui hisse enfin le football camerounais à sa vraie dimension. Au point que bien peu de monde suit la deuxième surprise de la soirée : un message radiodiffusé de Paul Biya.

Pourtant, sa teneur est d'importance. Le président de la République y annonce sa décision « de commuer en détention » (sans autre précision) les trois condamnations à mort prononcées par le tribunal militaire le 28 février contre Ahidjo, Ibrahim Oumarou et Salatou Adamou. Et ordonne la suspension immédiate de toute poursuite ou recherche à propos des personnes impliquées dans cette affaire. Cède-t-il ainsi aux nombreuses pressions des « pays amis » dont il a été l'objet au cours de ces dernières semaines ? Ou bien veut-il par là manifester clairement sa volonté d'apaisement et son envie de passer l'éponge sur une affaire qui a terni surtout l'image du Cameroun en lui faisant une publicité dont il se serait bien passé ?

Dans tous les cas, son geste prouve qu'il maîtrise son équipe, contrairement aux rumeurs qui circulaient çà et là. En revanche, il étonne ceux qui avaient interprété le communiqué ministériel du 9 mars comme une confirmation des sentences du tribunal militaire. Cette nouveauté est-elle le signe de graves hésitations ou, au contraire, d'un réalisme politique cru, qui n'a pas peur de choquer ? J'incline plutôt pour la seconde hypothèse.

Jeudi 15 mars

À cinquante-quatre ans, Philippe-Louis Ombede est l'un de nos plus prolifiques hommes de lettres. Poète, essayiste, romancier, nouvelliste et journaliste, il est plus connu sous le pseudonyme de René Philombe.

Je n'aime pas toujours ce qu'il écrit, ses textes me paraissent inégaux. Son recueil de poèmes *Espaces essentiels*, par exemple, est l'un des plus beaux et des plus denses jamais écrit par un Camerounais. En revanche, le style et la texture de son roman *Sola, ma chérie* ne cassent pas des briques. Mystère de la création littéraire.

Ce matin, René Philombe a eu un geste que dénote un grand courage politique, un geste que bien d'autres intellectuels camerounais — parmi les plus connus — auraient dû faire depuis bien longtemps. Il a envoyé une lettre au président Paul Biya.

En voici le texte :

« Excellence,

Cher compatriote président,

L'auteur de la présente supplique est un homme de condition sociale fort modeste. Un homme dont l'amour pour sa patrie camerounaise est viscéral. Un homme jaloux de sa qualité d'homme et soucieux de marcher au pas de l'histoire. Un homme qui se sent fier de porter le titre — ô combien obscur ! — de poète et homme de lettres. Sa démarche est audacieuse; il le sait. Mais elle peut se révéler salutaire pour la nation toute entière. Vous ne manquez pas, il ose l'espérer, d'apprécier sa bonne foi à sa juste mesure et de juger évidentes les raisons qui l'ont poussé à prendre le risque de vous déranger aujourd'hui par voie périscolaire.

Je vous écris, Excellence, parce que depuis votre accession à la magistrature suprême, vous avez saisi toutes les occasions qui vous étaient offertes pour inviter chaque fils de ce pays, sans discrimination

d'aucune sorte, à se joindre à vous afin de bâtir ensemble une nouvelle société camerounaise

Je vous écris, cher compatriote président, parce que, fils de ce pays et conscient des responsabilités civiques inhérentes à mon métier d'écrivain, je considérerais comme un crime contre mon peuple si je ne les assumais pas pleinement au moment le plus critique de notre histoire.

Je vous écris, Excellence, parce que le Cameroun nouveau, tel que nous l'appelons tous de tous nos vœux, doit-être avant tout l'œuvre commune des Camerounais eux-même, et non de quelques étrangers même animés des meilleures intentions du monde.

Je vous écris, cher compatriote président, parce que je suis de ceux qui croient fermement que l'histoire d'un peuple évolue selon des lois objectives et que, loin d'être l'expression propre d'un mythique esprit universel, elle ne relève nullement d'un hasard aveugle ni de l'arbitraire de certains individus, mais d'un travail rationnel et patient de tous ceux qui ont foi en l'avenir radieux de l'humanité.

Je vous écris, Excellence, parce que j'aime trop le Cameroun, mon beau pays, pour ne pas dénoncer à temps ce que je crois être les prémisses d'une conflagration nationale dont personne, si jamais elle éclatait, ne serait sûr de sortir avec un visage étoilé d'un sourire de mieux-être.

Enfin, je vous écris cher compatriote président, parce que prolétaire vivant parmi les prolétaires, je suis mieux placé que vos collaborateurs immédiats pour saisir jusque dans les moindres vibrations les battements de cœur de notre vaillant peuple; pour voir et entendre ce qu'ils ignorent totalement.

En effet, de 1959 à 1981, ma vie a été celle d'un paria persécuté. J'ai connu les sueurs et les tremblements de l'innocent traîné aux pieds des Gémonies à quelques pas du poteau d'exécution. Les crimes dont j'étais accusé relevaient de l'illusion cynique et de la psychose paranoïaque : subversion, atteinte à la sûreté intérieure de l'État, intelligence avec des puissances étrangères, diffamation, propagation de fausses nouvelles, reconstitution de ligue dissoute...

La réalité était toute différente. Mes seuls crimes auront été : 1^o ma pugnacité à défendre ma petite qualité d'homme; 2^o ma fidélité inébranlable au peuple camerounais; 3^o mon entêtement à être conséquent avec moi-même et à proclamer certaines vérités

historiques — notamment celle indiquant que le Père de la nation camerounaise ne portait pas le nom d'Ahmadou Ahidjo, mais bel et bien celui de l'immortel Ruben Um Nyobé.

Ma dernière et dixième arrestation date du 23 avril 1981. Perquisition, tortures, intimidation, chantage et menaces; rien n'a réussi à m'arracher l'aveu d'un crime de lèse-majesté que je reconnais avoir commis dans la seule imagination nébuleuse des agents de la DIRDOC. Ils prétendaient que je m'étais rendu coupable d'un tel crime au mois de mars 1980 en République Fédérale d'Allemagne, au cours d'une conférence culturelle donnée dans un campus universitaire.

Le scénario de cette provocation policière ne manquait pas de briller étrangement d'une lumière tragi-comique. D'une part, comme pour inaugurer l'Année Internationale de Personnes Handicapées (dont je suis !), la DIRDOC — cette grotte de terroristes budgétivores — trouva bon de me tirer du lit au petit matin, en grand spectacle, par huit gorilles tous armés de revolvers et de pistolets, plongeant mes enfants dans un bain de larmes et semant la terreur dans tout le quartier. D'autre part, pendant que j'étais trimballé comme un vulgaire bandit dans les locaux infâments de la Diredoc, le Conseil supérieur des Ordres nationaux siégeant ce jour-là, me rangeant lui dans un groupe d'honnêtes citoyens... pour être décoré de la médaille de Chevalier de l'Ordre de la Valeur ! À vrai dire, cette distinct on honorifique, je l'acceptai le 22 mai 1981 sur le seul conseil de mes amis et parents.

Cher compatriote président, je crois m'être suffisamment présenté pour la gouverne de votre Excellence; voici l'objet de la présente supplique.

Hier, le 14 mars 1984 à 20 heures, vous avez annoncé d'une voix pathétique sur les antennes de la radio nationale une décision d'une importance historique. Au grand étonnement de tous les Camerounais, vous avez usé du droit de grâce que vous confère voire qualité de magistrat suprême en faveur de tous ceux qui arrêtés, jugés, condamnés ou simplement prévenus étaient reconnus coupables de « complot d'assassinat » visant votre personne.

Cela veut dire, Excellence, qu'aucun conjuré ne sera plus fusillé sur la place publique, la peine de mort étant commuée en détention sans autre précision ! Cela veut dire aussi que les biens appartenant à des conjurés, même d'origines illicites, ne seront plus saisis au profit du peuple camerounais ! Cela veut dire arrêt de toutes enquêtes et poursuites judiciaires en cours sur « cette douloureuse affaire ! » Bref, cela veut dire que vous passez un souverain coup d'éponge sur le

verdict rendu le 28 février 1984, par le Tribunal militaire de Yaoundé !...

Votre geste impose l'admiration de tous. D'autant que l'un des bénéficiaires de votre décision, non seulement vous avait agoni d'injures publiquement en terre étrangère, et taxé d'« idiot » et de « mascarade » le procès intenté contre lui, mais aussi, faisant montre d'une mauvaise foi évidente, n'avait pas cru devoir solliciter votre grâce.

Tant de magnanimité ne peut provenir que d'un cœur d'or. En prenant une telle décision, librement et solennellement, vous avez fait preuve d'une grandeur d'âme exceptionnelle. Dans un monde comme le nôtre, où l'homme tend à se robotiser joyeusement, le cœur de l'homme n'est plus un cœur d'homme, et la clémence apparaît comme un trésor plutôt rare. Par cet acte courageux, vous avez clairement démontré que c'est l'homme qui fait la loi, et non l'inverse.

Cher compatriote président, comment ne pas relever ici le caractère hautement exemplaire de cette maîtrise de soi-même ? Elle seule vous a permis de sortir, égal à vous-même, de la zone de turbulence intérieure où le complot vous a jeté : zone faite de ressentiments, de rancœurs et de haines personnelles. Elle seule vous a permis de déjouer les caprices de l'amour-propre qui, Voltaire le disait déjà, « est un ballon gonflé de vent dont il sort des tempêtes quand on le perce d'une épingle ». Elle seule vous a permis de transcender cette tentation, presque irrésistible, qui pousse un être humain offensé ou menacé de mort à rechercher son équilibre moral dans les satisfactions égoïstes de la vengeance.

« Mais, au-delà de la justice, avez-vous déclaré, il y a l'intérêt supérieur de l'État et les valeurs morales de respect de la vie, d'humanité et de magnanimité qui font la grandeur de l'homme ». Permettez-moi d'ajouter : « La grandeur d'un peuple, la grandeur d'une nation moderne. » Dans le même ordre d'idées, il m'est agréable de constater que votre projet de société est sous-tendu par l'exaltation des valeurs morales dont le peuple a eu à déplorer le naufrage pendant tout un quart de siècle. Je rappelle aussi qu'à maintes occasions, vous avez répété que la réussite de ce projet de société ne sera possible que si celui-ci s'appuie sur une ouverture démocratique de plus en plus large.

Excellence, laissez-moi apporter de l'eau à votre auguste moulin en disant ceci. La clémence dont vous venez d'oindre si fraternellement la tête de vos assassins présumés brillera d'un éclat particulier sur l'une

des pages de notre histoire. Elle vous honorera. En même temps, elle honorera tout notre peuple rompu aux meilleures conquêtes révolutionnaires.

Vous n'avez pas la tâche facile, ayant hérité d'une société camerounaise castrée. Elle piaffe d'impatience aujourd'hui, dans son désir de récupérer sa virilité atrophiée sous un régime sanguinaire.

Contrairement à une version officielle, le Cameroun indépendant ne s'est jamais bien porté. Il ne se porte pas encore bien. Je le dis et proclame avec véhémence, bien que nous possédions du pétrole, et de l'or, du diamant, etc.; bien que nous jouissions d'une certaine autosuffisance alimentaire qui, au demeurant, n'est réelle que pour les chiens de garde d'une clique de colons à peau noire, bien que des villas voient le jour un peu partout au seul profit d'une minorité qui saigne la nation.

« Mieux vaut prévenir que guérir. » Voilà un altruisme qui vaut bien la peine d'être ressassé. Sans fausse honte, ayons le courage de reconnaître que le bulletin de santé de la nation camerounaise suscite de sérieuses inquiétudes. Et cela perdure depuis des années. Ce bulletin lui a été imposé par les néocolonialistes de toutes couleurs. Tous ont intérêt, ne l'oublions jamais, à voir nos populations sempiternellement embourbées dans la zizanie et des querelles byzantines. C'est tout simplement pour nous exploiter de manière plus subtile. Aussi, devons-nous tout faire pour ne pas tomber dans le panneau. L'intérêt supérieur de la nation exige de nous une conjugaison permanente d'efforts pour juguler le mal qui nous guette.

Cela n'est pas impossible. La principale condition, à mon humble avis, est que votre geste généreux soit total, dépouillé de vilains calculs démagogiques et élargi, d'une manière générale, à tous nos compatriotes.

Vingt-quatre ans après notre indépendance, il y en a qui portent encore dans leurs cœurs les cicatrices douloureuses laissées par un long régime de dictature et de fascisme; il existe encore des millions de Camerounais auxquels a été refusé le droit de s'épanouir pleinement; droit qui implique la possibilité de participer démocratiquement à l'édification de notre pays. Ils sont là bourrés de vigueur, de talent et de compétence, mais coincés dans un désœuvrement forcé, loin du chantier national. Une telle situation ne se justifie guère et ne saurait durer longtemps. Elle présente un danger permanent à notre peuple. Un homme injustement rejeté par sa famille a le sentiment d'être frustré et, fatalement, il est condamné à

des réactions souvent incontrôlables, préjudiciables à tous. Je vous exhorte donc, Excellence, à plus de clémence.

L'intégration nationale constitue désormais l'un des objectifs fondamentaux de la politique du renouveau. Pour atteindre cette intégration dans la paix et la concorde, la seule voie de salut est loin de passer par des demi-mesures et des solutions de facilité. Elle restera bloquée tant qu'il n'y aura point une campagne d'assainissement judicieusement préparée, conduite avec courage et objectivité dans une atmosphère débarrassée de préjugés et de suspicion. Comment envisager une telle campagne ?

Après avoir courageusement pardonné à des compatriotes qui ont attenté à votre vie, il me semble que vous parachèveriez votre acte de magnanimité et d'humanité en tendant la main fraternelle et franche à tous. Et singulièrement à tous ceux exilés et détenus politiques — qui eux, n'ont jamais attenté à la vie d'une mouche, mais qu'un terrorisme d'État avait frappé d'ostracisme.

Certes, lors d'un de vos séjours parisiens, vous avez invité tous les Camerounais où qu'ils se trouvent à rentrer au pays, afin de se mettre au service du berceau natal. Cet appel, que je sache, n'a pas produit tous les effets escomptés. Et pour cause : même revêtu d'une sincérité indiscutable, cet appel n'en demeurerait pas moins peu rassurant. Il aurait dû être assorti de garanties de sécurité suffisantes. À preuve, certains intéressés ont vécu dans une ambassade camerounaise des quarts d'heure qui les ont laissés plutôt rêveurs.

Ceci concerne particulièrement tous ceux qui se réclament de l'Union des Populations du Cameroun (U. P. C.). Deux autres faits semblent les retenir dans la réticence voire la méfiance :

- 1) Vous avez, au cours d'une interview à Paris, déclaré que « l'U. P. C. est connue au Cameroun comme un parti illégal »;
- 2) Bon nombre de vos collaborateurs pêchant certainement par excès de zèle, usent et abusent de leur autorité pour accréditer l'idée selon laquelle l'U. P. C. avait été dissoute en 1966; et forcer l'adhésion de tous à l'U. N. C. — parti unique ou unifié (?).

Excellence, bien que je ne sois pas un responsable de l'U. P. C., permettez-moi de faire ici un bref rappel historique.

L'Union des Populations du Cameroun (U. P. C.) a vu le jour en 1948 à Douala. Bien structuré et dirigé par des patriotes qui tenaient le même

langage que notre peuple gémissant sous la botte du colonialisme, l'U. P. C. brandit un programme nettement anticolonialiste et anti-impérialiste. Un tel parti ne pouvait être en odeur de sainteté auprès de l'autorité coloniale. Aussi ce qui devait arriver arriva-t-il en 1955. Un décret d'interdiction fut pris à son encontre par un Haut-Commissaire de la République française au Cameroun.

En 1960, le président de la République du Cameroun et président Fondateur de l'Union Camerounaise (U. C.), Ahmadou Ahidjo, fit semblant de redresser les torts. Par un arrêté, il réhabilita l'U. P. C. Mais très tôt on s'aperçut que cette démarche n'était qu'un trompe-l'œil. Elle procédait d'un calcul démagogique et avait un but purement tactique. En effet, Ahidjo désirait tout simplement s'attirer les sympathies populaires au détriment d'abord de son prédécesseur André-Marie Mbida, et ensuite, des militants de l'U. P. C. Ayant senti que son propre parti était menacé de mort par un concurrent trop envahissant, Ahidjo n'hésita pas à recourir à de grands moyens.

En 1961, il convoqua un séminaire à l'issue duquel la ligne fasciste fut adoptée sans ambiguïté. Dans une brochure publiée à cette occasion et intitulée : Premier stage de Formation des Responsables de l'Union camerounaise du 1^{er} au 6 août à Yaoundé, voici ce qu'on peut lire en pages 197 et 108 :

« Éviter des accommodements et des concessions. Ne jamais reconnaître ses erreurs. Dissimuler et truquer les nouvelles favorables à l'adversaire. Éviter avec obstination des concessions qui conduisent vers des erreurs parfois fatales. Ridiculiser l'adversaire, soit en pastichant son style et son argumentation, soit en répandant sur son compte des plaisanteries. Faire prédominer son climat de force. Dans une situation comme la nôtre cela consiste à organiser des milices de jeunes des deux sexes. Ne pas hésiter, à cet égard, à copier les méthodes fascistes : sections, compagnies, bataillons, régiments, divisions (Allemagne) » — fin de citation.

Ces nouveaux mots d'ordre de l'U. C., qui portent cyniquement la signature d'un certain Samuel Kamé, l'un des pontifes doctrinaires de ce parti, furent appliqués à la lettre. Interdictions ou saisies de journaux progressistes, procès d'intention, séquestrations, couvre-feux fantaisistes, patrouilles, rafles et perquisitions nocturnes, mise à l'index de tous les membres des partis de l'opposition et singulièrement de l'U. P. C.

Pour avoir protesté démocratiquement par une Lettre, Ouverte, quatre leaders politiques (André-Marie Mbida, Marcel Eyidi-Bebey, Théodore

Mayi-Matip et Charles-René Okala) furent arrêtés et jetés en prison. C'était en 1962, date à laquelle le peuple camerounais, scandalisé, commença son long chemin de croix sous le règne sanguinaire d'Ahidjo.

En 1966, aucun responsable crédible de l'U. P. C. ne se trouvait plus sur le territoire national. D'une part, depuis 1956, le président national (Félix Moumié), le vice-président (Abel Kingué), le trésorier (Ernest Ouandji)¹ et une importante partie de l'état-major avaient été contraints à l'exil. D'autre part, depuis 1958, le secrétaire général fondateur (Ruben Um-Nyobé) reposait dans sa dernière demeure, sauvagement assassiné par la soldatesque française dans un maquis. Mais au moment où Ahidjo lança son appel attrape-nigauds à la fusion (presque forcée) de tous les partis politiques pour créer l'Union nationale camerounaise (U. N. C.) quelques imposteurs se présentèrent pour parler indûment au nom de l'U. P. C.

Voilà, Excellence, un problème juridique que nous devons éluder dans la recherche d'une paix véritable dans notre pays. Il me semble opportun de reconsidérer cette illégalité; ce ne fut que la résultante directe d'un cafouillage politique extrêmement grave.

Maints plumitifs grassement stipendiés entretiennent savamment un griotisme dangereux. Ils l'ont fait sous le règne tant décrié de votre prédécesseur constitutionnel. Ils veulent rééditer aujourd'hui cette tragi-comédie sous votre règne, après avoir retourné leur veste avec une rapidité aussi étonnante que significative. Ils sont seuls à soutenir que l'U. P. C. n'existe plus. Ils sont seuls à vouloir convaincre l'opinion nationale et internationale que l'U. P. C. a été étouffée, terrassée, morte et enterrée. Ils sont de ces gens qui ne peuvent se sentir à l'aise que s'ils vivent dans l'embrouille et l'embrouillamini. La réalité est toute autre.

Malgré le gigantesque appareil répressif mis sur pied pour broyer l'U. P. C. il faut avouer que cette formation politique a survécu à tous les calvaires. Il n'est pas exagéré de la comparer au phénix; cet oiseau mythologique qui, brûlé vif, renaissait de ses cendres. C'est dire, cher compatriote président, qu'Ahidjo a peut-être réussi à bâillonner l'U. P. C., mais il n'a pas réussi à l'étouffer. Il a réussi à la terrasser, mais pas à la tuer ni à l'enterrer. Il s'agit là d'une réalité historique dont il faut tenir le plus grand compte dans votre politique du nouveau national. Bien des espoirs sont d'ailleurs fondés sur l'éventualité de la réhabilitation légale de l'U. P. C. Vous auriez tort de les décevoir. Vouloir embrigader tous les huit ou dix millions de Camerounais que nous sommes au sein de la seule U. N. C. ou de n'importe quel parti

qui pue le fascisme et la dictature serait utopique.

Cela rappellerait l'histoire de cet enfant légendaire qui prétendait encaisser toutes les eaux de la mer dans son petit trou. De même que persister à bouter l'U. P. C. hors du chantier national serait contraire à l'esprit de tolérance, de magnanimité et d'humanité que vous vous êtes engagés à insuffler à chaque Camerounaise, et à chaque Camerounais.

Excellence et cher compatriote,

Je vous ai dit au début que, prolétaire vivant parmi des prolétaires, je suis bien placé pour voir et entendre ce que votre entourage ignorerait totalement. Et je m'en voudrais de ne pas signaler à votre haute et bienveillante attention cette autre réalité qui prévaut en ce moment.

Après l'explosion euphorique qui a secoué notre pays ces derniers temps toute en votre faveur, une, atmosphère lourde d'angoisse, de méfiance et presque de déception s'installe barométriquement aujourd'hui au sein des masses populaires. Le vent d'un changement tarde à souffler de manière tangible. Les mêmes lois scélérates de l'ancien régime restent toujours en vigueur. Grand est le risque de les voir perpétuer ce climat d'insécurité, de terreur et de peur généralisées qui avait si longtemps sévi parmi nos populations. Je ne citerai qu'un seul exemple : celui des lois sur la presse (loi n° 80-18 du 14 juillet 1980 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 66-18 du 21 décembre 1966 et le décret n° 81-144 du 22 juin 1981).

Dans un État de droit comme le Cameroun, rien ne saurait, mieux qu'un régime de presse souple et démocratique, garantir la promotion culturelle et assurer en même temps au processus de développement national un rythme dynamique.

Or, les textes de lois mis en cause ici ont été essentiellement conçus dans un contexte socio-politique répressif. Ils demeurent muets quant à promouvoir la culture et la démocratie, tandis qu'ils se montrent particulièrement « bavards » pour décourager l'épanouissement d'une presse privée libre et démocratique. Je n'en veux pour preuve que les trois barrières qui se dressent au-devant des initiatives privées :

a) Barrières financières. L'article 1^{er} du Décret n° 81-344 du 22 juin 1981 ordonne de joindre au dossier de la demande d'autorisation d'une publication, entre autres, les pièces suivantes : « un compte d'exploitation faisant ressortir les modalités de financement de la

publication ainsi que la nature et l'origine des ressources; une attestation bancaire certifiant le dépôt d'un cautionnement minimum de 500 000 F destinés au financement de la publication ».

- b) Barrières administratives. Article 3 (1) : « Le dossier complet est déposé contre décharge chez le préfet du siège de la publication; celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour le transmettre avec son avis au ministre chargé de l'Administration territoriale, qui accorde ou refuse l'autorisation après avis du ministre chargé de l'Information et de la Culture; (3) Le silence gardé pendant plus de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de réception du dossier par le ministre chargé de l'Administration territoriale vaut refus d'autorisation. »
- c) Barrières judiciaires La Loi n° 66/LF/18 du 21 décembre 1966 compte 51 articles mais elle comporte 37 sanctions, allant de fortes amendes aux peines d'emprisonnement, en passant par les saisies administratives, les suspensions, les interdictions et dommage-intérêts.

Pourquoi une autorisation pour créer un journal alors que précédemment une simple déclaration suffisait ? Pourquoi ce cautionnement de 500 000 F dans un pays classé parmi les sous-développés ? Et ces lenteurs administratives ? Et cet abus de pouvoir consistant à laisser l'autorisation au bon vouloir d'un ministre ? Pourquoi ce manque de courtoisie envers les promoteurs d'une entreprise de presse, auxquels le ministre peut même ne pas répondre après un délai de quatre-vingt-dix jours ?... On le devine aisément. Tout ceci découle du caractère terroriste des intentions qui avaient animé les tout-puissants forgerons de ces textes. On y reconnaît les produits bruts d'une dictature soupçonneuse et provocatrice en diable.

Les vertus anti-culturelles d'un tel régime de presse sont vivement ressenties par la population. Et les nombreuses conséquences sont tristement déplorables. Désinformation, mésinformation. N'entendant plus qu'un seul son de cloche, le peuple s'abreuve copieusement à des sources lointaines. La pénurie des journaux nationaux privés s'aggrave. Le blocage des initiatives privées aussi. La liberté d'expression en danger de mort...

Il est significatif que les publications les plus recherchées au Cameroun sont éditées à l'étranger. Significative aussi cette vague de saisies administratives qui s'est abattue récemment sur la presse à Yaoundé. Citons quelques victimes : *Le Monde* du 8 mars. *Le Canard*

Enchaîné du 8 mars. *Le Point* du 8 mars. *Le Messager* du 10 mars. *L'Africain Magazine* du 12 mars. *Jeune Afrique* du 14 mars. *Le Républicain* du 15 mars. Situation lamentablement anormale. Accentuée par le fait que certaines saisies sont opérées après la mise en vente des journaux. Probablement à l'insu de l'autorité habilitée à les ordonner...

Devant une telle situation, deux hypothèses viennent à l'esprit. Ou bien vos discours et instructions ne sont pas pris au sérieux par vos collaborateurs; ou bien vous vous êtes entourés des mêmes gourous de l'ancien régime. Incurablement nostalgiques d'un passé qu'ils sont seuls à regretter, ils ont du mal à se mettre au pas du Renouveau. Dans un contexte comme celui-là, où domine le brouillard, comment quelque doute ne planerait-il pas sur les esprits, quant à la fiabilité de votre projet de société et la possibilité d'un véritable changement ?

Le peuple camerounais, en saluant dans un même élan de joie et d'enthousiasme votre avènement à la tête de l'État, espérait pourtant voir s'ouvrir devant lui une magnifique voie de restructurations politiques, économiques, sociales et culturelles. Il s'attendait à une rupture radicale avec les méthodes pro-fascistes de l'ancien régime, dont il commençait à avoir ras-le-bol. Il n'entendait plus respirer un air pollué par toutes sortes d'anachronismes.

Excellence, la politique de Renouveau n'a pas sa place dans les seuls discours officiels. Elle a besoin d'être traduite dans les faits par l'application judicieuse et méthodique de mesures salutaires. Vous êtes tout à fait bien placé pour les prendre, maintenant que vous jouissez encore de nombreux atouts que sont venus multiplier la grâce et le pardon accordés à ceux qui ont voulu mettre fin à vos jours.

J'ai l'honneur de pouvoir proposer à votre sage méditation le plan d'assainissement et de redressement suivant :

- 1) : Une amnistie générale et inconditionnelle au bénéfice de tous les Camerounais arrêtés, condamnés ou simplement poursuivis pour délit politique ou assimilé;
- 2) : L'abrogation de tous les textes légaux anti-démocratiques et inhumains légués par le règne d'Achmadou Ahidjo, notamment ceux portant sur la presse et la subversion.
- 3) : La réhabilitation légale de l'U. P. C. et l'appel à tous ceux qui, pour leurs opinions ou activités politiques, ont été contraints de s'exiler à l'étranger ou à se terrer quelque part à l'intérieur de nos

frontières en clandestinité parce qu'ils avaient peur de risquer leur peau. Il est souhaitable qu'un tel appel soit assorti de la délivrance de sauf-conduits aux intéressés.

- 4) : L'organisation mûrement préparée d'une table ronde en vue d'une réconciliation nationale, placée sous le signe du renouveau.
- 5) Enfin : la stricte application de l'article 3 de la Constitution actuelle, lequel article consacre le multipartisme dans nos institutions républicaines. Celui-ci, dans un premier temps, devra être amorcé par l'adoption de la co-existence de trois formations politiques, à savoir : A) l'Union nationale camerounaise (U. N. C.) qui existe déjà légalement, B) l'Union des populations du Cameroun (U. P. C.) à réhabiliter légalement, C) un autre parti à créer par ceux qui le voudront.

Soutenir que notre peuple n'est pas encore apte à gérer dignement le multipartisme n'est, à mon avis, qu'un bavardage imprudent et inutile. Tous les tests infligés par l'Histoire à notre maturité politique depuis bien des années se sont révélés positifs et concluants. Notre peuple a toujours tourné le dos à l'anarchisme pour tendre ses bras vers une révolution démocratique — et partant constructive.

Je vous écris, Excellence, parce que je vois en vous l'homme moralement capable de ramener une paix véritable sur le sol de nos ancêtres. Vous n'avez pas le droit de gâcher cette chance qui, vous est offerte par le destin.

La paix... la paix, M. le Président, est un trésor inestimable. La guerre est facile à préparer en un jour, mais la paix c'est l'affaire de tous les jours. Quand les grands hommes de ce monde se rencontrent, la paix reste et demeure au centre de leurs entretiens. Quelle machine électronique sera assez puissante, assez sophistiquée pour dire combien l'humanité dépense, chaque jour, pour faire régner la paix sur notre planète ?

De même, comptables devant l'histoire de notre commune Patrie, nous aurions tort de lésiner sur les moyens (matériels ou spirituels) à déployer afin de ramener la paix sur la terre camerounaise. Une paix juste et honorable pour tous.

Ce faisant, je me déclare entièrement disposé à apporter, selon mes capacités, ma contribution à ce grand foyer national d'unité et de fraternité qui doit flamber dans le concert des grandes nations du monde.

Profondément confiant en vos qualités humaines, je vous prie de croire, Excellence, et cher compatriote Président, à l'assurance de ma très haute et très fraternelle considération ».

R. Philombe
Homme de Lettres
Lauréat de l'Académie française
Chevalier de l'Ordre de la Valeur

C'est clair. Et honorable. Surtout de la part d'un intellectuel qui n'a pas choisi l'exil, mais la vie au pays, avec les réalités, les difficultés et les contradictions de tous les jours. René Philombe n'a pas peur des réprimandes que pourraient éventuellement lui valoir cette lettre au chef de l'État. Bravo !

Pour l'essentiel, j'approuve son point de vue — notamment à propos du ridicule culte de la personnalité dont est victime le président Paul Biya, le bâillonnement (de fait) de la presse et la nécessité d'instaurer le multipartisme au Cameroun. Par contre, je ne crois pas que l'écrivain avait besoin d'émailler sa lettre de mots violents pour faire passer son discours. L'excès tue. Alors que la modération et la nuance peuvent bien restituer le fond d'une pensée tout en évitant qu'elle puisse être taxée d'esprit de revanche.

Enfin, juridiquement parlant, il n'est pas certain que l'arrêté présidentiel de 1960 rétablissant légalement l'U. P. C. soit toujours valable. Puisqu'officiellement l'U. P. C. — ou tout au moins quelques-uns de ses dirigeants se réclamant d'elle, parlant en son nom et considérés par l'État comme ses légitimes dirigeants — a rejoint l'U. C. (Union Camerounaise) d'Ahmadou Ahidjo en 1966. Et a fusionné avec elle — se dissolvant ainsi d'elle-même — pour former l'U. N. C. Ici, chacun peut apprécier les choses à sa manière sans être totalement dans l'erreur.

Samedi 17 mars

La raison d'État est toujours la meilleure. Elle l'emporte systématiquement sur les affinités et amitiés personnelles. On pouvait craindre une grave détérioration des relations entre le Cameroun et le Maroc. Motif : trois jours après sa condamnation à mort par contumace, le 3 mars, Ahidjo était reçu en grandes pompes à l'Académie royale de Rabat, avec les honneurs réservés à un grand chef d'État. Comme pour se justifier, le gouvernement marocain avait alors jugé bon de préciser qu'Ahidjo avait été nommé à l'Académie royale en juin 1983 (c'est-à-dire avant sa disgrâce officielle) « en

raison de son action pour l'émancipation de son pays et pour l'affirmation de l'authenticité culturelle et spirituelle des peuples d'Afrique noire ». Et que cet événement « ne saurait en rien être interprété comme une volonté de s'immiscer dans les affaires intérieures du Cameroun ou d'exprimer une hostilité quelconque envers ses institutions nationales ».

Cette mise au point n'avait pas suffi aux autorités de Yaoundé. C'est pourquoi Abdelwahed Radi, le ministre marocain de la Coopération, a dû se rendre aujourd'hui dans la capitale camerounaise. Il était porteur d'un message personnel du roi Hassan II à Paul Biya. À sa sortie, il célèbre « les liens d'amitié et de fraternité qui unissent depuis une date lointaine le Cameroun et le Maroc ». Chacun a compris qu'il est venu démystifier et désamorcer l'incident créé par la réception d'Ahidjo à Rabat le 3 mars.

Dimanche 18 mars

Du jamais vu à Yaoundé. Tout l'après-midi, des dizaines de milliers de personnes ont fébrilement suivi à la radio le déroulement de la finale de la Coupe d'Afrique des nations qui a vu la victoire des Lions indomptables aux dépens des Green Eagles du Nigeria par 3 buts à 1. Dès dix-huit heures, le centre ville est pris d'assaut par une foule en liesse, désireuse de fêter la plus grande victoire sportive du Cameroun. Dans toutes les rues, le délire absolu. L'émotion non contenue. La joie qui rugit, explose et submerge, dans une tendre cacophonie. Partout, on crie. S'appelle. S'interpelle. Klaxonne. Se tape sur l'épaule. Trinque à la santé du « Docteur » Abega et ses coéquipiers, les héros du jour. Hommes, femmes, enfants, jeunes, vieillards, tout le monde est en transe dans la danse. Et dans la bière. Plus rien n'existe. Plus aucun souci, sauf celui de savourer la XIV^e Coupe d'Afrique de football. « Depuis le 1^{er} janvier 1960 (date de l'indépendance) je n'avais jamais vu une ambiance pareille », me confie un vieil oncle. C'est incroyable la quantité d'énergie et d'attention que le football — le sport en général — peut capter. Les politiciens le savent bien...

Vendredi 23 mars

Libreville. Zachée Mongo So'o n'a ni la raideur ni la froideur communes aux diplomates africains. L'ambassadeur du Cameroun au Gabon — petit homme au crâne dégarni, toujours habillé de Sahariennes et fumant de gros cigares — a l'air d'un pédagogue attentif, minutieux, poli et doté d'un humour corrosif. Il m'a reçu cet après-midi dans son immense bureau situé sur les hauteurs verdoyantes de la capitale gabonaise. Nous avons librement échangé

nos points de vue sur les grands thèmes de l'actualité camerounaise. Il écoute attentivement ses interlocuteurs, qu'il fixe du regard, prend le temps de réfléchir entre deux phrases avant d'asséner des réflexions qui ne manquent jamais de piquant : « Profitez de vos nombreux voyages en Afrique pour appréhender l'essentiel, me conseille-t-il. Ne vous attardez pas aux futilités justes bonnes pour journaux à sensation. Au Cameroun plus que n'importe où ailleurs, il se pose aujourd'hui un seul vrai problème. Et il est crucial : comment répondre aux besoins de la jeunesse dans vingt ans ?... Si vous ne comprenez pas le sens de ma recommandation, allez à Yaoundé et installez-vous à la terrasse d'un café. Si vous êtes un homme intelligent, au bout d'un quart d'heure, vous aurez des sueurs froides... Le spectacle de tous ces jeunes écoliers, élèves et étudiants qui défileront sans cesse par centaines devant vous, vous semblera hallucinant. Et vous vous demanderez comment on gérera toutes ces têtes qui, dans cinq ou dix ans, seront toutes bourrées de diplômes et se présenteront sur le marché du travail ?

Voilà ma seule préoccupation, mon unique grosse inquiétude. Le reste n'est que querelles byzantines ! »

Lundi 26 mars

Le procès du mois dernier suscite toujours de nombreux remous et interrogations au sein de l'opinion internationale. Les hommes d'affaires et les investisseurs étrangers redoutent que le Cameroun ne devienne un « pays à risque ». Partout, les spéculations vont bon train sur « les dessous de l'Affaire Ahidjo ». Au Cameroun même, bien que la tension soit tombée, le procès reste encore un sujet de conversation animée. D'aucuns se demandent si les lois et la procédure ont été bien respectées. D'autres craignent que le fait que les trois principaux accusés soient originaires de l'ancienne province du Nord ne donne un caractère régionaliste à la sentence. Et beaucoup d'autres se demandent même si le procès avait lieu d'être, si la tentative d'assassinat d'août 1983 a bien existé...

Pour tirer l'affaire au clair et mettre un terme définitif à ce procès le ministère de l'Information et de la Culture a préparé un document confidentiel d'une vingtaine de pages intitulé : Livre blanc sur le procès du 23 février. Il est sous-titré : Pour comprendre l'affaire Ahmadou Ahidjo.

François Sengat Kuo, le ministre de l'Information et de la Culture, a été chargé de porter cet argumentaire à des « amis sûrs » dans quelques grandes capitales étrangères (notamment à Paris). Pour leur

prouver la bonne foi du gouvernement camerounais dans cette affaire.
Voici l'essentiel de ce document :

Introduction

« Du 23 au 28 février 1984, s'est déroulé au Palais de Justice de Yaoundé, devant le Tribunal Militaire Permanent de cette ville, le procès de MM. Ahmadou Ahidjo, ancien président de la République du Cameroun, Ibrahim Oumarou, et Salatou Adamou, officiers de gendarmerie, tous deux détachés auprès de l'ancien président en qualité d'intendant et d'aide de camp.

Ils étaient accusés de subversion et de conspiration d'assassinat puis d'outrage à Chef d'État pour le premier, et de subversion, de conspiration d'assassinat et de révolution pour les deux autres.

Si Ibrahim Oumarou et Salatou Adamou ont effectivement comparu et ont plaidé coupables, M. Ahidjo ne s'est pas présenté et a de ce fait, été jugé par défaut.

Le procès qui était public s'est déroulé en présence de deux observateurs judiciaires internationaux : Maître Yves Bandelot, avocat à Paris au nom de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et du Mouvement International des Juristes Catholiques Pax Romana, et Maître Alfred Pognon, avocat à Cotonou.

Le verdict, rendu après une audition exhaustive des accusés et des témoins, a été la condamnation à mort des accusés.

Ainsi s'est dénouée une affaire d'une régularité indiscutable pour le peuple Camerounais, qui a perçu au fil des mois les signes précurseurs de la volonté d'Ahmadou Ahidjo de déstabiliser le pouvoir légal.

Il est possible que hors du Cameroun, des éléments d'appréciation insuffisants ou erronés, aient conduit à des jugements hâtifs ou partisans. La campagne orchestrée par M. Ahidjo de son exil européen n'est sans doute pas étrangère à ces jugements.

Constitué dans un souci de clarification, le présent dossier devrait permettre à ceux qu'intéresse cet épisode de notre histoire nationale de se faire une opinion fondée.

4 novembre 1982, 20 h 20 : le président de la République d'alors, M. Ahmadou Ahidjo, annonce dans un message radiodiffusé, son intention de renoncer au pouvoir et de passer la main à son successeur

constitutionnel, le premier ministre Paul Biya.

La démission devient effective deux jours plus tard en même temps que le nouveau Chef de l'État prête serment. Succession exemplaire s'il en est ! Et le monde admiratif de glorifier cet événement rare dans une Afrique où la règle en matière de prise du pouvoir est généralement le Coup d'État !

22 août 1983 : le président Paul Biya révèle à la Nation stupéfaite que des « individus dont la mission était de porter atteinte à la sécurité de la République ont été appréhendés, qu'ils sont passés aux aveux et seront jugés conformément à la loi ».

Et lorsque le 23 février, s'ouvre le procès de ces « individus », Oumarou Ibrahim et Salatou Adamou, et de leur commanditaire qui se révélera être l'ancien président Ahmadou Ahidjo lui-même, toute la belle histoire de succession sera escamotée. D'autant plus que le verdict sera lourd : condamnation à mort.

Qu'une si belle histoire se termine de cette manière ne peut manquer d'ahurir l'étranger. Mais pour qui connaît les rapports ambigus qu'ont commencé à entretenir, dès les premières semaines de la nouvelle présidence, le Président sortant et son successeur, il n'est pas étonnant que l'élimination physique de celui-ci ait été machinée par celui-là.

Voici une brève chronologie des événements :

Le 6 novembre en effet, le nouveau président a-t-il à peine prêté serment que l'ancien s'envolait pour l'Europe. Le mois qu'il y passera sera la seule période de répit accordée par Ahmadou Ahidjo à Paul Biya. Car dès son retour, celui qui semblait avoir tout abandonné se signalait par une activité politique exceptionnellement débordante. C'est ainsi qu'il entreprit une vaste tournée provinciale qui visait, prétendait-il, à inviter le peuple camerounais à apporter son soutien au nouveau président. Mais on notait déjà qu'il ne dédaignait pas ce se donner en spectacle.

En plus de ses discours où il exhibait sa nouvelle vigueur, retrouvée après un mois d'hospitalisation en France, il se rendra en visite officielle à l'étranger, multipliera des déclarations de sorte que les projecteurs de l'actualité nationale l'illumineront abondamment tandis que son successeur évoluera dans une parfaite discrétion, lui qui avait pourtant le plus besoin de se faire connaître par ses compatriotes.

Le 31 janvier 1983, au milieu des rumeurs persistantes tant à

l'intérieur qu'à l'extérieur sur le fait qu'un bicéphalisme de fait s'est instauré au Cameroun, Ahmadou Ahidjo, peut-être parce qu'il sentait son jeu dévoilé, accordait une interview au quotidien national *Cameroon Tribune* dans laquelle il s'inscrivait en faux contre ces rumeurs.

Il se défendait alors déjà, comme aujourd'hui, avec une feinte de bonne foi : « quelle opposition peut-il y avoir entre le président Biya et moi alors que malgré la fatigue et contre l'avis de mes médecins, j'ai décidé d'effectuer une tournée dans toutes les provinces pour rassurer les populations après le choc causé par ma démission volontaire et demander aux militants de notre Grand Parti National de lui apporter leur soutien total et sans réserve ? »

On n'aurait pas douté de la sincérité du président sortant s'il n'y avait eu une interférence constante de celui-ci dans l'activité du président de la République :

- Lorsqu'en février 1983, à l'occasion de sa visite officielle en France le président Biya indique pour la première fois son intention de démocratiser davantage la vie politique camerounaise et de permettre aux Camerounais se réclamant de l'opposition et résidant à l'extérieur de rentrer au bercail, le président Ahidjo accueillit de manière ombrageuse cette déclaration. Et par égard, le président Biya sera amené à rectifier le tir après son retour au Cameroun.
- En mai 1983, se déroulaient les élections législatives et alors que le président Biya avait manifesté l'intention de démocratiser le scrutin —, M. Ahidjo, qui avait la mainmise sur le parti, organisait la consultation d'une manière classique après avoir trié les députés à investir. Bien plus, Ahidjo insistait pour apparaître comme le père d'une loi tendant à faire passer le nombre de députés de 120 à 150. Pourtant, l'initiative des lois n'était plus de son fait. La suite des événements montrera qu'il voulait simplement s'assurer la fidélité de toute l'Assemblée pour ensuite l'amener à voter un texte de loi consacrant le primat du Parti sur l'exécutif, c'est-à-dire de sa personne sur celle du président Biya.

Voici comment se raffermirent dans l'opinion les doutes sur la sincérité de la transmission du pouvoir par Ahidjo à son premier ministre :

Les interférences d'Ahmadou Ahidjo dans l'action politique à peine entamée du président Biya devenaient de plus en plus insistantes et lorsque le chef de l'État eut vent des manœuvres visant à institutionnaliser le parti et prit connaissance du projet de loi, il dut

renoncer à ses égards excessifs à l'endroit de son prédécesseur et faire prévaloir l'intérêt supérieur de la Nation. C'est dans ce contexte qu'il opéra le remaniement ministériel du 18 juin 1983, remaniement qui déclencha la furie d'Ahidjo, contrarié dans ses desseins : la manœuvre à l'assemblée éventée et des ministres à lui fidèles ayant été débarqués du gouvernement, il mijota peut-être dès cet instant son funeste projet scélérat.

Voilà donc l'implacable logique des événements. Nous n'aurons pas évoqué les problèmes de la préséance que l'ancien président disputait régulièrement au chef de l'État. Ils étaient également révélateurs des intentions qu'eut Ahmadou Ahidjo en matière de pouvoir. Le 29 janvier 1983 à Yaoundé lorsqu'il recevait le Prix Dag Hammarskjöld au « Palais des Congrès », il s'était arrangé pour se faire précéder de son successeur, alors que, en tant que magistrat suprême, le président Biya devait nécessairement arriver en dernier.

Tout cela rend dérisoires les déclarations d'Ahmadou Ahidjo. Car si la conspiration d'assassinat a été l'objet d'un procès, elle n'est que l'une des nombreuses autres conspirations dont s'est rendu coupable Ahmadou Ahidjo et qui doivent à la patience et au souci d'apaisement du président Biya de n'avoir pas fait en leur temps l'objet d'un jugement retentissant.

Une procédure régulière

De leurs propres aveux, au cours de l'instruction, Ibrahim et Salatou avaient été chargés par Ahmadou Ahidjo de procéder à l'élimination physique du président Paul Biya par tous les moyens. Il n'était que normal qu'ils aient à répondre de leurs activités devant un tribunal.

Pour ce faire, les lois en vigueur dont certaines remontent à l'époque coloniale et d'autres ont été adoptées à l'époque de M. Ahmadou Ahidjo, ont été scrupuleusement respectées. Ce souci de régularité a été observé aussi bien lors de l'instruction et de la mise en œuvre des droits de la défense que pendant les audiences qui se sont déroulées en public dans des conditions équitables

Il s'est trouvé malgré tout certaines personnes pour aligner des contrevérités et prétendre :

- que le procès a été une mascarade;
- que les accusés ont été jugés par un tribunal spécialement institué pour la circonstance;

- que le huis clos décidé par le tribunal pour l'audition des membres du Gouvernement et des plus hauts responsables militaires était suspect;
- qu'on a tout fait pour empêcher la présence des défenseurs étrangers;
- que rien n'a été fait pour notifier à M. Ahmadou Ahidjo sa citation à comparaître;
- que ce procès visait les originaires de l'ancienne province du Nord;
- et que les faits reprochés aux accusés étaient minces.

Les éléments d'information objectifs qui vont suivre pour éclairer ces différents points ne visent nullement à instituer une polémique, encore moins à juger une décision souveraine rendue par un tribunal compétent.

Le respect des lois

Les faits reprochés aux accusés sont réprimés par les lois en vigueur. De même, c'est la loi qui organise le Tribunal Militaire ayant eu à les connaître.

Oumarou Ibrahim, Salatou Adamou et Ahidjo Ahmadou, ont en effet, été reconnus coupables d'avoir conspiré en vue d'assassiner le président Paul Biya et de tenter par la violence de renverser une autorité politique instituée par les lois constitutionnelles, conspiration qui a manqué son effet par une cause indépendante de leur volonté à savoir la dénonciation par le tireur d'élite contacté pour exécuter ces basses œuvres. Ces faits sont prévus et réprimés par les articles 1, 2 et 3 de l'Ordonnance n° 62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion, et 74, 9 § b, 95, 114 et 276 du Code Pénal.

Sans nous étendre longuement sur toutes ces références, contentons-nous de noter que l'alinéa 3 de l'article 95 du Code Pénal dispose que « la conspiration en vue de commettre un crime ou un délit, si elle n'a pas été suspendue ou si elle n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de ses auteurs, est considérée comme le crime ou le délit lui-même. » Plus loin, l'article 114 traite de la révolution, qui est le fait de tenter par la violence de renverser les autorités politiques instituées par lesdites lois ou de les mettre dans l'impossibilité d'exercer leurs pouvoirs. »

Les faits parlent d'eux-mêmes et démontrent que Ahmadou Ahidjo a usé des moyens les plus divers pour déstabiliser le gouvernement :

démission collective des ministres nordistes, coup de force militaire, conspiration d'assassinat.

Des débats publics

Il ressort en effet de l'information et des débats qu'à la suite d'un remaniement ministériel intervenu le 18 juin 1983, M. Ahidjo Ahmadou, mécontent, convoqua une réunion dans sa résidence officielle au bord du Lac Municipal à Yaoundé, réunion à laquelle étaient conviés tous les ministres, entrants, maintenus et sortants, originaires de l'ancienne province du Nord, plus celui du département du Noun. L'objet de la réunion était de présenter une démission collective de ceux-ci au chef de l'État. L'unanimité n'ayant pas été faite autour de cette idée, le ministre d'État chargé des Forces Armées d'alors, M. Maikano Abdoulaye, convoqua à son tour, une réunion de certains officiers originaires de la même ancienne province du Nord, tard dans la nuit du même jour, au domicile de M. Wadjiri Ibrahima, alors Délégué général à la Gendarmerie Nationale.

L'objet réel de cette réunion n'a pas été avoué par les participants. En tout cas, celui avancé, à savoir, empêcher des réactions violentes éventuelles des militaires originaires de leur province à la suite de l'éventualité de la démission collective mentionnée plus haut ne saurait satisfaire.

Il chargea à cet effet son intendant, l'accusé Oumarou Ibrahim de rentrer au Cameroun et de s'assurer les services de l'aide de camp, l'accusé Salatou Adamou pour l'exécution de ce crime. Arrivé au Cameroun, M. Oumarou Ibrahim, entièrement gagné à l'idée de son funeste maître, ne mit pas long à convaincre Salatou qu'il s'agissait d'un ordre auquel il ne devait qu'obéir.

Dès ce moment, M. Salatou qui connaissait particulièrement tous les gendarmes de la sécurité rapprochée du chef de l'État pour les avoir commandés pendant les six précédentes années, contacta un sous-officier, qu'il savait excellent tireur et très attaché de sa personne en raison des services qu'il lui avait rendus dans le passé.

Pour convaincre ce sous-officier, Salatou se mit à critiquer devant lui les actes du chef de l'État et finit par lui dire qu'il fallait agir vite avant qu'il ne soit tard; enfin, il lui dit qu'il allait lui confier une mission qui demandait du courage.

Intrigué par ces propos de son ancien chef, le sous-officier alla en

rendre compte au Directeur de la Sécurité présidentielle qui porta les faits à la connaissance de la police.

Notification de la citation à M. Ahidjo

Les faits étant indiscutablement établis et correctement qualifiés, on ne peut que s'étonner des commentaires tendancieux et mensongers tenus par l'accusé Ahmadou Ahidjo. Toutes les procédures légales en usage en matière criminelle ont été utilisées pour notifier à celui-ci l'action judiciaire engagée contre lui. Les précisions qui suivent permettent de mieux s'en convaincre.

Au début de l'information judiciaire ouverte contre M. Ahmadou Ahidjo et ses deux collaborateurs, le juge d'instruction du tribunal militaire de Yaoundé avait constaté que l'ancien chef de l'État résidait hors du territoire camerounais.

En pareil cas, la jurisprudence autorise le magistrat instructeur pour poursuite de son information, à décerner un mandat d'arrêt contre l'inculpé. Aussi le juge a-t-il signé le 7 décembre 1983 un mandat d'arrêt visé par le parquet le même jour (Voir fac-similé du document n° 1).

Après la signature de ce mandat d'arrêt il est prescrit au juge de se conformer aux dispositions de l'article 109 du Code d'instruction criminelle. Et par parquet interposé, le mandat d'arrêt est alors envoyé au domicile de l'inculpé. En l'espèce, le mandat d'arrêt émis contre M. Ahmadou Ahidjo avait été envoyé à Garoua, sa dernière habitation pour notification.

Dans les formes réglementaires, deux officiers de gendarmerie, accompagnés du maire de la ville, se sont présentés à la dernière habitation de l'intéressé pour l'y rechercher. Ne l'y ayant pas trouvé, ils ont procédé à l'audition de deux de ses voisins les plus immédiats, conformément à la loi. Ceux-ci ont déclaré n'avoir pas revu Ahmadou Ahidjo depuis sept mois. Déclarations confirmées par le maire de la ville présent au cours des investigations, et qui a pour sa part affirmé ne pas savoir où pouvait bien se trouver l'inculpé. Procès-verbal de ces investigations a été dressé (Voir doc. n° 2).

La loi dit que lorsque ces procédures ont été accomplies, le mandat d'arrêt est dès lors présumé connu par l'intéressé qui, s'il est un bon citoyen, doit se présenter devant la justice de son pays.

Au demeurant, le mandat d'arrêt contre Ahmadou Ahidjo a fait l'objet de toute la publicité nécessaire, puisqu'il a été affiché à la mairie de Garoua où quiconque a pu en prendre connaissance.

Comme on le sait, l'affichage permet, entre autres, aux parents et amis de l'intéressé au lieu de son domicile, de l'informer, s'il leur a laissé une adresse, de l'objet que comporte l'acte affiché le concernant. Autrement, comment considérer le cas d'un citoyen parti sans laisser d'adresse, et recherché par la justice, sinon qu'il est en fuite ?

Il a donc été procédé, une fois de plus conformément à la loi, à une citation à parquet au domicile connu de l'inculpé à Garoua. Cette citation a elle aussi bénéficié des conditions de publicité prévues par la loi, puisqu'elle a été affichée à la mairie de cette ville (voir doc. n° 3 et 4). Dès ce moment-là, le tribunal était en droit de juger le citoyen Ahmadou Ahidjo, même en son absence. C'est l'objet du jugement par défaut rendu contre lui par le tribunal militaire de Yaoundé devant lequel il était appelé à comparaître.

M. Ahmadou Ahidjo ayant désormais connaissance du jugement qui a été rendu contre lui, a le droit d'y faire opposition. Il peut donc revenir au Cameroun pour ce faire, comme l'y autorise la loi. On ne peut que faire droit à sa démarche et le même tribunal devra statuer à nouveau en ce qui le concerne.

Comme on peut le constater, toutes les procédures prévues par nos lois ont été scrupuleusement respectées.

Il faut en outre rappeler que la perquisition dont a été l'objet le domicile de l'intéressé, alors qu'il était recherché, est conforme à l'article 109 du Code d'instruction criminelle.

Les droits de défense

Les droits de la défense ont été respectés C'est ainsi que Maître Muna Bernard avait été commis d'office pour assister les accusés Ibrahim et Salatou. Ceux-ci le récusèrent. Dans ces conditions, il ne pouvait les assister malgré eux. Il n'est pas superflu de signaler que ces mêmes accusés avaient, dès le 15 février, écrit au tribunal pour signifier leur volonté de ne pas constituer de conseil. À l'audience, sur interpellation du Président du tribunal, ceux-ci maintinrent leur décision de se défendre tous seuls. Dès lors, on ne voit pas ce que Maître Bournazel pouvait faire s'il s'était rendu au Cameroun. Il faut d'ailleurs souligner que celui-ci avait reçu toutes les autorisations nécessaires pour

assurer la défense de Ibrahim et Salatou, bien que rien ne prouve qu'il a effectivement été constitué par les familles des accusés. Quoi qu'il en soit, il a été lui aussi, récusé par ses clients. Personne ne peut le leur reprocher car, en droit camerounais, aucune disposition légale n'interdit à un accusé d'assurer lui-même sa défense.

Quant à M. Ahmadou Ahidjo, Maître Yondo Black avait également été commis d'office pour assurer sa défense. Le 14 février, la date du procès lui fut notifiée par lettre.

Il n'est certainement pas inutile de préciser que si les autorités judiciaires militaires avaient cru devoir commettre d'office Maître Yondo, c'était dans l'espoir que M. Ahidjo se présenterait au dernier moment. Cet accusé ayant choisi de ne pas comparaître devant ses juges, Maître Yondo ne pouvait assurer la défense de ses intérêts.

En effet, la doctrine et la jurisprudence en la matière s'accordent sur le point selon lequel, lorsqu'un accusé ne comparaît pas, aucun conseil, aucun avoué ne peut se présenter pour le défendre. Aucune exception, même d'incompétence, ne peut être soulevée... [2](#).

Néanmoins, l'incident « in limine litis » soulevé par Maître Yondo Black sur le point de savoir si les formalités procédurales relatives au jugement d'un accusé absent ont été accomplies ainsi qu'en dispose la loi, a été examiné par le tribunal ! Cela démontre, s'il en est encore besoin, le souci du respect des droits de la défense manifesté pendant tout le procès par le tribunal militaire de Yaoundé.

Le huis clos ordonné quelquefois a-t-il été contraire à la loi ?

L'article 21 al 2 de l'ordonnance n 72/5 du 26 août 1972 portant organisation judiciaire militaire au Cameroun dispose : « les débats du tribunal sont publics, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre public et les bonnes mœurs, auquel cas le président ordonne le huis clos par jugement rendu en audience publique ».

Le tribunal, souverain, a fait une juste application des dispositions légales qui précèdent en décidant le huis clos au motif que la publicité des auditions des membres du gouvernement et des hauts responsables militaires serait dangereuse pour l'ordre public.

En tout état de cause, les accusés présents ont eu la possibilité de s'exprimer librement et publiquement. Ils ont, en outre, été confrontés à chacun des témoins cités.

La procédure a été à tout point régulière parce que conforme aux lois de la République et aux normes d'une justice moderne et impartiale.

Le procès de février apparaît ainsi fondamentalement à travers des faits irréfutables et une logique cohérente des événements comme celui d'un homme décidé à reconquérir par tous les moyens un pouvoir qu'il n'avait cédé que dans l'intention de mieux le contrôler.

Toutes les arguties que M. Ahidjo étale ici et là ne visent qu'à abuser une certaine opinion internationale peu portée à admettre qu'un homme ayant volontairement quitté les affaires s'emploie ignominieusement à y retourner.

Parmi ces affabulations figure en bonne place l'idée que toute l'affaire serait dirigée contre l'ancienne province du Nord dont il est originaire. Dieu sait pourtant que l'immense majorité des populations de cette région ont apprécié l'ensemble des mesures prises en leur faveur par le régime du président Biya : multiplication des unités administratives entraînant la suppression de la pesante tutelle d'un chef-lieu; moyens accrus de lutte contre la sécheresse; renouvellement d'un personnel de commandement territorial aux méthodes féodales, etc.

Au surplus, l'on peut dire qu'Ahmadou Ahidjo avait volontairement maintenu le Nord-Cameroun dans un certain obscurantisme (faible taux de scolarisation, encadrement social des populations quasi-inexistant) dans le but de limiter une contestation éventuelle de son leadership.

Par-delà l'affaire de la conspiration, ce sont deux conceptions de l'avenir du Cameroun qui s'opposent. D'une part, le Renouveau de Paul Biya qui s'appuie sur une plus grande démocratie et l'utilisation optimale des ressources naturelles et humaines. D'autre part, une politique qui privilégie le clientélisme et l'arbitraire au détriment de l'efficacité et de l'intégration nationale. »

Fac-similé de quelques pièces du dossier (en annexe)

Mardi 27 mars

Neuf fois sur dix, une motion de soutien à un homme politique n'est qu'un subtil exercice d'hypocrisie. Au Cameroun comme ailleurs. Parmi les centaines de motions que reçoit quotidiennement Paul Biya, en voici une datée de ce matin et signée par le Colonel Sale Ibrahim, le Commandant de la Garde Républicaine, au nom de « l'élite (? !) extérieure du Mayo Banyo » :

« Nous, élite extérieure du département du Mayo-Banyo [entendez par là l'ensemble des hautes personnalités originaires de ce département et travaillant à l'«extérieur» !], considérant votre message radiodiffusé à la nation le 14 mars 1984, par lequel vous décidiez de commuer en détention la peine capitale prononcée par le tribunal militaire de Yaoundé contre des individus ayant voulu porter atteinte à la sécurité de l'État; émus au plus profond de nos cœurs par ce geste magnanime que nous devons à votre sens élevé de l'intérêt supérieur de la nation; édifiés par cet élan humanitaire qui est un précédent dans l'Histoire du Cameroun, convaincus que dans le cœur des Camerounais vous avez enregistré, ce faisant, votre plus grande victoire et porté l'homme camerounais au faîte de sa dimension la plus noble, considérant le principe de l'égalité de tous devant la loi, nous vous renouvelons notre fidélité sans faille, vous félicitons pour votre décision courageuse et digne du grand homme d'État que vous êtes; vous encourageons à persévérer dans la voie du renouveau que vous avez tracée pour le meilleur devenir économique, social, politique et culturel de la nation; prions Dieu Tout-Puissant de vous accordez longue vie à la tête du pays ».

*

* *

Georges Ngango, ministre chargé de mission à la présidence, avec qui j'ai rendez-vous ce matin, est de cette petite poignée d'hommes que l'on appelle « les apparatchiks de l'équipe Paul Biya ». Les apparatchiks ? Ministres ou députés, hommes d'affaires ou officiers supérieurs de l'armée, hauts fonctionnaires ou chefs traditionnels, ces hommes et ces femmes que le politologue Pierre Flambeau Ngayap estime à près d'un millier de personnes, sont les véritables détenteurs du pouvoir. Suivant une somme de paramètres qui tiennent aussi bien de leur bagage intellectuel, de leur passé politique, de leurs relations (personne les) avec le président que de leur... origine ethnique.

Les hommes et les générations peuvent changer, leurs places et leurs fonctions restent. Et leurs successeurs deviennent eux aussi des apparatchiks à part entière. À condition de s'intégrer harmonieusement et habilement aux schémas en place. Cette structure figée, mais au fonctionnement efficace, est un des principaux résultats du système de gouvernement instauré par Ahmadou Ahidjo au Cameroun pendant un quart de siècle.

Tout se joue finalement par opposition d'influences. Selon le climat politique, économique et social, tel groupe d'hommes forts peut être plus sollicité qu'un autre par le chef de l'État à un moment donné.

Donc, Georges Ngango fait partie de l'équipe rapprochée du président Paul Biya. Au petit séminaire d'Edéa où ils se sont rencontrés à la fin des années quarante, tout le monde connaissait ce maigre petit bonhomme. On l'appelait Primus. À cause de son excellente détente et de ses feintes de corps, qui en avaient fait le meilleur avant-centre de l'établissement. Aujourd'hui encore, le football reste sa principale passion.

Il est né en 1932 à Elongango, petit village situé en plein cœur du pays bassa. Son ascension a été fulgurante, comme celle de tous les premiers séminaristes camerounais. Après le baccalauréat série A, il débarque en France en 1959 où il s'inscrit successivement aux universités de Strasbourg, Bordeaux et Lyon. Il y récolte un diplôme d'études supérieures de droit, une licence de sociologie et un doctorat d'économie.

Il enseigne à l'Institut universitaire de technologie de Saint- Étienne (1969-1971) et à la faculté de Lyon (1967-1971) avant de retourner au pays. Où il enseigne à l'université de Yaoundé, passe l'agrégation (1973) et devient le doyen de la faculté de droit et de sciences économiques de Yaoundé. En 1976, il est nommé directeur du centre universitaire de Douala, fonction qu'il occupera jusqu'à son entrée au gouvernement le 18 juin en qualité de ministre chargé de mission à la présidence.

Ses étudiants l'avaient surnommé Fernando Sancho. À cause de son flegme. Et de sa sévérité. Les amis l'appellent complaisamment « le Jacques Attali camerounais ». Ses ennemis soulignent sa hargne et sa susceptibilité. Mais les uns et les autres le trouvent travailleur et persévérant. Son éclectisme lui permet d'émettre des avis généralement déterminants sur les nombreux dossiers économiques et sociaux que lui confient souvent le président. Dans son immense bureau situé au premier étage d'un des immeubles contigus au palais d'Etoudi, ses bibliothèques sont emplies de livres d'économie et de biographies de grands hommes. Mais il m'a avoué les avoir lus pour son métier. Ses lectures favorites pour la distraction sont... les romans de la série *l'Exécuteur* de Gérard de Villiers ! « Ça me délasse, dit-il. De Villiers est raciste et macabre. Mais ce n'est pas ce que je lis qui me paraît important. Je tamise son verbiage et ne retiens que sa technique créative. » Politiquement, on pourrait le classer comme un « libéral de gauche », ou un social-démocrate. Malgré son vocabulaire violent, on le considère comme un des membres les plus ouverts du gouvernement. Il n'a jamais caché d'ailleurs son aversion pour le parti unique tel qu'il existe. Ce n'est donc pas un hasard s'il est le seul ministre d'un rang si élevé hors du comité central et du bureau politique de l'U. N. C..

Mercredi 28 mars

Deux hommes, deux ministres, deux personnalités, deux styles. Le premier Étienne Tsama quarante-deux ans, ministre de l'Économie et des Finances, m'a reçu derrière les grandes portes de cuir de son bureau feutré. Le second, François Sengat Kuo, cinquante-trois ans, ministre de l'Information et de la Culture, dans son immense bureau simplement décoré.

Étienne Tsama est donc plus jeune. Il a un look de banquier cheveux courts, visage un peu allongé, yeux vifs et intelligents, sourire chaleureux. Il est d'une élégance discrète mais subtile. Et parle peu, d'une voix forte, avec un bon accent beti. « Vous faites un beau métier, m'a-t-il dit, l'air sincère. Ça ne doit pas être facile. J'imagine

toutes les difficultés auxquelles vous devez quotidiennement faire face. Je déplore les saisies dont les journaux sont quelquefois victimes. Car je ne suis pas un partisan de la censure absolue. Souvent, il vaut mieux laisser le lecteur juge, même d'un texte que l'on sait peu sérieux. » Parlant du Cameroun, il m'a confié ses espoirs, « espoirs qui proviennent de l'acharnement et du sérieux avec lequel chacun des membres du gouvernement étudie ses dossiers et cherche des solutions aux nombreux problèmes existants ». me raccompagnant, il me rappellera — sur un air de reproche — que dans un de mes récents articles j'avais pris l'initiative de le classer au deuxième rang dans le gouvernement : « la suppression du poste de Premier ministre donne peut-être plus de poids au ministère que je dirige, mais ça ne change strictement rien à l'application que je mets à faire mon travail. Enfin... les journalistes ont bien le droit d'écrire ce qu'ils veulent. À chacun son métier. »

François Sengat Kuo m'a reçu cet après-midi. Lui, c'est déjà un autre âge qu'Étienne Tsama : des costumes moins bien coupés, des cheveux grisonnants, un front dégarni, un regard sec, un peu dur, une bonhomie et une sérénité presque distantes. Dans son bureau, trône un immense poste de radio qui marche en permanence et lui donne les nouvelles du monde entier. S'il est un homme dont l'itinéraire politique ne peut laisser indifférent, c'est bien lui. Le parcours de ce Duala au cours des trente dernières années force l'admiration ou l'indignation.

À la fin des années cinquante, alors qu'il étudie en France, il est l'un des plus ardents militants de l'U. N. E. K. (Union Nationale des étudiants du Kamerun). Sous le pseudonyme Francesco N'ditsouna, il publie alors des recueils de poèmes comme *Fleurs de latérite*, *Heures rouges* ou *Colliers de cauris*, violents réquisitoires contre l'esclavage, la colonisation, les colons et leurs « suppôts nationaux ».

Nanti d'un diplôme de science politique, il tempère quelque peu son ardeur révolutionnaire et retourne au pays où il se fait remarquer pour son militantisme au sein de l'U. N. C. Ahidjo se prend d'amitié pour lui et le nomme secrétaire général adjoint à la présidence en août 1968. Il occupe ce poste jusqu'en juillet 1972, date à laquelle il est nommé ministre. Il devient alors l'idéologue du parti, entre au bureau politique en mars 1975 lors du congrès de Douala, et prépare tous les grands rendez-vous du parti jusqu'en 1980.

Mais au fil des ans, il est victime des luttes de clans au sein des cercles du pouvoir et son influence diminue peu à peu. L'ascension fulgurante du philosophe Guillaume Bwele, lui aussi originaire de Douala,

marquera son déclin. Question de géopolitique.

En novembre 1982, lors du départ d'Ahidjo, François Sengat Kuo était déjà considéré par beaucoup comme un *has been*. Erreur ! Paul Biya fait appel à lui. Et le réhabilite de façon spectaculaire. Un peu comme un Deng Xiao Ping en Chine, toutes proportions gardées... Sa parfaite connaissance des rouages du système Ahidjo et sa modération ont été déterminantes dans la « guerre de succession » d'août 1983 à janvier 1984 : C'est lui qui aurait suggéré au président de modifier la constitution le 18 novembre et d'organiser une élection présidentielle anticipée le 14 janvier 1984.

Ce petit homme rondouillard et austère cumule actuellement sa fonction ministérielle avec un rôle de conseiller occulte du président. D'aucuns lui reprochent sa froideur. N'empêche : sa discrétion et son opportunisme en font un habile tacticien.

Nous sommes restés ensemble une demi-heure. Pour confronter nos points de vue (différents) au sujet de la conception du journalisme. Mais il m'a fait forte impression. Parce que, contrairement à bien d'autres ministres de l'Information, il n'est pas « creux ». Même si je ne partage pas ses idées sur la presse et l'information, j'avoue que son raisonnement ne procède ni de la surenchère ni de la mauvaise foi. Tant mieux. Il faudra bien, un jour ou l'autre, que l'un d'entre nous évolue. Je crois que ce ne sera pas moi. En toute modestie...

Dimanche 1er avril

Il y a eu des rafles dans certains night clubs de Yaoundé hier soir. Les policiers, habituellement plutôt froussards et intimidés par les Européens, manifestaient un zèle particulier pour fouiller les Blancs qui peuplent ces hauts lieux de la sous-culture camerounaise. Inouï.

Il y a sûrement une raison importante à cela. Le mutisme des policiers ne favorise guère la connaissance de la vérité. Certains se surprennent même à parler de mercenaires étrangers qui se seraient introduits au Cameroun au cours des dernières semaines.

Mercredi 4 avril

L'armée camerounaise ? Forte d'environ 7 500 hommes, elle est principalement équipée de matériels français et, depuis 1981, a sensiblement augmenté les effectifs de ses forces terrestres. À cet ensemble, il convient d'ajouter les forces paramilitaires (c'est-à-dire la garde républicaine), qui rassemblent environ 5 000 hommes

Avec plus de 6 600 hommes, l'armée de terre est la force principale : quatre bataillons d'infanterie, un escadron de blindés légers de reconnaissance, une compagnie de parachutistes; elle est dotée de matériels français (missiles antichars), britanniques et américains.

L'armée de l'air a reçu récemment six avions de combat Alpha Jet de conception franco-allemande pour des missions d'appui tactique au sol en anti-guérilla. Elle dispose également de plusieurs hélicoptères français (Alouette, Gazelle antichars et Puma). La marine a, de son côté, deux canonnières rapides lance-missiles anti surface Exocet et des anciens patrouilleurs côtiers français.

De nombreux officiers et sous-officiers camerounais sont formés dans des écoles militaires en France (mais aussi aux États-Unis et en Chine) et la présence militaire française est de l'ordre de quatre-vingt assistants techniques, aux termes d'un accord de défense datant de février 1974

Pourquoi en vingt-quatre années d'existence aucun coup d'État militaire n'a-t-il jamais été réussi ? (Ce ne sont pas les tentatives qui ont manqué). Pour trois raisons : l'armée a toujours été totalement dépolitisée, donc peu associée au pouvoir et aux affaires de l'État, intelligemment fractionnée et toujours bien entretenue (ce n'est pas un hasard si le budget du ministère des Forces armées est l'un des plus importants alors que les investissements dans ce domaine sont loin d'être spectaculaires). De plus, le ministère des Forces armées — et d'une manière générale tous les postes-clé de la Défense nationale — a été dirigé par des amis et hommes de confiance du président de la République : Sadou Daoudou de 1960 à... 1982 (record absolu de longévité ministérielle) et Maikano Abdoulaye de novembre 1982 à août 1983

Jeudi 5 avril

Jeanne Biya, épouse du chef de l'État, a quitté le palais d'Etoudi cet après-midi avec son fils pour se rendre dans sa maison familiale près de Sangmélima.

Vendredi 6 avril

Yaoundé, 3 heures du matin. Une pluie torrentielle arrose la ville en cette fin de saison de pluie, sur fond de grondements de tonnerre et d'éclairs aveuglants. Dans les quartiers résidentiels (Bastos, Quartier du Lac, Vallée de la Mort), c'est le silence absolu.

Les habitants — la fine fleur de la jet set — profitent pleinement de leur nuit de sommeil. Dans les bidonvilles (Briqueterie, Nkonkana, Nkolndongo, Mvog Mbi, Madagascar), le petit peuple des bars mal famés abat les derniers casiers de Jobajo (bière du pays), au rythme du nouveau tube de Sam Fan Thomas, *African Typic collection*.

Soudain, des coups de canon. Personne n'y fait attention. Normal : on n'a jamais entendu ce genre de musique par ici. De plus, il pleut abondamment et le tonnerre gronde.

Dehors, pourtant, il se passe des choses étranges. Des chars de la G. R. (Garde Républicaine) et des camions conduits par plusieurs dizaines de soldats (en majorité originaires de l'ex-Nord Cameroun) sous le commandement du colonel Sale Ibrahim, patron de la G. R., et du capitaine Awal Abassi, exécutent un ballet dont bien peu de gens connaissent la chorégraphie. Ils vont dans toutes les directions. En moins d'une demi-heure, ils verrouillent le quartier général, bloquant ainsi le régiment qui assure la défense de la ville. D'autres chars prennent d'assaut les résidences de certaines personnalités : l'un démolit le portail de la résidence de Pierre Semengue, général de division et chef d'état-major des armées. Ce dernier, qui a compris qu'il s'agit d'une tentative de coup d'État militaire, parvient à s'enfuir en éventrant un climatiseur...

Un autre groupement d'artillerie marche sur la résidence du colonel Asso Emane, le commandant du quartier général. Ce dernier réussit lui aussi à s'enfuir. Mais les putschistes enlèvent quelques membres de sa famille. Au même moment, à l'autre bout de la ville, un troisième bataillon pilonne le domicile d'Andzé Tsoungui, ministre d'État chargé des Forces armées. Heureusement, celui-ci s'est enfui dès qu'il a entendu les grondements des premiers coups de canon. Martin Mbarga Nguelé, délégué général à la Sûreté nationale, n'aura pas autant de chance. Après avoir abattu son beau-frère — un jeune homme de dix-huit ans — qui tentait de s'opposer à eux, un groupe de soldats rebelles l'enlèvent et le conduisent dans une cellule de la G. R. où il retrouve le colonel René Claude Meka, directeur de la Sécurité présidentielle, le lieutenant Douala Massango, commandant en second de la G. R., et le colonel Onésiphore Ananga, l'homme qui a présidé le Tribunal militaire de Yaoundé lors de l'affaire Ahidjo - Salatou - Ibrahim en février.

4 heures. Des chars d'assauts pilotés par les putschistes encerclent le palais présidentiel d'Etoudi et bloquent toutes les voies qui y mènent. Deux chars enfoncent le magnifique portail doré sans que les soldats qui surveillent l'entrée aient pu faire quoi que ce soit. D'ailleurs, ceux-

ci sont descendus de sang-froid à la mitraillette, sans même avoir eu le temps de réaliser l'événement.

Réveillé en sursaut, Paul Biya est conduit en catastrophe avec sa mère par un officier de son cabinet militaire dans le bunker qui se trouve dans le sous-sol de son palais. Dehors, quelques soldats loyalistes organisent fébrilement la riposte.

5 heures 15, Nlongkak. Comme tous les jours, Ebogo (chauffeur), Gabriel Ebili (technicien), Hippolyte Nkengue (animateur), Hubert Fotso, Michel Njock Abanda, Jean Materne Ndi, Charles Lanzé et Alfred Matuge (journalistes) arrivent à la maison de la radio pour commencer leur journée de travail. Ils sont surpris de trouver des chars de la G. R. à l'entrée de l'immeuble. Surgissant derrière les blindés, un commando de huit hommes armés jusqu'aux dents leur intime l'ordre de décliner leur identité avant de les pousser sans ménagement dans l'enceinte de la radio. Puis un char défonce le portail et va se poster juste devant l'immeuble. L'un des hommes armés soulève un journaliste par le col de la chemise et s'en sert comme bouclier pour perquisitionner les bureaux. Sous la menace des pistolets-mitrailleurs, les autres sont obligés de se coucher à plat ventre.

5 heures 30. Biaisé Mpeke, chef de bataillon et chef des services des Affaires militaires à l'état-major particulier du président de la République, installe un P. C. de riposte à Zamengoé (15 kilomètres de Yaoundé).

Avec des talkies-walkies il essaie de rassembler des soldats et des chefs de troupes pour affronter l'ennemi.

7 heures. L'aéroport grouille de monde. De nombreux passagers venus de quartiers calmes accomplissent les formalités pour leur vol à destination de Paris. Il y règne néanmoins un indéfinissable malaise. Et quelques rumeurs circulent. Avec insistance.

Le commissaire de l'aéroport de Yaoundé, qui a flairé des choses inhabituelles dans la capitale ce matin, fait un tour dans l'aérogare et repart. Non sans avoir distribué des armes aux trois gendarmes qui gardent l'immeuble principal en leur disant de se tenir « prêts à parer à toute éventualité ». Précaution inutile : quelques minutes plus tard, un autre commissaire, Amadou Sadou, complice des putschistes, qui a suivi tous les faits et gestes de son collègue, demande par radio au capitaine Awal Abassi de venir s'emparer de l'aéroport. Ainsi, un groupe de mutins débouchent à l'aéroport, cernent l'immeuble

principal et prennent position aux deux bouts de la piste d'atterrissage pour empêcher tout trafic aérien. Les passagers de l'aérogare, qui ont enfin mesuré l'événement, s'enfuient de tous côtés, abandonnant pour la plupart leurs bagages au comptoir d'embarquement.

8 heures 30, Maison de la radio. Les gendarmes putschistes autorisent enfin les journalistes à s'asseoir par terre, mais en gardant les mains sur la tête. Puis ils traînent le technicien Gabriel Ebili dans la cabine et l'obligent à mettre les appareils en marche pour diffuser de la musique militaire qu'ils ont apportée sur une bande. Gabriel Ebili ne peut que s'exécuter.

9 heures 05. Les communications avec l'extérieur (téléphone et télex) sont coupées.

9 heures 15, Zamengoé. Le chef de bataillon Biaise Mpeke est rejoint par le général Semengue, le ministre de la Défense Gilbert Andzé Tsoungui et quelques autres officiers supérieurs. Semengue demande par radio aux unités de Douala, Koutaba et Ebolowa de venir immédiatement au secours de la capitale. Pendant ce temps, Radio Yaoundé diffuse une bien indigeste musique militaire, jusqu'à 9 heures 42.

10 heures. Toutes les radios étrangères annoncent la tentative de coup d'État militaire au Cameroun. Certaines vont jusqu'à affirmer la chute du régime de Paul Biya.

Dans les rues de la capitale, c'est la confusion totale. Il y a peu de civils. À tous les carrefours, des militaires, surtout des mutins. Certains commerçants, qui avaient imprudemment ouvert les portes de leurs établissements, les referment hâtivement et se planquent sous les comptoirs. Les populations de tous les quartiers, intriguées par le programme très particulier de la radio, ont vite compris de quoi il s'agit, et se terrent en attendant la suite des événements.

10 heures 30, Monte Carlo (Monaco). Interrogé par téléphone au micro de R. M. C., Ahmadou Ahidjo affirme à propos de la tentative de putsch : « J'ai été trop insulté et trop calomnié par les Camerounais. Ils n'ont qu'à se débrouiller tous seuls... Si ce sont mes partisans, ils auront le dessus. »

Surprenant. Surtout de la part d'un homme qui a érigé sa légitimité pendant vingt-cinq ans sur deux concepts : « unité nationale, respect des institutions ». Surprenant aussi de la part d'un politicien supposé chevronné. J'espérais une réponse moins idiote et moins

compromettante. Maintenant il n'y a plus aucun doute : qu'Ahidjo soit ou non l'inspirateur du putsch, cette petite phrase de lui restera une de ses plus graves — et impardonnables — erreurs politiques.

11 heures, Maison de la Radio, Yaoundé. Trois soldats embarquent deux journalistes munis d'un magnétophone d'enregistrement et les conduisent en jeep au camp de la G. R. où sont rassemblés des centaines de gendarmes-mutins équipés de chars, de mitraillettes et de lance-roquettes. Là on les emmène dans un petit bureau où les attend un jeune sous-lieutenant de réserve, Yaya Adoum. Celui-ci leur dicte un message qui est enregistré. Les journalistes sont ensuite reconduits à la Maison de la Radio.

12 heures 45. La radio émet à nouveau. De la musique militaire. En ville, aussi bien au palais d'Etoudi qu'au quartier général, les combats entre les soldats mutins et les forces loyalistes font rage. Les communications étant coupées avec l'extérieur, c'est la confusion totale.

13 heures. La musique militaire s'arrête. Et sans prévenir, la radio diffuse ce message :

Camerounaises, Camerounais,

« L'armée nationale vient de libérer le peuple camerounais de la bande à Biya, de sa tyrannie, de leur escroquerie et de leur rapine incalculable, inqualifiable. Oui, l'armée a décidé de mettre fin à la politique criminelle de cet individu contre l'unité nationale de notre cher pays. En effet, le Cameroun vient de vivre au cours de ces quinze derniers mois qu'a duré le régime Biya les heures les plus noires de son histoire. Son unité mise en péril, la paix interne troublée, sa prospérité économique compromise, la réputation nationale ternie

Chers compatriotes,

Vous avez tous été les témoins de l'horrible comédie jouée par le pouvoir défunt qui se permettait de parler de libéralisme, de démocratie, d'intégration nationale alors que, chaque jour, son action bafouait de façon scandaleuse ces hautes valeurs. Les libertés fondamentales des citoyens telles que énoncées par la Déclaration des droits de l'homme n'étaient jamais respectées. La constitution était ballotée au gré des considérations de la politique politicienne. Le gouvernement et ses agents, propulsés à la tête des rouages de l'État, agissaient avec comme pour seule devise non de servir la nation, mais de se servir. Oui, tout se passait comme s'il fallait se remplir les

poches le plus rapidement possible, avant qu'il ne soit trop tard.

Et, en effet, c'est bien de cela qu'il s'agissait. Enfin, vous pouvez juger du discrédit jeté sur le Cameroun par la parodie de justice que constitue le dernier procès. Aussi, il est temps de trancher le nœud gordien. C'était aujourd'hui. Aujourd'hui, grâce à Dieu, mes chers compatriotes, le cauchemar est terminé.

L'armée, sous l'impulsion de jeunes officiers et sous-officiers prêts au sacrifice suprême pour la nation, regroupés au sein du « Mouvement J'ose » entend redonner sa pleine signification à l'unité nationale et rétablir la détente et la concorde entre les citoyens.

Le peuple camerounais et son armée viennent de remporter aujourd'hui une grande victoire sur les forces du mal et cette victoire sera célébrée par l'Histoire avec l'honneur qui lui est dû.

Dès maintenant, le conseil militaire supérieur est amené à prendre un certain nombre de décisions au regard de la sécurité nationale. Et le conseil militaire supérieur demande au peuple camerounais de le comprendre. En premier lieu, les liaisons aériennes, terrestres, maritimes et les télécommunications sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Le couvre-feu est institué sur l'ensemble du territoire national de 19 h à 5 h.

Par ailleurs, la constitution est suspendue, l'Assemblée nationale dissoute, le gouvernement est démis; tous les partis politiques sont suspendus; tous les gouverneurs de provinces sont relevés et, enfin, sur le plan militaire, les officiers supérieurs exerçant le commandement d'unités opérationnelles sont déchargés de leurs fonctions. L'officier subalterne le plus ancien dans le grade le plus élevé prend le commandement !

Vive les forces armées nationales !

Vive le Cameroun. »

Ce message n'a été entendu que dans la région de Yaoundé. Et pour cause il a été émis sur bande FM. Il n'en fait pas moins l'effet d'une bombe. Une demi-heure après la diffusion de ce message, les combats reprennent de plus belle dans la capitale. Des troupes commandées par les lieutenants-colonels Titus Ebogo et Guillaume Mbomback (11^e bataillon d'infanterie basé à Ebolowa) sont arrivés à Yaoundé avec mission de reprendre l'aéroport aux mutins. Elles y parviennent après une heure vingt minutes de combats acharnés.

13 heures 30. Des forces loyalistes aéroportées venues de Koutaba (ouest du pays) débarquent à Mbanjock, par C 130. Aux commandes de l'avion, le capitaine Nguengang.

17 heures, Zamengoué. Des soldats loyalistes venus de toutes les régions du pays à l'appel du général Pierre Semengue mettent en œuvre un plan de riposte. Quatre objectifs principaux : déloger les rebelles du palais d'Etoudi, du camp de la G. R., du quartier général et de la Maison de la Radio. Ce ne sera pas chose facile. Car les mutins qui viennent seulement de réaliser que leur tentative de coup d'État peut échouer, décident de vendre chèrement leur peau.

20 heures. Radio Garoua annonce dans un communiqué l'échec du coup d'État : « Tôt dans la matinée du 6 avril, une fraction dissidente de la garde républicaine a tenté de déstabiliser l'État. Elle a diffusé des fausses nouvelles à partir de la radio (de Yaoundé). Les forces restées loyales ayant la situation bien en main, les populations sont appelées à rester calmes, vigilantes et à vaquer à leurs occupations habituelles. »

Garoua, c'est le chef-lieu de l'ancienne province du Nord. Le fief par excellence d'Ahmadou Ahidjo. Bref, l'endroit d'où les mutins auraient pu espérer le plus ferme soutien, si le tribalisme était une base suffisante pour réaliser un coup de force...

Samedi 7 avril

Yaoundé a vécu la nuit la plus chaude et la plus longue de son histoire contemporaine. À aucun moment les combats ne se sont arrêtés.

Ce matin, les rigoles des quartiers Obili et Etoudi regorgent des flaques de sang; partout, il y a des cadavres boueux de nombreux militaires (loyalistes et putschistes) et civils. Et la lutte n'est toujours pas achevée. Des hélicoptères Gazelles et des avions de combat Fouga Magister affluent vers Etoudi et des troupes d'infanterie sont envoyées vers le Palais présidentiel pour interdire toute retraite aux rebelles

En moins de dix minutes, les deux chars qui étaient rentrés dans le jardin du palais et qui canardaient l'édifice sont détruits par les Fouga Magister. Ainsi délogés de la présidence, les soldats mutins amorcent un mouvement de repli. Grave erreur : ils sont accueillis par le feu nourri des forces d'infanteries.

Résultat : à la fin de la matinée, le quartier d'Etoudi est un immense cimetière jonché de cadavres de soldats, de carcasses de chars détruits et de débris d'obus. Certains mutins se rendent. D'autres s'enfuient.

Quelques-uns se retranchent au camp Yeyap, siège de la gendarmerie, et à celui de la G. R. à Olibi. Où ils espèrent pouvoir se mettre à l'abri. Mal leur en prend. Quelques minutes plus tard les soldats loyalistes les encerclent aisément. Après avoir demandé aux populations d'évacuer rapidement les quartiers environnants — Obili Elig Efa, Ndjong Melen, Etoug Ebe —, les soldats loyalistes bombardent à coups d'obus toutes les poches de résistance. Commence alors une implacable chasse à l'homme.

À 13 heures 15, le chef des soldats putschistes, le colonel Sale Ibrahim, est arrêté au siège de la G. R. à Olibi. Il se rend sans dire un mot.

Vers 13 heures 40, le sous-lieutenant de réserve Yaya Adoum est arrêté par une patrouille à Bilik Bindig, petit village situé à une quarantaine de kilomètres d'Obala. Ceci après une infernale course-poursuite sur 35 kilomètres.

D'autres putschistes, dont le capitaine Awal Abassi, le lieutenant Arouma, l'officier de police Souleymanou et le maréchal des logis Seydou Yaya, sont arrêtés dans l'après-midi à Nkol Melem, sur la route Yaoundé-Bafia.

À 19 heures, Radio Yaoundé a interrompu la musique de variétés qu'elle diffusait depuis le matin et le speaker a annoncé un message du chef de l'État. Paul Biya s'est exprimé en trois minutes, d'une voix fluette, presque hésitante :

« Camerounaises,

Camerounais,

Le Cameroun vient une fois de plus de traverser une période délicate de son histoire. Hier en effet, le 6 avril, vers trois heures du matin, des éléments de la Garde républicaine ont entrepris la réalisation d'un coup d'État, concrétisé par la coupure des liaisons téléphoniques et l'occupation des points stratégiques ou sensibles de Yaoundé, Palais de l'Unité, Immeuble de la Radio, Aéroport, etc. avec pour finalité la mainmise par la violence sur le pouvoir politique. Des unités régulières de notre Armée nationale demeurées fidèles aux institutions et qui avaient reçu des ordres pour enrayer le coup de force, conduisirent le combat avec méthode et détermination et aboutirent en fin de matinée de ce jour (7 avril), à une victoire complète. Le calme règne sur toute l'étendue du territoire national.

C'est le lieu pour moi de rendre un vibrant hommage à ces unités de notre armée pour leur engagement et leur attachement à la légalité républicaine.

Enfin, je demande à toutes les Camerounaises, à tous les Camerounais, et à tous ceux qui résident dans notre pays, de garder leur calme et de poursuivre leurs activités de développement économique et social de la Nation.

Vive le Cameroun. »

Voilà qui clarifie la situation. Et rassure les Camerounais qui, de Douala à Bafoussam en passant par Bertoua et Ngaoundere, se demandaient où était la vérité dans tout ce qu'avaient raconté les radios étrangères depuis la veille au matin.

Dimanche 8 avril

La situation se « normalise » peu à peu dans la capitale. D'heure en heure, la radio a rediffusé le message du président de la République à la nation. Et lancé un appel aux donneurs de sang et aux médecins, leur demandant de se rendre à l'hôpital central de Yaoundé. Un appel a également été lancé aux pharmaciens pour qu'ils distribuent à la population des médicaments « de première nécessité ». Aucun couvre-feu n'a été décrété, et les tirs sporadiques qui avaient encore ponctué la journée d'hier ont cessé. Le ministre d'État chargé des Forces armées a ordonné aux mutins encore en fuite de se présenter individuellement aux autorités, munis de leurs armes. La population a été conviée à « débusquer » les rebelles encore en fuite ou cachés, et des barrages de police ont été mis en place dans les rues afin d'effectuer des contrôles d'identité.

Félix Tonyé Mbog, ministre des Affaires étrangères, qui est arrivé hier à Paris en provenance de Rabat (Maroc), où il effectuait une visite officielle, a affirmé que la mutinerie était le fait d'une faction « régionaliste et séparatiste » de la G. R. « Ce que nous savons, a-t-il déclaré, c'est que les unités régulières de notre armée nationale sont demeurées fidèles aux institutions. Certains mal-pensants ont cru, il y a quelques temps, que le complot contre la sûreté de l'État, qui a été dénoncé le 22 août par Son Excellence le président Paul Biya, et qui a fait l'objet d'un procès et d'un verdict conséquent, certains mal-pensants donc, ont estimé que ce procès et ce complot également étaient de la mascarade. Mais aujourd'hui, nous pensons que le verdict de l'Histoire est là. » L'attribution de la responsabilité du putsch à Ahmadou Ahidjo est à peine voilée. On pouvait logiquement s'y

attendre après les malheureuses déclarations de ce dernier vendredi à Radio Monte-Carlo.

*

* *

23 heures. Deux informations en provenance de la capitale française : d'abord, une quarantaine de Camerounais ont manifesté leur soutien hier après-midi au président Paul Biya, en scandant des slogans en sa faveur devant l'ambassade du Cameroun. Ce rassemblement s'est organisé sans le concours ni du staff de l'ambassade (certains diplomates avaient d'ailleurs disparu pendant les deux heures chaudes de la tentative de coup d'État), ni des responsables de la section L N. C. -France, qui, habituellement, sont plutôt tapageurs et excentriques. De quoi s'interroger...

Ensuite, on a appris que Guy Penne, le mystérieux conseiller de François Mitterrand pour les affaires africaines, a reçu durant le week-end Étienne Tsama, ministre camerounais des Finances, et Félix Tonye Mbog, ministre des Affaires étrangères. Ensemble ils auraient étudié comment aider le gouvernement légal de Yaoundé, en cas de réussite des putschistes. Pour ma part, je ne suis pas convaincu que les autorités françaises auraient levé le petit doigt pour sauver le « régime légal » de Yaoundé si les choses avaient mal tourné. Le Quai d'Orsay et le Palais de l'Élysée nous ont plutôt habitué au cynisme !

Mardi 10 avril

La question revient sur toutes les lèvres : combien y a-t-il de morts ? Comme toujours après ce genre d'événement, les chiffres les plus fantaisistes sont avancés de part et d'autre. Dans les hôpitaux et les cliniques, les cadavres et les blessés s'entassent. Surtout des civils. Les militaires ? Beaucoup ont été enterrés dans deux grandes fosses dans le prolongement du cimetière municipal de Yaoundé, près du stade Omnisports. Un diplomate français dont le jugement me paraît honnête, situe le nombre de victimes entre 800 et 1 000 morts. Essentiellement des civils, des habitants des quartiers qui ont subi les combats les plus violents (Obili et Etoudi).

La ville est calme et colorée comme à l'accoutumée. L'armée recherche les fuyards. La Briqueterie, quartier populaire habité surtout par des Haoussa, a été plusieurs fois bouclée par des gendarmes et des militaires. Aujourd'hui encore, on pouvait y apercevoir plusieurs dizaines de soldats en faction, ou déambulant dans la rue, le fusil M

16 à la main (mais sans chargeur). Il y avait aussi des véhicules blindés AML équipés de mitrailleuses ou de canons de 20 millimètres; un camion militaire obstruait l'entrée de l'École nationale supérieure de police.

*
* *

20 heures 30. Deuxième message du président de la République à la nation, via la radio :

« Camerounaises, Camerounais,

Samedi dernier, 7 avril, j'annonçais à la Nation qu'un coup d'État militaire, perpétré par des éléments de la Garde Républicaine et tendant à renverser les institutions légales et démocratiques établies, avait été conjuré par les unités des Forces armées nationales demeurées loyales. La situation, caractérisée par le calme sur l'ensemble du territoire national et la reprise des activités, est redevenue normale. L'opinion publique a été informée de la nature, du déroulement et des conséquences de ces événements par la presse nationale.

Maintenant que la victoire est définitivement acquise et devenue irréversible, j'entends, rendre à nouveau un hommage mérité aux éléments des Forces armées nationales qui, exécutant avec méthode et détermination les ordres reçus, ont préservé les institutions et la légalité républicaines. J'entends également rendre un vibrant hommage au peuple camerounais pour sa sérénité et sa confiance dans ses institutions et à celui qui les incarne et en a assumé la responsabilité politique suprême. Au total, cette victoire est donc celle de nos institutions et du peuple camerounais.

Et parce qu'elle se situe dans la dynamique de la mutation opérée et menée, non sans graves périls, mais résolument et avec bonheur depuis le 6 novembre 1982, cette victoire est aussi celle du Renouveau national en cours, celle aussi de l'unité nationale, exposée à des menaces graves, il faut le dire, mais demeurée inébranlable.

En effet, l'actualité a retenu, l'Histoire retiendra que les forces ayant participé au rétablissement de la situation comprenaient des Camerounais de toutes origines, sans distinction de leur appartenance ethnique, régionale ou religieuse. La responsabilité du coup d'État manqué est celle d'une minorité d'ambitieux assoiffés de pouvoir et

non celle de telle ou telle province ou de Camerounais de telle ou telle région. Connaissant votre patriotisme et votre maturité politique, je vous demande donc de demeurer calmes, unis et solidaires, confiants les uns dans les autres, respectueux de l'ordre public et de vos droits respectifs, déjouant ainsi les pièges de l'intoxication, de la division et de la déstabilisation.

Camerounaises, Camerounais,

Face à la gravité et à l'ampleur de cette tentative, j'ai décidé, avec plus de détermination et de fermeté que jamais, de prendre un certain nombre de mesures tendant à préserver, mieux que par le passé, la sécurité, la paix et l'unité nationales. Ainsi, en dehors de diverses mesures d'ordre militaire, administratif et politique, et au terme d'une enquête dont les conclusions sont attendues, les responsables du coup d'État seront sans délais traduits devant le Tribunal militaire, afin d'être jugés et punis, conformément à nos lois et à l'extrême gravité de leur forfait.

Les mesures d'ordre militaire, administratif et politique à intervenir tendront à renforcer davantage les différents services de sécurité, de renseignements et de maintien de l'ordre, à améliorer leur fonctionnement, à assurer un encadrement et une mobilisation politiques plus efficaces du pays par l'Union nationale camerounaise. Ainsi, notre pays entend résolument demeurer un État fort, apte en toutes circonstances à maintenir hors d'état de nuire les ennemis jurés de la République et du Cameroun, à préserver sa stabilité et sa crédibilité extérieure, et avant tout la paix, l'unité et la prospérité nationales, dans une cohésion toujours plus intégrée et une justice sociale toujours plus étendue.

Enfin, ces mesures, dans le cadre et la dynamique des grandes options du Renouveau national, tendront à sauvegarder, de manière ferme, jalouse, vigilante et efficace, les acquis positifs de la construction nationale et à continuer à enrichir celle-ci de victoires nouvelles. C'est dans cette perspective réaffirmée que j'engage une fois de plus la Nation, ainsi que chaque Camerounaise et chaque Camerounais. J'en appelle donc à notre chère et belle patrie, à notre grand et vaillant peuple, prévenant, bravant au besoin les périls les plus graves, et confiants dans son avenir, à poursuivre sa marche en avant avec foi et assurance.

Vive le Cameroun. »

D'après Paul Biya, la responsabilité du coup d'État est donc celle d'une

minorité d'ambitieux assoiffés de pouvoir. Et on ne saurait accuser telle région ou telle ethnie de l'avoir fomenté. Voilà qui tombe à point pour élever un débat que certains officiels avaient outrageusement rabaisé.

Mercredi 11 avril

La Garde Républicaine est dissoute par un décret présidentiel, on pouvait s'y attendre. Après les chaudes journées des 6 et 7 avril, le chef de l'État considère que cette armée dans l'armée, que son prédécesseur avait conçue et taillée sur mesure pour sa protection, représente aujourd'hui un réel danger. Suréquipée et bénéficiant régulièrement de substantielles subventions, la G. R était un corps vraiment marginal.

*

* *

Visite-éclair de Christian Nucci à Paul Biya.

Jeudi 12 avril

L'estimation officielle du nombre des victimes de la tentative de putsch est tombé ce matin : « Il y a eu 70 morts, dont 4 civils et 8 soldats loyalistes, et 52 blessés; 1 053 mutins ont été arrêtés et 265 gendarmes sont portés disparus ».

À Paris, l'U. P. C. a annoncé 6 000 morts.

La vérité a deux ennemis : le trop et le trop peu. Nous en avons ici la parfaite illustration. Heureusement, les mensonges par omission ou par surestimation ne trompent plus personne. Les Camerounais savent qu'il n'y a pas eu que 4 morts civils. Ils savent aussi qu'il n'y en a pas eu 6 000 !

*

* *

Réaménagement dans l'armée; certains postes-clés changent de titulaires : le colonel Ousmanou Daouda, chef de l'état-major particulier du président de la République, est relevé de ses fonctions; le lieutenant-colonel Sylvestre Mang, précédemment directeur-adjoint des affaires administratives, est nommé inspecteur des armées. Le précédent titulaire de ce poste, le colonel Pierre Samobo, est nommé

commandant de la première région, militaire, en remplacement du colonel Ngoura Belladji, relevé de ses fonctions; le chef de bataillon Biaise Mpeke, ex-chef du service des affaires militaires à l'état-major particulier du président de la République, est nommé sous-chef de cet état-major, poste nouvellement créé. Enfin, le capitaine Ivo Desancio Yenbo est nommé directeur-adjoint de la sécurité présidentielle.

Vendredi 13 avril

Le malaise est perceptible dans les milieux officiels de la capitale. Dans les quartiers militaires et au cabinet du ministre des Forces armées, c'est carrément l'agitation. Les soldats font du zèle, les petits chefs parlent à haute voix, donnent des ordres, profèrent des menaces pour un rien. Même les chefs de services bedonnants et indolents, en général amorphes dans leurs costumes trois pièces, arborent depuis quelques jours le treillis moucheté pour (se) donner l'illusion d'être encore de vaillants soldats — prêts à se battre pour défendre la République.

Du côté des vrais chefs — ministres, secrétaires d'État, généraux et officiers supérieurs — on sent comme une volonté de montrer qu'il s'en est fallu de peu pour que le pouvoir fût renversé le 6 avril. Histoire d'instaurer un climat d'angoisse propre à faire passer certaines décisions.

Or selon des experts militaires sérieux, les mutins n'avaient guère de chance de renverser le gouvernement. D'abord, en raison de leur faiblesse numérique : ils ne disposaient que d'un effectif d'environ 1 500 personnes; et ils n'ont pas su utiliser judicieusement leur arme principale : la surprise. Ensuite, à cause d'une erreur tactique : ayant dispersé leurs soldats vers trop d'objectifs à la fois, ils n'auraient pu tenir longtemps, d'autant qu'a fait aussi défaut la coordination de leurs actions. Une des explications possibles de ce manque de cohésion réside dans le fait qu'une partie des éléments de la G. R. entrés en rébellion avaient été abusés par leurs chefs. Ainsi nombreux sont les soldats qui se sont laissés enrôler dans l'aventure persuadés qu'ils allaient défendre le président de la République d'une agression extérieure, subtile démarche intellectuelle, mais fragile stratégie militaire. Point n'est besoin d'avoir étudié à West Point ou à Saint-Cyr pour mesurer le risque de dérapage dans un tel schéma.

Quel sera le poids du verdict du tribunal militaire à l'issue des procès qui s'ouvriront probablement dans quelques jours ? Les jurés opteront-ils pour la fermeté ou pour la souplesse ? Entre le souci de faire des exemples en punissant lourdement les coupables — solution un peu

facile qui radicaliserait le jeu politique, ternirait l'image de marque du pays et décrédibiliserait l'ouverture politique que prône le pouvoir et la manifestation d'une volonté d'apaisement — que certains taxeraient vite de laxisme, voire de faiblesse -, la voie est bien étroite.

Samedi 14 avril

Scandale à Dakar. Siméon Kaissu, le numéro deux de l'U. P. C. a été arrêté par la police sénégalaise alors qu'il participait à une « Conférence de solidarité avec le peuple camerounais » organisée par un parti d'opposition, la ligue démocratique. Les raisons officielles de son arrestation n'ont pas été précisées.

Dans un communiqué, onze partis politiques sénégalais s'élèvent contre cette arrestation, qui « viole les droits des partis d'opposition à mener des activités normales et à entretenir des relations d'échange, de coopération et de solidarité avec les partis partageant la même lutte. »

Il est évident que le gouvernement sénégalais ne voudrait pas s'aliéner les autorités de Yaoundé. Et qu'il a simplement jugé inopportun de laisser parler librement Siméon Kaissu à Dakar en ces jours difficiles pour le Cameroun. On le relâchera dès qu'on aura l'assurance qu'il ne fera du tort à personne. Cynisme de la Realpolitik.

*

* *

Conférence de presse du général Pierre Semengue et de Gilbert Andzé Tsoungui. N'étant ni fins politiques ni brillants causeurs, les deux hommes se laissent prendre au jeu des questions des journalistes étrangers. Et lâchent quelques confidences qui apparaissent sinon comme des *scoop*, du moins comme des petites bombes :

- 1) Le véritable commanditaire du coup d'État avorté est l'ancien président Ahmadou Ahidjo;
- 2) Il s'agissait d'un complot « nordiste », puisque « tous les mutins étaient du Nord »;
- 3) Le putsch a été financé par des hommes d'affaires originaire de l'ancienne province du Nord.

Accusations graves. Venant d'autres personnages, elles sembleraient même irresponsables. Elles contredisent en tout cas les déclarations

faites le 10 avril par le président de la République, selon lesquelles « la responsabilité du coup d'État manqué n'est pas celle de telle ou telle province ou de Camerounais de telle ou telle religion ». Il y a là un problème de cohérence au niveau du gouvernement, que Paul Biya devra se presser de résoudre.

Lundi 16 avril

Gilbert Andzé Tsoungui annonce que la plupart des civils impliqués dans le coup d'État manqué ont été arrêtés. Parmi eux, Issa Adoum, le jeune directeur général du Fonader (Fonds national de développement rural), c'est lui qui aurait accédé à la tête de l'État si le putsch avait réussi.

Le ministre a par ailleurs démenti que des étrangers aient été arrêtés avec des putschistes : « Pour le moment nous n'avons aucun indice d'une intervention extérieure directe. » Voilà qui coupe court aux rumeurs de toutes sortes que colportaient déjà certains médias.

Mardi 17 avril

Sous le titre « L'unité camerounaise en question », *Le Monde* publie aujourd'hui un éditorial dont je ne partage ni le pessimisme ni le parti pris systématique. Ahmadou Ahidjo y est sublimé, alors que son successeur y est habilement présenté comme le seul responsable de la crise. Plus grave : il n'y est nulle part fait mention de la déclaration de l'ancien chef d'État à Radio Monte- Carlo le 6 avril (« Si les putschistes sont mes partisans, ils auront le dessus »).

Sans cette importante omission et ce déséquilibre, cet article, qui pose quelques questions intéressantes, mériterait le label qualité. En voici quelques extraits :

« Le président Biya laisse aujourd'hui ses proches collaborateurs relancer la campagne contre son prédécesseur, qui, de sa retraite sur la Côte d'Azur, a aussitôt nié catégoriquement toute implication dans la mutinerie de la garde présidentielle. Cette attitude de l'actuel chef de l'État camerounais suggère, pour le moment, deux hypothèses. Ou bien il a choisi de renforcer son image de rassembleur, s'en remettant à d'autres, notamment aux militaires, du rôle ingrat de mettre au pas les partisans d'une revanche du Nord Ou bien, cédant aux pressions de son entourage, surtout à celles de l'armée, M. Biya s'est décidé à démanteler quelques bastions nordistes, annonçant ainsi des mises à l'écart pour affaiblir les clientèles politiques sur lesquelles s'était appuyé, en grande partie, M. Ahidjo.

En tout état de cause, le président Biya n'a pas su esquiver l'épreuve de force. Il affirmait vouloir encourager des changements en douceur. Il admet aujourd'hui que les obstacles aux réformes sont trop solides pour qu'il puisse éviter d'en découdre avec ses adversaires. Du moins est-ce là la version que le successeur de M. Ahidjo entend accréditer.

Quelles que soient les responsabilités des uns et des autres, ce que vit le Cameroun depuis quelques mois est assez inquiétant. On ne peut s'empêcher de s'interroger sur l'unité difficile d'un État dont l'importance en Afrique centrale est évidente. M. Ahidjo n'a pas su assumer son départ. M. Biya n'a pas su davantage, jusqu'à nouvel ordre, relever le défi. Enfanté dans la douleur, le Cameroun a connu une expansion assez exceptionnelle sous la férule de M. Ahidjo. Mais il n'aura pas fallu attendre longtemps après sa démission pour que de graves tensions renaissent.

Dans l'immédiat, les Camerounais peuvent faire leur deuil de la libéralisation que leur proposait M. Biya. Leur pays va continuer à vivre des jours difficiles, car il serait étonnant que les « nordistes » — même quand ce qualificatif procède d'une simplification hâtive — ne cherchent pas à se défendre. C'est désormais la stabilité du Cameroun qui est en cause, ce qui ne peut qu'inquiéter des voisins plus faibles ou aux prises eux-mêmes avec de sérieuses déconvenues ».

Dimanche 22 avril

Comme chaque année, Monseigneur Jean Zoa, archevêque de Yaoundé, préside la messe solennelle de Pâques en la cathédrale Notre-Dame des Victoires. « Nous célébrons Pâques dans des dispositions intérieures particulièrement graves, affirme le chef de l'Église Catholique. Ils [les putschistes] ont failli assassiner le Cameroun en attendant à la paix, à la concorde de ses fils, à l'unité et à la cohésion du pays. Ils ont endeuillé de nombreuses familles, mutilé des corps, fauché des vies ». Le prélat termine son homélie pascalle en appelant à la prière et au soutien pour le président de la République et le gouvernement.

J'ai souvent pensé que Monseigneur Jean Zoa parlait trop. Et qu'il s'intéressait un peu trop à la politique. Certes, il est camerounais, et, à ce titre, concerné par les choses de son pays. Mais trop c'est trop. En 1971 déjà, lors de l'affaire Ndongmo, il était monté lui-même au créneau, oubliant toute la réserve qu'impose son rang, pour demander au président Ahidjo d'appliquer des « sanctions exemplaires » à ce prélat qui avait osé aider des rebelles. En janvier 1983, il déclarait publiquement que c'était une bonne chose pour le Cameroun de

posséder un chef d'État catholique...

Non, vraiment Paul Biya n'avait pas besoin de son (encombrant) soutien ce matin.

Vendredi 27 avril

Si les motions de soutien avaient une quelconque valeur, celle-ci vaudrait largement son pesant d'or : « Les autorités traditionnelles de la province du Nord condamnent le coup d'État du 6 avril et se désolidarisent totalement de ceux de ses ressortissants impliqués dans ce putsch. » Tel est le texte de la motion envoyée au président de la République ce matin par le lamido de Garoua.

Même si elle doit être considérée comme une simple formalité émanant de quelques officiels zélés, elle n'en traduit pas moins le comportement général des populations du nord du pays, dont le calme absolu lors des événements dénotait une certaine maturité, sinon un désintérêt notoire de la chose politique.

Samedi 28 avril

Il y a beaucoup de policiers et de militaires dans les rues de Yaoundé, notamment autour du quartier général où, d'après certains, aurait débuté le procès des putschistes.

Fait inhabituel : la route de Mbalmayo est interdite à la circulation et les communications sont coupées. Bizarre.

Mardi 1er mai

Gigantesque défilé dans la capitale. J'ai rarement vu autant de monde à un défilé pour la fête du Travail. Bien évidemment, tous les manifestants ne sont pas membres de l'U. N. T. C. (Union Nationale des Travailleurs, syndicat unique). Beaucoup d'entre eux sont venus là pour se recueillir et exprimer leur mécontentement et leur désapprobation de la violence.

*

* *

L'état d'urgence pour la région de Yaoundé n'est annoncé que ce matin. Il avait pourtant été décrété le 18 avril.

Jeudi 10 mai

Il est bien connu que les affaires n'ont jamais fait bon ménage avec l'instabilité politique. Se fondant sur cette sacro-sainte règle du business, nombre d'experts président de graves conséquences à la tentative de putsch qui a ensanglanté la capitale le mois dernier.

Leurs arguments ? D'abord, l'inquiétude grandissante des investisseurs privés étrangers, surpris successivement, en l'espace de quinze mois, par la rupture Biya-Ahidjo, le procès du 23 février, la mutinerie du 6 avril et le nouveau procès, qui sera probablement sanctionné par des condamnations à mort. Ensuite, le désarroi de quelques hommes d'affaires camerounais — notamment ceux originaires de l'ancienne province du Nord —, officiellement accusés par le général Pierre Semengue et le ministre Gilbert Andzé Tsoungui d'avoir financé la tentative de coup d'État Enfin, le grand désordre qui règne sur certains marchés de Yaoundé et de Douala depuis deux semaines : les petits commerçants ont brutalement augmenté les prix des denrées alimentaires de première nécessité (huile, viande, sel...), entretenant une psychose de la pénurie. Dernier élément qui alimente les spéculations : la limitation de change annoncée le 16 avril et sera levée le 25; tout retrait d'espèces ou transfert de fonds portant sur un montant de plus de 500 000 F CFA est soumis à une autorisation préalable du ministère des Finances. Excepté les salaires payés en espèces

Alors, le Cameroun qui est apparu pendant plus de deux décennies comme « un des moins mauvais risques financiers d'Afrique noire », serait-il devenu en quelques jours un pays à haut risque ? Pas si sûr. À ma connaissance, la politique économique de Paul Biya le « libéralisme planifié » — ne diffère guère de celle de son prédécesseur, même si elle postule « plus de rigueur et de moralisation ». Conséquence : les hommes d'affaires nationaux n'ont pas intérêt à engager l'épreuve de force avec le gouvernement. D'autant que les structures du pouvoir au Cameroun sont telles que tous les commerçants ayant un poids économique important font partie des hautes sphères de l'U. N. C.; ils y sont à tout le moins représentés.

Un motif d'apaisement : la France, qui possède plus d'intérêts financiers au Cameroun que dans n'importe quel autre pays d'Afrique noire peu de gens le savent !, ne peut se payer le luxe de laisser un krach financier ébranler le pays. Le Tchad ou la Haute-Volta³, ça va !...

Certains businessmen camerounais l'ont bien compris. À commencer par les Bamiléké les plus dynamiques et les plus nombreux —, qui

semblent avoir opté pour le réalisme : ils n'ont pas cessé d'adresser de délirantes motions de soutien à la politique de Paul Biya. Même si, en privé, ils s'avouent agacés par le zèle et les hésitations des fonctionnaires chargés de l'appliquer.

Du côté des bailleurs de fonds publics occidentaux, le diagnostic est tout aussi mesuré. André Damseaux, ministre (belge) des Relations extérieures, qui a conduit fin mars, une mission économique au Cameroun, estime qu'il ne faut pas attacher grande importance aux événements du 6 avril. Même son de cloche chez les officiels américains ou français. Les premiers ont organisé une journée d'étude à la John Hopkins University School de Washington pour rassurer leurs investisseurs. Les seconds ont maintenu le troisième salon interprofessionnel franco-camerounais, une semaine après le putsch manqué. Et le Centre français du commerce extérieur organisera le 17 mai à Paris une « journée d'information sur le marché camerounais ». Comme quoi un grondement de tonnerre n'annonce pas forcément la saison des pluies...

Mercredi 16 mai

Caractéristique s'il en est de la vie politique camerounaise, le secret aura marqué de son sceau la triple série de procès dont le département de Mfoundi (région de Yaoundé) a été le théâtre. Sans doute entourera-t-il également les derniers procès — prévus pour début juin — au cours desquels doivent être jugés plusieurs directeurs de sociétés d'État. Ainsi, alors que se déroulaient les premières audiences le 28 avril à Mbalmayo (à 48 kilomètres au sud de la capitale), le « bouclage » hermétique du centre de Yaoundé par l'armée laissait supposer que le procès aurait lieu dans les bâtiments du quartier général. La même technique de diversion a été employée pour camoufler la seconde série, celle de Mfou (35 kilomètres au sud-est), au cours de laquelle près de 200 personnes accusées de « complicité » avec les mutins étaient jugées (huit ont été condamnées à mort).

Les derniers procès en date se sont déroulés dans la capitale du 11 au 14 mai : 150 inculpés, dont de nombreux civils. Cette fois, aucune peine capitale n'a été requise.

Rompant enfin avec son traditionnel mutisme pour tout ce qui est important, la radio nationale a égrené aujourd'hui le nombre — mais non les identités — des condamnés : « sur 1 053 personnes arrêtées 617 ont été remises en liberté dès la fin de l'enquête. Sur les 436 cas dont il a été saisi par voie de citation directe, le tribunal militaire a statué et a prononcé :

- 46 condamnations à mort dont 3 par défaut;
- 2 condamnations à vie;
- 183 condamnations à des peines allant de deux à vingt ans de détention;
- 183 relaxes;
- 22 cas ont été renvoyés pour complément d'enquête. »

Bien que la radio ne l'ait pas précisé, on sait aujourd'hui que les 35 condamnés de Mbalmayo ont tous été exécutés. Condamnés à mort le lundi 30 avril à 1 heure, ils ont été passés par les armes le mardi 1^{er} mai à 5 heures 30 du matin. Et enterrés dans un petit terrain vague près de l'embranchement de la route d'Ebolowa (voir la carte).

Avec l'aide de quelques amis belges et français j'ai pu reconstituer la liste des principaux exécutés. Outre le colonel Sadou Ibrahim, commandant de la G. R, auraient été passée par les armes Ahmadou Sadou, commissaire principal de police; Yaya Adoum, le sous-lieutenant de réserve qui prononça à la radio, l'après-midi du 6 avril, la déclaration des mutins sur « la bande à Biya »; Issa Adoum, directeur du Fonader et cerveau politique du complot, que les putschistes, paraît-il appelaient « Monsieur le président »; le capitaine Awal Abassi, commandant d'artillerie de la G. R.; le lieutenant Elie Zebobe, chef du service Information et presse des forces armées (le B. I. P.); les capitaines de gendarmerie Abal et Abalélé; le lieutenant Arouna, de la Force d'intervention rapide de Koutaba, qui devait fomenter une mutinerie à l'intérieur de cette unité d'élite; et vingt-six autres rebelles. Racontée comme cela, le sort de ces individus peu susciter pitié compassion, révolte même. Surtout chez le fervent adversaire de la peine de mort que je suis. Incontestablement, les juges militaires ont eu, comme l'on dit, la « main lourde ». Mais c'était prévisible. Des officiers jugeant leurs pairs n'ont jamais été ni au Cameroun ni ailleurs, enclins à la mansuétude. De plus, le caractère particulièrement répressif du Code pénal camerounais a donné toute sa mesure : la simple intention y est punie au même titre que la tentative.

Il demeure qu'aux dires de quelques témoins de ma connaissance, ces procès se sont déroulés dans un climat de sérénité relative. Contrairement à ce qui a été avancé, par exemple, le nom de l'ancien président Ahmadou Ahidjo (que certains citaient même parmi les condamnés à mort par contumace) n'a pratiquement pas été évoqué

Cette stratégie du silence a pourtant son revers. En refusant de donner

1 - Fleuve Ndong - 2 - Marché Central de M'Balmayo - 3 - Agence de la banque B.I.A.O.-Cameroun - 4 - Gare - 5 - Hôtel de la ville - 6 - Préfecture - 7 - Centre « inséparable » - 8 - Ecole Nationale des Eaux et Forêts - 9 - Palais du Gouverneur - 10 - Petit terrain vide où a raisonné en permanence un hélicoptère - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - Emplacement des véhicules - 16 - Lieu d'endoscapie (la Carrière) - 17 - Lieu d'embarquement des cadavres (à côté d'un petit terrain de M'Balmayo, où les deux caravanes militaires ayant transporté les cadavres des victimes ont été nettoyées).

Troisième intervention de Paul Biya à la radio depuis les événements :

« Camerounaises, Camerounais,

Le 6 avril 1984, oubliant tout devoir envers leur pays, quelques centaines de soldats perdus ont tenté de renverser la République et de prendre le pouvoir. Cette révolte contre l'autorité légitime, chacun d'entre vous l'a ressentie comme une offense faite à l'unité du Cameroun, et comme un crime contre le Président que vous avez élu démocratiquement.

Le peuple camerounais tout entier a repoussé l'attaque des factieux, manifestant ainsi sa volonté de vivre, de penser et d'agir dans un pays libre et uni.

Grâce à l'Armée, loyale et courageuse, la mutinerie a été écrasée. L'armée a fait son devoir, tout son devoir, rien que son devoir. Elle a montré, avec éclat, qu'elle plaçait au-dessus de tout le service de la République. Elle est retournée, aujourd'hui, à ses missions de paix. Ceux qui ont pris les armes au mépris de l'honneur et du droit ont été réduits et arrêtés.

Ils viennent d'être jugés par la justice de notre pays et condamnés, sans faiblesse et sans haine. À tous, la loi et la loi seule a été appliquée. Pour les vrais coupables, le châtiment est à la mesure du crime commis contre la nation.

Pour les moins coupables d'entre eux, ceux qui se sont laissés entraîner sans comprendre le mal qu'ils faisaient, commence le temps du remords et, demain, celui du rachat.

Sans oublier jamais ces heures sombres — toutes dispositions étant prises pour que le Cameroun ne les revive jamais - nous devons aujourd'hui nous tourner résolument vers l'avenir. À vous tous, Camerounaises et Camerounais, je redis ma volonté de conduire fermement le pays sur le chemin du progrès et de l'unité nationale, sans faiblir un seul jour devant la tâche, ni céder devant les pressions extérieures

Aux pays amis du Cameroun, je rappelle que nous n'admettrons jamais la moindre ingérence dans nos affaires intérieures et que nous ne permettrons pas qu'un seul Camerounais — fût-il un vivant témoignage du passé soit opposé ou préféré à ses millions de compatriotes qui œuvrent pour l'harmonie et le développement du pays. Un grand destin attend la République du Cameroun. Pour l'assumer un travail immense doit être accompli. Il exige que chacun place au-dessus de tout l'intérêt national et se demande inlassablement

ce qu'il peut faire pour le Cameroun, plutôt que d'attendre que le Cameroun fasse quelque chose pour lui.

Pourquoi sommes-nous Camerounais ? Qu'est-ce qui nous rend fiers de l'être ? Quel Cameroun voulons-nous pour nos enfants ?

Voilà les questions auxquelles chacun d'entre nous doit répondre. Pour ma part, je suis résolu à faire tout ce que je dois pour que les Camerounaises et les Camerounais, tous égaux en droits et en devoirs, vivent heureux et travaillent en paix dans un Cameroun uni, fort et prospère.

Camerounaises, Camerounais, j'ai confiance en vous. Vous pouvez compter sur moi. »

Remarque : le président a prononcé quatre fois le mot « Camerounaises », sept fois le mot « Camerounais » et huit fois le mot « Cameroun ». Tout ceci en moins de cinq minutes. Insistance qui traduit bien le besoin qu'éprouvent les chefs dans des moments cruciaux, d'en appeler à la conscience des peuples.

Jeudi 24 mai

Il a fallu moins de quatre semaines à Paul Biya pour réaliser ce qu'en dix-sept mois de présidence il n'avait pas voulu — ou pas osé — faire : renouveler (certains diront purger) ces quatre piliers essentiels du système camerounais que sont les forces de sécurité, le parti, les sociétés d'État et la structure administrative du gouvernement. Le putsch manqué du 6 avril, qui a vu se dresser contre lui tous ceux que la démission d'Ahmadou Ahidjo avait laissé orphelins, tous ceux aussi que la vague de moralisation économique et le tarissement de certains privilèges parallèles avaient profondément mécontents (les seconds servant de bailleurs de fonds aux premiers), lui aura servi de détonateur et de révélateur. « Grande lessive » ? Oui, incontestablement. Du bureau politique du parti aux conseils d'administration de ces grands dinosaures que sont les entreprises para-étatiques, les fauteuils changent de titulaires. À la tête des régions militaires et au sein des ministères — en attendant le gouvernement lui-même —, des hommes s'effacent, d'autres arrivent. But affiché : écarter ceux qui, pendant les heures chaudes du putsch, ont trahi ou, plus simplement, n'ont pas fait preuve d'une adhésion sans faille à la « politique de Renouveau ».

Si le président parvient à changer les rouages sans casser la machine, le « système Biya » aura définitivement remplacé le « système

Ahidjo ». Et personne ne songera à le lui reprocher. Il reste que c'est l'armée — demeurée fidèle dans son immense majorité —, qui, le 6 avril, a sauvé la légalité républicaine; que c'est elle, depuis, qui gère la répression. Certes, Paul Biya ne pouvait faire moins que de laisser les militaires loyaux frapper les militaires rebelles. Mais il serait sans doute urgent, passé le temps des menaces, qu'elle rentre dans les casernes.

Présente pour garantir la sécurité, son omniprésence dans les rues et le long des grands axes routiers ne peut que prolonger et nourrir un climat d'une tension paralysante. D'autant que, alimenté par les recommandations publiques intempestives de quelques préfets et gouverneurs, une atmosphère de suspicion — pour ne pas dire plus — s'est développée dans certaines régions du pays (l'Ouest et le Mfoundi notamment). Prétexte invoqué neutraliser les « éléments troubles de la population ».

Tout dépendra en fait de l'usage que Paul Biya saura faire de la crise qui vient d'ébranler le pays. Il peut accélérer les réformes et donner un contenu plus authentique au « renouveau démocratique ». Il peut aussi verrouiller un peu plus le système, entrer malgré lui dans le cercle des crispations et de la concentration des pouvoirs. Difficile dès lors de dire si les « restructurations » qui ont eu lieu ces dernières semaines seront déterminantes. Elles n'en sont pas moins d'importance. Il convient donc d'examiner secteur par secteur ce bouleversement majeur du paysage politique camerounais.

1) *Les forces de sécurité.* Les sanctions ont été lourdes (35 exécutions à Mbalmayo le 1^{er} mai) mais les changements ont été moins voyants qu'ailleurs. Pour deux raisons. D'abord parce que la plupart des mutations et des nominations à la tête des commandements spécialisés et des régions militaires avaient été opérées en août-septembre 1983, et qu'elles ont donné satisfaction aux autorités de Yaoundé. Ensuite parce que la mutinerie n'a vraiment touché qu'un corps spécifique et isolé des forces de sécurité : la légion de la garde républicaine du colonel Ibrahim Saleh. Ce corps de 1 500 hommes, constitué de gendarmes, qui dépendait de la sécurité présidentielle et non du ministère des Forces armées, a été dissous. Ni la gendarmerie proprement dite (que dirige un homme du Nord, le délégué national Amadou Ali), ni la police, ni l'armée n'ont bougé. Seuls trois officiers supérieurs extérieurs à la garde républicaine ont été relevés de leurs fonctions et arrêtés : le commandant de la première région militaire (colonel Ngoura Belladji), celui de la légion de

gendarmérie de l'Est (colonel Oumarou Saly) et le chef de l'état-major particulier de Paul Biya (colonel Ousmanou Daouda). Les deux premiers ont été remplacés par deux « fidèles » qui se sont distingués le 6 avril : les colonels Pierre Samobo et Douala Massango. Le troisième n'a pas encore de successeur. Par contre, une enquête extensive est encore menée au sein du service de renseignements, la DIRDOC (direction générale des études et de la documentation) pour une raison simple : au sein de la présidence, la garde républicaine dépendait du service de la sécurité présidentielle, lequel relève de l'autorité du directeur général de la DIRDOC, Jean Fochivé.

- 2) *Le Parti*. Son appareil a fait l'objet de vives critiques dès le lendemain du coup d'État manqué. On lui a reproché son incapacité — qui n'est pas nouvelle — à mobiliser les militants autour du pouvoir légal. On a accusé certaines sections, notamment celles du département du Wouri (Douala), de sympathies coupables envers les putschistes. En fait, la « machine » de l'U. N. C. n'a réellement fonctionné que... dans le Nord où elle a été pour beaucoup dans le calme qui y a régné — le parti y est, il est vrai, parfaitement encadré et contrôlé. Plusieurs arrestations de cadres ont été opérées, principalement dans le littoral. La plus remarquable celle d'Hassan Tanko, président de l'U. N. C. dans le Wouri et « nabab » siégeant au conseil d'administration de cinq sociétés... Du moins y siégeait-il, puisque le tribunal militaire de Mfou l'a, au cours de la première quinzaine de mai, condamné à deux années de prison et a ordonné la saisie des trois quarts de ses biens. C'est un autre homme d'affaires célèbre de Douala, Levis Koloko, qui lui a succédé.

Le point d'orgue de la « reprise en main » de l'U. N. C. a eu pour cadre à Yaoundé, le palais de l'Unité; aujourd'hui 24 mai, sous la présidence de Paul Biya, s'y est tenue la douzième session du comité central du parti. Le « gouvernement » de l'U. N. C. a été profondément modifié par l'élection aux postes-clefs de Secrétaire politique et de Secrétaire à l'Organisation, de François Sengat Kuo et Joseph Charles Doumba. Le premier, ministre de l'information, expert de toutes les arcanes de la vie politique camerounaise (comme il a été noté plus haut), retrouve également au sein du bureau politique un siège dont il avait été évincé en 1979. Il remplace au secrétariat politique l'un des derniers barons de l'ère Ahidjo (avec Ayissi Mvodo, viré lui aussi du Bureau Politique) : Félix Sabal Lecco. Ce dernier vient également de se voir déposséder par l'ancien Premier ministre Luc Ayang du poste de président du Conseil économique et social. Ministre chargé de

mission à la présidence, Joseph Charles Doumba voit, de son côté, consacrer le rôle qui est le sien depuis quelque temps : conseiller (écouté) du chef de l'État. Quand on sait que la vice-présidence du parti — partagée entre quatre hommes depuis 1969, dont les inamovibles John Ngu Foncha, Simon-Pierre Tchoungui et Enoch Kwayeb — répond avant tout à des critères d'équilibre géopolitique plutôt qu'à un quelconque degré d'influence, on mesure mieux le poids d'un Sengat Kuo et d'un Doumba. Après Paul Biya, président national de l'U. N. C., ils sont en fait et respectivement les numéros deux et trois du parti. Ce qui, aux dires de nombreux « camerounologues », est plutôt un gage d'ouverture.

Mais une question me turlupine malgré tous ces changements. À quoi sert l'U. N. C. ? Elle qui revendique plus de 3 millions d'adhérents aujourd'hui, qui prétend détenir le monopole de l'encadrement et de la dynamisation des masses camerounaises, s'est illustré les 6 et 7 avril par l'immobilisme et l'apathie. Pourquoi ne pas avoir appelé ses militants à descendre dans la rue afin de soutenir la légalité républicaine ? Ses nouveaux patrons devraient tirer leçon de la faillite du P. D. G. (Parti démocratique de Guinée) parti unique et tout-puissant pendant près d'un quart de siècle, qui quadrillait et contrôlait tous les rouages de l'État en Guinée du moins ses dirigeants le croyaient-ils —, mais qui s'est évaporé comme par enchantement une semaine après la disparition de son chef. Un parti politique, quel qu'il soit, doit servir la nation. S'il sert les hommes, il disparaît avec ceux-ci. Élémentaire évidence.

3) *Les sociétés d'État.* Par décrets présidentiels ou à la suite de réunions extraordinaires de leurs conseils d'administration, une dizaine de sociétés publiques et parapubliques ont changé de directeur général le 15 mai. Principaux grands changements enregistrés :

– Jean-Paul Boupda a remplacé Marcel Niat Njifenji à la S. O. N. E. I (Société nationale d'électricité);

Frédéric Augustin Kodock a succédé à Ahmadou Bello à la Cameroon Airlines;

Roger Melingi a remplacé Bobo Hama Toukour à l'O. N. P. C. B. (Office national de commercialisation de produits de base);

Herman B. Maimo a été nommé au F O. N. A. D. E. R. (Fonds national de développement rural), en remplacement de Issa Adoum;

– Joseph Godwe a succédé à Dakole Daïssalla à la S. O. T. U. C.

(Société des transports urbains du Cameroun);

Jean Assoumou a remplacé Samuel libock à la S. N. H. (Société nationale des hydrocarbures);

Amadou Vamoulké a été nommé à la tête de l'imprimerie nationale en remplacement de Marcel Rodo;

- Mohamed Aya a succédé à Ahmadou Bassoro à la tête de la S. O. D. E. C. O. T. O. N.

Quelques-uns des anciens directeurs généraux (cas notamment de Bobo Hama Toukour, Marcel Niat Njifenji, Amadou Bello) ont été impliqués dans la tentative de coup d'État, et seront traduits devant le tribunal militaire. Ces arrestations et ces changements ont une portée considérable. Les sociétés touchées figurent en effet parmi les plus importantes du pays. Et leurs précédents responsables avaient un poids politique équivalent à leur poids économique, ou, plus exactement, à leur chiffre d'affaires. Venus pour la plupart de la fonction publique, ces hommes, tous nommés sous Ahmadou Ahidjo, semblaient indéracinables, tant les liens qu'ils avaient tissés avec le secteur privé et le pouvoir faisaient d'eux des caïds; des « éclusiers » indispensables; des super-agents économiques en quelque sorte, dont le comportement et les méthodes de gestion échappaient à toute rationalité financière. Amadou Bello, par exemple, après avoir longtemps dirigé la Société nationale d'investissement, était P. D. G. de la Cameroon Airlines depuis cinq ans. Cette société, dont quelques-uns des problèmes sont structurels, n'a jamais connu autant de difficultés qu'au cours de ces quatre dernières années. Ainsi, la Camair a de plus en plus de mal à payer chaque année les annuités de l'emprunt de 18 milliards de F. C. F. A. qu'elle a inopportunément contracté en 1980 pour se doter de son prestigieux Boeing 747. Il faut dire que cette dette avait été libellée en « dollars — Jimmy Carter »; soit 200 F C. F. A. environ. À la mi-1984, le « dollar — Ronald Reagan » dépassait largement les 425 F C. F. A. !

Bobo Hama Toukour a dirigé l'O. N. C. P. B. pendant six ans; Daïssala-Dakole siégeait à la tête de la S. O. T. U. C. depuis huit ans; Marcel Niât Njifenji à celle de la S. O. N. E. L. depuis dix ans. Ces responsables, qui « pantouflaient » volontiers au sein des conseils d'administration de sociétés privées, et dont les activités — fort ostentatoires — débordaient souvent sur le secteur florissant de l'économie parallèle (les entrepôts fictifs du port de Douala notamment), ont-ils craint que la politique

de « moralisation » les frappe de plein fouet ? Ont-ils, à cause de cela, été tentés par l'aventure et fourni des fonds aux putschistes ? Nul ne sait exactement ce qui leur est reproché. Mais une chose est sûre : ces « barons » de l'économie ont été balayés au même titre que ceux du parti.

4) *Les Ministères.* Onze secrétaires généraux de ministères ont été installés début mai au sein de départements aussi importants que l'Administration territoriale, les Finances, le Plan, le Commerce, l'Informatique et les Marchés publics, l'Inspection générale de l'État ou l'Éducation nationale. Ce sont en majorité, des jeunes technocrates, considérés comme proches de Paul Biya — ou à tout le moins de ce qu'il représente. Au-delà du gouvernement, dont la composition est partiellement dictée par la loi rétrograde de « dosage ethnique » — elle n'est pas toujours un gage d'homogénéité et d'efficacité —, il s'agit donc de mettre en place au sein des ministères une structure permanente et crédible. Un « verrou » de sécurité en somme, constitué de « fidèles » peu sensibles aux humeurs politiciennes. Surtout que les consultations pour la mise en place d'un nouveau gouvernement — le sixième ! — seront sans doute ardues.

« Pourquoi sommes-nous Camerounais ? Qu'est-ce qui nous rend fiers de l'être ? Quel Cameroun voulons-nous pour nos enfants ? », demandait Paul Biya, en conclusion de son « message à la nation » du 17 mai. On serait tenté d'ajouter : à quelles conditions et à quel prix pourra-t-on dire « plus jamais cela », plus jamais de sang ? Et comment faire en sorte que « cela » ne se reproduise plus ? Deux mois après le carnage d'un coup d'État manqué que personne, nulle part, ne pourrait décemment approuver, au-delà des purges et des « mises en ordre » douloureuses qui ont suivi, ces questions méritent d'être posées. Les réponses ? Seuls les Camerounaises et les Camerounais les détiennent.

Mardi 26 juin

Des institutions camerounaises, l'Assemblée nationale est celle qui intrigue le plus l'homme de la rue. Il se demande vraiment à quoi elle sert. Ses 120 députés passent leur temps à entériner des décisions prises à leur insu dans d'autres instances. Il n'y a, pour ainsi dire, jamais de débat.

Aujourd'hui, elle a voté le budget de l'exercice 1984-1985, qui entrera en application le 1^{er} juillet. Son montant : 620 milliards de F. C. F. A., équilibré en recettes et dépenses. « C'est un budget dynamique,

mobilisateur et entièrement financé par nos seules ressources nationales » a commenté fièrement Basile Emah, député- maire de Yaoundé et rapporteur général de la commission des finances. Pour rassurer sans doute les nombreux hommes d'affaires camerounais et étrangers qui redoutaient encore les conséquences économiques et sociales de la tentative de putsch d'avril.

Le budget 1984-1985 est en augmentation de 100 milliards de F. C. F. A. (soit 19, 2 %) par rapport au budget 1983-1984 : il prévoit 400 milliards de F. C. F. A. pour les dépenses de fonctionnement et 220 milliards pour les nouveaux investissements. Son financement est assuré à 21 % (566 milliards) par des recettes fiscales. Conséquence : les Camerounais paieront un peu plus d'impôts l'année prochaine. Normal : la « rigueur » n'a jamais fait bon ménage avec le pouvoir d'achat.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, le ministère de l'Éducation nationale et celui des Forces armées se taillent la part du lion, avec respectivement 61, 4 milliards et 45, 8 milliards. Mais les augmentations les plus importantes sont enregistrées par le ministère de l'Administration territoriale (c'est-à-dire le ministère de l'Intérieur) : 12, 99 milliards soit 41 3 % de hausse; et le ministère de la Santé : 23 milliards, soit 31, 9 % de plus que l'année dernière.

Deux articles intégrés à la loi de finances ont été adoptés par les députés : l'un permet au président de la République d'avaliser des prêts destinés à des « opérations d'intérêt économique et social » jusqu'à concurrence d'un montant de 100 milliards de F. C. F. A. Paul Biya devient en quelque sorte un super banquier; l'autre autorise le gouvernement à conclure des emprunts plafonnés à 200 milliards de F. C. F. A. pour l'exercice 1984-1985. Nouveauté destinée à éviter des ruptures de trésorerie dans l'administration

Reste à savoir quelle peut être l'efficacité d'une telle mesure dans un pays où la baisse du pouvoir d'achat défavorise l'épargne. Attendons tout de même de voir avant de juger.

Dimanche 1er juillet

Charles Pwanje, chanteur de Douala, est une sorte de grand vizir du makossa. Sans doute à cause de sa musique qui cultive secret, attente et rêverie, tout en dégageant une somptueuse nonchalance. Ses chansons alertes, raffinées, alternent plages endiablées et exquises lenteurs.

Bonga, lui, est angolais. Et pratique une musique impressionniste, basée sur l'émotion et la sensation. Le canevas est souvent maigre — ses chansons sont généralement construites sur trois ou quatre accords — mais il est constamment embelli par un climat dense et une luminosité qui tiennent plus du peintre que du musicien. En l'écoutant, on prête moins attention à la mélodie, qu'à l'ambiance et à la couleur.

Koité Sourakata, un Sénégalais, joueur de kora, c'est le charme. La classe. Une espèce de force tranquille. Les vingt et une cordes de son instrument n'ont aucun secret pour lui. Il chante le Sahel, le pays natal, la vie, l'espoir. Toujours avec une assurance et une décontraction qui frisent l'insolence.

Ces trois-là se sont réunis avant-hier à la grande salle de la Mutualité à Paris. Pour un gala organisé par l'A. C. C. (Association culturelle camerounaise), auquel ont participé d'autres artistes : Charles Ewanjé; Akoa et Che; le groupe Djala. Cette soirée a été suivie dès hier matin par des journées culturelles camerounaises animées par un groupe d'intellectuels africains de tous bords.

Un confrère qui y a assisté m'apprend que les discussions ont été chaudes et passionnées. Et que les participants ne se sont mis d'accord que sur la constatation de leurs désaccords. Belle preuve de pluralisme et de richesse dans les idées.

Un seul couac : un opposant camerounais relativement connu pour sa hargne à défendre ses idées et son radicalisme aurait publiquement déclaré : « Toute personne ne possédant pas la carte de mon parti est forcément un ennemi; et je la combattrai à mort. » Discours aveugle et irresponsable auquel je commence à m'habituer. J'ai entendu exactement les mêmes propos dans la bouche de certains ultras de l'U. N. C. Le stalinisme n'a pas de couleur. Il se traduit par l'intolérance, l'utilisation systématique de l'injure, la disqualification du contradicteur traité en ennemi à abattre, bref, la formulation d'une dialectique du bien et du mal. D'une vision manichéenne du monde. Le désaccord est ainsi assimilé à une trahison; les mots sont utilisés comme des projectiles et tout débat ou discussion ramenés à un affrontement mortel. Le Cameroun a trop souffert du dogmatisme cynique de quelques-uns pour qu'on l'enferme encore dans des carcans !

Samedi 7 juillet

Et de six ! La nouvelle équipe gouvernementale, que l'on attendait

depuis trois mois a été connue à 13 heures. La voici :

- Ministre d'État chargé des Forces Armées : Gilbert Andzé Tsoungui.
- Ministre d'État chargé de la Justice, Garde des Sceaux : André Ngongang Ouandji.
- Ministre d'État chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire : Youssoufa Daouda.
- Ministre délégué à la Présidence, charge des relations avec les Assemblées : Joseph Zambo.
- Ministre de la Jeunesse et des Sports : Ibrahim Mbombo Njoya.
- Ministre des Affaires Étrangères : William Etéki Mboumoua.
- Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères : Mahamat Paba Sale.
- Ministre de l'Administration territoriale : Jean Marcel Mengueme.
- Ministre des Finances. Étienne Tsama.
- Ministre de la Fonction publique : René Zé Nguele.
- Ministres chargés de mission à la Présidence : Georges Ngango et Joseph Charles Doumba.
- Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique : Gilbering Bol Alima.
- Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales : Hamadjoda Adjoudji.
- Ministre des Affaires sociales : Rose Zang Nguele.
- Ministre des Postes et Télécommunications : Félix Tonye Mbog.
- Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat : Abdoulaye Babale.
- Ministre des Transports Benjamin Itoe.
- Ministre de l'Information et de la Culture : François Sengat Kuo.
- Ministre de l'Équipement : Thomas Dakayi Kamga.
- Ministre de l'Agriculture : Sadou Hayatou.
- Ministre de l'Informatique et des Marchés publics : Daniel Kamgueu.
- Ministre de l'Éducation nationale : Robert Mbella Mbappe.
- Ministre délégué à l'Inspection générale de l'État et à la Réforme Administrative : Joseph Chongan Awunti.
- Ministre de la Condition féminine : Yaou Aissatou Boubakari.
- Ministre du Commerce et de l'Industrie : Edouard Nomo Ongolo.
- Ministre du Travail et la Prévoyance sociale : Joseph Fofe.
- Ministre de la Santé publique : Victor Anomah Ngu.

- Vice-ministre des Mines et de l'Énergie : Michael Tabong Kima.
- Vice-ministre des Finances : Tikela Kemonne.
- Vice-ministre de l'Agriculture : Solomon Nfor Gwei.
- Vice-ministre de l'Éducation nationale. Dorothy Njeuma.
- Vice-ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire : Elisabeth Tankeu.
- Vice-ministre du Commerce et de l'Industrie : Michael Namaya.
- Vice-ministre de la Santé publique : Isabelle Bassong.

De ce remaniement — prévisible —, trois faits notables : d'abord, les départs de Delphine Tsanga (Affaires sociales), Aminou Oumarou (délégué aux Affaires étrangères) et Ibrahima Wadjiri (délégué général au Tourisme avec rang de vice-ministre). Tous trois étaient des proches d'Ahmadou Ahidjo. La première fut longtemps la seule femme ministre au Cameroun. Le second avait été convoqué par le tribunal militaire de Yaoundé après la tentative de coup d'État, puis, blanchi de tout soupçon. Le troisième Ibrahima Wadjiri, avait été mis en cause lors du procès Salatou-Ibrahim-Ahidjo. C'est dans sa somptueuse villa de la Vallée de la Mort à Yaoundé que s'était tenue la réunion des officiers séditionnels dans la nuit du 18 juin 1983. Ensuite, la réhabilitation de Jean-Marcel Mengueme (ex-gouverneur du Littoral) et de Robert Mbella Mbappe (ex-chancelier de l'Université), malgré leur mauvaise réputation. Enfin, le retour au premier plan (ministère des Affaires étrangères) de William Eteki Mboumoua. En plaçant à la tête de la diplomatie camerounaise un ancien secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine (de 1974 à 1978), Paul Biya marque une volonté de retour du Cameroun sur la scène internationale. À cinquante-et-un ans, Eteki Mboumoua a derrière lui une carrière bien remplie (Paul Biya fut son directeur de cabinet de janvier 1964 à juillet 1965 à l'Éducation !). Depuis août 1983, il était déjà en coulisse le véritable patron de la diplomatie. Sa montée en première ligne ne peut que correspondre à un changement de style, de ton, et au souci de donner au pays une meilleure image de marque à l'extérieur. Y a-t-il là un motif d'optimisme ?

Jeudi 26 juillet

À en juger par le nombre de nominations intervenues au Cameroun depuis trois mois, on peut déduire que la société dirigeante bouge. Aujourd'hui, c'était le tour des principaux ambassadeurs. Pierre Mvondo She quitte Kinshasa (Zaïre) pour Brasilia (Brésil), où il représentera le Cameroun dans tous les pays d'Amérique Latine. Jean Melaga (Brazzaville) est nommé à Bonn (R. F. A.); Bonny Eboumbou

(Bangui) à Abidjan (Côte d'Ivoire); Simone Mairie (New-York) à Madrid (Espagne); Paul Bamela Engo à New-York (États-Unis). Les vedettes de ce ballet diplomatique ? En tête, Zachée Mongo So'o, qui quitte Libreville (Gabon) pour Bruxelles (Belgique).

Dans certains cercles de la capitale, nombreux sont ceux qui ne donnaient pas cher de la peau de ce vieux briscard, accusé — à tort — par la rumeur publique d'« ahidjoïsme » intempestif. Viennent ensuite Félix Sabal Lecco, Philémon Yang et François- Xavier Ngoubeyou, anciens ministres ou anciens membres du bureau politique de l'U. N. C., qui avaient été limogés à grands fracas, et que l'on réhabilite aujourd'hui. Probablement, pour ne pas faire trop d'aigris. Ils ont été nommés respectivement à Rome (Italie), à Montréal (Canada) et à Genève (Suisse). Enfin, je note la chute — l'enterrement politique ? — de Jean Keutcha (Belgique), Paul Dontsop (U. R. S. S.) et Enoch Kwayeb (R. F. A). Ayant tous les trois été à un moment ou à un autre des favoris d'Ahidjo — ils ont tous occupé le prestigieux poste de ministre des Affaires étrangères —, ils faisaient déjà figure de « has been ». En se débarrassant d'eux, Paul Biya cherche à susciter la sympathie des jeunes. Et à peaufiner son image de marque. C'est cela, le marketing politique...

Mercredi 1er août

Stupeur dans les milieux camerounais de Londres. Dans un communiqué de presse publié cette nuit dans la capitale britannique, Amnesty International fait savoir qu'elle procède à la vérification de renseignements d'après lesquels plus de 120 personnes soupçonnées de participation à la tentative avortée de coup d'État auraient été secrètement exécutées. D'après l'organisation humanitaire, des dizaines d'autres personnes ont été emprisonnées à l'issue de procès sommaires devant des tribunaux militaires et on connaît au moins un cas de torture. « Le gouvernement du Cameroun a annoncé six semaines après la tentative de coup d'État des 6 et 7 avril que plus de 400 personnes avaient été jugées à huis clos par des tribunaux militaires et que 46 d'entre elles avaient été condamnées à mort; indique le communiqué. Les autorités n'ont donné aucun nom et n'ont pas révélé le nombre de personnes exécutées. Les exécutions secrètes ont été signalées à Amnesty International par plusieurs sources bien informées qui estiment leur total à plus de 120. »

L'organisation a lancé un appel au président Paul Biya pour qu'il soit mis un terme aux exécutions et a demandé instamment que le nombre et les noms des victimes soient rendus publics. Amnesty International demande également que le gouvernement publie les noms de toutes

les personnes reconnues coupables ainsi que les faits qui leur étaient reprochés et les détails de la procédure judiciaire appliquée.

D'après les informations reçues par Amnesty, « l'un des prisonniers, Ahmadou Bello, ancien directeur général des lignes aériennes camerounaises, a été sévèrement battu avant le procès. Il a été enchaîné pendant sa détention et, lorsqu'il a demandé à boire, on lui a versé de l'eau bouillante sur les mains. Un autre prisonnier, Marcel Njifenji Niat, ancien directeur général de la compagnie nationale d'électricité, aurait tenté de se suicider à l'aide d'un morceau de verre. »

Amnesty International se dit « inquiète au sujet de certaines personnes arrêtées fin avril, mais dont le sort est inconnu depuis, telles que Habouba Moussa, ancien représentant pour l'Europe des lignes aériennes camerounaises. D'autres, comme Bobo Hama Toukour, ancien directeur d'une compagnie d'État, Gargar Haman Adj, ancien commissaire aux comptes à la fonction publique, et Issa Bakari, ancien haut fonctionnaire, seraient en prison ». L'organisation humanitaire estime que « certaines personnes ont pu être arrêtées par suite de dénonciations anonymes, sans être impliquées dans la tentative de coup d'État ». Puis elle continue : « Le fonctionnement des tribunaux militaires camerounais, qui ne répond pas aux normes internationales de procès équitable nous préoccupent depuis longtemps. Les condamnés ne disposent pas de droit d'appel. Certains accusés ont pu être condamnés sur des aveux extorqués sous la torture. »

Graves accusations que les autorités de Yaoundé ne démentent ni ne confirment.

Vendredi 3 août

Paul Biya est-il ou non l'otage des chefs de l'armée comme le disent de nombreux médias étrangers ? Oui ou non se trouve-t-il dans la même situation que le président kenyan Daniel Arap Moi qui, depuis que les officiers supérieurs l'ont remis au pouvoir après la tentative de putsch du 1^{er} août 1982, associe les patrons de l'armée à toutes ses grandes décisions ?

Je ne le pense pas. Motifs ? 1^o) - Depuis le 25 avril le président camerounais leur a officiellement interdit toute déclaration publique, en affirmant que seul le ministre de l'Information François Sengat Kuo, était habilité à parler au nom du gouvernement; 2^o) - Les quatre généraux Camerounais ne passent pas pour être des jeunes militaires ambitieux et excités mais de vieux routiers conservateurs dont les

rapports avec le chef de l'État sont encore bons; 3°) - La — relative — marginalisation de l'armée par rapport à la vie politique décrédibilise la thèse selon laquelle elle influencerait réellement la politique définie par le pouvoir.

Certes, il est plus que probable que certains de ses dignitaires — ceux qui ont bénéficié des largesses de l'ancien régime — s'opposent actuellement à l'ouverture démocratique et à la moralisation. Mais quel est leur poids réel ?

*

* *

Cérémonie grandiose à 12 heures au Salon des Ambassadeurs du palais d'Etoudi. Paul Biya a remis des décorations aux officiers généraux supérieurs et subalternes, ainsi qu'aux sous-officiers « qui se sont particulièrement distingués par leur vaillance, leur bravoure et leur fidélité à la légalité républicaine » le 6 avril. Le général de division Pierre Semengue et les trois généraux de brigade Nganso Sunji, James Tataw et Oumaroudjam Yaya ont été élevés à la dignité de grand cordon du Mérite. Le commandant Biaisé Mpeke, les capitaines Ivo Desancio et Roger Bollo, les lieutenants Esaïe Djou, Joseph Ngwafor et Félix Abassi ont reçu la médaille de la Vaillance à l'Ordre de la nation. Les adjudants Étienne Hollong, Sakarias et le maréchal des logis chef Mboutkréo se sont vus décerner la médaille de la Vaillance à l'Ordre de l'Armée. Comme on l'imagine, la cérémonie s'est achevée autour de quelques bouteilles de Grand Siècle et de Dom Pérignon.

*

* *

20 heures. Radio Cameroun diffuse un communiqué du ministère de l'Information, communiqué qui est en réalité la réponse de François Sengat Kuo à Amnesty International. En voici la teneur :

« Des organes d'information et médias à grande écoute ont fait état au cours de la semaine du 30 juillet au 4 août 1984, des correspondances d'Amnesty International adressées au président de la République, Son Excellence Paul Biya, demandant à celui-ci de rendre compte publiquement de l'évolution de la procédure judiciaire engagée à l'encontre des auteurs de la tentative de coup d'État du 6 avril dernier. Ces organes et médias ont également cru devoir indiquer que plus d'une centaine de personnes avaient été exécutées à l'issue des procès

intentés aux mutins de la Garde républicaine et à leurs complices.

« Sur le plan purement formel, cette correspondance adressée par le canal de télex rendus ensuite publics témoigne, de la part d'un organisme privé s'adressant au chef d'un État souverain, d'une attitude inacceptable de discourtoisie et de mépris que les responsables d'Amnesty International ne peuvent se permettre qu'à l'égard des pays du Tiers Monde. Bien plus, elle témoigne d'une ignorance coupable des causes et des conséquences des tristes événements du 6 avril.

« Sur le terrain juridique sur lequel prétend vouloir se placer Amnesty International, la démarche procède d'une parfaite ignorance des principes de droit international reconnus. En effet, le président de la République, chef de l'Exécutif, n'est pas tenu de rendre compte de l'évolution d'une procédure judiciaire, en raison même du principe de la séparation des pouvoirs.

« Certes, après l'échec de la tentative de coup d'État du 6 avril, le président de la République a annoncé que les responsables seraient traduits devant les juridictions compétentes. Ce qui a été fait ! Mais il ne lui revenait pas, en vertu de ce principe de la séparation des pouvoirs, de rendre compte à l'opinion, fut-elle internationale, de l'évolution de cette procédure.

« Du reste, en matière d'atteinte à la sûreté de l'État, la législation camerounaise qui date de plusieurs années et qui n'a été ni créée pour la circonstance ni modifiée depuis le 6 novembre 1982, a été largement appliquée avant cette date sans qu'elle ait suscité des récriminations de la part d'Amnesty International. Il est donc surprenant que cet organisme qui s'intéresse depuis longtemps au Cameroun soit sous-informé au point d'ignorer que les décisions de justice prises dans ce domaine ne sont susceptibles d'aucun recours (rappel et cassation) et que le huis clos peut-être ordonné pour des raisons d'ordre public par la juridiction devant statuer dans de tels cas et même en matière de droit commun.

« S'agissant ensuite des insinuations grossières de tortures brandies par cet organisme de défense des droits de l'homme, faut-il rappeler à ces éminents juristes que pour la justice camerounaise comme pour toute justice qui se respecte, l'aveu ne constitue pas le seul mode de preuve admis en droit pénal, puisque la juridiction de jugement peut établir les faits par tous autres moyens légaux. Et ces faits, en ce qui concerne le putsch du 6 avril 1984, sont suffisamment établis pour qu'il ne soit pas nécessaire d'arracher des aveux sous la torture.

« Enfin, on peut s'étonner qu'Amnesty International n'ait pas cru devoir prendre position, au nom même des valeurs humanitaires qu'elle défend, sur le crime commis par les auteurs du putsch, crime qui a occasionné de nombreuses destructions humanitaires et matérielles et dont certains commanditaires (et non des moindres !) se promènent librement à travers le monde sous un silence absolument complice des mêmes organismes humanitaires qui semblent se complaire à poursuivre de leur colère non pas ceux qui sont coupables de crimes contre l'humanité, mais ceux-là même qui cherchent à rétablir le droit en sanctionnant comme il se doit, les criminels.

« La justice et la défense des valeurs humanitaires ont des exigences que personne n'a le droit d'ignorer. Amnesty International y compris ».

Il y a dans ce texte toute la subtilité de François Sengat Kuo. Sur plusieurs points, il a raison. On ne peut reprocher à un État d'appliquer ses lois, fussent-elles excessives. Par contre, on peut regretter le caractère particulièrement répressif du Code pénal camerounais. Conçu et rédigé à la hâte au début des années soixante pour mater la rébellion upéciste il est aujourd'hui frappé d'obsolescence. Et nécessite une profonde révision. Sinon, il déteindra toujours sur l'image de marque du pays et de ses gouvernants.

Samedi 4 août

Dans un éditorial enflammé, Henri Bandolo répond lui aussi à Amnesty International dans *Cameroon Tribune* ce matin. Avec tout le lyrisme qu'on lui connaît lorsqu'il s'agit de polémiquer.

*

* *

Qu'est-ce qui a donc changé dans ce pays depuis vingt-et-un mois, me demande un ami ?

Au moins une chose, lui dis-je; le gouvernement et la presse officielle répondent aux communiqués d'Amnesty International. Auparavant, on les ignorait totalement. Petite évolution, mais évolution tout de même.

*

* *

« L'Armée est une institution sans laquelle aucun pays ne peut garder

sa souveraineté, ni garantir les droits des citoyens, ni assurer son développement. C'est pourquoi quiconque tente de diviser l'armée, d'y susciter la sédition par la ruse ou la corruption, trahit son pays et doit recevoir un juste châtiment. » C'est par cette vigoureuse mise en garde que le président de la République, qui est aussi le chef suprême des Forces Armées, a achevé ce matin la cérémonie de remise des épaulettes à une trentaine de jeunes officiers de la 16^e promotion de l'École militaire interarmes baptisée « Bravoure et Persévérance ».

La mise en garde est claire : Paul Biya avertit tous ceux qui, dans l'armée ou ailleurs, manifesteraient quelque velléité subversive, qu'il y aura toujours des officiers loyalistes — plus forts — pour défendre la légalité républicaine. Et qu'il est donc inutile d'essayer de diviser l'armée.

*

* *

14 heures. Décidément, le gouvernement n'en finit pas de tirer les conséquences de la tentative de putsch. La radio vient d'annoncer d'importants changements dans les services de sécurité :

- Le commissaire divisionnaire Pierre Minlo'o Medjo, ex-chef de service de la Sûreté nationale dans la région du Littoral, devient directeur de la Sécurité présidentielle, poste laissé vacant depuis que son précédent titulaire, le colonel Claude Meka, avait été relevé de ses fonctions.
- Denis Ekani, directeur de l'O. A. P. I. Office africain de la propriété intellectuelle — depuis 1965, remplace Martin Mbarga Nguelé (dont le beau-frère avait été abattu par les putschistes) à la délégation générale à la Sûreté.

Enfin, Samuel Missomba, lui aussi commissaire divisionnaire, ancien chef du service central des renseignements généraux, est nommé à la tête du C. N. D. (Centre national de documentation, police secrète), en remplacement du très redoutable Jean Fochivé. Il est secondé par un haut fonctionnaire bien connu, Moïse Mouiche.

Fait notable dans cette « restructuration », l'éviction de Jean Fochivé, qui dirigeait depuis près d'un quart de siècle la fraction la plus puissante et la mieux organisée de la police camerounaise.

Officiellement, il n'y a aucun motif à cette décision. En privé, certains lui reprochent de n'avoir pas prévu une opération de l'ampleur de celle du 6 avril; d'aucuns n'hésitent même pas à le suspecter de

complicité avec les mutins; car, contrairement aux autres chefs des forces de sécurité, lui n'avait pas été inquiété par les mutins...

Les vraies raisons de sa chute sont d'ordre politique. D'abord le courant n'est jamais bien passé entre lui et les principaux chefs militaires camerounais — comme le général de division Pierre Semengue, dont l'influence est actuellement prépondérante. Ensuite, depuis l'arrivée au pouvoir de Paul Biya (6 novembre 1982), la présence de Fochivé à la tête de C. N. D. rimait mal avec la politique de « nouveau national ». Son nom reste associé à ces tristements célèbres « camps de redressement civique » de Yoko, Mantum et Tcholliré, où sont passés de nombreux prisonniers politiques.

En effet, Jean Fochivé a conquis ses galons en matant les rebelles de l'U. P. C.; c'est lui qui commandita la mise à feu du quartier Congo en avril 1960 à Douala — il était alors commissaire central de la ville; c'est encore lui qui mena les enquêtes et les interrogatoires en 1970 pour la capture et la condamnation à mort d'Ernest Ouandié et de Monseigneur Albert Ndongmo. Son limogeage traduit donc une volonté des autorités de soigner leur image de marque. Mais on peut se demander quelle est l'efficacité réelle de cette décision; la suppression des camps d'internement et une profonde réforme du C. N. D. auraient bien plus d'impact et de mérite.

Mardi 11 septembre

Discours de l'ancien chef de l'État camerounais prononcé à la Yale University, à New-Haven, dans le Connecticut :

Le rôle véritable du leader politique en Afrique aujourd'hui

« Mesdames, Messieurs,

« Pour bien comprendre le rôle véritable, ce que devrait être le rôle du leader politique en Afrique aujourd'hui, il faut le situer dans le cadre historique, géographique, culturel, sociologique, en un mot, dans l'environnement humain où il s'exerce.

« Le propos que voici concerne surtout l'Afrique Sud-Saharienne et plus précisément, mais non exclusivement, les pays anciennement colonisés par la France. Dans l'ensemble il s'applique, à quelques nuances près, aux autres États du Sud du Sahara sans distinction de colonisateur parce qu'il y a quelque chose d'universel dans l'homme où qu'on le prenne, et dans l'histoire des peuples, quels qu'ils soient.

« Il ne faut pas oublier que l'Afrique est aussi ancienne que l'Histoire; qu'elle a connu, elle aussi, de vieilles civilisations dont certains vestiges témoignent encore de ce qu'elles furent riches et rayonnantes.

« La colonisation européenne, au moment de s'installer en Afrique n'a trouvé nulle part table rase, même lorsque les traces d'une civilisation authentique n'étaient pas bien conservées et parlantes.

« Il y avait des coutumes, des traditions, une organisation de la Cité et de l'État, souvent remarquables. Vous savez tout cela. Je n'y insisterai pas.

« La colonisation a été, inévitablement, une confrontation de deux civilisations : celle du colonisateur avec celle de l'autochtone.

« La colonisation française eût une double démarche qui, parfois, ne manquait pas d'ambiguïté. Elle était d'un côté, assimilationniste, tendant à couler les Africains dans le moule français et à en faire des Français par la culture, leur façon de penser, d'appréhender l'histoire, la civilisation française étant, bien entendu, « ce qu'il y avait de mieux » à proposer aux peuples attardés. L'expansion des droits politiques ne suivait pas à la même allure ni au même rythme. Il y avait Français et Français... D'un autre côté, cette colonisation essayait de conserver l'essentiel des coutumes et des structures anciennes de commandement et d'administration.

L'administration directe et « l'indirect rule » cher aux Anglais, s'imbriquaient.

« Longtemps — pratiquement jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, à l'exception de ce qu'on appelait les « anciennes colonies », dont le Sénégal — comme il n'y avait ni assemblées ni représentants élus des populations, les porte-parole de celles-ci étaient les Chefs coutumiers et traditionnels.

« La disproportion entre le pouvoir du colonisateur et celui des Chefs, l'emprise totale de ceux-ci sur ceux-là, faisaient des Chefs les échos de la volonté du colonisateur plutôt que les interprètes des desiderata des populations. Cependant qu'auprès de ces dernières, le pouvoir et l'influence des Chefs étaient réels et considérables.

« Surviennent la deuxième guerre mondiale et les grands

bouleversements qu'elle entraîne. L'homme politique moderne, dans l'Afrique d'aujourd'hui, est le fruit de ces bouleversements.

« Si nouveaux que soient son existence, la nature de son action, les prérogatives qui lui étaient reconnues, parce que le présent est toujours dans une large mesure fils du passé, surtout lorsqu'il s'agit de la vie des peuples et de l'action des hommes, le rôle du leader politique dont je dois vous entretenir ne serait pas tout à fait intelligible sans les rappels que voilà.

« Dans la définition de l'action du leader politique africain, il faut distinguer deux étapes :

- a) la période de la lutte pour l'émancipation et pour l'indépendance;
- b) l'indépendance acquise, la période de construction des nouveaux États.

« Dans l'un et l'autre cas, le leader politique aura toujours à assumer le rôle de *porte-parole* et celui de *guide*.

« Porte-parole des aspirations profondes de ses mandants, c'est-à-dire du peuple, et guide de celui-ci dans l'action à entreprendre pour faire aboutir les revendications, atteindre les objectifs. Guide aussi, dans la mesure où l'on voulait bien l'écouter, du colonisateur quant à ce que celui-ci devrait faire pour que s'accomplissent dans la concorde et l'harmonie, les mutations et franchises nécessaires. Cette double action concerne surtout la période antérieure à l'indépendance.

« Celle-ci acquise, sans cesser d'être le porte-parole, le leader politique se devait surtout d'être un guide.

« N'oublions pas que nous avons affaire à des populations qui, dans beaucoup de cas, sont analphabètes à 50 % et plus. Si leur aspiration à plus de liberté, de bien-être, de mieux-être, ne fait pas de doute, les cheminements pour y parvenir, dans le monde occidental où nous vivons, avec les implications internes et externes que comporte la vie des États, ne sont pas à la portée de la compréhension de tous.

« Le leader politique est, en principe, sensé informer des problèmes et des voies et moyens de leurs solutions.

*

* *

« Son premier rôle est, à nos yeux, de forger, de maintenir, de consolider *l'Unité nationale*.

« Car l'unité nationale est le problème majeur qui se pose à nos jeunes États et l'objectif fondamental qu'il faut viser et atteindre.

« Dans tous les Pays et tous les âges de l'Histoire, l'unité nationale s'est forgée lentement, patiemment, parfois douloureusement, par approches et intégrations successives, par la guerre, le sang, la ruse...

« Vous-mêmes, Américains, malgré le caractère particulier de la naissance de votre grand État, vous n'avez pas été épargnés par les difficultés de la tâche, même si, comme il est vrai, vous les avez surmontées rapidement. Vous avez eu votre conflit Nord-Sud, la guerre de Sécession et quelques autres avatars. L'unité nationale américaine s'est pétrie elle aussi dans l'épreuve et le sang.

« On comprendra donc facilement que les colonies d'Afrique ayant constituées au hasard de l'aventure coloniale et des *troc*s du « traité de Berlin », les frontières à l'intérieur desquelles ces colonies ont été incluses étaient, plus qu'ailleurs, des accidents de l'Histoire et, pour parler comme un illustre biologiste, le fait du « hasard et de la nécessité ».

« Ainsi se sont trouvés, membres d'une même entité politique, préfiguration de nos États d'aujourd'hui, des peuples qui ne se sentaient pas toujours une communauté de destin, qui parfois se combattaient ou s'ignoraient. Dans le même temps, partout où les structures géographiques n'offraient pas de frontières naturelles, des frontières artificielles, s'il en fût, sans aucune considération pour les populations, divisaient des groupes ethniques primitivement homogènes et solidaires. Ceux-ci se trouvaient ainsi appartenir, sans bien comprendre pourquoi, à des colonies différentes.

« Le phénomène, il est vrai, n'est pas particulier à l'Afrique. On le retrouve tout au long de l'histoire des peuples et des États, car sauf cas rarissimes, il est difficile que les limites géographiques d'un État coïncident exactement avec les limites ethniques.

« Cependant, une fois l'indépendance acquise, les États ont eu la sagesse, et l'O. U. A. avec eux, de proclamer l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, faute de quoi la voie aurait été ouverte à toutes les contestations, à toutes les prétentions, à des conflits incessants et insolubles.

« La colonisation devait être, en principe, l'un des ciments de l'unité en imposant à la population des Territoires une même langue (de travail et officielle), celle du colonisateur, une même formation, une même façon de vivre, un brassage de toutes les ethnies dans la vie commune.

« Au moment de l'indépendance, dans plusieurs Territoires, cette unité profonde qui fait l'État et la Nation était loin d'être totalement acquise.

« Toujours précaire donc et souvent menacée, cette unité doit être l'objet de la plus grande vigilance et de tous les soins. Le rôle du leader politique est de dépasser la communauté juridique formelle créée par la loi pour donner à celle-ci un contenu d'adhésion volontaire de ses membres. Ce qui était vrai du temps de la colonisation devrait l'être davantage maintenant que nous voilà indépendants : la cohabitation, le brassage dans les mêmes écoles, dans les mêmes carrières ouvertes à tous, l'égalité des chances offerte à chaque citoyen pour son devenir, doivent favoriser et faciliter la cohésion nationale.

*

* *

« Le leader politique africain doit engager son pays dans la voie du progrès dans tous les domaines : économique, social, culturel, technique... etc.

« Le développement économique est l'élément de base du développement social dont il crée les conditions et fournit les moyens. Il est la pierre angulaire de notre construction nationale. L'adage dit : « il faut d'abord pouvoir vivre pour avoir la capacité de philosopher ».

« Au surplus, il ne sert à rien de se battre pour acquérir l'indépendance si les populations africaines devaient sitôt après mourir de faim et de soif, assister impuissantes à la dégradation continue de leurs conditions de vie. Les leaders politiques africains devraient donc travailler à rechercher les solutions devant favoriser le développement économique des États pris individuellement ou collectivement. Si les années 60 ont été marquées par une relative croissance économique et sociale, au niveau du continent, en revanche les années 80 ont été plutôt marquées par des crises qui ont beaucoup obéré la situation économique et financière de la plupart de nos pays.

« La conjoncture internationale a évolué de façon nettement défavorable. Aujourd'hui, le Tiers-monde en général, et la plupart des pays africains en particulier, sont confrontés à de graves problèmes qui affectent très sérieusement leur croissance et mettent parfois en cause l'existence même de l'État. Rares sont les pays africains qui, à l'heure où je vous parle, peuvent faire état de balances de paiement excédentaires. Même certains producteurs de pétrole connaissent de graves difficultés.

« Les causes de cette situation sont multiples. On peut citer :

- *La conjoncture internationale* qui fait que même les pays développés connaissent eux aussi des difficultés du fait de la récession avec son cortège de chômage, de sous-emploi et d'inflation;
- *La dégradation des termes de l'échange* qui crée une disparité croissante entre le prix des matières premières des pays en développement et les prix d'achats offerts par les pays consommateurs qui sont la plupart du temps les pays riches. Il est attristant de constater que les prix des produits finis manufacturés offerts par les pays riches, ceux de l'Europe ou des États-Unis d'Amérique s'accroissent considérablement au moment même où ceux des matières premières, seules ressources de la plupart des pays du Tiers-Monde « dégringolent » follement.

« — Il y a dix ans, avec 10 kilos de café ou de cacao on pouvait s'acheter tel ou tel produit fini. Aujourd'hui pour acheter ce même produit fini, il faut peut-être 50 ou 100 kilos de café ou de cacao.

- *Il y a également d'autres phénomènes tels que la sécheresse, la désertification, l'explosion démographique.*

« La sécheresse dans les années 70 n'avait frappé que les pays du Sahel. Aujourd'hui elle s'est étendue sur presque tout le continent englobant l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe sans épargner tout à fait les pays forestiers. En 1983 par exemple, faute de pluie suffisante, le débit des cours d'eau a énormément diminué, entraînant la baisse du niveau d'eau dans les barrages, la baisse de la production de l'énergie électrique avec toutes les conséquences économiques que cela engendre. Tous ces fléaux s'abattent sur l'Afrique au moment même où celle-ci, avec une explosion démographique sans précédent a besoin de mobiliser ses ressources pour un véritable décollage économique et social.

« Le leader politique africain doit mobiliser toutes les ressources de son intelligence, de son cœur, de son savoir, déployer tous les efforts dont il est capable pour promouvoir un développement global,

rationnel, équilibré et équitable qui, faisant appel aux sacrifices et au travail de tous, apporte à chacun sa part de profit, de récompense, de bienfaits.

« Le monde dans lequel nous vivons est dur et cruel. Les égoïsmes nationaux sont de plus en plus sacrés. En dépit de professions de foi toujours éloquentes et émouvantes, en faveur des plus démunis, malgré les conférences internationales qui se succèdent, changent de nom sans changer les mentalités ni les âpretés et qui ont pour but proclamé de réduire le fossé de plus en plus grand qui sépare les États riches des États pauvres, on ne voit guère les choses s'améliorer et rien n'autorise à dire qu'elles iront mieux demain.

« Le leader politique doit dire la vérité à ses mandants, à son peuple. Il doit lui expliquer que son salut dépend d'abord et avant tout de lui-même, du prix d'efforts, de travail, de sueur qu'il est prêt à payer sa dignité d'homme libre, sa marche vers le progrès et le bien-être.

« Il doit, le leader, expliquer que l'aide extérieure si désirable et souhaitable qu'elle soit ne peut être qu'un complément; qu'en dépit des habillages dont elle est parée, elle n'est jamais gratuite, car tout ne se paie en argent et que l'on paie souvent plus cher quand on paie par des voies occultes qui n'avouent jamais leurs vrais noms.

Nous avons dit développement équilibré, parce que celui-ci ne doit pas trop privilégier certaines régions par rapport aux autres, compte tenu évidemment des potentialités et capacités de développement réelles de chaque région, la solidarité nationale devant corriger les distorsions que la nature introduit dans les possibilités de chacun. Il serait absurde, sous prétexte de développement équilibré d'imposer des programmes agricoles ou industriels totalement inadaptés à des régions qui n'en ont pas la vocation et de vouer ainsi à l'échec et au gaspillage des efforts et des moyens qui auraient été mieux utilisés ailleurs.

« *Nous avons dit équitable*, parce que le produit de ce travail ne doit pas profiter à une oligarchie familiale, clanique ou autre, mais doit être bien réparti entre tous, judicieusement, avec justice.

*

* *

« Si petits que soient nos États par leur superficie ou leur population, si pauvres qu'ils soient, ils *existent* et font partie, qu'on le veuille ou

non, de la Communauté des Nations. Qu'on le veuille ou non, ils sont solidaires et comptables, eux, aussi, de notre commun devenir.

Le devoir du leader politique africain est de rendre nos populations sensibles à cet aspect de notre vie et aux responsabilités qui en découlent :

« Vis-à-vis de nos frères africains d'abord, de ceux de notre proche voisinage avec qui non seulement nous avons le devoir de vivre en paix et en bonne harmonie mais aussi avec qui nous devons établir une coopération fructueuse animée par des plans nationaux et régionaux réalistes, pratiques, complémentaires.

« Vis-à-vis de ceux plus lointains avec qui nous avons connu la nuit du colonialisme, avec qui nous nous sommes éveillés au soleil de l'indépendance, avec qui nous habitons le même continent, toutes choses importantes qui créent des liens.

« Sans doute devons-nous reconnaître qu'en vérité il y a des « Afriques » plutôt que « une Afrique ». Il n'y a aucune honte à cela. Il y a bien, sur un seul et même continent des « Europes », sur un seul et même continent « des Amériques », etc.

Cela n'empêche nullement l'interdépendance qui est plus que jamais la loi des rapports entre les États et qui plus que tout autre, nous oblige, nous les hommes de la nuit du colonialisme, nous les hommes des solidarités de base, je ne dis pas de race.

« Au demeurant, j'aurais pu dire solidarité de race, car c'est en tant que nègres que nous avons dans le passé souffert l'exploitation et l'humiliation.

« Quand on parle de l'aide au Tiers-Monde, quand l'on se perd dans ces palabres internationales interminables dont rien de bien concret ne sort presque jamais, qui donc se souvient que des millions et des millions de Noirs sont morts en esclavage, pour féconder les terres, créer la richesse de base, le « capital » initial de pays aujourd'hui riches et puissants ? Qui se souvient que l'esclavage aboli, nos pays n'en ont pas moins contribué à enrichir l'Europe et vous aussi en partie, par leurs matières premières bon marché, leur main-d'œuvre et par la mort de milliers et milliers de nos pères et frères sur des champs de bataille où vous dites que c'est la liberté du monde qui était défendue ?

« Il existe heureusement, nous devons le reconnaître, des pays

développés qui ont à leur tête des dirigeants qui plaident et militent pour l'aide au Tiers-Monde. Ceux-là voient loin et juste. Leurs efforts devraient être compris et soutenus. Nous souhaitons qu'ils fassent école.

« Les grandes puissances devraient demander au F. M. I. d'assouplir ses règles trop draconiennes. Parfois l'application stricte de celles-ci amènerait à des résultats pires que le mal que l'on voulait combattre, et tels que l'existence même des États serait mise en question.

« Les pays développés et riches ne lésinent pas sur les moyens et même les artifices pour défendre et soutenir les prix de leurs productions agricoles. Comment ne perçoivent-ils pas, ce qui est pourtant aveuglant, qu'il doit en être de même pour nos pays bien plus que pour les leurs.

« Qu'on ne se fasse pas d'illusion : nous nous sauverons ensemble ou nous sombrerons ensemble.

*

* *

« Le leader africain doit éveiller la conscience de son peuple, mobiliser celui-ci au service de la libération de nos frères qui souffrent encore sous le joug de la domination étrangère.

« Cette action-là, comme toutes les autres, doit être *responsable* et *lucide*. Il ne faut pas qu'elle se contente de sacrifier à un verbalisme d'autant plus agressif et sonore qu'il est par ailleurs inopérant. Sachons, dans chaque entreprise, mesurer nos forces, avoir la politique de nos moyens, mais également aller résolument jusqu'au bout de ces moyens.

*

* *

« Notre présence au monde suppose que nous soyons conscients et fiers de ce que nous sommes : différents du blanc, différents du jaune, mais comme eux hommes à part entière et comme eux irremplaçables.

« On nous dit hommes du rythme, hommes de la danse. Il nous arrive de courir comme des flèches sur les plus grands stades du monde...

« Nous sommes plus que cela, mieux que cela. Nous sommes porteurs

d'une culture propre et singulière. Le leader politique doit aider son peuple à prendre conscience de celle-ci, à l'aimer, à l'assumer.

« La tentation des peuples démunis, la tentation du Tiers- Monde, devant le formidable essor des grandes puissances dites civilisées, c'est le mimétisme, l'abandon ou l'oubli des valeurs fondamentales dont ils sont héritiers et porteurs. C'est au leader de sonner l'alarme contre une telle dérive, car c'est de nos différences que le monde s'enrichira. Nous sommes des hommes de réflexion capables d'appréhender la science et ses ressources, les techniques les plus modernes; des hommes de réflexion qui peuvent aider le monde à se faire une autre idée de l'homme et de lui-même que certaines de celles qui fleurissent actuellement et qui risquent, si l'on n'y prenait garde, de nous mener à notre perte.

*

* *

« Votre leader, me dira-t-on, n'est pas, dans son rôle, tellement différent de ce qu'il doit être en Amérique, en Europe ou ailleurs.

« Oui et non.

« Et d'abord, pourquoi serait-il différent puisque nous sommes tous des hommes ?

« Non, cependant, parce que la « situation » n'est pas identique, que vos pays ont des siècles de vie et de pratique d'État, qu'ils sont des Nations depuis des temps éloignés, que les bases et les structures de votre construction nationale sont éprouvées et que vous êtes armés pour affronter la tempête et les défis des temps nouveaux.

« Quant à nous, nous sommes aux balbutiements de notre vie nationale. Tout est à entreprendre. Du départ que nous saurons prendre, des choix que nous ferons, des habitudes qui s'imprimeront en nous, dépendra pour une large part de quoi notre demain sera fait.

« Il nous faut partir du bon pied, du bon côté, dans la bonne direction. Responsabilité immense du leader puisque c'est lui qui montre la voie.

« Lorsque nos peuples le désignent par leurs suffrages ils font de lui, en même temps que leur représentant, un « chef », sorti certes de leurs rangs, mais distingué par eux comme étant l'un des meilleurs, l'un des plus aptes à promouvoir leurs progrès.

« Pédagogue, point de mire, homme-orchestre, le leader politique doit refléter la conscience de son peuple. On m'objectera qu'il faut au leader politique tel qu'il est présenté ici, manifester bien des vertus, dans un monde et en un temps où la vertu et la morale sont de plus en plus tenues pour désuètes.

« En faisant le portrait d'un modèle, en vous disant ce que devrait être son rôle dans l'Afrique d'aujourd'hui je n'ai pas voulu dire que les leaders politiques de nos pays correspondent strictement à ce modèle. Moi-même qui vous parle ne prétends pas avoir toujours été ce modèle et, conscient de mes erreurs et de mes limites, je jette sur mon œuvre passée un regard sans complaisance. Mais je sais également qu'il y a des leaders qui tendent vers cette approximation de l'idéal avec constance et application. De même qu'il y en a qui en sont l'antithèse. N'oublions pas que beaucoup de choses dépendent de la source du pouvoir.

« Nous avons envisagé, tout au long de cet exposé, vous l'avez certainement compris, le cas du leader légitime, objet d'un consensus populaire réel et clairement exprimé. Le respect des droits de l'Homme s'impose à nous comme à tous les États. Il ne servirait à rien que nous nous soyons libérés du joug colonial, au prix parfois de lourds sacrifices, pour aboutir à un nouvel esclavage. Le leader doit assumer l'obligation d'y veiller.

« L'archétype de leader politique dont je viens de vous entretenir est à l'opposé du dictateur, du tyran, même s'il exerce un pouvoir fort, nécessaire en Afrique pour construire nos États, comme il l'est d'ailleurs et nous pouvons le constater, dans le reste du monde. Il doit avoir toujours présent à l'esprit que nos peuples se moquent éperdument des débats et confits idéologiques, du moins lorsqu'ils ne mettent pas en jeu les libertés et la liberté; que leurs préoccupations majeures sont, avec la sauvegarde de l'exercice de tous leurs droits, d'avoir une vie décente, se nourrir, se vêtir, se loger, être prémunis contre les maladies, avoir accès à toutes les sources du savoir, vivre dans notre siècle, épouser notre temps.

« Ce ne sera pas un praticien émérite de l'art politicien, mais un homme de courage et de conviction, n'hésitant pas, s'il le faut, à braver l'impopularité au bénéfice de la vérité, un homme s'identifiant avec son peuple, un homme de devoir.

« Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre bienveillante attention.

La hache de guerre est-elle enterrée ? Comme moi, vous avez sans doute cherché en vain la moindre trace d'agressivité ou de règlement de compte dans cette allocution d'Ahmadou Ahidjo. Qui s'en plaindra ?

Que l'on me permette de relever le gaspillage d'énergie qui a marqué la vie politique camerounaise depuis deux ans. Beaucoup aurait pu être fait, n'eût été cette agitation dont l'Histoire déterminera — et condamnera — les coupables. D'ores et déjà on peut regretter que des hommes qui, pendant un quart de siècle, se sont donnés pour rôle de gérer le destin national de leur peuple, aient cru pouvoir impunément insulter le passé, calomnier le présent et hypothéquer l'avenir de ce peuple dont ils se réclament. Leur logique n'est vraiment pas cartésienne. J'ai toujours pensé qu'on pouvait faire l'économie de la bêtise.

¹ Abel Kingué et Ernest Ouandié avaient été tous deux vice-présidents de l'U. P. C. de 1952 à 1962. En 1966, Ernest Ouandié qui vit sur le territoire national mais en clandestinité, était alors président du comité révolutionnaire de l'U. P. C (nom que portait la direction du parti jusqu'au troisième congrès de 1982).

² Voir en particulier l'Encyclopédie juridique Dalloz (jugement par contumace)

³ La Haute-Volta est devenue le Burkina Faso le 4 août 1984.

Deuxième partie

Quels jalons ?...

« Il n'y a pas de paradoxes.

Il n'y a que des malentendus... »

Joseph Tchundjang Pouémi, mai 1979

Diagnostic

1 - Économie

Non. Au risque de choquer les âmes sensibles et de me voir taxé de « radicalisme » par tous ceux qui, au Cameroun et ailleurs, lisent les chiffres au premier degré, je persiste à penser que la situation économique camerounaise n'est pas si brillante qu'on le dit. Par une singulière unanimité, des experts de tous bords relèvent « l'autosuffisance alimentaire », « le bon état des finances » et « la prudente gestion des autorités » avant d'accorder des satisfecits comme on le fit naguère avec le Kenya, la Côte d'Ivoire ou la Tunisie.

L'économie camerounaise a de nombreuses tares, dont la plupart sont structurelles. La plus importante, celle qui caractérise les pays sous-développés : son extraversion, sa totale dépendance à l'égard du marché mondial. Motif : ses principaux produits d'exportation, ses meilleures sources de rentrées de devises sont le café et le cacao. Et même si, dans le relevé des recettes d'exportations, la part de ces deux produits a eu tendance à diminuer au cours de ces dernières années, il n'y a pas encore lieu de se féliciter : cela provient de l'augmentation parallèle des revenus pétroliers — ceux-ci sont passés de moins de 5 % en 1974 à 23,6 % en 1979, entraînant une diminution de la valeur des végétaux bruts de 70 % à 53, 5 % au cours de la même période; et, d'autre part, de la détérioration des termes de l'échange.

Il y a aussi la mainmise des multinationales occidentales sur le secteur industriel. Pas besoin d'être marxiste pour percevoir le véritable diktat qu'exercent certaines sociétés françaises et américaines dans ce secteur dit « moderne ». Chaque branche est contrôlée par un groupe de multinationales, et très peu de grandes sociétés appartiennent à des nationaux. D'autant que le secteur bancaire, dont on connaît l'importance dans tout pays sous-développé, apparaît de plus en plus comme une rampe de lancement ou comme un support pour... aider l'activité de ces multinationales. Comment pourrait-il en être autrement ? Même si l'État camerounais est majoritaire dans toutes les banques commerciales, celles-ci restent surtout (et fonctionnent comme) des filiales de la Banque nationale de Paris, de Paribas, de la Société générale, du Crédit Lyonnais, de la Chase Manhattan Bank, de la Banque Bruxelles Lambert, de la Boston Bank, de la Bank of America, de la B. I. A. O., etc.

Conscient de cette donnée, le gouvernement camerounais a créé il y a

quelques années la S. N. I. (Société nationale des investissements). Et lui a fixé un noble but « orienter l'épargne dans des investissements intéressants pour le pays ». La S. N. I. devait donc prendre des participations dans des entreprises privées, en vue d'une orientation sélective des investissements.

En vain. Sa gestion n'a pu étouffer la tendance à l'extraversion de l'économie camerounaise. Pourquoi ? Parce qu'elle intervient toujours comme partenaire minoritaire face aux multinationales; et sa faible rentabilité amène certains à penser même qu'elle n'a servi qu'à créer de bonnes conditions de rentabilité aux capitaux privés étrangers... Comme le remarque Maurice Vincent, ancien professeur de l'université de Yaoundé, « il est vrai que l'orientation des investissements ne peut être qu'incitative, dans le cadre d'une économie libérale... Mais on peut discuter le choix des secteurs privilégiés : depuis 1972, les participations de la S. N. I. se dirigent de plus en plus vers l'agro-alimentaire, facilitant certes quelques substitutions d'importations de biens de consommation (sucre, boissons, chocolat, riz) et renforçant les exportations traditionnelles (cacao), voire contribuant à les diversifier quelque peu (coton). Pourtant, cette orientation n'améliore pas l'autonomie de l'économie; elle la conforte plutôt dans une spécialisation étroite et mobilise exclusivement son potentiel de production sur les biens de consommation. Elle permet au mieux de réduire temporairement le montant des importations, mais les retombées sur la croissance économique sont faibles, d'autant plus que les capitaux privés nationaux se désintéressent également de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics où Pechiney et les filiales des grandes entreprises françaises sont omniprésentes ». Résultat : la priorité est accordée à tout ce qui est rentable à court terme — commerce, transports, immobilier, alors que les secteurs vitaux — industrie et bâtiment — sont négligés. Les hommes d'affaires nationaux se ruent dans le commerce et l'immobilier notamment, où certains d'entre eux se sont enrichis; mais en concentrant l'essentiel de leurs activités commerciales sur la vente des produits de luxe importés, ces hommes d'affaires créent des besoins au sein de la population, besoins dont la satisfaction ne peut se faire qu'au détriment de l'équilibre de la balance commerciale; qu'on importe des machines-outils ouest-allemandes, des voitures japonaises ou des ordinateurs américains, j'y souscris totalement. Parce que nous n'avons pas encore les moyens de nous comporter autrement. Mais que les supermarchés de Douala et de Yaoundé regorgent de yaourts français, de fromages hollandais ou de chaussures de luxe italiennes, je dis non, merci !

D'autres problèmes économiques existent, sur lesquels je pourrais m'appesantir : la hausse continue des prix, qui entraîne une baisse du pouvoir d'achat des plus démunis (puisque les salaires n'augmentent pas dans les mêmes proportions); la croissance du chômage — surtout chez les cols blancs, ce qui est tout de même extraordinaire dans un pays qui manque de cadres —; la carence d'infrastructures dans tous les domaines; le flou — entretenu — et la mauvaise gestion — corollaire inévitable du secret — autour des recettes en devises des richesses naturelles nationales telles que le pétrole (80 millions de tonnes en réserves); la mauvaise gestion de grandes sociétés publiques et parapubliques, dont les déficits réguliers absorbent une importante part du budget de l'État, etc.

Je m'attarderai seulement sur trois dossiers importants : l'agriculture, les petites entreprises et les sociétés d'État.

A) *L'agriculture*. Un mythe dont je ne m'explique pas la longévité persiste à faire passer l'agriculture camerounaise pour l'une des plus grandes réussites économiques du pays. Les observateurs s'appesantissent généralement sur « la vocation agricole et pastorale du Cameroun », en citant des chiffres éloquentes : l'agriculture occupe 80 % des habitants, contribue pour 40 % au produit intérieur brut et assure environ 70 % des recettes d'exportation; de plus, elle fournit des matières premières à l'industrie, d'autant que la variété des sols et le climat favorisent la culture des produits les plus variés.

Certains affirment même — sans rire — que « depuis 1973, la Révolution verte a fait de l'agriculture la première mamelle du pays, en assurant à la fois l'autosuffisance alimentaire et une exportation accrue de ses produits ». On croit rêver. Surtout quand on sait que les petits planteurs, qui forment l'écrasante majorité des paysans, ont à peine les moyens d'assumer leurs conditions de vie et de travail. Ne pouvant réellement s'assurer chaque année une production régulière, suffisante au maintien de leur revenu monétaire, ils se laissent séduire par les mirages d'un exode rural dont l'ampleur ne peut plus laisser personne indifférent.

L'expansion enregistrée dans le domaine des cultures d'exportations — encore que, ces dernières années, leur production a plutôt tendance à baisser — n'a enrichi qu'une minorité de pseudoplanteurs dans les grandes villes. Dans les campagnes, elle a épuisé les sols, causé la baisse de la production des cultures vivrières, donc appauvri les vrais paysans. D'Akonolinga à Bana, en passant par Fondjomekwet ou Ngaoundere, cette agriculture-là a entraîné le développement

inégal des populations.

Un exemple : l'évolution de l'agriculture dans l'Adamaoua. La région du Plateau, situé au centre de cette province est peuplée de petits paysans qui exploitent des propriétés d'environ 1 hectare. Ceux-ci cultivent essentiellement du mil, du maïs, du manioc, des ignames et des patates douces; 60 % de la population est rurale, vivant dans des petits bleds de moins de 250 habitants. Ils cultivent peu leurs terres, préférant les réserver à la production fourragère nécessaire à l'élevage bovin, qui est la principale richesse de l'Adamaoua.

Estimant que la quantité de viande produite par cet élevage assez rudimentaire il est vrai - était encore largement en deçà des potentialités de la région, le 3^e plan quinquennal (1971-1975) s'y était fixé l'objectif de 2000 tonnes de viande par an, pour couvrir la consommation nationale de viande et, si possible, dégager un excédent d'exportation. Le plan adopté, le fameux « Plan viande », a été financé par la Banque mondiale, la République fédérale d'Allemagne et le Fonader. Le 8 mars 1974, est créé la Sodepa (Société de développement et d'exploitation des productions animales). Mission : mettre sur pied neuf centres d'élevage de 8 000 bovins chacun, à Faro, Dumbo et Ndokayo; construire deux abattoirs modernes à Yaoundé et à Douala; assurer l'encadrement technique des éleveurs traditionnels, à qui l'État promet des prêts du Fonader; aider à l'installation de 150 ranches privés dans la province. Un organisme annexe est créé : la M. S. E. G. (Mission d'éradication des glossines). Son rôle ? Éliminer les mouches tse-tse sur 800 000 hectares de pâturages, en vue de la réinstallation de certains éleveurs déplacés.

Objectifs louables. Mais dont on se demande aujourd'hui... s'ils seront un jour atteints ! En 1974, un domaine situé autour des villages de Dibi et Tourningal avait été déclaré zone Sodepa, et des ranches privés y ont été installés à partir de 1976. Le Fonader et la Sodepa devaient aider des jeunes éleveurs (ceux qui possédaient entre 50 et 60 têtes de bétail) à s'y installer en leur allouant crédits et terrains (entre 250 et 750 hectares). Seulement, voilà : la foule de formalités à accomplir et de garanties à présenter pour la constitution d'un dossier en ont fait l'affaire des gros propriétaires. Résultat : certains petits propriétaires ont été expropriés, et leurs terrains ont été prêtés à des barons de l'élevage. En 1978, l'expert allemand M. Greineder notait dans un rapport (confidentiel) d'évaluation : « Comme aucun recensement n'avait été effectué avant la désignation des régions de Dibi et de Tourningal, nous avons entrepris, au cours du mois d'octobre

1977, le recensement de la population et du cheptel traditionnel de Dibi pour la mise au point d'une étude de mise en valeur de cette zone. Cette étude a révélé que la zone de Dibi était surchargée en population comme en bétail, ce qui signifie que la zone Sodepa ne convenait pas totalement à la réalisation du programme

« La surcharge observée a donc nécessité l'expropriation de populations autochtones en faveur des bénéficiaires de crédits. Malheureusement, aucun recasement, aucune indemnisation des expropriés ne sont prévus par l'évaluation du projet; ce document mentionne simplement que quelques habitants pourront être relogés sur un terrain situé le long de la route Ngaoundere-Méiganga.

« Dans une telle situation, la résistance des populations à notre action était inéluctable. Nous avons d'ailleurs signalé aux autorités (préfecture, sous-préfecture et gendarmerie), les manifestations d'hostilité dont nous avons été victimes. »

Par ailleurs, l'Office allemand de coopération technique rapportait en 1980 :

« Les modalités de mise en place des ranches à Dibi ont donné aux gros propriétaires de bétail l'occasion d'utiliser le programme à leur profit. Le prêt assorti d'un bail à longue durée sur des pâturages devient pour eux un moyen inespéré d'obtenir un droit foncier sur des vastes terrains, droit qu'ils n'auraient jamais obtenu autrement. Pour certains d'entre eux, le prêt en lui-même n'est pas tellement intéressant dans l'affaire. Ce qui lui importe, c'est qu'ils peuvent investir des capitaux personnels plus importants. »

Et rentabiliser à leur guise des terrains provenant d'expropriation — le droit coutumier local interdit d'ailleurs l'expropriation — et destinés au développement de l'élevage ! Bien entendu, les autorités qui ont toujours été informées de ces malversations, n'ont jamais cru devoir les réprimer. Voilà le mal. C'est précisément dans ce genre de « bavures » que les Camerounais attendent le « changement ».

B) *Les petites entreprises.* Dites : entreprises africaines. L'écho vous répond P. M. E. et P. M. I. Inévitable. Normal : de Dakar à Addis-Abeba, du Caire à Lilongwe, nombreux sont les hommes d'affaires ayant choisi ce type de société comme support de développement de leurs activités économiques. Au Cameroun, peut-être plus que n'importe où ailleurs en Afrique noire, on assiste depuis quelques

années à une extraordinaire prolifération de petites/moyennes entreprises et industries.

Il n'y a qu'à parcourir les rues de Douala, Fondjomekwet, Moloundou ou Kousseri pour s'en convaincre : les maillons les plus dynamiques de la vie économique, ce sont ces modestes sociétés dont les raisons sociales sont quelquefois libellées avec humour : « Koloko Levis, le roi de la ferraille » (traitement des métaux) : « Chez Jean Tchiemeni docteur ès-souliers » (atelier de réparations de chaussures) : « Socopain de Joseph Atangana - Agrégé en alimentation (boulangerie)...

Les raisons de cette floraison ? D'abord pour les Camerounais, les P. M. E. /P. M. I. constituent un cadre idéal pour la promotion d'une stratégie commerciale « nationaliste ». Entendez : anti-multinationales. Dans bien des secteurs, en effet, elles apparaissent comme le meilleur tremplin pour lutter contre ces énormes trusts européens qui monopolisent l'activité économique. Ensuite contrairement aux grandes sociétés, elles embauchent régulièrement des chômeurs n'ayant aucune qualification professionnelle, levant ainsi une des plus graves hypothèques qui pèsent sur l'État. Enfin, elles mobilisent l'épargne privée, cette importante masse de capitaux qui, à cause de certaines techniques traditionnelles, — notamment « la tontine » échappent au système bancaire.

Il y a bien longtemps déjà que le gouvernement camerounais a perçu leur importance. À preuve, le nouveau Code des investissements (voir Annexes) adopté par l'Assemblée nationale le 25 juin 1984 et entré en application le 4 juillet, qui est avant tout une offensive de charme dans leur direction.

« L'ancien code datait du 27 juin 1960, explique Joseph Ebanga, fonctionnaire du ministère des Finances. Malgré la modification du 10 juin 1966, il ne répondait plus aux besoins de développement de nos petites entreprises ». Déjà, l'ancien code avait été élaboré avec cette priorité; offrant des mesures fiscales et financières en leur faveur, qui ont sans doute contribué à leur essor.

Les mesures fiscales : les P. M. E. / P. M. I., étrangères ou camerounaises, pouvaient bénéficier du régime d'imposition A qui leur accordait l'exonération pour dix ans des droits et taxes à l'importation pour les matières premières et les équipements. De plus, ces sociétés bénéficiaient d'une réduction des droits à l'exportation pendant la même durée et d'une exonération pendant cinq ans de la taxe de consommation pour certains produits. Ce n'était pas tout; l'association au régime B prévoyait,

outre les avantages du régime A, l'exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux pour les cinq premières années; la possibilité d'imputer fiscalement les amortissements de cette période sur les premiers exercices imposables, l'exonération de la patente et des redevances foncières, minières et forestières.

Les mesures financières : l'État a obligé les banques à réserver 20 % de leur crédit à court terme pour aider à la trésorerie des petites entreprises. Mieux, il a créé ou parrainé des organismes spécialisés tels que le C. A. P. M. E. (Centre d'assistance aux petites et moyennes entreprises), le F. O. G. A. P. F. (Fonds d'aide et de garantie des crédits aux P. M. E.), le F. O. N. A. D. E. R (Fonds national de développement rural) et la S. E. D. A. (Société d'études pour le développement de l'Afrique).

Malheureusement, tout ne s'est pas passé comme le prévoyaient les textes. L'application du Code des investissements s'est heurté aux inévitables lenteurs administratives. Ainsi, entre 1960 et 1983, plus de 40 % des entreprises qui avaient sollicité l'octroi d'un régime préférentiel n'en ont pas bénéficié. Pire : sur les 716 sociétés — seulement ! — qui avaient reçu un avis favorable du Comité interministériel chargé de la coordination des investissements, 304 d'entre elles n'ont pas été agréées...

Côté finances, même déception : Les banques n'ont pas respecté leurs engagements vis-à-vis de l'État, et les rares bénéficiaires de crédits devaient présenter des garanties disproportionnées. Parallèlement, le C. A. P. M. E., le F. O. G. A. P. E., la S. E. D. A et le F. O. N. A. D. E. R se sont illustrés par... leur indolence. Une telle situation ne pouvait durer indéfiniment. Le gouvernement a réagi en réformant considérablement le Code des investissements.

La stratégie adoptée est désormais claire : les P. M. E. /P. M. I. nationales seront soutenues, au détriment des sociétés étrangères. Profession de foi qui restera lettre morte comme bien d'autres ? Les autorités de Yaoundé affirment le contraire. Pour « prouver » sa bonne foi et sa détermination, le gouvernement a même annoncé, par décret le 13 juin, une profonde réforme du F. O. G. A. P. E. L'article 3 fixe son rôle : *« Accorder sa garantie aux crédits consentis par les établissements bancaires, financiers ou autres aux P. M. E.; donner des contre-garanties aux engagements pris par ces établissements en faveur des P. M. E.; prendre des participations dans le capital social des P. M. E. camerounaises jusqu'à concurrence du tiers du capital ou leur, consentir des prêts participatifs; consentir des prêts directs aux P. M. E. pour le financement du fonds de roulement et le renouvellement ou l'acquisition de matériels et d'équipements;*

promouvoir des mutuelles de garantie par secteurs socioprofessionnels ou branches d'activité; contribuer à la réalisation des études de projets ».

Étant entendu que l'on définira comme P. M. E. toute entreprise, quelle que soit sa forme juridique, dont 51 % au moins du capital et les dirigeants sont camerounais; le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 1 milliard de F CFA; les investissements cumulés n'excèdent pas 500 millions de F CFA et les encourts de crédits par caisse à court terme ne dépassent pas 200 millions de F CFA.

Le F. O. G. A. P. E. devient donc un organisme plus ambitieux. À la charnière des banques commerciales et des banques de développement. Il tirera ses principales ressources d'une dotation publique en capital dont le montant initial est fixé à 1 milliard de F CFA, des prêts et des lignes de crédit obtenus des institutions financières étrangères ou internationales et de subventions de l'État. Reste à espérer que toutes ces réformes aient un contenu réel. Bien souvent, dans ce pays, les institutions sont parfaitement élaborées sur le papier et ne fonctionnent jamais comme on pourrait l'espérer. Parce que les hommes choisis sont incompetents ou ont une notion très particulière du service public...

Le F. O. N. A. D. E. R. et le C. A. P. M. E. ont été, par le passé, victimes de ce genre de problèmes. Le gouvernement camerounais déclare vouloir y remédier au plus vite. Tant mieux, car la survie des P. M. E. /P. M. I, c'est-à-dire de l'économie camerounaise, passe par cette cure de désintoxication.

- C) *Les sociétés d'État.* Ces mastodontes qui paralysent souvent l'économie camerounaise mériteraient que l'on se penche réellement sur leur sort. En fait, le problème ne se pose pas qu'au Cameroun : il y a bien longtemps déjà que le débat public-secteur privé divise les économistes. En Afrique, il ne s'agit pas vraiment de débat idéologique sur les diverses conceptions philosophiques de l'organisation de la vie économique; plutôt de savoir jusqu'où on peut aller dans l'investissement public de prestige. Oui ou non la Cameroon Airlines ou Air Gabon par exemple — sociétés chroniquement déficitaires, qui pèsent lourdement sur les revenus des contribuables — doivent-elles conserver leurs statuts de sociétés étatiques ? Oui ou non doivent elles garder les mêmes structures, les mêmes méthodes de gestion et de contrôle ? Questions inutiles dénotant d'une tendance à la surenchère ? Obscur débat de spécialistes ? Certainement pas. La preuve de

l'urgence de cette réflexion est le cas de la société d'État Cellucam (Cellulose du Cameroun S. A.). Le bi-hebdomadaire *Telex Confidential* expliquait bien les causes de sa faillite dans un numéro de juin 1984 :

« Inaugurée le 16 mars 1981, cette usine de pâte à papier, implantée à Edéa (85 km de Douala), a en effet été totalement réduite au chômage technique en novembre 1982 (à cause d'une panne dans la chaudière), après un arrêt partiel de la production en mars 1982 (destruction du département chimique à la suite d'une explosion). Ces deux accidents sont venus aggraver des charges financières déjà très lourdes.

Évalué à 58 milliards de F CFA (236 millions de dollars) au moment du lancement des travaux en novembre 1976, le projet Cellucam a été achevé avec deux années de retard et un coût de 75 milliards de F CFA (268 millions de dollars), soit un dépassement de 17 milliards de F CFA (30 %), auquel s'est ajouté le manque à gagner en chiffre d'affaires. En outre, pendant ces deux années de retard (1979-1981), Cellucam a dû honorer les frais généraux et les charges des emprunts contractés. Au total, les dépenses « sèches » effectuées pendant cette période se sont élevées à 35 milliards de F CFA.

Ensuite, dès le démarrage de l'usine, la production a été perturbée par des ruptures de stock au niveau du parc à bois, dont la capacité est de moitié inférieure à celle de l'usine. Cette erreur de conception et les deux accidents survenus ont entraîné une chute de la production à 80 000 tonnes en deux ans (1981 et 1982), soit la moitié des quantités prévues et le tiers de la capacité nominale (122 000 tonnes par an). Le chiffre d'affaires réalisé pendant ces deux années (8 milliards de F CFA) n'a représenté que le cinquième des frais généraux et financiers.

Auxquels il faut ajouter les frais de la reconstruction complète du département chimique (terminée en juillet 1983).

Au total, le passif de Cellucam atteint 150 milliards de F CFA dont 90 milliards en immobilisations brutes. Avec un endettement en F CFA qui a presque doublé en raison des hausses du dollar U. S. et autres devises européennes fortes (par exemple, pendant la période de décaissement de 1976 à 1981, le dollar valait entre 240 et 270 F CFA et pendant la période de remboursement, le dollar a grimpé de 330 F CFA en 1982 à plus de 425 aujourd'hui). En outre, le plan de financement n'a pas été des plus adéquats : 167 millions de dollars en crédits acheteurs, 12 millions de dollars en crédit commercial (Chase Manhattan Bank) et 10 millions de dollars de la Banque arabe de développement économique en Afrique (Cellucam n'a été financée ni

par la Banque africaine de développement ni par la Banque mondiale).

Aujourd'hui, avec un endettement devenu excessif (80 milliards de F CFA vis-à-vis de l'étranger et 40 milliards vis-à-vis du Cameroun), Cellucam est bien loin des comptes optimistes affichés par l'ancien ministre camerounais de l'Économie, Youssoufa Daouda. Président du Conseil d'administration de Cellucam, ce dernier s'en est complètement remis à la société autrichienne Voest- Alpine A. G. (filiale de la société nationale O. L. A. G.) tant pour la conception, la construction, la supervision que la gestion de Cellucam. Il a fallu attendre l'arrêt complet de l'usine pour que les principaux actionnaires — la Société nationale d'investissement, chef de file des actionnaires camerounais avec 57, 08 % du capital de 15 milliards de F CFA, et la Banque islamique de développement avec 16, 67 % — demandent à une société indépendante, Jakko Poyry-France, un double diagnostic commercial et technique, qui a été effectué au cours du deuxième trimestre 1983. Trois solutions sont possibles : liquidation, vente ou redémarrage.

En janvier 1983, le Conseil d'administration de Cellucam a entériné la démission du directeur général autrichien, Horst Melzer (décédé le 9 juin), et constitué un comité ad hoc pour examiner les conditions d'un redémarrage et discuter avec les créanciers la possibilité d'un rééchelonnement de la dette et d'une rallonge financière. Selon les estimations de 1983, il faudrait un minimum de 15 milliards de F CFA en argent frais, un délai supplémentaire de 10 ans pour le remboursement de la dette et un moratoire de 4 ans. Il est probable que, devant les réticences des créanciers et actionnaires étrangers, le gouvernement camerounais soit obligé de renflouer Cellucam. Un comité ad hoc a été formé pour définir une solution ».

D'autres sociétés d'État sont (ou ont été) dans cette même situation — cas notamment de la C. E. R. I. C. A. M (Céramique Industrielle du Cameroun), de la S. O. C. A. M. E. (Société Camerounaise d'engrais) et de la S. N. T. P. C. (Société Nationale des Tanneries et des Peausseries du Cameroun). L'État ne pourra se permettre longtemps le luxe de renflouer des entreprises structurellement coûteuses.

Radioscopie succincte de quelques données économiques et financières

Évolution de la demande intérieure (en millions de F CFA)

1982/83				
1230000	DEMANDE INTERIEURE (1 + 2)			
1399635	1. Consommation finale			
298000	Consommation finale des administrations publiques			
1224500	Consommation finale privée			
884000	Investissement			
607400	Formation brute de capital fixe			
200500	F. des sociétés et quasi- sociétés			
073400	F. des Adm. publiques			
266000	F. des ménages et entreposés individuelles			
2. 230000	2. Variation de stocks			

Observations : Entre 1980 et 1983, la demande intérieure a augmenté de 804, 4 milliards de F C. F. A. Décomposition : la consommation finale a progressé de 612, 7 milliards (+ 44 %) et les investissements de 191, 7 milliards (+ 39 %). Voilà qui prouve bien qu'il existe une substantielle demande nationale sur laquelle pourrait s'appuyer une politique de relance de la consommation populaire. En effet, seule une reconquête du marché intérieur peut favoriser la croissance des investissements créateurs d'emplois.

Commerce extérieur (million de F CFA courants)

1980/1980				
400000	IMPORTATIONS			
	PRINCIPAUX PRODUITS			
203000	Nourriture, boissons, tabacs —			
594000	Pétrole et lubrifiants			
602500	Produits bruts d'origine animale et végétale			
673000	Produits minéraux ...			
594000	Produits			
291000	Matériel de transport et tracteurs			
213000	Équipement agricole			
562000	Équipement industriel..			
542000	Consommation des ménages			
703000	Consommation des entreprises			

PRINCIPAUX PAYS FOURNISSEURS				
1960/1968				
2011998	Magne Fédérale			
1921995				
309228				
206506	.d.			
902392	Bas			
600050	n			
800051	time-Uni...			
336070	ose ...			
010215	rique - Luxembourg			
000038	acao			
500000	ne Populaire			
BA199228	COMMERCIALE			
901290	couverture Exp/Imp..			

Commerce extérieur (millions de F CFA)

1980/1980				
2000000	ATIONS			
PRINCIPAUX produits EXPORTÉS				
600000	et sous-produits.			
600000	et sous-produits			
200000	rut et bois travaillé			
200000	inium et sous-produits			
100000	et sous-produits			
100000	uits du palmier			
000000	brutes de pétrole			
600000	s produits agricoles			
000000	uits industriels...			
PRINCIPAUX PAYS CLIENTS				
700000				
500000	e...			
600000	Bas			
220000				
100000	Magne Fédérale			
300000	n			
000000	aume-Uni			
500000	gne			
500000	on...			
200000	rique - Luxembourg			
300000	d'Ivoire			

Observations : La structure du commerce extérieur est ici la même que celle de la plupart des pays du tiers-monde : on exporte essentiellement des matières premières (pétrole et aluminium), des produits agricoles (cacao, café, bois, coton, produits de palmier) et importe des produits finis et du matériel d'équipement. Depuis plusieurs années, la balance commerciale semble chroniquement déficitaire : de 14, 9 milliards en 1980 à 45, 9 milliards en 1983, ce qui correspond à un taux de couverture de 95, 2 % à 89, 19 %. Cependant, certaines sources non officielles rapportent que ces chiffres ne traduisent pas vraiment la situation réelle. En fait, ils font apparaître un solde positif de 72 milliards environ en 1982 et de 112 milliards en 1983 (surplus dû à la valeur réelle des ventes de pétrole). Soit un taux de couverture de 115 à 120 % !

Au-delà de cette bataille des chiffres, il est un constat : la structure des exportations a notablement évolué; alors que les produits agricoles se montaient à 41 % du total des exportations en 1979, ils ne représentent plus que 16 % en 1984. Durant la même période, la part des produits pétroliers — la production d'or noir a été de 7 millions de tonnes en 1984 pour une consommation intérieure de 1, 5 million de tonne — est passée de 28, 15 % à 45, 68 %. Quand on sait que les réserves camerounaises sont estimées entre 40 et 80 millions de tonnes et que le développement en Occident des énergies de remplacement pourraient hypothéquer lourdement l'avenir du pétrole, on ne peut que s'inquiéter de cette structure des échanges extérieurs. Tôt ou tard, il faudra rééquilibrer le financement de l'économie; car la « manne » pétrolière n'est pas éternelle.

Géographie des échanges extérieurs (en millions de F. C. F. A.)

Pays ou groupe de pays	1980			1981			1982	
	EXPORT	IMPORT	BALANCE	EXPORT	IMPORT	BALANCE	EXPORT	IMPORT
TOTAL Monde	290 616	337 807	- 46 992	299 716	336 809	- 36 973	358 777	394 311
Europe (Total)	175 286	238 748	- 62 968	150 522	260 990	- 110 468	178 145	284 411
C.E.E. Total	164 266	219 410	- 55 144	138 908	237 510	- 98 602	171 285	257 111
dont:								
France	60 915	145 264	- 84 349	58 595	159 330	- 100 735	71 040	174 811
Belgique-Luxembourg	4 720	9 674	- 4 954	2 888	7 974	- 5 086	2 407	10 511
Pays-Bas	53 298	12 937	+ 40 361	43 186	15 448	+ 27 738	44 281	9 811
Allemagne Fédérale	16 871	27 512	- 10 641	17 622	21 271	- 3 649	16 522	27 511
Italie	22 866	16 720	+ 6 146	15 114	17 802	- 2 688	14 022	18 211
Portugal	5 874	9 243	- 3 369	7 888	13 180	- 5 292	2 065	16 111
Irlande	135	609	- 474	80	1 066	- 986	55	1 611
Danemark	278	1 553	- 1 275	263	835	- 572	263	1 211
Grèce	243	347	- 104	775	492	+ 283	810	611
A.F.E.E. Total	862	2 653	- 1 791	1 080	10 558	- 9 478	1 368	11 111
dont:								
Norvège	6	318	- 312	40	349	- 309	67	1 311
Suède	52	1 682	- 1 630	33	1 835	- 1 802	68	2 311
Suisse	109	4 293	- 4 184	838	4 339	- 3 501	303	5 711
Autriche	7	72	- 65	3	3 090	- 3 087	—	1 511
Portugal	668	559	+ 109	425	948	- 523	694	2 111
Autres pays d'Europe Occidentale	8967	7 485	+ 1 482	5 488	8 806	- 3 318	4 251	11 811
dont:								
Irlande	—	24	- 24	—	337	- 337	—	—
Finlande	207	513	- 306	78	164	- 86	98	711
Espagne	5 172	8 380	- 3 208	4 339	8 411	- 4 072	3 876	9 511
Grèce	—	—	—	—	10	- 10	2	—
Yougoslavie	1 557	72	+ 1 485	1 110	235	+ 875	180	211
Turquie	1	289	- 288	—	1 243	- 1 243	—	1 211
Europe Orientale	1 141	3 790	- 2 649	3 888	4 115	- 227	1 241	4 211
dont:								
U.R.S.S.	1 051	1 564	- 513	3 833	1 218	+ 2 615	1 000	1 711
Allemagne de l'Est	27	1 180	- 1 153	—	1 291	- 1 291	—	1 011
Pologne	61	585	- 524	52	786	- 734	43	1 411
Tchécoslovaquie	—	214	- 214	—	203	- 203	—	311
Roumanie	—	53	- 53	—	209	- 209	—	—
Bougarie	—	190	- 190	—	331	- 331	—	611
Albanie	—	3	- 3	—	115	- 115	116	111
Afrique (Total)	21 037	29 026	- 7 989	23 508	29 219	- 5 711	29 112	17 211
Afrique Occidentale	871	146	+ 725	1 178	1 002	+ 176	1 513	611
dont:								
Maroc	176	700	- 524	50	808	- 758	849	511
Tunisie	7	7	—	266	190	+ 76	14	211
Égypte	462	10	+ 452	777	—	+ 777	701	—
Afrique Nord (Total)	20 386	28 284	- 7 898	22 532	28 217	- 5 685	27 501	16 311
U.M.O.A. (Total)	3 204	7 637	- 4 433	2 490	3 607	- 1 117	1 734	3 111
dont:								
Côte d'Ivoire	3 006	1 050	+ 1 956	1 620	233	+ 1 387	1 448	2 011
Bénin	10	7	+ 3	91	3	+ 88	82	—
Sénégal	20	397	- 377	375	617	- 242	127	1 011
Togo	50	6 179	- 6 129	81	844	- 763	56	1 111
U.D.E.A.C. (Total)	13 155	13 159	- 4	12 413	12 561	- 148	15 624	3 311
dont:								
Gabon	5 712	12 310	- 6 598	5 106	11 918	- 6 812	6 277	2 611
Congo	4 042	712	+ 3 330	4 171	537	+ 3 634	5 225	731
R.C.A.	3 401	137	+ 3 264	3 074	106	+ 2 968	4 122	1 111

Pays ou groupe de pays	1980			1981			1982	
	EXPORT	IMPORT	BALANCE	EXPORT	IMPORT	BALANCE	EXPORT	IMPORT
J.E.A.C. (Total)	2 531	2 172	+ 359	5 931	4 199	+ 1 732	6 852	3 281
- Tchad	2 454	2 132	+ 322	5 816	4 191	+ 1 625	6 039	3 221
- Zaïre	37	40	- 3	15	2	+ 13	12	—
Autres pays d'Afrique Occidentale	1 299	5 199	- 3 900	2 033	11 051	- 9 018	2 505	6 059
- Guinée (Rép. de)	179	4 174	- 3 995	440	6 697	- 6 257	235	5 411
- Libéria	—	3	- 3	—	820	- 820	—	7
- Nigeria	1 013	1 021	- 8	1 387	1 038	+ 351	3 445	900
- Mauritanie	7	—	+ 7	—	111	- 111	—	—
Autres pays d'Afrique Centrale	175	60	+ 105	214	133	+ 81	481	141
dont :	—	—	—	—	—	—	—	—
- Guinée Equatoriale	171	2	+ 169	174	3	+ 171	337	—
- Malawi	—	58	- 58	—	130	- 130	—	—
Communauté d'Afrique Orientale	4	20	- 16	—	28	- 28	4	—
dont :	—	—	—	—	—	—	—	—
- Kenya	3	11	- 8	—	1	+ 1	—	—
Autres pays d'Afrique	88	18	+ 70	151	8	+ 143	1	—
Amérique (Total)	64 128	31 847	+ 32 281	114 894	48 704	+ 66 190	105 501	37 211
Amérique du Nord	83 767	19 583	+ 64 184	114 369	31 690	+ 82 679	135 166	33 071
dont :	60 675	17 785	+ 42 890	114 086	24 604	+ 89 482	126 166	20 881
- Canada	46	798	- 752	3	6 882	- 6 879	—	3 181
Amérique Latine (Total)	360	12 264	- 11 904	265	15 018	- 14 753	836	1 130
- Mexique	248	—	+ 248	28	3	+ 25	158	—
- République Dominic.	—	8	- 8	—	9	- 9	—	—
- Sao Paulo	97	—	+ 97	29	—	+ 29	112	—
- Martinique	12	—	+ 12	6	—	+ 6	44	—
- Inde Occidentale	—	40	- 40	—	8	- 8	—	—
- Trinité	—	3 132	- 3 132	—	3 636	- 3 636	—	—
- Curaçao	—	7 870	- 7 870	—	6 247	- 6 247	—	—
- Venezuela	—	56	- 56	—	678	- 678	—	—
- Uruguay	—	—	—	—	58	- 58	—	—
- Argentine	8	124	- 116	0	72	- 72	—	—
- Brésil	—	856	- 856	155	4 180	- 4 025	16	1 941
Asie (Total)	10 116	38 083	- 27 967	10 711	44 041	- 33 330	15 873	63 541
Asie Occidentale (Total)	305	141	+ 164	138	178	- 40	65	95
dont :	—	—	—	—	—	—	—	—
- Iran	—	1	- 1	—	1	- 1	—	—
- Israël	632	680	- 48	138	241	- 103	63	131
- Arabie Saoudite	—	85	- 85	—	—	—	—	—
Reste Asie (Total)	9 811	37 942	- 28 131	10 573	43 862	- 33 289	15 808	63 396
dont :	—	—	—	—	—	—	—	—
- Pakistan	—	2 160	- 2 160	—	1 602	- 1 602	—	1 071
- Japon Indienne	—	256	- 256	—	674	- 674	—	33
- Thaïlande	298	37	+ 261	23	50	- 27	432	40
- Indonésie	—	11	- 11	—	63	- 63	—	—
- Malaisie	11	980	- 969	34	284	- 250	134	33
- Philippines	—	65	- 65	—	65	- 65	—	12
- Timor Portugais	—	6	- 6	—	18	- 18	—	—
- Chine (R.P.)	380	6 817	- 6 437	—	6 617	- 6 617	—	8 711
- Corée du Nord	—	14	- 14	47	55	- 8	—	—
- Corée du Sud	13	320	- 307	10	442	- 432	487	1 381
- Japon	7 369	17 888	- 10 519	7 778	22 541	- 14 763	11 183	24 211
- Formose	1 600	8 545	- 6 945	2 617	6 058	- 3 441	3 445	14 101
- Hong-Kong	103	1 818	- 1 715	—	2 119	- 2 119	134	1 701
Australie et Océanie	9	67	- 58	30	38	- 8	17	11
dont :	—	—	—	—	—	—	—	—
- Australie	—	51	- 51	—	18	- 18	—	—
- Nouvelle Zélande	9	36	- 27	18	22	- 4	10	—
Indéterminée	17	242	- 225	11	290	- 279	144	52

PRODUITS	1980		1981		1982	
	Q	V	Q	V	Q	V
Cacao en fèves brutes	80 458	44 384	82 578	39 303	66 963	37 700
Pays-Bas	67 078	31 182	53 867	30 504	57 627	31 779
U.R.S.S.	—	—	—	—	—	—
Allemagne Fédérale	9 18	4 818	4 090	1 973	4 352	2 348
France	8 160	4 629	2 608	1 308	4 421	2 323
Autres pays	8 000	3 656	11 753	6 568	2 993	1 390
Bananes fraîches	64 653	1 148	52 829	1 871	62 651	8 771
France	47 994	3 714	46 660	1 683	60 771	8 482
Royaume-Uni	18 810	297	5 243	92	627	88
Italie	—	—	925	16	680	105
Autres pays	—	—	—	—	864	86
Café Arabica	24 678	18 131	31 804	18 823	31 346	16 503
France	5 850	4 471	5 677	3 401	4 665	3 616
U.S.A.	4 532	3 114	3 482	1 791	3 198	2 142
Italie	4 454	3 005	4 845	2 565	3 040	2 422
Allemagne Fédérale	4 167	3 253	13 706	8 174	7 791	6 368
Pays-Bas	2 389	1 685	1 588	500	1 216	841
Japon	2 325	1 562	1 695	1 048	523	444
Autres pays	963	701	826	411	925	650
Café Robusta	66 823	95 046	60 630	32 666	95 238	34 904
France	15 533	11 624	14 005	7 502	12 343	7 897
U.S.A.	7 488	4 975	9 695	5 418	9 280	6 759
Italie	13 098	9 274	10 303	5 761	9 509	6 023
Allemagne Fédérale	6 240	3 886	5 236	2 677	4 825	2 774
Pays-Bas	18 786	12 325	13 994	7 058	11 544	7 144
Canada	—	—	—	—	—	—
Espagne	242	164	1 702	933	2 235	1 421
Grèce	—	—	—	—	—	—
Autres pays	4 046	6 232	5 755	3 306	5 502	3 698
Traverse en bois pour	—	—	—	—	—	—
Voies ferrées	49 077	2 661	60 814	1 314	23 795	1 168
France	23 812	1 056	12 526	804	14 952	726
Belgique-Luxembourg	24 862	1 025	10 671	523	4 078	190
Pays-Bas	5 823	285	1 875	98	1 101	58
Allemagne Fédérale	849	46	270	14	134	6
Algérie	—	—	—	—	—	—
Autres pays	6 631	249	1 472	77	3 460	218
Goutchouc Naturel	5 765	1 324	4 066	1 105	9 225	2 420
France	4 585	1 288	3 515	978	8 998	2 227
Allemagne Fédérale	—	—	—	—	95	24
Royaume-Uni	56	16	—	—	—	—
Pays-Bas	64	18	26	8	—	—
Italie	453	127	95	2	417	104
Autres Pays	243	65	490	418	320	65
Palmistes	6 785	442	2 710	183	2 310	128
France	2 181	153	—	—	—	—
Pays-Bas	1 284	87	—	—	—	—
Allemagne Fédérale	—	—	—	—	610	37
Autres pays	3 373	202	2 710	183	1 700	91
Orléans égrenés	25 862	8 974	55 029	11 133	25 361	11 877
France	8 141	2 746	8 402	3 551	6 437	2 790
Japon	7 295	2 581	8 227	3 633	1 782	878
Allemagne Fédérale	2 636	944	2 780	1 287	3 275	1 509
Fédération Nigérienne	—	—	—	—	4 304	2 003
Autres Pays	7 590	2 723	5 880	2 682	9 563	4 606
Huiles brutes de pétrole	1 812 180	64 958	1 581 055	116 677	1 871 770	154 786
France	116 896	6 159	148 020	11 877	144 382	11 213
Pays-Bas	58 892	2 494	—	—	218 377	18 401
Italie	55 002	2 896	—	—	—	—
Royaume-Uni	69 866	2 487	—	—	—	—
U.S.A.	1 917 235	70 822	1 433 835	184 800	9 506 033	125 061

Qui achète quoi sur le marché Camerounais ?

Q = en tonnes

V = en millions de F CFA

PRODUITS	1980		1981		1982	
	Q	V	Q	V	Q	V
Crustacés de mer	468	665	0	80	121	186
Japon	78	216	—	—	—	—
U.S.A.	194	168	—	—	—	—
Espagne	39	38	—	—	—	—
Autres pays	154	253	8	10	121	186
Mulles brutes de palme	13 963	1 445	4 427	834	12 212	1 804
France	6 718	641	1 000	134	1 600	251
Pays-Bas	—	—	1 867	258	800	87
Allemagne Fédérale	1 986	188	1 500	238	4 254	588
Italie	2 463	195	—	—	2 300	312
Autres pays	2 796	321	—	—	3 550	469
Cacao en masse du en palme	12 074	5 897	13 429	5 453	8 046	2 707
France	10 485	5 805	9 487	4 095	5 740	2 652
U.R.S.S.	—	—	1 400	808	—	—
Italie	192	59	186	40	80	15
U.S.A.	1 835	503	1 854	299	218	40
Pays-Bas	108	59	291	171	—	—
Côte d'Ivoire	—	—	—	—	—	—
Autres pays	68	11	139	78	—	—
Beurre de cacao	4 894	8 074	4 337	5 512	3 615	4 247
France	3 510	4 324	4 159	5 095	3 494	4 082
U.R.S.S.	—	—	—	—	—	—
Autres pays	1 384	1 750	178	217	181	185
Chocolats	5 143	3 813	2 532	1 601	182	152
France	4 917	3 658	2 312	1 482	—	—
U.R.S.S.	—	—	—	—	—	—
Autres pays	226	155	220	146	182	162
Tabacs bruts	2 062	3 284	1 284	3 399	1 657	3 295
France	1 199	615	759	474	885	1 821
Pays-Bas	21	8	—	—	32	24
Belgique-Luxembourg	57	19	38	12	30	26
U.S.A.	740	875	377	259	964	1 411
Sénégal	23	6	—	—	43	13
Autres pays	185	2 893	110	2 854	—	—
Aluminium brut	9 675	1 643	23 419	8 427	59 014	21 393
Japon	—	—	—	—	19 786	7 029
France	9 625	1 642	20 540	7 813	33 080	12 047
Pays-Bas	—	—	—	—	1016	1 899
Autres pays	51	1	2 879	514	1 153	384
Planches en aluminium	9 274	4 854	8 290	4 021	8 559	5 188
Côte d'Ivoire	8 284	2 887	2 743	1 402	2 636	1 391
Fédération du Nigeria	45	27	109	113	514	310
Centrafrique	1 306	641	714	408	872	424
Congo	328	211	1 232	493	1 625	1 248
Autres pays	2 251	1 088	3 412	1 807	2 912	1 814
Planches en aluminium	1 064	548	1 154	677	180	83
Fédération du Nigeria	—	—	—	—	—	—
Gabon	27	11	81	52	—	—
Congo	1 024	511	837	425	83	18
Autres pays	43	27	378	200	127	65
Bois bruts	542 382	23 360	323 863	14 248	326 800	14 395
France	78 492	3 516	48 764	2 380	65 181	3 256
Pays-Bas	106 845	2 054	73 873	1 861	72 157	1 897
Belgique-Luxembourg	33 178	1 545	21 808	853	17 872	697
Allemagne Fédérale	82 009	2 983	39 379	2 035	47 898	2 214
Italie	40 083	1 819	26 724	1 273	32 171	1 589
Royaume-Uni	7 758	475	4 478	280	5 042	281
Espagne	53 836	3 886	18 569	1 111	23 421	1 071
Suède	555	28	26	2	1 144	77
Danemark	1 979	107	1 583	112	645	87
U.R.S.S.	22 183	1 040	28 280	1 521	19 301	1 059
Japon	33 662	2 085	19 044	1 040	19 089	1 150
Autres pays	70 046	2 733	39 298	1 740	17 488	957
Tota produits retenus	2 556 718	253 751	2 251 158	906 838	2 658 945	300 284
Tout Général	2 717 382	293 895	2 423 697	303 307	2 710 088	358 777
% de couverture	90,9	87,5	92,9	85,0	94,6	89,5

Évolution et structure du produit intérieur brut sur la base de prix constants 1979/1980 (en milliards)

13 Croissance annuelle moyenne	1979-1986 en %					
13 Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	5					
2 Industries extractives	31					
3 Industries manufacturières	18					
4 Électricité, gaz et eau	15					
5 Bâtiments et travaux publics	13					
6 Commerce, restaurants, hôtels	20					
7 Transports, entrepôts, communications	19					
8 Banques, assurances, affaires immobilières	20					
9 Services à la collectivité	22					
Production intérieure brute	13					
Imports et taxes à l'importation	5.9					
IPSBL + gages domestiques*	20					
Administrations publiques	10					
Produit Intérieur Brut	21					

(* IPSBL Institutions Privées Sans But Lucratif).

Observations : Voici un des secteurs où le gouvernement a enregistré d'importants succès : le produit intérieur brut est passé de 2 172, 8 milliards de F. C. F. A en 1982 à 2 618 milliards en 1983, soit une croissance en termes réels de 6, 5 % en un an. Les investissements ont suivi, passant de 538, 7 milliards à 680, milliards, ce qui représente un taux de progression de 7 % en termes réels. Ces chiffres valent au Cameroun de nombreux satisfecits de la Banque Mondiale et une assez bonne réputation auprès des grands investisseurs étrangers. Notons simplement que dans la décomposition du P. I. B., le taux de croissance annuel moyen le plus élevé est celui des industries extractives (31 %). Celui de l'agriculture, de la chasse, de la sylviculture, et de la pêche est l'un des plus bas : 5 % entre 1979 et 1986...

Situation de la monnaie et du crédit au 30 juin (en fin de période) en millions de F. C. F. A.

1983/84						
MASSE MONÉTAIRE			852	323		
- Monnaie fiduciaire			100	220		
- Monnaie scripturale			238	600		

- Quasi monnaie	124 600		
AUTRES RESSOURCES MONÉTAIRES	38 626		
CONTREPARTIES DES RESSOURCES	403 012		
- Avoirs extérieurs nets	119 740		
- Créances nettes sur l'État	125 373		
- Crédits à l'économie	500 500		
. Court terme %	60,8		
. Moyen terme %	29,8		
. Long terme %	0,9		

* Situation au 30 mars 1984.

Structure et évolution de la dette extérieure (exprimée en millions de dollars US)

Fin 1983	Fin 1982	Fin 1981	Fin 1980
19536	19536	19536	19536
62758	62758	62758	62758
826763	826763	826763	826763
782559	782559	782559	782559
10016,8	10016,8	10016,8	10016,8
803052	803052	803052	803052
100038	100038	100038	100038
878240	878240	878240	878240
12017,88	12017,88	12017,88	12017,88

N. B. : Fin 1982 : 1 dollar = 338 F CFA; Fin 1983 : 1 dollar = 417, 1 F CFA.,

Observations : On a souvent reproché — à juste titre — au régime d'Aхмаdou Ahidjo de n'avoir pas suffisamment emprunté sur le marché financier international pour la construction d'infrastructures de première nécessité. Vers la fin de son règne, il l'a tellement bien compris qu'il a engagé le pays sur la voie de l'excès inverse ! Le poids et le rythme de l'endettement extérieur témoigne bien de cette démarche : entre 1976 et 1982, la dette s'est accrue de plus de 25 % par an (250 millions de dollars en moyenne depuis 1977) selon des sources financières internationales. Fin 1983, la dette totale se chiffrait à 3, 367 milliards de dollars près de 40 % au produit intérieur brut ! — et le service s'élevait à 350 millions de dollars, ce qui représente le cinquième des importations de biens et services. Certes, la situation n'a pas encore la gravité de celle de la Côte d'Ivoire ou du Zaïre; mais les Camerounais voudraient bien voir la contrepartie en

Le poids de l'étranger dans l'économie camerounaise

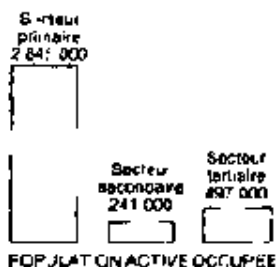
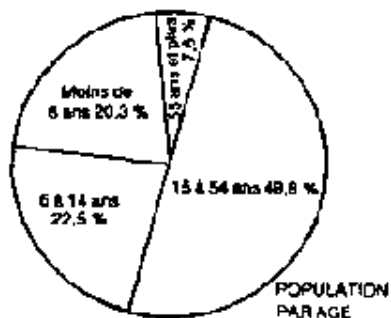
Part française et étrangère en %		
Agro-alimentaire	13,8	
Services	28,5	
Banques, Assurances	20,7	
industrie non métallique	35,5	
Industrie textile	22,3	
Industrie alimentaire	30,8	
Industrie chimique	30,9	
Bois	38,9	
Pétrole	35,9	
Industrie électrique	52,6	
Industrie métallique	52,6	
Industrie extractive	66,3	
Pêche	60,8	
Commerce général	62,8	
Bâtiment, Travaux publics	63,8	

Observations : Les 2/3 des intérêts étrangers dans l'économie camerounaise sont français. En dépit d'une nette volonté de diversification des échanges de la part des autorités de Yaoundé, la France détenait en 1983, 47, 1 % du marché, loin devant les États-Unis (8, 1 %), l'Allemagne de l'Ouest (6, 6 %) et le Japon (6, 5 %). Depuis deux ans, elle est redevenue le premier client (27, 2 %) du marché, devant les Américains (25, 4 %) et les Hollandais. L'explication ? Une rapide augmentation du brut camerounais destiné à la France (945 000 tonnes valant 1, 6 milliard de F. C. F. A. en 1983). A priori, ce déséquilibre commercial en faveur de Paris semble conjoncturel, puisqu'il repose essentiellement sur le pétrole, produit dont l'exploitation est fatalement temporaire. A priori seulement... Car les Français possèdent de gros intérêts au Cameroun — notamment par le biais des sociétés comme Alucam (Pechiney) Elf- Serepca (Elf-Aquitaine), Total, C. F. A. O., les Brasseries du Cameroun, etc. — qui assurent la longévité de leur mainmise dans des secteurs importants de la vie économique.

Données démographiques

1980/1983					

8000000	ION TOTALE						
4000000	ulin						
4000000	hin						
8000000	ION ACTIVE TOTALE						
8000000	ION ACTIVE OCCUPÉE						
2000000	teur primaire						
2000000	secondaire						
4000000	tertiaire						
	POPULATION PAR ÂGE						
20,5 %	de 6 ans						
20,5 %	4 ans						
49,3 %	4ans						
35,4 %	5 et plus						
1000000	ION SCOLARISABLE (6 -14 ans)						
1000000	en ÂGE de PROCRÉER (15-49 ans)						
	LES 10 VILLES LES PLUS PEUPLEES						
600000							
500000							
400000	amba						
300000	a						
200000	a						
100000	am						
600000	da						
500000	2 000						
400000	ndéré						
300000	am						



Enseignement (Effectifs)

1980/1980							
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			1 300 000				
- masculin			800 000				
- féminin			500 000				

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL	200 473			
- masculin	100 480			
- féminin	99 993			
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE	10 000			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	10 000			
ÉCOLES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	10 000			
PERSONNEL ENSEIGNANT PERMANENT				
Primaire	25 880			
Camerounais	25 880			
Autres	999			
Secondaire Général	5 000			
Camerounais	5 000			
Autres	500			
Secondaire technique	2 000			
- Supérieur	696			

2 - Social

Je me souviens. Un samedi après-midi de décembre 1983, Angela Davis parle. Nous nous trouvons dans une salle de la librairie des Femmes à Paris. Assise en face de moi, sanglée dans un superbe jean moulant et sexy, elle est là, sereine, majestueuse. Âgée de quarante ans, elle est toujours aussi belle. Elle milite pour les mêmes idées progressistes et n'a rien perdu ni de sa fougue ni de sa verve révolutionnaire. Impériale sous sa grande chevelure afro, elle m'observe de ses yeux profonds; des yeux au regard acéré, sûrs de leur voltage. Puis, à la fin de notre discussion, elle me confie : « Toutes les révolutions nécessitent un changement de la mentalité collective. Au Cameroun peut-être plus que n'importe où ailleurs, ça sera difficile. Mais il faudra y arriver. » Exact. Je dirai même plus : le mal africain, aujourd'hui, c'est surtout dans les esprits qu'il faut le traquer. Oui ou non les hommes et femmes de chez nous ont-ils réellement envie de changer ? Si oui, sont-ils prêts à en payer le prix ? À assumer un autre destin que celui qu'on leur propose et dans lequel, manifestement, ils ne semblent pas s'épanouir pleinement ? Là est la question.

Plus que le politique ou l'économique, le social est probablement le secteur dont l'urgence interpelle le plus vivement nos consciences. Et pour cause : c'est le secteur qui touche directement la vie des gens.

Je me sens presque une âme de bourreau en écrivant que les plus graves insuffisances sont là. Les Camerounais ont habitué leurs dirigeants et se sont habitués... à admettre n'importe quoi; à vivre perpétuellement une espèce de (fausse) résistance passive quand bien

même il est question de survie. Hormis quelques étudiants et jeunes travailleurs, rares sont ceux qui se mobilisent quand il le faut pour défendre par exemple leurs libertés ou réclamer le rétablissement de leurs droits. C'est la loi du silence et de l'immobilisme. Les vingt-quatre années de règne d'Ahmadou Ahidjo ne sont pas totalement étrangères à cet engourdissement généralisé. La politique de la petite carotte et du gros bâton a traumatisé plus d'un.

Mais il est impératif aujourd'hui que les choses bougent. Aucune sclérose ne peut être définitive. Partout, les Camerounais parlent de « renouveau », de « dynamisme », de « changement ». Eh bien, soit ! Comment échapper à l'anesthésie si ce n'est en prenant des initiatives ? Comment imposer sa présence et exiger le respect si ce n'est en manifestant un minimum de cohésion, d'esprit critique, et en revendiquant chacun ses droits ?

Les Camerounais seuls ont le devoir de changer leurs conditions de vie et de travail. Ils peuvent le faire. Sinon, personne d'autre — et sûrement pas leurs gouvernements, quels qu'ils soient — ne le fera.

Un des exemples les plus éloquents pour mesurer le long chemin qui est encore à parcourir en matière de justice sociale au Cameroun est la structure des salaires. Dans sa livraison n° 3 037 du 31 juillet, *Cameroon Tribune* a publié une intéressante étude d'un jeune économiste de Douala, Isidore Nomba. En voici quelques extraits significatifs :

« (...) Au Cameroun, l'État joue un grand rôle dans la fixation du niveau de salaire, car il existe un seul syndicat national des travailleurs (U. N. T. C.), étroitement lié au seul parti (U. N. C.), lui-même lié à l'État.

Ici le salaire dépend de plusieurs éléments que nous pouvons classer dans deux groupes de critères, subjectifs et objectifs.

Les éléments subjectifs sont constitués par les zones de salaire et les divers secteurs économiques. En effet, on distingue trois zones de salaire sur le territoire national.

- La zone I (grandes villes)
- La zone II (petites villes)
- La zone III (campagnes)

Le salaire étant plus élevé dans la zone I que dans la zone II et diminuant d'autant dans la zone III.

Par ailleurs, les conventions collectives ont effectué une autre classification par secteur (primaire, secondaire et tertiaire), le secteur tertiaire comprenant à son tour le tertiaire I et le tertiaire II.

De plus, on distingue le secteur public d'une part, le secteur privé et parapublic d'autre part. Si le secteur privé et parapublic semble plus homogène le secteur public quant à lui apparaît plus compliqué.

En effet, dans l'administration, on a effectué une autre classification : on distingue les auxiliaires d'administration, les fonctionnaires appartenant à un corps, les agents contractuels d'administration et les agents décisionnaires, tous au service d'une même administration.

Que vous soyez ouvrier spécialisé, agent de maîtrise, cadre moyen ou supérieur, votre salaire dépendra de cette première classification qui, à notre avis, semble absolument subjective.

Le second groupe d'éléments que nous qualifierons d'objectifs est la classification en fonction des catégories. En effet, on retrouve dans chaque secteur un certain nombre de catégories (12 pour les agents de l'État et les travailleurs du secteur privé et parapublic) l'intégration dans chaque catégorie dépend de la qualification représentée par le diplôme que brandit le requérant; car pour chacune des catégories sont décrits les emplois que le salarié doit remplir pour prétendre y être classé.

Chez les fonctionnaires d'État, on distingue les catégories suivantes : A2 correspondant aux cadres supérieurs, A1 correspondant aux cadres, B2 correspondant aux cadres moyens B1 correspondant aux agents de maîtrise, C et D correspondant aux ouvriers spécialisés.

On pourrait assimiler les auxiliaires d'administration aux manœuvres et ouvriers non qualifiés. Si le diplôme est aussi important, l'expérience professionnelle semble jouer un rôle non négligeable puisqu'un fonctionnaire peut passer d'une catégorie à une autre en réussissant un concours professionnel. Il en est quasiment de même pour le secteur privé et parapublic où le diplôme ne sert qu'au moment du recrutement et compte tenu de l'appréciation de l'employeur, un salarié peut passer, de la 8^e à la dixième catégorie sans présenter un diplôme plus élevé et sans être soumis à un concours professionnel.

Après cette description de la classification des travailleurs au Cameroun, faisons une brève analyse quantitative avant d'envisager les perspectives à moyen terme.

Au 30 juin 1984, un fonctionnaire de catégorie D, indice 100 (en début de carrière) avait un salaire de base de 40 711 F C. F. A; le fonctionnaire de A2, indice 430 percevait un salaire de 157 372 F C. F. A., soit à peu près 3, 8 fois la solde du fonctionnaire de catégorie D.

En fin de carrière, le fonctionnaire de A2, indice 1 400 gagnait 5, 6 fois la solde du fonctionnaire de catégorie D, indice 210, lui aussi en fin de carrière.

En faisant une comparaison entre les fonctionnaires et les auxiliaires d'administration, on obtient des résultats intéressants : Exemple : au 30 juin 1984, le fonctionnaire de la catégorie A2 stagiaire indice 430 gagnait 7, 6 fois plus que l'auxiliaire d'administration de l'indice 43.

Signification : l'éventail des salaires est moins grand à l'intérieur du corps des fonctionnaires qu'entre ces derniers et les auxiliaires d'administration.

Une analyse comparative entre la solde des fonctionnaires et les salaires des agents de l'État ne manque pas d'intérêt :

Au 30 juin 1984, un agent contractuel d'administration de 7^e catégorie 1^{er} échelon gagnait 70 004 F. C. F. A., soit un peu moins que le fonctionnaire de la catégorie C, indice 180. L'agent contractuel de 8^e catégorie 1^{er} échelon gagnait, quant à lui, 91 893 F. C. F. A soit l'équivalent d'un fonctionnaire de C, indice 250. Le contractuel de 9^e catégorie, 1^{er} échelon avait un salaire de base équivalent à la solde d'un fonctionnaire de catégorie C, indice 280; le cadre contractuel de 10^e catégorie, 1^{er} échelon avait un salaire à peu près équivalent à l'indice 310. De même le salaire d'un contractuel de 11^e catégorie, 1^{er} échelon équivalait à peu près à un fonctionnaire de catégorie B2, indice 335. Enfin le cadre contractuel de 12^e catégorie, 1^{er} échelon gagnait 170 772 F C. F. A., équivalent à peu près à la solde d'un fonctionnaire de A2 indice 465, etc. Si nous tenons compte du niveau de salaire de base on pourrait dire que les agents contractuels des 7^e et 8^e catégories équivalent aux fonctionnaires de catégorie C, les agents des 9^e et 10^e catégories équivalent aux fonctionnaires de B1, tandis que ceux des 11^e et 12^e catégories équivalent respectivement aux fonctionnaires de B2 et de A2.

Le diplôme minimum exigé pour appartenir au corps des contractuels d'administration est le probatoire de l'enseignement secondaire ou un diplôme équivalent. Ainsi, les titulaires du probatoire sont classés en 7^e catégorie, les titulaires du baccalauréat en 8^e, les titulaires du brevet des techniciens supérieurs en 9^e, les licenciés en 10^e catégorie.

Pour la classification en 11^e et 12^e catégories tous les diplômes équivalents ne sont pas appréciés de façon identique. En effet, les titulaires du doctorat de 3^e cycle en lettres ou en sciences sont classés en 11^e catégorie, tandis que leurs homologues de droit et sciences économiques sont classés en 10^e catégorie avec bonification d'un échelon et leur salaire équivaut donc au salaire des fonctionnaires de B1.

Les titulaires du doctorat d'État en lettres ou en sciences sont classés en 12^e catégorie, alors que leurs homologues de droit et des sciences économiques sont classés en 11^e catégorie.

À partir de là, nous pouvons établir une nouvelle équivalence de la manière suivante : un docteur d'État en droit ou en sciences économiques équivaut à un docteur de 3^e cycle en lettres ou en sciences qui équivaut au fonctionnaire de catégorie B2.

Avant d'envisager quelques projections à moyen terme, effectuons une dernière analyse comparative entre le secteur public d'une part, et le secteur privé d'autre part.

Si les fonctionnaires et les contractuels d'administration ne sont pas astreints à la classification par zones de salaire et par secteur (primaire, secondaire, tertiaire I et II), les travailleurs du secteur privé et parapublic ainsi que les agents décisionnaires la subissent, à l'exception des cadres.

Au 30 juin 1984, un cadre contractuel d'administration de 10^e catégorie, 1^{er} échelon avait un salaire de base égal à 117 788 F C. F. A, alors que son homologue du secteur privé et parapublic, gagnait environ 250 000 F C. F. A, soit à peu près le double, et 8 fois le salaire de l'agent décisionnaire de 4^e catégorie, zone III !

Si l'on rapproche ce cadre du secteur privé ou parapublic avec un fonctionnaire, on s'aperçoit que son salaire est à peu près égal à celui d'un fonctionnaire de A2, indice 645.

La confusion semble donc totale. Aucune homogénéité n'apparaît dans la classification des travailleurs du secteur public. On se demande alors sur quels critères de base la fixation du salaire s'est opérée. L'offre et de la demande de chaque catégorie de travail ? La productivité ?

Le coût de production du travail (certains diplômés ayant payé leurs études, primaires, secondaires et supérieures) ? Difficile à dire.

Amusons-nous à mesurer l'évolution à moyen terme (dans les cinq prochaines années); la situation devient tout simplement aberrante.

En effet, si les taux d'augmentation des salaires restent constants, dans cinq ans, un fonctionnaire de catégorie D indice 100 gagnera environ 81 884 F C. F. A.; un fonctionnaire de catégorie A2 indice 430 gagnera... 316 531 F C. F. A. !

Au bout de la même période, un contractuel d'administration de 7^e catégorie 1^{er} échelon gagnera 123 380 F C. F. A (contre 144 174 F C. F. A. pour le fonctionnaire de C indice 180). À la même date, le cadre contractuel d'administration de 12^e catégorie, 1^{er} échelon gagnera 275 030 F C. F. A. contre 342 148 F C. F. A pour le fonctionnaire de A2 indice 465.

Résultat : si le même rythme d'évolution observée depuis 3 ans se maintient dans les cinq prochaines années, les agents contractuels des 7^e et 8^e catégories qui équivalent aujourd'hui aux fonctionnaires de C du point de vue salaire, équivaldront aux fonctionnaires de B. Ceux des 11^e et 12^e catégories équivaldront aux fonctionnaires de B1 et de A1 respectivement. En d'autres termes, si les choses n'évoluent pas, dans cinq ans un docteur d'état en droit ou en sciences économiques sera équivalent du point de vue du salaire de base au fonctionnaire de B1. Précisons que le fonctionnaire de catégorie B1, c'est, par exemple, un jeune qui, après son baccalauréat est allé passer un an dans une école d'instituteur.

De là à dire que le salaire sera inversement proportionnel au diplôme détenu par les agents contractuels d'administration en terme comparatif, il n'y a qu'un pas qu'on sera en droit de franchir !...

Pendant ce temps les travailleurs du secteur privé et parapublic tireront leur épingle du jeu, car ceux de 10^e catégorie, 1^{er} échelon du tertiaire gagneront 362 365 F C. F. A. en 1989, selon le taux moyen de progression annuelle de 10 % observé pendant les 3 dernières années — salaire légèrement inférieur au salaire des fonctionnaires de catégories A2 indice 515 (374 632 F C. F. A. environ).

Il semblerait donc que la politique du gouvernement vise à rapprocher le salaire des fonctionnaires d'État de celui des travailleurs du secteur privé et parapublic. Mais cette politique ne concernant pas l'ensemble des agents de l'État, marginalisera encore davantage les contractuels d'administration qui, paradoxalement, sont souvent bardés de diplômes.

Pour remédier à cette situation qui crée déjà des frustrations chez les travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur, nous proposons les mesures suivantes :

- 1) Suppression des zones de salaire. Cette mesure accompagnée d'autres actions plus audacieuses pourra freiner l'exode des jeunes vers les villes.
- 2) Suppression de la règle des secteurs (primaire, secondaire, tertiaire I et II). Cette distinction entre secteurs semble incompatible avec la politique économique du Cameroun basée sur l'agriculture, activité du secteur primaire.
- 3) Suppression du cadre des contractuels d'administration. Ceux-ci devraient être intégrés dans le corps des fonctionnaires compte tenu de certaines conditions d'ancienneté et de qualification.

Il s'agira donc de ne plus distinguer que deux grands secteurs : le secteur privé et le secteur public.

Le secteur public absorberait les entreprises parapubliques qui existent à l'heure actuelle, dont certaines pourraient être cédées au secteur privé pour une plus grande efficacité. Enfin, dans le secteur public, il pourrait subsister à titre transitoire quelques contractuels qui seraient intégrés par la suite après un délai fixé par voie réglementaire ».

3 - Politique

Sur la place de l'Indépendance, entre l'Hôtel de ville et la Recette principale des postes et télécommunications, nous étions des milliers de témoins du premier voyage officiel de Paul Biya le 18 mars 1983 à Bafoussam en tant que chef d'État; des milliers et des milliers, dans l'attente de quelque chose d'extraordinaire, d'inattendu, à la dimension du personnage, de sa carrière, de l'espérance qu'il suscitait, et de cette ville prodigieuse, symbole de la province de l'Ouest. Là-bas, dans les arbres dressés sur les hauteurs de Tamdja, un immense remous se produisit. La clameur devint telle que la fanfare militaire de la garde républicaine, qui sonnait furieusement, parut soudain muette. Étouffée. L'impressionnant barrage de policiers qui protégeait le cortège présidentiel failli céder sous les coups de boutoir d'une foule délirante et surexcitée...

Je mesurai alors ce qu'était réellement l'Espoir. L'Espoir de ce peuple bamiléké mutilé, écrasé et étouffé par la colonisation française. Puis

bâillonné, humilié et marginalisé par un quart de siècle de règne d'Ahmadou Ahidjo. L'Espoir de centaines de milliers de Camerounais, probablement identique à celui de millions d'autres, à qui l'accession au pouvoir d'un homme relativement jeune, cultivé et auréolé d'un parcours et d'un passé « propres », avait redonné confiance.

Ces gens-là attendaient tout, tout de suite. Et pour cause d'abord, parce qu'une authentique « Révolution » se fait rapidement et intensément ou ne se fait pas; l'expérience l'a maintes fois prouvé. Ensuite, durant les premiers mois de la magistrature Biya, la propagande officielle, orchestrée avec force et vigueur par les médias nationaux, s'est acharnée à accréditer l'idée selon laquelle le nouveau chef de l'État résoudrait tous les problèmes en un clin d'œil, du jour au lendemain. Exagération démagogique dont le gouvernement n'a pas tardé à assumer les conséquences, l'état de grâce s'étant bien vite évaporé...

Aujourd'hui, c'est partout le flou. D'une part, les autorités donnent l'impression d'hésiter à enclencher certaines réformes que leurs propagandistes continuent pourtant d'annoncer comme imminentes. Ceux-ci dénoncent par exemple — à juste titre d'ailleurs — le ridicule culte de la personnalité dont s'entourait l'ancien président, en même temps qu'on s'acharne à nimber son successeur d'une couronne de même type. Résultat : on a seulement la vague impression que quelque chose bouge — ce qui est déjà un événement positif en soi — sans pouvoir dire quoi exactement. Ainsi, certaines mesures intéressantes et attendues ont été annoncées, mais leur application n'est pas aussi nette qu'on le voudrait. Bref, l'homme de la rue a comme un préjugé favorable à l'endroit du nouveau pouvoir, mais quelque part dans sa tête, le doute subsiste.

D'autre part, l'opposition (eh oui, elle existe !) ne semble pas s'affirmer véritablement comme une alternative possible et réaliste. Victimes d'une censure qui est indiscutablement moins sévère que celle de l'ancien régime mais qui existe toujours, les opposants ont encore le plus grand mal à se faire entendre par ceux à qui leurs discours s'adressent. Plus grave : il reste comme un certain désordre au sein des principales tendances de cette opposition, désordre accentué (ou causé ?) par de graves clivages internes et l'irréalisme de quelques leaders — il est si facile de faire de la surenchère quand on est à la fois opposant et « clandestin »...

Les multiples événements qui se sont produits au Cameroun depuis novembre 1982 ont surtout prouvé une chose que l'on pouvait supposer : le contexte socio-politique a tellement évolué en un quart

de siècle qu'il n'est plus possible à un gouvernement, quel qu'il soit, de diriger ce pays avec le même obscurantisme et la même « fermeté » (restons poli et pudique !) que celles dont a fait preuve pendant son règne Ahmadou Ahidjo. En clair, même s'il le voulait — personnellement, je doute que ça soit son ambition —, Paul Biya ne pourrait pas gouverner le Cameroun avec l'autoritarisme et l'impunité de son prédécesseur. Les mentalités ont changé, ou se sont forgées. Tout a évolué. Et partout, de nouveaux paramètres sont nés, qui n'existaient pas en 1958. Exemple : la jeunesse; les quelque 5 millions de Camerounais âgés de moins de vingt-cinq ans représentent maintenant une lourde hypothèque léguée par Ahidjo à son successeur. On ne s'en rend pas souvent compte; c'est une force, disons une masse dont on ne peut plus ne pas tenir compte. Mieux : la génération des hommes au pouvoir, des « princes » qui nous gouvernent, et que le politologue Pierre Flambeau Ngayap estime à un millier de personnes, n'est plus la même — Dieu merci ! — que celle d'il y a vingt ans. Le palais d'Étoudi, ce n'est pas le Kremlin. Et même si ses couloirs sont encore arpentés surtout par des hommes frileusement conservateurs, peu enclins à de trop brusques changements, il s'y trouve cependant de nombreux progressistes authentiques. Ceci est important.

Que peut, que doit faire le gouvernement pour traduire cette positive évolution ? À l'énoncé de cette question, on hésite. On se sent une âme de conseiller prétentieux. Ici, me revient d'ailleurs en mémoire une lettre adressée par un officiel camerounais lecteur de *Jeune Afrique* à la rédaction en chef du journal en novembre 1983, après la publication d'un article dans lequel j'exprimais ma modeste opinion sur la politique à appliquer par le gouvernement camerounais. « Qui est donc ce Monsieur et pour qui se prend-il ? fulminait le lecteur. Quel secret connaît-il qu'ignoraient MM. Ahidjo, Biya, Tandeng Muna et quelque ? autres dans leur lutte contre l'inflation et le chômage, quel secret, si farouchement protégé, que, journaliste travaillant dans un grand groupe de presse depuis longtemps, il l'ait toujours gardé par devers soi, pour lui tout seul, insensible à la pitié qu'inspire le désarroi des experts officiels et des « camerounologues » européens, obstinément muet, cyniquement muet devant les bafouillages et les cafouillages des plus hauts responsables de notre économie, oui je vous le demande, M. le rédacteur en chef, quel secret ? Certes, il est souvent arrivé à M. Monga d'écrire des articles, de commettre quelques réflexions où, comme tout le monde, il a parlé de crise. J'ai lu et analysé ses articles, plume en main, prêt à noter le moindre indice qui m'eût placé sur la piste du fameux secret, eh bien ! rien, rien du tout, rien de plus en tout cas que ce que les maîtres à

penser du pouvoir camerounais et de l'opposition répètent à longueur de journée depuis des années, rien ne m'a permis d'avancer, fût-ce d'un pas, en direction du saint Graal. »

Habitué à ce genre de diatribe, je n'ai pas d'autre choix que de persister. Écrire, informer, témoigner, proposer, tel est le rôle du journaliste. Bien évidemment, nul ne détient le monopole de la vérité ni du patriotisme. Les autorités de Yaoundé devraient le savoir. Et restituer aux Camerounais toutes les libertés que leur confère la Loi fondamentale, la Constitution de la République, dont tout le monde sait qu'elle n'a pas toujours été scrupuleusement respectée dans le passé. Ce n'est pas en excluant du territoire national, ou en bâillonnant ceux qui pensent autrement, que le Cameroun sortira du sous-développement. Vérité de La Palice. Combien de temps faudra-t-il la clamer pour qu'elle soi un jour entendue ? Cela fait plus d'un quart de siècle que la crème de l'intelligentsia nationale s'époumone à Alger, Conakry, Dakar, New-York, Moscou, Washington, Bonn, Londres ou Paris, en quête d'un univers « vivable » pour elle, où elle puisse travailler et s'exprimer librement, totalement. Sans plus. Car les intellectuels camerounais vivant en exil ne sont pas, comme on le dit depuis des décennies, des minables dégénérés « assoiffés de pouvoir ».

L'U. N. C., parti unique (l'épithète « unifié » que ses barons tiennent si souvent à lui accoler est fausse), comptait — du moins le disait-elle — environ 3 millions de membres. Cela signifie que 6 millions de Camerounais, soit le double, n'en faisaient pas partie. Dès lors, qui peut raisonnablement soutenir que deux personnes sur trois étaient des « révolutionnaires subversifs », dont l'unique but était de « s'opposer à la dynamique du rassemblement national » comme l'affirmait Samuel Kame, ancien idéologue de l'U. N. C. ?

En réalité, c'est pratiquer la politique de l'autruche que d'imaginer *tout* le peuple camerounais « rassemblé » comme par magie derrière un chef tout puissant, infaillible et visionnaire. Il faudrait aller dans des sectes pour trouver un tel unanimisme ! Et encore...

Force est d'admettre plutôt qu'il y a des gens en désaccord avec ce qui se fait, et qui ont d'autres propositions à faire. Il est donc urgent de rejeter la vision manichéenne du Cameroun selon laquelle tous ceux qui n'approuvent pas la politique du gouvernement en place remettent en cause sa légitimité et ne souhaitent rien d'autre que sa chute. Une telle dichotomie, grotesque et égocentrique (« Jésus lui-même avait des contradicteurs ! »), débouche sur ce que le journaliste français Jean-François Kahn appelle « la logique de la guerre civile ». Ses caractéristiques : l'utilisation systématique de l'injure comme arme de

combat; la disqualification et le bannissement du contradicteur traité en ennemi mortel — le désaccord étant assimilé à un acte de haute trahison; le discours utilisé comme un char d'assaut ou un bazooka; l'idéologie — en fait, la pâle imitation du marxisme ou du capitalisme qui en tient lieu — réduite à jouer le rôle de rempart protecteur; l'enfermement de tout débat, si tant est qu'il y en ait velléité, dans les limites d'un impitoyable affrontement stratégique; la disqualification de tous les freins éthiques; le refus des interrogations morales, ramenées à des choix topologiques; la négation de toutes les solutions qui ne s'inscrivent pas dans un contexte manichéen; la formulation auto-justificatrice d'une dialectique du bien et du mal, etc. Bref, d'un côté comme de l'autre, la structure mentale des censeurs les conduit toujours à juger d'un fait en fonction non de sa réalité propre mais du rôle qu'il joue dans un espace stratégique. Grave amalgame !

Je partage donc entièrement la supplique de l'écrivain camerounais Daniel Ewande qui, dans une lettre ouverte adressée au chef de l'État en juin 1983, écrivait : « Rappelez tous nos compatriotes exilés. Faites-vous, s'il le faut, un devoir de les joindre un à un. Rappelez-les individuellement et n'ayez de cesse, M. le Président, qu'ils ne soient tous rentrés au pays où est leur vraie place. Associez-les à la grande œuvre de construction nationale, pour que des statistiques gênantes ne nous ricanent plus aux oreilles. Car les chiffres des recensements, pour peu qu'on veuille se pencher avec attention sur eux, nous apprennent que dans la seule banlieue de Paris, il y a plus de médecins camerounais installés que tous les praticiens autonomes exerçant actuellement sur l'ensemble du territoire national, où l'aide extérieure suffit à peine à pallier le déficit sanitaire. Rappelez-les. Nous ne sommes pas trop riches en hommes qualifiés et capables pour consentir ainsi à une perte de substance dont le pays s'affaiblit au fil des ans ». Certains sont-ils « dangereux pour l'ordre public » parce que politisés, contestataires et militants de partis ou mouvements interdits au Cameroun ? Qu'importe. Quel impact pourrait avoir l'action d'un petit groupe de personnes contre un pouvoir solidement installé, si celui-ci est apprécié et adopté par la majorité des citoyens ? Et puis, la Constitution que les Camerounais sont supposés avoir librement votée en juin 1972, stipule très clairement la possibilité d'existence du multipartisme

- 1) L'article 3, qui est pratiquement identique à celui de la Constitution du 4 mars 1960, stipule : « les partis et formations politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leurs activités conformément à la loi. Ils doivent respecter les principes de la démocratie, de la souveraineté et de l'unité

nationales. »

- 2) L'article 8, alinéa 3 précise : « En cas d'élections partielles, le parti politique dont la liste a obtenu la majorité des suffrages valablement exprimés aux élections générales présente une liste comportant autant de candidats qu'il y a de vacances. »
- 3) La loi n° 72 — LF. 6 du 26 juin 1972 fixant les conditions d'élection des députés prévoit aussi l'existence de plusieurs formations politiques.
- 4) La loi n° 73-1 du 8 juin 1973 définissant le règlement intérieur de l'Assemblée nationale stipule en son article 15 : « les députés peuvent s'organiser en groupes, par affinités politiques. » Mieux, en son article 54, cette loi parle même de « députés de la majorité présidentielle » et de « membres de l'opposition. »

On peut débattre et épiloguer sur l'opportunité d'instaurer le multipartisme au Cameroun aujourd'hui. Mais ce qui ne peut souffrir l'ombre d'une discussion, c'est l'opportunité de permettre à des Camerounais à part entière de rentrer librement dans leur pays. Étant entendu que les prisons politiques de Tcholliré, Mantung et Yoko, ces hauts lieux de l'horreur et de la honte qu'Ahmadou Ahidjo appelait publiquement les « camps de redressement civique », doivent être fermés.

Le multipartisme ? Comme je viens de le montrer, son avènement est inéluctable : on ne développe pas un pays dans l'autarcie politique et le ghetto culturel. Bien sûr, le pluralisme nécessite une certaine maturité politique. Je suis de ceux qui pensent que le peuple camerounais la possède... depuis trente ans !

Et, en dix-huit ans d'existence, le parti unique a largement révélé ses insuffisances : le tribalisme par exemple, que l'on prétendait combattre en imposant l'U. N. C. en 1966, n'a jamais été aussi exacerbé.

Donc, je dis trois fois oui au multipartisme. Soutenu par une bonne politique de décentralisation, lui seul peut débloquer la situation de sclérose dans laquelle se sont enfermés les esprits. Seul un foisonnement d'idées et une redynamisation de la vie politique pourrait sortir l'intelligentsia nationale de la douce léthargie dans laquelle elle se complaît depuis bientôt deux décennies. Il convient cependant d'être réaliste : autant je crois que la nation camerounaise — car elle existe bel et bien contrairement à ce qui s'écrit et se dit ici

ou là — est physiquement et psychologiquement prête à assumer les affres et goûter les délices du pluralisme, de l'admission à la différence, autant je crois qu'il n'y a encore ni structures politico-administratives fiables ni volonté ferme des autorités de s'engager sur cette voie. Je m'explique. Cela peut paraître paradoxal : le peuple est mûr pour le pluralisme, mais les structures de l'État ne le sont pas encore ! Il suffit pour s'en convaincre d'observer et d'analyser les événements qui se sont déroulés à un rythme effréné depuis novembre 1982; lors du départ d'Ahidjo tout le monde s'était acharné à décrire « le fonctionnement impeccable » des institutions camerounaises. L'histoire s'est empressée de nous montrer leur fragilité. C'est pourquoi il convient aujourd'hui, avant de souscrire à un projet de société nouvelle et multipartiste, de se demander si les quatre piliers qui forment le pouvoir au Cameroun — l'armée, le parti, le gouvernement et la haute administration — peuvent y résister. Or, l'histoire récente du pays nous apprend que, même si quelques membres du gouvernement et hauts fonctionnaires sont favorables à cette idée, ce n'est pas le cas de la majorité des chefs de l'armée et des barons du parti unique. Dès lors, il est évident que toute tentative « unilatérale » d'une partie du pouvoir d'instaurer un système pluraliste non admis par d'autres sphères de ce même pouvoir serait vouée à l'échec, ou entraînerait une dangereuse épreuve de force. Un tel phénomène s'est déjà produit ailleurs en Afrique (Nigéria, Burkina, Kenya, etc.).

Autrement dit, en l'état actuel des choses, le gouvernement ne pourrait décider unilatéralement d'introduire une nouvelle donne dans la vie politique sans l'appui — ou l'aval — de l'armée ou du parti. Au sein de la « majorité gouvernementale », il y aurait alors un dangereux hiatus propice à tous les désordres. Pire, ce pluralisme-là deviendrait vite un genre de pseudo-démocratie comme celles qui existent au Maroc ou en Tunisie; l'opposition se réduisant en un clan d'hommes plus ou moins inféodés au chef de l'État, soutenant son point de vue sur tous les sujets importants...

Non, trois fois non. Ce n'est pas le genre de démocratie dont nous avons besoin. L'Union des Populations du Cameroun ainsi que tous les autres partis de l'opposition devraient avoir le réalisme de comprendre cela. Exiger, dès le mois de novembre 1982, le multipartisme dans un État où les structures politico-administratives ne sont pas prêtes, c'est finalement œuvrer... contre l'avènement d'un vrai pluralisme. Car pour que survienne un multipartisme *véritable et durable*, il faudrait laisser le temps au régime de Yaoundé de se préparer aux turbulences du changement et aux rudes batailles qu'implique le débat d'idées. La

sanglante tentative de putsch des 6 et 7 avril a prouvé qu'il y a encore des esprits opposés à l'idée que notre société doit évoluer et vivre avec son temps. Il faut les y convaincre. Pas nécessairement par la force. Pour cela un certain laps de temps — quelques mois encore, voire quelques années s'impose.

Délai que l'U. P. C. et les autres devraient mettre à profit pour élaborer ou peaufiner leurs projets de société, de façon à pouvoir se présenter dans le jeu politique pluraliste comme une sérieuse alternative possible au pouvoir en place. Car, comme le dit François Mitterrand paraphrasant Esope, un programme politique est à la fois la pire et la meilleure des choses.

La pire : il enferme l'avenir dans des critères du présent et décide à terme d'un projet que l'événement peut prendre un malin plaisir à saper au comptant. La vie n'épouse pas toujours l'idée que l'on en a et vous le fait savoir au jour dit. Il est aisé de gouverner un monde imaginaire par des certitudes. Mais quand le monde réel surgit, patatras !

La meilleure : les programmes ont ceci de particulier qu'ils s'adressent à la raison et sollicitent la critique. Grâce à eux, il y a de vrais débats. Les idées circulent. Choquent. S'entrechoquent. On est pour. On est contre. On en discute. On en parle. Et c'est ce qui est le plus important.

Troisième partie

... Pour quel avenir ?

« Le nouveau-né pleure. Il n'a pas tort. Après tout, il est plus douloureux de vivre que de mourir. »

Amadou Hampaté Ba, décembre 1981

Le congrès de Bamenda (21-24 Mars 1985)

Bamenda, 21 mars 1985

Quelle que soit la saison, l'inclinaison de la lumière, la densité des nuages ou l'étréscellement des airs, le vieux quartier du Commercial Center, proche de la gare routière, qui en accueille la clameur, les odeurs, continuera sans fin à les entraîner dans un espace qui semble indéfini, sous le jour, sous la nuit, et invente son propre temps. Marcher au milieu de ces entrelacs de ruelles jaunes, sans nom ou dont l'inscription a été rongée par les acidités du vent et qui ne gardent qu'une plaque illisible, amas informe de bois à moitié moisi, donne toujours l'impression de flâner sans but précis. Les villes camerounaises ont fini par se ressembler, mais aucune n'a pu abolir son quartier « intime », ce territoire où se perpétue un peu de sa mémoire, de sa simplicité et de sa déconcertante philosophie de la vie...

A Bamenda, cet espace sacré est le centre ville. Les impératifs de la vie économique — c'est la capitale de la province du nord- ouest — lui donnent une âme, une importance. De la colonisation anglaise, ce centre ville a gardé un aspect à la fois transitoire, immuable et fabuleux. Pas très loin de cet endroit un peu raide, froid et anonyme — que les touristes visitent par vagabondage, parce que leur corps et leur regard ont besoin de cette promiscuité de styles et de couleurs entre les bâtiments — a été construit un immense Palais des Congrès qui abrite à partir de ce matin le quatrième congrès ordinaire de l'U. N. C. L'événement a valu aussi aux 350 000 habitants l'allongement de la piste d'atterrissage d'un aéroport, qui peut désormais accueillir des avions gros porteurs, la construction de quelques complexes hôteliers. Nul ne s'en plaindra. En tout cas, pas les autochtones qui, comme tous les anglophones du Cameroun, se sont souvent plaints du peu d'enthousiasme manifesté à leur égard par le gouvernement central de Yaoundé, et ce, depuis l'indépendance.

Comme toujours avant ce genre de manifestation, es spéculations vont bon train. L'unanimité semble être faite sur un point : deux tendances s'affronteront au cours de ce congrès.

Sans doute par souci de simplification — un peu hâtive —, on a qualifié de « conservateur » et de « rénovateur » ces deux courants. Alors qu'en fait, ces délimitations ne recouvrent pas un conflit de génération entre les animateurs des tendances, ni une quelconque

opposition entre les partisans du « Renouveau » et les nostalgiques d'une époque révolue. Comme le remarque judicieusement un commentateur, « ce qui les oppose, est beaucoup plus la forme — le rythme et l'ampleur au changement — que le fond — le changement lui-même. »

Les chefs de tendance ? D'abord, Georges Ngango, cinquante-deux ans, ex-enseignant, ami d'enfance de Paul Biya et actuellement ministre chargé de mission à la présidence. Il est l'auteur d'une petite phrase devenue célèbre : « On ne met pas du vin nouveau dans de vieilles outres sans courir le risque de le perdre. » Ses amis politiques s'appellent Philippe Mataga, directeur de cabinet du Chef de l'État; Mohamadou Labarang et Jean Nkueté, secrétaires généraux adjoints de la présidence. Ensuite, François Sengat Kuo, cinquante-trois ans, ministre de l'Information et de la Culture, Secrétaire Politique de l'U. N. C. D'après lui, « les hommes du Renouveau ne sont pas forcément des hommes nouveaux ». Ses principaux partisans sont Jean-Marcel Mengueme, ministre de l'Administration Territoriale (« La jeunesse n'est pas un critère d'excellence »); Joseph-Charles Doumba, Secrétaire à l'Organisation du parti et ministre conseiller à la présidence; Robert Mbella Mbappe, ministre de l'Éducation nationale.

À Bamenda comme dans les autres villes du Cameroun, les commentateurs jouent les futurologues. On évalue les chances des uns, spéculer sur les faiblesses des autres. La plupart des pronostiqueurs parient sur un match nul, annonçant que le Congrès se contentera d'entériner ces deux tendances — qui garantissent le pluralisme au sein du parti, et que leurs leaders seront tous promus à des postes de responsabilité. Analyse cohérente... mais erronée. Car dans ce pays où l'anecdote gagne quelquefois à être élevée au rang de facteur d'analyse, les observateurs les plus attentifs ont remarqué que trois jours avant le début du Congrès, Paul Biya s'est retiré au bord de la mer à Kribi, en compagnie de François Sengat Kuo et de Jean-Marcel Mengueme, ceux qu'on appelle les « conservateurs ». C'est donc probablement en leur compagnie qu'il a préparé les textes de ses principaux discours. Faudrait-il en conclure qu'il a choisi son camp ? En principe, oui. Mais en principe seulement...

Voilà en fait, l'épilogue d'une bagarre qui n'a jamais eu lieu. Certes, il y a eu des petites phrases contradictoires. Et Paul Biya lui-même, lors de sa visite à Paris en février 1985, avait révélé que le Congrès serait l'occasion de trancher entre les diverses tendances de l'U. N. C. Il suffisait d'examiner posément les données du problème pour se rendre compte qu'il n'y avait pas de lutte de tendances, pour la simple raison

que les forces entre les parties étaient trop déséquilibrées. Il y a eu et il continue sans doute d'y avoir des discussions. Mais de là à parler de lutte... Imagine-t-on réellement un combat opposant quelques intellectuels à peine membres de l'U. N. C. et les idéologues du parti, pour le contrôle de la direction de l'appareil ?

Il y a eu les petites phrases (non réitérées d'ailleurs). Et rien d'autre n'est venu étayer l'hypothèse d'une « opposition » au sein de l'U. N. C. Mieux : dans une interview accordée au journal *Perspectives* au début de mars, François Sengat Kuo a mis les choses au point :

« Vous avez pu vous rendre compte, depuis le 6 novembre 1982, que l'ouverture démocratique engagée par le Président Biya dans la conduite des affaires de la Nation correspondait à l'attente et aux espoirs de ce peuple.

« Cela nous fait obligation, au niveau de l'U. N. C., de mener une politique qui fasse de notre Parti un parti vraiment démocratique, permettant à chacun, comme nous le demande le Président National, « d'apporter », en toute liberté et en toute sécurité, mais dans un esprit constructif et responsable, sa contribution à la réévaluation de ses orientations et au perfectionnement de son organisation, de son fonctionnement et de ses méthodes d'animation.

« Ce qu'implique une telle orientation, dans l'esprit du Comité Central de l'U. N. C., c'est d'abord la consolidation du noyau sociologique sur lequel est ancré notre Parti, une consolidation qui suggère et permette une ouverture démocratique effective de la vie politique. Cela suppose que chacun de nous mette davantage l'accent sur les thèmes qui rassemblent que sur ceux qui divisent. Cela suppose aussi, bien sûr, un plus grand souci de concertation et une plus grande capacité d'écoute de la part des responsables politiques.

« Mais, cela suppose également, de la part de chacun des acteurs de la concertation aujourd'hui recommandée, l'esprit constructif et responsable auquel se réfère le Président National.

« Aussi, le besoin de voir exprimer au sein de l'U. N. C. toutes les sensibilités politiques de la Nation ne saurait se traduire par un vaste défoulement collectif, mais devrait déboucher sur l'ouverture d'un véritable débat de fond, entre citoyens conscients des enjeux et des impératifs de la grande mutation que nous vivons depuis une trentaine de mois.

« Cette mutation ne signifie pas, à mon avis, que l'U. N. C. abrite en

son sein une tendance de gauche et une tendance de droite. Ce genre de classification sommaire et systématique, trop rigide dans son imprécision, ne me semble correspondre à aucune réalité sociologique perceptible dans la société camerounaise d'aujourd'hui. Je demeure convaincu que les aspirations et les espérances nouvelles du peuple camerounais commandent, d'une part l'union des cœurs et des esprits, d'autre part la mobilisation de toutes les forces vives du pays au service du développement national.

« En cas d'élections, chacune de ces tendances peut-elle présenter ses candidats ?

– « Si l'U. N. C. attache du prix à l'expression en son sein de toutes les sensibilités politiques, cela ne saurait en aucune façon aller à l'encontre de sa vocation de rassemblement. Le Président National nous demande de tout mettre en œuvre pour réunir autour des idéaux du Renouveau National toutes les familles spirituelles du Cameroun. Cette démarche doit nous permettre de tracer la voie royale qui mène à la totale intégration nationale, désormais acceptée par tous comme l'objectif ultime de l'action politique du Parti.

Pour qu'une telle démarche puisse se poursuivre dans les meilleures conditions d'efficacité, il me semble normal qu'elle se déroule dans l'ordre et la discipline. Cela veut dire que la libre confrontation des idées et des opinions, qui a désormais droit de cité au sein du Parti, doit déboucher sur un consensus entre les différentes tendances qui pourraient se manifester. Au-delà de ce consensus, seule devrait être reconnue et privilégiée l'opinion qui aura prévalu, c'est-à-dire celle qui aura obtenu les faveurs de la majorité.

« Je dois préciser que le fait de reconnaître que des sensibilités différentes peuvent s'exprimer au sein de l'U. N. C. ne signifie pas, tant s'en faut, que le Comité central serait prêt à accepter que se forment et se structurent dans le Parti des tendances qui pourraient apparaître comme des micro-partis au sein du Parti. Nous accepterons et organiserons des discussions libres et responsables au sein de l'U. N. C. chaque fois que cela s'avérera nécessaire, mais nous n'encouragerons pas la formation de courants ou tendances susceptibles de compromettre l'unité du Parti (...). »

*

* *

Les travaux du Congrès ont débuté ce matin, dans un optimisme relatif. Une assistance de 3 000 congressistes a écouté l'allocation

d'ouverture de Paul Biya. Ensuite, le bureau du congrès a été élu :

– Président : Salomon Tandeng Muna.

Secrétaires rapporteurs : Benjamin Itoe, Joseph-Charles Doumba.

– Assesseurs Sadou Hayatou, Élisabeth Tankeu.

*

* *

22 mars 1985 :

Intitulé donc « rapport de politique générale », ce projet de société du chef de l'État, est développé au cours d'un discours de quatre heures, dont le texte intégral figure en annexe.

Dans l'introduction de son discours, Paul Biya a déclaré que son speech serait une sorte de bilan de l'U. N. C. depuis le Congrès de Bafoussam (1980), et une esquisse des perspectives pour l'avenir. Or, la première constatation qui s'impose est qu'en réalité, le chef de l'État camerounais a surtout relaté sa perception des événements qui ont marqué ses vingt-huit premiers mois de magistrature suprême — de novembre 1982 à mars 1985. C'était prévisible...

Au-delà des professions de foi inhérentes à ce genre de texte, on peut émettre deux remarques préliminaires : d'abord, la volonté d'attribuer — non sans raison d'ailleurs — les soubresauts qui ont agité la société camerounais depuis deux ans à la lente agonie d'un système (l'« Ancien Régime »), agonie qu'il souhaiterait ériger comme base principale de sa légitimité. Ensuite, il insiste sur ce que doit différencier son règne de celui — de son prédécesseur : le « Renouveau ». Avec ses mots-clef habituels (rigueur, moralisation), mais en insistant particulièrement sur une notion habituellement reléguée au second plan : la libéralisation politique du régime. Son discours comporte... trente fois les mots *démocratie*, *démocratique* et *démocratisation* !

Attention : Paul Biya sait très bien que malgré ces bonnes paroles, nombre de ses compatriotes ne croient plus ni aux idéologies, ni aux discours politiques. Il sait aussi que sa « politique de libéralisation » ne peut flatter que quelques intellectuels, c'est-à-dire une infime minorité de la population. Les autres, les millions de pauvres gens qui habitent les faubourgs populaires de Douala, Yaoundé, Bafoussam, Bafang, Maroua, Abong-Mbang ou Akonolinga, sont plus préoccupés d'assurer leur quotidien — de se nourrir, de se vêtir, de se soigner et de se

divertir — que de débattre de libéralisme communautaire, de libéralisme planifié ou de matérialisme dialectique. C'est pourquoi ce rapport de politique générale définit « l'exigence d'un nouvel ordre de priorité ayant pour finalité la justice sociale, préparant l'égalité des chances entre les différentes catégories des citoyens, par les solutions que le gouvernement saura apporter aux problèmes d'éducation, de santé, d'habitat, d'urbanisme, de salaires, de protection sociale, de transport en commun et d'équipements collectifs. »

À ceux qui lui reprochent depuis quelques mois de s'être fait l'otage de l'armée, il répond en insistant sur « le loyalisme et le légalisme » de cette institution qui a administré « avec éclat la preuve de son courage ». Puis, il fustige son propre parti, l'U. N. C. : « Il nous faut cependant convenir, ainsi que chacun a dû le constater et le déplorer, qu'en ces circonstances particulièrement graves, notre parti n'a pas pu démontrer la pleine mesure de ses capacités d'encadrement et de mobilisation des masses [Admirez la délicatesse de l'euphémisme]. Notre parti aura davantage révélé les faiblesses de ses structures et de son fonctionnement, telles qu'elles se sont manifestées dans l'impression de flottement qu'il a laissé apparaître et dans son attentisme qui a pu être perçu comme traduisant de sa part, sinon de l'irrésolution, du moins un manque notoire d'organisation. Il s'est avéré nécessaire de tirer les leçons de cette situation et de parer à ce glissement dangereux de notre parti dans un mélange susceptible d'entraîner sa totale paralysie. » C'est bien la première fois que le président de l'U. N. C. condamne aussi fermement — même si le ton reste courtois et nuancé — la faillite de son parti. C'est important. Et cela laisse prévoir des changements d'hommes ou de structures. Car il s'agit de « prouver que l'Union nationale camerounaise est encore capable aujourd'hui, d'apporter des réponses adaptées aux exigences nouvelles de l'œuvre de construction nationale et aux préoccupations d'avenir du peuple camerounais ». — Ne conclut-il pas : « L'U. N. C. peut-elle encore se rénover et trouver ainsi une nouvelle dynamique qui lui permette de devenir véritablement le parti du peuple camerounais ? »

Là, l'autocritique est encore plus nette. Le président du parti emploie le terme « *devenir* » et non « *redevenir* ». Il sous-entend de facto, que l'U. N. C. n'a *jamais* été le parti du peuple camerounais (comment aurait-il pu l'être d'ailleurs ?), contrairement aux slogans et aux discours officiels qui ont ponctué son histoire.

Après ce diagnostic désastreux, il lance une fleur à la presse privée, bénéficiaire d'un « regain de dynamisme »; pourtant, il est de notoriété

publique que les journaux les plus audacieux sont régulièrement et grossièrement censurés. Contradiction entre le discours et la réalité ? Sans nul doute. Et, comme s'il souhaitait banaliser cette contradiction, Paul Biya déclare en substance : « Nous ne revendiquons ni le monopole du patriotisme, ni celui de la parole, ni celui du cœur, ni celui de la raison... »; en clair, il revendique... le droit à l'erreur ! Il doit cependant savoir que si des erreurs lui sont pardonnées, personne ne ferme les yeux sur une faute.

Quant au fameux débat des tendances évoqué plus haut (l'opposition entre les « conservateurs » et les « rénovateurs »), pour lui, il n'y a pas de problème : « Devant l'ampleur et l'urgence des tâches qui nous sollicitent, il nous semble en effet que les dogmes et les idéologies ne rendraient qu'imparfaitement compte des attentes, des ambitions et des grands rêves du peuple camerounais (...). Se défiant des querelles de clocher qui, au demeurant, traduisent davantage différentes dispositions d'esprit qu'elles n'expriment des divergences ou des clivages politiques au sein du parti, nos convictions, nos réflexions et nos actions, contribuant les unes et les autres aux solutions communément recherchées convergent vers la réalisation des mêmes objectifs. » Comme quoi il n'y a pas de partie de bras de fer au sein de l'état-major de l'U. N. C. Le combat est donc — au moins officiellement — achevé avant même d'avoir réellement commencé. Qui a gagné ? qui a perdu ? On peut épiloguer indéfiniment sur toutes les hypothèses.

Il a choisi de ne pas répondre à cette question, qu'il estime d'ailleurs ne pas en être réellement. Il a préféré parler des femmes, des jeunes et des travailleurs; probablement parce qu'il sait qu'il s'agit là d'une importante partie du corps social qu'il vaut mieux ne pas s'aliéner — l'expérience l'a bien prouvé dans d'autres pays africains. Ainsi, parlant par exemple des associations et des mutuelles à base ethnique qu'animent des femmes et des jeunes, et qui fleurissent actuellement dans le pays, Paul Biya s'est démarqué du discours habituellement négatif des représentants de l'État : « L'existence nombreuse et active de ces sociétés prouve bien la grande disponibilité de nos concitoyens à l'égard des diverses formes d'entraide qu'imposent les nécessités et les vicissitudes de la vie courante, à l'égard de celles qui pourraient se poser à leur besoin d'une solidarité agissante... Il y a là une dynamique sociale récupérable par le parti, dans sa quête perpétuelle d'unité, pourvu qu'il sache tirer des enseignements heureux de ces manifestations spontanées des solidarités naturelles, expressions des valeurs humaines qui tendent à se perdre dans les animateurs de tontines et autres réunions claniques. » Par contre, le patron de l'U. N.

C. n'a pas hésité à mettre en garde les fonctionnaires et les hommes d'affaires. Sans doute faut-il voir ici la volonté de prouver qu'il n'est pas le président de la petite bourgeoisie camerounaise, celle-là même qui, après avoir approuvé et soutenu sans nuance toutes les pratiques condamnables de l'ancien régime, s'évertue aujourd'hui à se donner un « look » de mode en clamant bien haut et fort son adhésion à la politique du « Renouveau » : « Nous condamnons, les fraudes et toutes les pratiques illégales qui tendraient à fausser les principes de la justice, et dans lesquelles, trop souvent malheureusement, s'illustrent certains de nos hommes d'affaires... Les fraudes, si constamment décriées, sont parfois le fait de militants exerçant d'importantes responsabilités au sein du parti. Ces fraudes ne sont elles-mêmes possibles que parce qu'il se sera établi un réseau de complicités entre quelques fonctionnaires et hommes d'affaires, tous également coupables de corruption, tous militants aussi de notre grand parti national. Qui donc commet des abus de pouvoir, exerce des trafics d'influence et use des passe-droits, sinon certains de nos compatriotes nantis de la puissance publique ou politique, et qui sont des militants, sinon des responsables du parti ? Ceux qui ont emprunté aux banques et qui ne croient pas devoir s'acquitter de leurs dettes se comptent également dans les rangs du parti. »

Toujours sur le plan économique, il réaffirme simplement son soutien aux petites et moyennes entreprises, seules capables de créer un tissu économique et industriel viable face à l'assaut des multinationales européennes et américaines. Dommage que le chef de l'État n'ait pas cru devoir évoquer d'autres problèmes économiques tout aussi importants (voir Diagnostic-Économie) et qu'il ait accordé si peu de place aux dossiers culturels dont l'urgence et l'acuité sont loin d'être négligeables.

Voilà donc un fort beau discours, concocté par les meilleurs spécialistes camerounais du genre. Pour eux, le verbe n'a jamais été une denrée rare. Reste cependant à traduire en faits concrets toutes ces professions de foi. L'expérience a prouvé que bien souvent, la réalisation des programmes de développement s'arrête aux intentions. Ici comme ailleurs, la léthargie collective l'a supporté trop longtemps. Parions que cette patience a des limites...

Dimanche 24 mars

Jour J ici, dit-on. Normal : le congrès tant attendu se termine, et on attend avec grand intérêt les résolutions de politique générale, de politique économique et financière, sociale et culturelle qui doivent marquer, en principe, la fin d'une époque, le début d'une nouvelle ère.

On attend aussi l'élection du comité central du parti.

Les événements se succèdent à un rythme effréné. Des trois résolutions, lues successivement par Robert Mbella, Étienne Tsama et Joseph Owona, seule la première — « Politique générale » — présente un quelconque intérêt. Même si (c'est la règle du genre elle est truffée de professions de foi qui souvent sont comme des slogans vides de sens.

Ensuite, une résolution portant changement de dénomination et modification des statuts du Parti est votée à l'unanimité :

« Le congrès du parti de l'Union nationale camerounaise réuni à Bamenda du 21 au 24 mars 1985,

- Considérant le vœu émis tant par les militants des organes de bases que par les congressistes, indiquant la nécessité de changer la dénomination et de réadapter les statuts du parti aux impératifs de changement découlant de la politique de Renouveau national prônée par le président de la République S. E. Paul Biya, président national, et tendant à rassembler tous les Camerounais sans exclusive pour favoriser la participation de tous à l'œuvre de construction nationale;
- Considérant notamment l'appel par le président national du parti dans son magistral rapport de politique générale visant à l'avènement d'une société nouvelle fondée sur le libéralisme communautaire;
- Vu les dispositions de l'article 60 des statuts, Décide :

Article premier : Le parti de l'Union nationale camerounaise en abréviation U. N. C. devient le parti du Rassemblement démocratique du peuple camerounais, en abréviation R. D. P. C.

Article 2 : Les statuts, devise et emblème dudit parti sont modifiés en conséquence.

Fait à Bamenda le 24 mars 1985 ».

*

* *

Le temps fort de la journée est assurément l'élection des membres du comité central de ce nouveau parti. Il comprend 85 membres dont 65 titulaires et 20 suppléants.

Membres titulaires :

1. Mpito Briende, 2. Ze Nguele, 3. Adjibolo Philémon, 4. Doumba Joseph-Charles, 5. Samba Alphonse, 6. Sadou Daoudou, 7. Hamadjoda Adjoudi, 8. Allahamdou Pierre, 9. Ali Mamouda, 10. Biyo'o Olinga, 11. Ndong Essomba, 12. Onobiono James, 13. Ekani Denis, 14. Abondo Jérôme, 15. Tchoungui Simon-Pierre, 16. Amye Gérard, 17. Emah Basile, 18. Mayi Matip, 19. Ava Ava Jean, 20. Essomba René, 21. Mme Pahane Julienne, 22. Bouba Danky, 23. Aboubakar Wabbi, 24. Houly Harambe, 25. Kalvokqou Rigobert, 26. Boubakar Tchoulde, 27. Cavaye Yeguie Djibril, 28. Mme Burnley, 29. Mbella Mbappe, 30. Titi Gottlieb, 31. Sack Joseph, 32. Kondo Samuel, 33. Tchanque Pierre, 34. Mme Ekindi Ruth, 35. Mme Bassong Isabelle, 36. Djingui Bobo, 37. Sadou Hayatou, 38. Ousmanou Ahidjo, 39. Hadj Abdoulaye, 40. Moussa Maliki, 41. Fonlon Bernard, 42. Nsakwa Ngi Peter, 43. Mme Mua Josepha, 44. Ngu Foncha John, 45. Ngu Anomah Vactor, 46. Fofe Joseph, 47. Noucti Tchokwango, 48. Nkuete Jean, 49. Tazanou Gabriel, 50. Nye Kamga, 51. Nwali Penja Lobe Ekwele, 52. Sengat Kuo François, 53. Awunti Chongwan, 54. Elangwe Henry, 55. Ngongang Ouandji, 56. Mbombo Njoya, 57. Nji Vah Zacharie, 58. Mengueme Jean-Marcel, 59. Zambo Joseph, 60. Ngang Mbile Samuel, 61. Endeley Emmanuel, 62. Kima Tabong Michaël, 63. Ebongalame Thomas, 64. Chief Mukete Victor, 65. Ali Mahamat.

Membres suppléants :

1. Nyassa Claude, 2. Hamoa Hamatoukour, 3. Fonda Shang Lawrence, 4. Bouto Daniel, 5. Ncha Simon Eno, 6. Fossi Valentin, 7. Owona Joseph, 8. Njoh Mouelle Ebénézer, 9. Bandolo Henri, 10. Kange Ewane Fabien, 11. Eno Belinga, 12. Labarang Mohamed, 13. Maïmo Hermann, 14. Mpouma Léonard-Claude, 15. Babale Abdoulaye, 16. Vamoulké Amadou, 17. Etoga Florent, 18. Ngango Georges, 19. Mekoule Enock, 20. Wilfried Ndonko.

Les uns et les autres en sont encore à spéculer sur les significations des différents changements lorsque Paul Biya prononce son discours de clôture.

*

* *

La tentation est grande, lorsque l'on fait de l'analyse politique de céder au radicalisme devant un tel résultat. Et pour cause : la politique camerounaise nous apprend le scepticisme et le doute. L'art de tout

remettre en question; même des choses qui, à priori, ne le méritent pas. Je retiens un passage essentiel dans ce texte : « Le parti aujourd'hui, s'identifie désormais à l'idée de rassemblement, comme à l'idée de progrès. Il est ouvert à toutes les sensibilités nationales, réceptif à toutes les idées et opinions susceptibles de contribuer positivement à la poursuite heureuse de l'œuvre de construction nationale. Si donc tous les Camerounais de bonne foi, quels qu'ils soient, où qu'ils se trouvent, quoi qu'ils pensent, veulent bien prendre la voie de l'avenir, solidaires de leurs autres compatriotes, dans le respect des lois et des institutions de la République, eh bien, voici le lieu de rassemblement du peuple camerounais » !

L'U. N. C. transformée, par une opération juridique d'une extrême complexité, en un nouveau cadre, instrument devant canaliser toutes les énergies. Est-ce possible ? Ce nouveau parti a-t-il les moyens de son ambition ou est-il structurellement incapable de générer la société camerounaise de demain ? Assistera-t-on dans les années qui viennent à un débat qui soit un minimum démocratique même s'il est vrai qu'une discussion de fond ne peut se faire si ceux qui pensent autrement sont exclus ?

Le Congrès de Bamenda apparaîtra à certains comme « un rendez-vous manqué »; il n'en marquera pas moins un déblocage — fût-il minime — de la situation politique. Certes, ce qui frappe le plus, c'est une certaine continuité dans le choix des membres du Comité central : les « grands équilibres » ethniques sont scrupuleusement respectés. Mais il y a quelques nouveautés. D'abord, sur les 41 membres élus et 10 désignés lors du précédent congrès (Bafoussam, 1980), 28 ne font plus partie du nouveau comité central.

Il s'agit de :

1. Aminou Oumarou, 2. Assale Charles, 3. Ayissi Mvodo Victor, 4. Bala Mbarga, 5. Bol Alima Gibering, 6. Bouba Bello Goni, 7. Bwele Guillaume, 8. Ndjoumo Claude-Daniel, 9. Mme Ebanda Isabelle, 10. Egbe Tabi Emmanuel, 11. Ekwabi Ewane Jean, 12. Gueime Garba, 13. Hayatou Ahmadou, 14. Kame Samuel, 15. Mme Keutcha Julienne, 16. Kwayeb Enock, 17. Maliki Adjia, 18. Malouma Raymond, 19. Mamadou Ouceiny, 20. Nji Nchouwat Yacoubou, 21. Sabal Lecco Félix, 22. Sandjol Zambo Frédéric, 23. Sohaing André, 24. Teinkela Jean, 25. Touomou Étienne, 26. Mme Tsanga Delphine, 27. Walidjo Wassia, 28. Yondo Marcel.

Parmi ces personnalités évincées, Félix Sabal Lecco (ex-président du conseil économique et social, secrétaire politique du parti de 1980 à

1983); Marcel Yondo (ex-ministre des Finances); Charles Assalé (ex-premier ministre); Victor Ayissi Mvodo (ex-ministre de l'Administration Territoriale secrétaire politique de 1970 à 1980); Delphine Tsanga (ex-ministre des Affaires sociales, présidente de l'Organisation des femmes de l'U. N. C. depuis 1966 !); Guillaume Bwele (ex-idéologue du parti, ministre de l'Information et de la Culture de 1979 à 1983); Enoch Kwayeb (ex-ministre des Affaires étrangères); André Sohaing, l'un des plus riches et des plus puissants hommes d'affaires du pays, etc.

Parmi les nouveaux venus, on compte un grand nombre de diplômés de l'enseignement supérieur (une cinquantaine environ, sur les 83 membres titulaires et suppléants) et des entrepreneurs dynamiques — cas de Samuel Kondo, président du syndicat des industriels et patron de la société SOCARTO; Pierre Tchanque, ancien secrétaire général de l'UDEAC et patron des Brasseries NOBRA; James Onobiono, ancien professeur à l'école polytechnique de Yaoundé, manager des sociétés FAEM et SITABAC; Joseph Sack, ancien directeur de la banque centrale de Douala, patron de SATPLASTIC et SAFIL... En associant ainsi à la chose politique des patrons d'entreprises privées prospères, auréolés d'une réputation plutôt bonne, Paul Biya essaie de prouver que le « Renouveau » n'a plus besoin d'affairistes, mais d'entrepreneurs ayant une certaine éthique.

Une petite surprise : le maintien de deux apparatchiks de l'ancien régime, Sadou Daoudou et Abdoulaye Yadjé. Deux hommes de l'ancienne province du nord. L'explication ? Ces deux-là sont plus influents dans leur région natale que des gens comme Sadou Hayatou, Abdoulaye Babalé ou Mohamed Labarang. Ayant été pendant deux décennies des fidèles d'Ahamadou Ahidjo, ils ont usé de leur pouvoir politique pour se tisser des relations solides avec les administrateurs et les chefs coutumiers locaux. Leur autorité sur ceux-ci est aujourd'hui non négligeable.

*

* *

Douze mois après la tentative de putsch d'avril 1984, le chef de l'État camerounais semble avoir élargi son champ de manœuvre politique. Au point que l'on pourrait même se demander si, finalement, les événements du 6 avril ne lui ont pas servi... Il dispose maintenant de l'autorité nécessaire pour tenir tous les grands centres de décision de l'appareil d'état. Mieux : en « solidifiant » sa légitimité, il place *de facto* hors-la-loi tous ceux qui, dans l'armée ou au sein du parti,

sauraient s'élever contre lui. Reste à savoir quelle utilisation il compte faire d'un charisme ainsi renforcé.

Pour un Cameroun pluriel

Quel Cameroun demain ? S'il est une question que tout le monde s'accorde à reconnaître comme étant la plus importante, c'est bien celle-là. L'analyste qui s'interroge à ce sujet mi-1985 ne peut qu'étudier les structures existantes — ceci a été l'objet de mon Diagnostic — et évaluer le poids et le comportement des hommes qui ont été choisis pour faire fonctionner ces structures. Loin de moi l'idée de réaliser un *who's who*, ou une quelconque sociologie du personnel dirigeant actuel. Pour deux raisons : d'abord, au Cameroun plus que n'importe où ailleurs, ce personnel est changeant et divers. L'incohérence guette donc toute tentative d'évaluation individuelle. Ensuite, la science politique enseigne que toute étude doit prendre en compte des critères généraux, et qu'il faut privilégier la globalité au détriment des cas particuliers.

La « globalité » ? Disons plutôt l'équipe dirigeante. C'est-à-dire tous les hommes qui détiennent réellement un certain pouvoir, et non un petit groupe d'entre eux. Soutenir par exemple que les barons du régime de Paul Biya s'appellent seulement François Sengat Kuo, Jean-Marcel Mengueme et Joseph Charles Doumba, c'est faire preuve d'un simplisme déroutant ! C'est oublier l'organigramme parallèle (et occulte), cette force mystérieuse commune à tous les régimes politiques du monde — surtout ceux d'Afrique —, force sans laquelle aucune grande décision n'est prise. Et, qui connaît un tant soit peu le système politique camerounais et la personnalité même de Paul Biya, sait l'importance des suggestions de quelques parents et amis (souvent étrangers) dont les noms n'apparaissent jamais dans aucune presse...

Mais il reste néanmoins une certaine marge de manœuvre au politiste qui analyse le visible. Celui qui ne cède pas aux schémas faciles du genre « les 2 hommes du président ». Celui qui examine l'évolution des uns et des autres aux plus hautes fonctions officielles. En l'occurrence, on peut raisonnablement estimer que l'élection des douze membres du bureau politique du R. D. P. C. le 21 avril permet de faire un commentaire sur la qualité des apparatchiks « officiels », donc sur la philosophie des politiques qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années. Ces douze « décideurs » sont François Sengat Kuo, Salomon Tandeng Muna, Luc Ayang, Joseph Charles Doumba, Ibrahim Mbombo Njoya, Basile Emah, Bello Bouba Goni, Michael Kima Tabong, Sadou Hayatou, Jean-Marcel Mengueme, Théodore Mayi Matip et Jean Nkuete.

La plupart d'entre eux se retrouvent, avec d'autres membres du comité central, aux postes d'exécution :

- *Secrétaire politique* : François Sengat Kuo 1^{er} adjoint : Jean-Marcel Mengueme; 2^e adjoint : Peter Nsakwa Ngi.
- *Secrétaire à l'organisation* : Joseph Charles Doumba; 1^{er} adjoint : Joseph Fofe; 2^e adjoint : Robert Mbella Mbappe.
- *Secrétaire administratif* : Thomas Ebongalame; 1^{er} adjoint : François Biyo'o Olinga; 2^e adjoint : Zacharie Nji Vah.
- *Secrétaire à la Presse, à l'Information et à la Propagande* : Sadou Hayatou; 1^{er} adjoint : Henry Flangue; 2^e adjoint : Elisabeth Bassong.
- *Secrétaire aux affaires économiques et sociales* : Jean Nkuete; 1^{er} adjoint : Samuel Kondo; 2^e adjoint : Jérôme Abondo.
- *Secrétaire aux affaires syndicales* : Bello Bouba Goni; 1^{er} adjoint : René Zé Nguele; 2^e adjoint : J. Bernard Ndongo Essomba.
- *Secrétaire aux affaires féminines* : Samuel Ngang Bile; 1^{er} adjoint : Victor Anomah Ngu; 2^e adjoint : Gwendoline Burnley.
- *Secrétaire à la jeunesse* : Adjoudji Hamadjoda; 1^{er} adjoint : Jean Ava Ava; 2^e adjoint : Joseph Mua.
- *Secrétaire à l'inspection* : Joseph Chongwan Awunti; 1^{er} adjoint : Joseph Sack; 2^e adjoint : James Onobiono.
- *Trésorier Général* : Basile Emah; 1^{er} adjoint : Houly Harambe; 2^e adjoint : Alphonse Samba.

Commissaires aux comptes : Gottlieb Titti; Penja Nwabi; Lobe Ekuele.

Commissaires aux conflits : Pierre Tchanque; Joseph Zambo.

- *Conseillers* : Théodore Mayi Matip; Bouba Danki.

Égrenés comme cela, ces noms n'apportent rien que l'on ne sache déjà; ils résultent d'un savant dosage entre « anciens » et « nouveaux ». Mais lorsqu'on les porte sur une carte du pays, on perçoit mieux la règle d'or de la distribution des responsabilités : le fameux équilibre ethno-régional.

Ce choix montre bien la décision prise par Paul Biya : poursuivre au moins dans une certaine mesure la politique adoptée par son prédécesseur dans la répartition des rôles importants. Est-ce la meilleure solution ?

Pour ma part, j'en doute. Certes, je comprends bien que l'écrasante majorité des Camerounais cette frange de la population que l'on appelle pudiquement « le pays profond » —est encore sensible, dans

ses jugements, à l'origine ethnique ou régionale des acteurs de la vie politique. Cette attitude ne me semble pas justifier cependant par la pérennité d'une politique dont l'officialisation avait même fait l'objet d'un décret, le n° 82/407 du 7 septembre 1982; voici le texte de l'arrêté d'application (n° 010 467/MF P/DC) :

« Article 1^{er} — Le présent arrêté fixe, en application, les dispositions du décret n° 82/407 du 7 septembre 1982 susvisé, les quotas des places réservées aux originaires de chaque province ainsi qu'aux anciens militaires sans distinction d'origine, candidats aux concours administratifs d'entrée aux différentes catégories de la Fonction publique et aux concours donnant accès aux établissements nationaux de formation.

Article 2 — Compte tenu de l'importance démographique et du taux de scolarisation de chaque province, les quotas de places réservées aux candidats originaires de chacune d'elles ainsi qu'aux anciens militaires, sont arrêtés comme suit :

Province du centre sud 19 %

Province de l'est 4 %

Province du littoral 12 %

Province du nord 30 %

Province du nord-ouest 12 %

Province de l'ouest 13 %

Province du sud-ouest, 8 %

Anciens militaires 2 %

Article 3 — En ce qui concerne les établissements nationaux de formation, les concours d'entrée obéissent aux mêmes règles de répartition ci-dessus, sur décision du ministre chargé de la Fonction publique (93) en accord avec les ministres de tutelle de ces établissements.

Article 4 — Est considérée comme province d'origine d'un candidat, la province dont ses parents légitimes sont originaires.

Article 5 — Les places réservées aux candidats d'une province ou aux

anciens militaires, mais non pourvues par les candidats réservataires, peuvent être réparties proportionnellement aux autres candidats.

Yaoundé, le 4 octobre 1982. »

Mon appréciation peut sembler sévère. Le problème exige d'être considéré avec sévérité : le président de la République ne doit pas toujours caresser ses compatriotes dans le sens du poil. Le tribalisme est la gangrène la plus vicieuse qui guette la société camerounaise. La politique d'équilibre régional pratiquée par Ahmadou Ahidjo pendant plusieurs décennies, n'a pas résolu le problème. À peine a-t-elle contenu rancœurs et passions. Il s'agit maintenant d'attaquer le mal par la racine. Or, les dosages selon l'origine des hommes n'endiguent pas le tribalisme — quelque fois même, il le suscite — et, surtout ne contribue en aucune façon au développement du pays.

*

* *

Quel Cameroun demain ? Sûrement un pays pluriel. À l'appui de cette affirmation que d'aucuns jugeront sans doute utopiste, deux affaires qui ont récemment agité le paysage politique national. Deux affaires apparemment sans aucun lien entre elles, mais dont la leçon me semble...

1 - L'affaire Blaise Pascal Talla

Dans J. A. n° 1 258 du 13 février 1985, François Soudan raconte cette époustouflante affaire :

« Pénible certainement, comique parfois et toujours à deux doigts de la tragédie, l'histoire qu'a vécue, entre le 6 novembre et le 29 décembre 1984, Blaise-Pascal Talla, 38 ans, chargé de mission au Groupe Jeune Afrique, est avant tout banale et exemplaire. Banale parce que les affaires de ce genre, où la malveillance débouche sur le cachot, où la dénonciation fabriquée peut entraîner la mort, sont quotidiennes dans cette Afrique où les droits de l'homme appartiennent au domaine de l'abstraction, voire de la subversion. Exemplaire parce que Blaise-Pascal Talla a été libéré sur décision présidentielle, après qu'une commission d'enquête officielle n'ait pas hésité à désavouer ceux qui avaient monté contre lui les plus graves accusations.

Certes, Talla avait une double chance : celle d'être connu, celle aussi

d'appartenir (depuis plus de douze ans) à un groupe de presse où personne, à aucun moment, n'a songé à l'oublier, à le laisser pourrir et croupir en échange d'on ne sait quelle honteuse gratitude. Mais, sans ces hommes honnêtes pour qui l'injustice n'est pas inévitable, Blaise-Pascal Talla ne serait pas aujourd'hui du monde des hommes libres.

L'affaire que nous racontons ici, et dont nous avons reconstitué les détails après plusieurs semaines d'enquête, se déroule au Cameroun, entre Bafoussam et Yaoundé — mais chacun de nos lecteurs comprendra qu'elle aurait pu se situer presque partout ailleurs.

Bandjoun, province de l'Ouest, à vingt kilomètres de Bafoussam, le dimanche 4 novembre 1984 au matin... Une Peugeot 505 s'arrête devant les grilles d'une vaste propriété située un peu à l'écart de la grande piste. Deux hommes en habits civils descendent : l'inspecteur Nkoumou et le commissaire Gabriel Bandibeno, responsable du C. E. I. (contrôle émigration-immigration) de Bafoussam. « *Le propriétaire, M. Talla, est absent* » explique le maître d'hôtel, appelé par le gardien : « *il assiste aux cérémonies de deuil du chef Fotué Kamga, vous ne pouvez pas entrer* ». Sans un mot d'explication, les deux policiers regagnent leur 505 et s'éloignent.

Le maître d'hôtel, Paul Fantimoui, et le gardien sont perplexes : Bandibeno est un familier de la propriété où Talla le reçoit souvent. Pourquoi donc cette visite mystérieuse ? Ce qu'il ignore — et qui sera le nœud de toute l'affaire — c'est que le même Gabriel Bandibeno avait, à plusieurs reprises depuis sept mois, tenté de monnayer sa protection auprès de Blaise-Pascal Talla : « *J'ai reçu des ordres confidentiels pour vous surveiller. Montrez- vous généreux et j'oublierai ma mission.* » Talla avait refusé.

De retour à Bafoussam, à 13 h 30, la 505 s'immobilise devant le palais du gouverneur de la province de l'Ouest, Conrad Eyoum Essombe. Un homme jeune, récemment nommé à cette fonction et dont la réputation d'intégrité ne se démentira pas. Le chauffeur claque la porte de la Peugeot, pénètre dans le bâtiment et entre dans le bureau du gouverneur. Est-ce Bandibeno ? Non, c'est Guillaume Meka Makong, chef du service provincial de la sûreté de l'Ouest et supérieur hiérarchique du commissaire. La 505 lui appartient; il l'avait prêtée à Bandibeno le matin même pour cette étrange visite à laquelle il a sans doute jugé plus prudent de ne pas s'associer.

Meka raconte au gouverneur la visite matinale de son adjoint et lui demande l'autorisation d'aller perquisitionner dans la résidence de Blaise-Pascal Talla : « *J'ai des renseignements sûrs; il y a dedans un*

véritable arsenal. Il faut une action de police immédiate ! » Très fermement, le gouverneur refuse. Meka obtient tout de même la convocation pour le lendemain du comité mixte de sécurité, sorte d'instance provinciale suprême pour ce qui touche à l'ordre public. Il espère ainsi arracher une décision qui lui soit favorable.

Lundi 5 novembre dans la matinée, ils sont tous là en effet, réunis dans le bureau de Conrad Eyoum Essombe : le gouverneur, le commandant du 5^e secteur de l'armée, le chef de la légion de gendarmerie, le responsable provincial du Centre national de documentation (CND-renseignements), celui de la sûreté, et, bien sûr, Bandibeno. La discussion devient très vite orageuse, d'autant que Bandibeno et Meka ont un allié de poids dans la place : le lieutenant-colonel Pierre Enama Essomba, responsable de la gendarmerie. Tous trois insistent beaucoup pour que la perquisition intervienne le plus rapidement possible. Il y a urgence, affirment-ils, et les renseignements recueillis par Bandibeno en recourent bien d'autres. « *Non* », répond le gouverneur, appuyé par les autres participantes à la réunion, « *il ne faut pas inquiéter ce citoyen; je demande qu'on attende son retour.* » Furieux, Meka se rend alors chez le procureur de la République, puis chez le procureur général de Bafoussam. Nouveaux refus.

Que faire ? Guillaume Meka Makong n'hésite pas longtemps. Rien de tel que le fait accompli; on se débrouillera ensuite pour dissimuler cette petite infraction aux lois, confie-t-il à ses comparses... D'autant qu'avec ce que l'on va dénicher chez Talla, ce sera le tableau d'avancement plutôt que le conseil de discipline. On y va ?

Ils y vont. La nuit tombe sur Bandjoun : un peloton mobile de la police, une dizaine de gendarmes, huit camions, Meka, Enama et Bandibeno en tête. Le mur de clôture est escaladé, le gardien promptement neutralisé — et arrêté. La fouille commence, minutieuse, dévastatrice. Les dépendances tout d'abord, puis la résidence elle-même dont les portes sont découpées au chalumeau par un artisan de Bandjoun réquisitionné pour les besoins de la cause. Une vraie tornade. De retour à Bafoussam, Meka téléphone à Yaoundé au délégué général à la Sûreté, Ekani. Il grossit volontairement les bribes de présomptions dont il dispose, omet soigneusement de rappeler les refus successifs du gouverneur et des procureurs, passe sous silence la perquisition totalement illégale à laquelle il vient de se livrer... et obtient le feu vert pour agir. À Douala, Blaise-Pascal Talla apprend le 6 au matin, par un transporteur routier qui effectue la « ligne » Bandjoun-Douala, que sa propriété a été mise sous séquestre. Aussitôt,

il prend l'avion pour Yaoundé et se rend au cabinet du délégué général à la Sûreté. Il est immédiatement reçu. « *Je viens de recevoir un message de la police de Bafoussam* », explique Ekani : « *des casques lourds, des bérets militaires, trois pistolets de guerre, des fusées de signalisation et des appareils de transmission ont été saisis chez vous. Je ne peux rien vous dire d'autre. Allez à Bafoussam avec deux commissaires. Je prends acte de ce que vous vous êtes spontanément présenté à mes services.* »

À 22 h ce soir-là, Blaise-Pascal Talla et ses deux accompagnateurs sont donc assis, dans le bureau du gouverneur de la province de l'Ouest, en face de Meka Makong. Les deux commissaires de Yaoundé précisent qu'ils n'ont pas arrêté Talla, mais qu'ils l'ont simplement, sur sa demande et sur celle de son supérieur, « *accompagné* » jusqu'à Bafoussam. Leur mission est donc terminée. Meka — qui, dans la journée, a dirigé lui-même une seconde perquisition de la résidence, allant jusqu'à faire percer le coffre — explose littéralement : « *Il n'est pas question d'arrêter cette affaire ! Nous avons saisi d'autres armes aujourd'hui; de plus, selon mes informations, il existe dans les sous-sols une cachette pleine de munitions. Tant que nous ne l'aurons pas découverte, l'incarcération de cet homme est indispensable.* » Talla proteste : il ne connaît chez lui que trois fusils de chasse et un pistolet dûment déclaré. « *Vous mentez* », rétorque Meka; « *de toute façon, j'ai reçu de Yaoundé l'ordre de vous garder à vue.* » Il est 23 h. Blaise-Pascal Talla est conduit dans les locaux du service provincial de la Sûreté, brutalement déshabillé et jeté, nu, dans un cachot au sol détrempé. Le cauchemar commence.

Le lendemain matin, 7 novembre, Talla est emmené jusqu'à sa propriété. On procède à une troisième fouille de la résidence et la cour est défoncée à coups de pioche dans l'espoir de faire apparaître le fameux bunker. Dans l'après-midi, Talla est conduit à Bafoussam, déshabillé à nouveau et incarcéré. Il n'a pas mangé depuis vingt-quatre heures. Cette seconde nuit est particulièrement pénible à cause du froid; le détenu est malade et vomit du sang. Il a de violents maux de ventre.

Le 8, il est encore traîné à Bandjoun, car Meka croit savoir qu'il existe, sous la niche du chien, un souterrain menant à ce sous-sol bétonné qui est devenu pour lui une véritable obsession. On creuse mais, évidemment, on ne trouve rien. Nouveau retour à Bafoussam, nouvelle incarcération. À 15 h, au milieu d'un nuage de poussière, dans un vacarme assourdissant, un hélicoptère dépêché par la sûreté de Yaoundé et dans lequel le délégué général Ekani a lui-même pris

place, se pose sur la grand-place de Bafoussam. Les badauds s'agglutinent; ils seront plusieurs centaines, les yeux écarquillés, à voir Blaise-Pascal Talla, revêtu d'un simple pyjama, menottes aux mains et encadré par trois policiers et trois gendarmes, s'effondrer dans la carlingue de l'hélicoptère. Juste avant qu'il soit à bord, Bandibeno lui glisse à l'oreille : « *Mon pauvre ami, c'est fini pour vous. Vous serez pendu à Yaoundé.* » Sur quelles certitudes se base le commissaire Gabriel Bandibeno pour apparaître aussi définitif ? Sur les éléments du rapport que son chef, Guillaume Meka Makong, va expédier le lendemain au délégué général à la Sûreté et qui constituera l'unique dossier d'accusation contre Blaise-Pascal Talla. Ce rapport se conclut, en effet, sur cette petite phrase péremptoire : « *On peut affirmer, même avant l'aboutissement de l'enquête, que M. Talla est susceptible d'être accusé d'atteinte à la sécurité de l'État.* » Certes, Meka reconnaît que les saisies sont peu nombreuses — cela, affirme-t-il, est dû au « *flottement préjudiciable du gouverneur, qui nous a empêchés à coup sûr de réaliser des saisies plus substantielles* ». Mais il n'empêche; les renseignements et les preuves recueillies permettent de lui imputer « *la détention illégale d'effets militaires, d'armes et de munitions de guerre; la complicité de rébellion et de subversion.* » De quoi, effectivement, vous envoyer à la potence sans coup férir...

Est jointe à ce rapport une « *Liste récapitulative des objets saisis au domicile du nommé Talla Blaise-Pascal* », sorte d'inventaire ubuesque dans lequel se bousculent un blouson kaki et un transistor japonais, trois sacs d'engrais vides (*sic*) et « *un casque lourd couleur rouge* » (qui est en fait un casque de chantier), trois fusils de chasse et deux boîtes de cirage vides, une taie d'oreiller, douze rampes de lancement pour feux d'artifice (baptisées pour les besoins de la cause « *fusées de signalisation* ») et un porte-clefs, un pardessus « *type homme de troupe* », quatre pistolets d'alarme et huit pinces à linge... Cela prêterait à sourire si Meka - qui est tout de même le patron de la sécurité dans la province de l'Ouest — n'en concluait dans son rapport que Talla est « *un espion dans son propre pays* ».

Le jeudi 8 novembre « l'espion » est donc transféré à Yaoundé et incarcéré dans les bâtiments de la sécurité militaire — situés à l'intérieur de l'enceinte du ministère des Forces armées. Ses conditions de détention s'améliorent sensiblement : un matelas, trois couvertures et l'autorisation de recevoir la nourriture préparée par l'épouse de son oncle. Très rapidement avertie de son arrestation, la présidence a, en effet, donné des ordres stricts pour que Talla soit traité convenablement. Il le sera, tout comme le sont le capitaine Salatou et le commandant Ibrahim, condamnés à mort en février 1984, puis

graciés (mais on les disait, depuis, « disparus ») et dont la chambre — gardée jouxte celle de Talla.

Dès qu'il a eu connaissance de l'affaire, le chef de l'État, Paul Biya, s'est personnellement penché sur le dossier — qu'il suivra jusqu'au bout — et a ordonné la constitution d'une commission nationale d'enquête. Formée le 16 novembre, celle-ci se réunit pour la première fois le 19, dans une grande salle climatisée du ministère, pour entendre Blaise-Pascal Talla. Placée sous la présidence du commissaire divisionnaire Joseph Mfou'ou Mvondo et du colonel Louis Lambidjeck, elle se compose de sept membres appartenant aux différents corps de sécurité - armée, police, gendarmerie. « *Nous sommes dans un pays de droit* », explique l'un d'eux en guise de préambule, « *vous pouvez parler sans crainte; expliquez-vous.* » Talla demande alors que l'on présente, un par un, les objets saisis à son domicile et que l'on a enveloppés dans de grands sacs de plastique. Sur chacun d'entre eux, il s'explique, avec calme. Les membres de la commission écoutent, prennent des notes, acquiescent : pour la plupart d'entre eux, il est d'ores et déjà évident que cette accusation est une machination.

Ce même lundi 19 novembre, à 23 heures, la radio nationale diffuse un court communiqué qui, pour des milliers de Camerounais, fait l'effet d'une explosion : « M. Blaise-Pascal Talla, journaliste, actionnaire et chargé de mission dans le groupe de presse Jeune Afrique, a été arrêté récemment par nos forces de l'ordre. Au cours d'une perquisition effectuée dans sa résidence (...) plusieurs effets militaires ont été découverts, notamment des tenues complètes (y compris des casques), des armes, des munitions, des fusées de signalisation et des matériels de transmission militaire. » Le lendemain matin, l'« information » est reprise à la une du quotidien Cameroon Tribune; elle sera commentée et développée (de quelle façon !) tout au long de la semaine par plusieurs journaux privés paraissant à Douala et à Yaoundé.

Prévenue depuis plusieurs jours de l'arrestation de son collaborateur, la direction de *Jeune Afrique* a, de son côté, entamé démarches et prises de contacts. Non pas par automatisme — personne ne peut prétendre à l'immunité judiciaire —, mais parce qu'aucune preuve de la culpabilité de Talla n'a été fournie par qui que ce soit. Agir publiquement ? Le débat est vite tranché : ce serait le moyen le plus sûr d'« enfoncer » Talla. Mieux vaut privilégier la discrétion et prévoir tous les garde-fous possibles. Le 26 novembre, Béchir Ben Yahmed expédie à une avocate renommée de Douala, M^e Alice N'Kom, le télex suivant : « *Ai le plaisir vous confirmer que nous vous constitutions pour la défense de notre collaborateur B. -P. Talla arrêté il y a près de quinze*

jours. Vos honoraires seront pris en charge par notre entreprise. Nous estimons de notre devoir de prêter assistance à l'un de nos salariés présumé innocent tant qu'il n'est pas condamné. Nous ne connaissons de ce qu'on lui impute que les échos de presse et les rumeurs. Je vous remercie de ce que vous ferez pour que ses droits soient préservés et sa défense assurée. »

Le 6 décembre, la commission nationale d'enquête clôt son instruction. Chacun de ses membres rédige ses propres conclusions, centralisées par le ministre des Forces armées et remises à la présidence. L'une d'entre elles, résumant semble-t-il l'opinion générale des « sept sages », se termine par ces phrases « le Groupe Jeune Afrique suit de près cette enquête... Cette affaire, où semblent avoir été mêlés des intérêts personnels, mérite une attention bien particulière et un arbitrage équitable qui permettra de rehausser ou de ternir l'image de marque de notre pays car il faut des éléments de preuve consistants pour inculper quiconque. À l'heure du Renouveau, les rumeurs ne devraient plus servir pour culpabiliser un individu. » Conseils remarquables de prudence et de pondération politiques...

Pour complément d'enquête, Blaise-Pascal Talla est alors transféré, ce même 6 décembre, à bord d'une Fiat blanche, dans un « poste de recherche » du Centre national de documentation, situé dans le quartier de Kodengui, non loin de la prison centrale et connu sous le nom de Brigade mixte mobile. Le C. N. D. dépend de la présidence et les consignes données par le chef de l'État ont manifestement suivi le transfert de Talla : sa dignité sera respectée et l'on veillera sur sa santé. Le 29 décembre, à 17 h 50, la porte de sa cellule s'ouvre enfin. On l'emmène dans le bureau du commissaire où un haut fonctionnaire de la présidence lui lit un document ordonnant sa mise en liberté immédiate, la restitution de tous ses biens et de ses comptes bancaires mis sous séquestre. « *M. le Président*, ajoute-t-il, a tenu à ce que le message suivant vous soit transmis : en tant que premier magistrat de la République, il a le souci de faire respecter la loi et de protéger les citoyens et leurs biens. Au Cameroun, la liberté est un droit fondamental même s'il existe parfois des fonctionnaires qui commettent des abus de droit dans un but personnel. »

Blaise-Pascal Talla est libre. Après cinquante-trois jours à l'ombre, le soleil, enfin.

2 - L'affaire Joseph Sende

S'il est une affaire qui, dans un autre registre, illustre bien la difficulté qu'éprouve le gouvernement camerounais à élaborer une politique cohérente vis-à-vis de l'opposition clandestine le pays vit sous le

régime du parti unique depuis 1966 -, c'est assurément l'affaire Joseph Sende. Révélateur en effet, le cas de ce médecin généraliste de soixante ans, détenu durant plusieurs mois au Quartier Général de la Brigade Mixte Mobile (unité para-militaire installée sur les hauteurs de la capitale), officiellement pour une garde à vue, dont la durée maximale prévue par la loi est de 24 heures...

Tout a commencé le 31 janvier 1985. Agissant au nom de l'U. P. C., Joseph Sende a déposé une plainte (lettre n° 84/024/L/CDS), à la chambre administrative de la Cour Suprême de Yaoundé, contre l'État camerounais. But proclamé de ce recours : « Annuler la décision par laquelle le gouvernement étouffe arbitrairement les activités de l'U. P. C. sur toute l'étendue du territoire national ». Entreprise pour le moins audacieuse !

Son argumentation ? « L'U. P. C. est un parti politique jouissant d'une existence légale au regard des textes en vigueur et notamment de la Constitution du 2 juin 1972. Créée le 10 avril 1948, elle avait été dissoute le 13 juillet 1955 par un décret du gouvernement français.

Après la proclamation de l'indépendance du Cameroun le 1^{er} janvier 1960, l'un des premiers actes de souveraineté du nouveau gouvernement que présidait Ahmadou Ahidjo fut l'abrogation du décret du 13 juillet 1955 et le rétablissement de ce parti dans sa légalité, par décret n° 60-46 du 25 février 1960 ».

Publié dans le journal officiel du 16 mars, page 385, ce décret reste toujours en vigueur. Toujours dans cette plainte, Joseph Sende affirme avoir été convoqué deux fois par le Directeur Général du Centre National de Documentation, en vue d'une « mise en garde authentique et ferme » : d'abord, le 26 octobre 1983, à la suite des réunions upécistes tenues à son domicile : Ensuite, le 9 février 1984, à cause... d'une motion de félicitation qu'il aurait adressée — au nom de son Parti — à Paul Biya, après son élection à la présidence de la République.

L'affaire suscite une grande effervescence au sein de l'intelligentsia. Pour d'aucuns, Joseph Sende n'est qu'un imposteur qui cherche à se faire de la publicité. Pour d'autres, au contraire, son action est positive, car elle illustre la soif du pluralisme qui anime nombre d'intellectuels. Lors de l'audience qui a lieu le 1^{er} février, se produit un incident : le défenseur du plaignant, Maître Pierre Brauw, avocat français du barreau de Paris, est absent, n'ayant pu obtenir de visa d'entrée au Cameroun. Et, selon Otto Pondi, président de la Cour, il n'aurait d'ailleurs pu participer aux débats, *« vu qu'il ne remplit pas*

Joseph Sende demande alors le renvoi du jugement. En vain : Maître Ngon A Rikong, l'avocat de l'État camerounais, s'y oppose, estimant que cette demande n'est qu'une « *manœuvre dilatoire pour gagner du temps* ». Dès lors, les choses vont vite; le même jour à dix-sept heures, le verdict est rendu : le plaignant est débouté par la Cour Suprême. Pour deux raisons principales : d'abord il est toujours considéré comme étant membre de l'Union Nationale Camerounaise, parti unique au pouvoir (rebaptisé R. D. P. C. lors du congrès de Bamenda) dans lequel il aurait activement milité jusqu'en 1980. Ensuite, il ne bénéficie d'aucune procuration légale qui l'autorise à parler au nom de l'U. P. C.

« *C'est tout de même une grande victoire que d'avoir pu intenter ce procès* », déclare le médecin à la fin de l'audience. Tout le monde pense alors que l'affaire est classée. Erreur. Le 7 février à 10 heures du matin, une patrouille de soldats se présente à son bureau, dans sa clinique privée située au centre ville. Sans mandat, elle l'amène au siège de la B. M. M., où on l'enferme avec d'autres upécistes, comme l'homme d'affaires Tchoumba Ngouankeu. Depuis lors, seuls des enfants mineurs ont le droit de lui rendre visite. Son frère Pierre Sende, gynécologue obstétricien, a adressé une lettre de protestation au chef de l'État camerounais. Elle est restée sans réponse.

Depuis le début mars 1985, Amnesty International a lancé une vaste campagne en faveur de Joseph Sende. Et des démarches ont été entreprises auprès des ministres Jean-Marcel Mengueme (Administration Territoriale), André Ngongang Ouandji (Justice), William Eteki Mboumoua (Affaires Étrangères), Victor Anomah Ngu (Santé) et François Sengat Kuo (Information et Culture).

Son arrestation a été essentiellement une mesure d'intimidation contre l'opposition.

Il a été libéré à la mi-1985. Mais, son internement a déteint sur la politique de libéralisation annoncée au Congrès de Bamenda. Il traduit bien la difficulté de donner un contenu réel au « Renouveau », dans le domaine — le pluralisme politique — où la voie choisie par le président Paul Biya n'est pas fondamentalement différente de celle de son prédécesseur, même s'il y a eu quelques aménagements...

Au-delà de l'émotion et des interrogations que suscitent ces deux affaires, une constatation s'impose. Indiscutablement, quelque chose est en train de changer dans le système. La preuve est que, sous l'ancien régime, des « affaires » comme celle-ci n'auraient jamais fait l'objet de discussions ou de débats publics. La règle était : discrétion — rapidité exécution. Ni Blaise-Pascal Talla ni Joseph Sende n'auraient eu le « luxe » de voir leur dossier porté devant le jugement populaire. Tout serait resté dans le secret absolu, et bien peu d'organes de presse auraient repris le communiqué — sans doute extrêmement laconique — d'Amnesty International.

« Effet Biya » ou déroulement pur et simple de l'Histoire ? Sans doute y a-t-il dans cette évolution un peu de ces deux facteurs. Il est donc à parier qu'il en sera de plus en plus ainsi, quelles que soient les volontés des gouvernements. Au pire, pourront-ils freiner le rythme de cette Histoire. Mais en aucune façon, ils ne pourraient en changer le cours : on n'arrête pas le mouvement de la vie !

Épilogue

L'homme n'est pas vraiment beau, mais il est ce que les Camerounaises appellent un J. C. D. : Un jeune cadre dynamique, un de ces nouveaux hommes d'affaires camerounais dont le mode de vie ostentatoire marque l'accession aux sommets du pouvoir et de la richesse. Allure lourde, visage rondouillard, front luisant, il a, cependant, le regard fier derrière ses lunettes à monture dorée. Son costume croisé de lin blanc vient tout droit de chez Pierre Balmain — la griffe brodée sur l'une des poches de sa veste appelle l'interlocuteur au respect et à la considération. Ses chaussures en crocodile beige sont assorties... à sa Mercedes 190 E garée en bordure de la chaussée, juste sous un panneau de stationnement interdit. Assis à la terrasse de Saladière, le café le plus huppé de Yaoundé, haut lieu de rendez-vous des hommes d'affaires « branchés » de la capitale camerounaise, il sirote son verre de Chivas en attendant son « troisième bureau » (c'est-à-dire sa deuxième maîtresse), avec qui il a rendez-vous tous les vendredis soir.

Demandez-lui comment un jeune entrepreneur de sa trempe juge l'évolution économique du Cameroun depuis l'accession de Paul Biya à la magistrature suprême. Sa réponse tombe lentement, par phrases hachées (l'élocution saccadée est aussi un signe distinct du parfait J. C. D.) : « Oh, les affaires vont mal, vous savez... La rigueur frappe impitoyablement ceux qui, comme moi, débutent dans le business... Plus moyen d'importer des marchandises sans payer la douane. Nous sommes obligés d'augmenter les prix de vente pour rentrer dans nos frais; or la baisse du pouvoir d'achat ne nous permet pas d'augmenter le chiffre d'affaires... » Question : « Comment faites-vous donc pour conserver votre mode de vie ?

Réponse : « On se débrouille comme on peut ». Sans rire, il avoue avoir renoncé aux cigares Monte-Cristo n° 2 pour se contenter du n° 4 et être passé du champagne Joseph Périer au « très populaire » Veuve Amiot...

Changement de décor. Nous sommes maintenant à Etam Bafia, populaire faubourg situé à l'autre bout de la ville. Comme tous les soirs après 20 h, la journée commence pour Jean-Marie Kamden. « Bambé boy » de son état, il aide les habitants de son quartier à transporter des colis sur la grand-route lorsqu'il fait nuit et qu'aucun taximan ne s'aventure plus dans le quartier. Sa rémunération varie en fonction du « trafic » et de l'humeur des clients : 100 F C. F. A par

voyage, quelquefois plus, souvent moins. Son diagnostic sur la vie économique : « Tout le monde affirme que les choses vont mieux ici depuis quelques années. Pourquoi voudriez-vous que je soutienne le contraire, même si je le pense ? »

Deux images. Deux discours. Une constante en filigrane : la politique de « rigueur et de moralisation » dont le président Paul Biya a fait son cheval de bataille est loin de créer le consensus dans le pays. À Bafoussam comme à Garoua, à Abong-Mbang comme à Douala, nombreux sont ceux qui attendent toujours le miracle promis par les plus zélés porte-parole du « Renouveau » ; ceux qui, insensibles aux discours musclés et optimistes des hommes politiques, guettent avec impatience les signes d'une réelle amélioration de leur pouvoir d'achat.

Certes, les marchés des grandes villes sont toujours aussi achalandés et, comme les comptoirs des magasins et étalages, ils regorgent d'impressionnantes quantités de produits vivriers. Mais ces produits sont souvent importés et leurs prix augmentent à une vitesse défiant les règles du marché. « Durant ces vingt dernières années, nous avons assisté au recul et à la quasi-marginalisation du vin de palme, de la bière de maïs, des fruits comme les oranges ou la banane écrivaient récemment dans *Cameroon Tribune* l'agronome Emmanuel Tchiengué. Maintenant, nous assistons à la disparition lente et assurée du macabo, du plantain, du manioc, et à l'adoption du riz, du pain et d'autres produits à base de blé ». Changement d'habitudes alimentaires qui ne favorise pas le maintien du pouvoir d'achat, d'autant que, depuis quelques années, la sécheresse sévit dans certaines régions du pays, aggravant les difficultés d'un mode de production assez obsolète ; ainsi, au début de 1985, le gouvernement a dû solliciter une aide d'urgence de 545 millions de F C. F. A. du Fonds européen de développement pour l'achat de 3 500 tonnes de céréales destinées aux populations de l'extrême-Nord. Un signe...

*

* *

L'air du temps regorge d'incertitudes. « Renouveau, ou es-tu ? », a-t-on envie de demander lorsqu'on voyage au Cameroun. Et pour cause : la petite presse privée nationale, déjà confrontée à des problèmes structurels quasi insurmontables, est régulièrement victime d'une censure toujours plus impitoyable et absurde. Idem pour certains des ouvrages récemment consacrés à leur pays par quelques intellectuels¹, dont l'interdiction surprend d'autant plus qu'il ne s'agit point

d'ouvrages dits « militants », que leurs auteurs ne se réclament d'aucune formation politique interdite, et que l'éditeur a publié simultanément d'autres livres développant des thèses officielles du régime de Yaoundé².

Plus grave : des journalistes du quotidien de langue anglaise, *Cameroon Times* (publié à Limbe, dans le sud-ouest), sont régulièrement l'objet de tracasseries policières; l'un d'eux, Paul Nkemayang, a même été plusieurs fois interné à la B. M. M. (Brigade mixte mobile) à Yaoundé où il a subi interrogatoires et sévices, pour avoir révélé en mars 1984 une affaire de pots-devin, de détournement de fonds, sur la trame d'un gros scandale pétrolier à la S. O. N. A. R. A. (Société nationale de raffinerie); et l'ensemble de l'équipe dirigeante du journal continue d'effectuer des séjours fréquents dans les prisons et commissariats, ceci en violation de la loi qui interdit les détentions arbitraires, les arrestations sans mandat et les gardes à vue indéfiniment prolongées, parce qu'ils se font l'écho des clameurs et des légitimes appréhensions qui agitent depuis quelques temps la région anglophone.

Dans le rapport annuel d'Amnesty International, les pages consacrées au Cameroun sont toujours aussi consistantes que par le passé. On y évoque de nombreux cas d'arrestations arbitraires d'intellectuels et de détention sans jugement.

Cette dégradation persistante du climat ambiant n'est pas le monopole des politiques. Parallèlement, on déplore le maintien des anciennes méthodes de « gestion » — népotisme, clientélisme, tribalisme et corruption — dans les affaires publiques, la lourdeur et l'aléatoire de l'administration, qui donnent naissance à un « circuit parallèle » officieux, par lequel transite l'essentiel des transactions économiques et commerciales; or ce circuit est régi par des comportements humains dont le contrôle échappe totalement aux pouvoirs publics !

Les sociétés d'État ont pourtant été « restructurées » à la mi-1985. Certains analystes, notamment ceux du Club de Yaoundé (groupe de réflexion, constitué par des intellectuels camerounais et étrangers), avaient proposé la création d'un ministère des Participations ou d'une Cour des Comptes chargée de coordonner la gestion des entreprises publiques. Sans succès. Constatant leur faillite — sept d'entre elles ont coûté 195, 5 milliards de F. C. F. A. d'investissements et crée 12 125 emplois seulement -, le gouvernement a supprimé le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général; en nommant en septembre 1985 à la présidence des plus importantes d'entre elles des hommes comme Samuel Eboua

(Cameroon Airlines), Victor Ayissi Mvodo (Société Nationale d'investissements) ou Maïkano Abdoulaye (Laboratoire national). Nominations inattendues, car Paul Biya avait gagné son capital de sympathie et de confiance aux yeux des Camerounais en été 1983, en évinçant ces mêmes hommes que l'on désignait du doigt comme les « barons de l'ancien régime », les fossoyeurs du pays, les ennemis du Renouveau et du changement. Aujourd'hui, leur réhabilitation — en fait, un véritable retour en grâce aux commandes de l'État qui ressemble à une sorte d'O. P. A. sur le pouvoir, sinon à un mini-coup d'État (comme si rien de solide et de durable ne peut être entrepris sans eux) est subrepticement présentée par les médias nationaux et les officiels comme une marque de générosité et de grandeur d'âme de la part du chef de l'État. La clémence d'Auguste en somme, après la victoire à la Pyrrhus remportée par les conservateurs du régime lors du congrès de mars 1985 !

Erreur. Le calcul ici est prosaïquement politique. Voire « politicien ». Ces barons-là n'ont été appelés à reprendre du service qu'à cause de leurs liens solides et bien connus avec la haute finance internationale et les milieux d'affaires français notamment. Dans la perspective d'un retour au pouvoir en France des partis de droite (Union pour la Démocratie Française et Rassemblement pour la République), dont on sait que les leaders ne s'embarrassent pas de scrupules pour lancer des opérations du type « Barracuda », Yaoundé a estimé prudent, fin 1985, de réhabiliter ceux que l'on présentait naguère — avec une connotation péjorative bien appuyée — comme étant les amis politiques d'Ahmadou Ahidjo...

*

* *

Quoi ? Rien n'est donc évolutible dans ce pays ? Quels sont les blocages qui empêchent le fonctionnement des institutions et de l'État ? Dès qu'on pose la question aux dirigeants camerounais, ils répondent comme leurs pairs africains, en parlant d'indépendance. « Notre pays n'a que vingt-cinq ans d'indépendance, laissez-nous un peu de temps.. » Tel est le credo — ou l'alibi — de nos hommes politiques. Et d'ajouter, non sans quelque emphase : « Nous avons déjà beaucoup fait. La jeunesse doit se montrer digne de nous. » Dignité... Le terme m'a toujours paru empreint de condescendance absurde et de démagogie facile, surtout de la part de ceux-là mêmes qui sont les fossoyeurs du Cameroun : la première génération d'hommes politiques camerounais, dont la majorité détient encore les rênes du pouvoir actuel.

Fossoyeurs. Le mot peut paraître excessif. J'entends déjà les éclats indignés des uns et des autres. Qu'ils se rassurent, cependant. Je ne serai pas Brutus qui assène le coup de grâce à César. Simplement, autant je crois utile de rendre hommage à eux d'entre eux qui ont servi leur pays et leurs peuples à une certaine époque, autant je crois normal qu'on leur impute clairement leurs erreurs; avoir été les pionniers n'a jamais conféré le droit de sélectionner ses responsabilités ! Et quiconque examine attentivement la décolonisation en Afrique occidentale et centrale ne peut qu'être frappé par l'ampleur de la responsabilité des Charles Assalé, André-Marie Mbida, Théodore Mayi Matip et autres Salomon Tandeng Muna dans la situation actuelle de notre pays.

Extraire du continuum temporel une tranche d'un quart de siècle est une démarche arbitraire. La vie n'est pas linéaire et les événements dont ces hommes-là ont été les principaux acteurs ont été chaotiques, fluctuants : ils seront inéluctablement emportés par l'écoulement du temps. A priori donc, rien ne permet, rationnellement, d'esquisser un bilan de l'indépendance camerounaise après vingt-cinq ans. Rien, sinon la très nette impression, pour la génération d'enfants nés après 1960 — ils représentent actuellement la majorité de la population —, d'avoir été mise entre parenthèses. Impression que les aînés perçoivent toujours comme un goût de la surenchère, un signe de pessimisme dû à la difficulté à assumer le quotidien. Et ils répètent, inlassablement : « Soyez patients, l'avenir vous appartient. »

Fadaïses ! Il suffit de regarder ce qui s'est passé en d'autres endroits de la planète où l'histoire a eu le même déroulement, et on rassemble de bonnes raisons d'être pessimiste : en Amérique latine par exemple, où les sociétés ont subi l'esclavage et la colonisation, l'indépendance a (en moyenne) cent soixante ans d'âge. Quel est le résultat ? Le développement est aussi incertain que la démocratie est précaire; l'État n'existe pas plus au Guatemala qu'en Éthiopie; le niveau de vie des familles qui squattent les favelas de Sao Paulo n'est guère différent de celui des chômeurs de Matongue (Kinshasa); de même que la situation des journalistes nicaraguayens n'est pas vraiment différente de celle de leurs confrères nigériens...

Non. Le temps ne semble pas résoudre les problèmes nés de la domination étrangère. Il les aggrave plutôt. Surtout lorsque, dans les écoles, collèges, lycées et universités, les enseignants n'ont d'autres missions que de propager l'idéologie officielle, vanter les mérites des hommes en place et falsifier l'histoire³. Au risque de paraître donc naïf et ingrat, je crois que beaucoup de nos aînés étaient des imposteurs, et

que le général De Gaulle n'était pas vraiment le grand tiers-mondiste d'avant-garde que nombre d'historiens et de biographes s'acharnent à décrire.

D'abord, nos aînés. « Ils on fait de leur mieux », nous dit-on. Manifestement, ce « mieux »-là était insuffisant, si l'on en juge par les résultats obtenus. D'autant que les tiraillements, trahisons, querelles de personnes et luttes d'intérêts particuliers n'ont pas manqué entre ces « nationalistes de la première heure ». C'est d'ailleurs ce qui avait permis au pouvoir colonial français d'imposer Ahmadou Ahidjo, personnage sans envergure, sans passé nationaliste et sans personnalité, seul en mesure de créer un relatif consensus.

Ensuite, le cas De Gaulle. Rien ne me révolte plus que de voir ceux-là même qui firent ses victimes, au Cameroun comme ailleurs, le présenter comme un « visionnaire ami de l'Afrique ». Il me paraît évident, au contraire — j'ai l'outrecuidance de penser que la postérité le montrera avec plus d'éclat —, que le chef de la France Libre a été le plus féroce adversaire que le continent ait eu en ce vingtième siècle. Je m'explique. La plupart des problèmes (politiques, économiques, sociaux et culturels) que connaît l'Afrique francophone actuellement sont dus à la faillite de l'État et à la nature même des pouvoirs politiques qui régissent nos vies. Or le responsable de ce système-là n'est pas Gaston Defferre (le concepteur de la Loi-Cadre de 1956), mais bel et bien Charles De Gaulle; un visionnaire tellement imbu de lui-même, tellement imprégné « d'une certaine idée de la France » qu'il a eu le génie politique de nous vendre une indépendance factice; tout en ayant l'astuce de marginaliser (et d'acculer au ridicule) les pays comme la Guinée de Sékou Touré, qui avaient osé refuser sa tutelle.

De Gaulle, militant de la décolonisation ? Une aimable plaisanterie. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il avait abandonné son idée de « Communauté franco-africaine » dans le droit fil de son discours de Brazzaville ! Il eût volontiers accepté une France allant de Dunkerque aux rives du fleuve Congo. La preuve est qu'après son retour au pouvoir en 1958, il a maintenu ses troupes dans les colonies pendant plusieurs années, avant de pressentir le verdict de l'histoire. Après plus de sept ans de guerre en Algérie, il a compris que la paix civile en France était menacée, que les finances de son pays s'effondraient, que son crédit au sein de l'opinion internationale était bafoué; il a donc choisi de gagner l'amitié du tiers-monde en maquillant de manière subtile la gestion des colonies. C'est ce qu'on a appelé *indépendance*...

Que constate-t-on actuellement ? Que la France a plus ou moins

imposé des dirigeants acquis à ses intérêts et un « modèle de développement » — politique, économique et culturel — identique à l'ensemble des pays d'Afrique francophone. Compte non tenu des particularités culturelles et du contexte socio-historique. Cela nous vaut aujourd'hui des gouvernements dont la légitimité est proportionnelle à leur allégeance à Paris ! On ne peut s'empêcher ici de penser à l'affaire des « barons de l'ancien régime » : renvoyés du gouvernement Paul Biya en août 1983, ils ont été réintégrés en bonne place dans les arcanes du pouvoir en septembre 1985. Entre temps, il y a eu la tentative de coup d'État militaire d'avril 1984 et de nombreuses missions des diplomates du Quai d'Orsay, enjoignant le président Paul Biya de leur redonner du service, afin d'éviter à terme une tragique épreuve de force; pesanteurs et hoquets d'un système conçu, installé et rôdé par le chef de la France Libre... Il y aura donc toujours des Jacques Foccart à l'Élysée, quel que soit le président de la France.

*

* *

Alors ? Alors, on est naturellement tenté de se retourner vers les intellectuels, dont le rôle est théoriquement d'éclairer les consciences, de sonder le chemin et de proposer des solutions. Et, stupeur !, que constate-t-on ? Que ceux-là mêmes qui s'étaient illustrés par leur dynamisme, leur intégrité et leur foi en l'humanisme au début des années soixante — militants de la F. E. A. N. F., intellectuels progressistes — ont (presque) tous sacrifié la morale sur l'autel d'on ne sait quel « réalisme ».

Si l'on excepte quelques cas isolés, il n'y a plus d'esthètes révolutionnaires. Les Marcien Towa ont révisé leur position par rapport au pouvoir. Les Mongo Beti et Abel Eyinga sont toujours contraints à l'exil, avec tout ce que cela suppose. Les Bernard Fonlon et Thomas Melone se sont tus. Les Joseph Tchundjang Pouémi et autres Vroumsia Tchinye sont morts... À la Bourse aux idées, on a enregistré l'effondrement des grands discours : le bulldozer d'un quotidien toujours plus dur à assumer a tout écrasé sur sa route !

Plus que le silence coupable des intellectuels camerounais (et africains en général), ce qui me paraît le plus grave, c'est la torpeur de nos populations. La société camerounaise — si tant est qu'on puisse la définir globalement — semble bloquée dans ses rouages. Aucune description de la réalité ne pourrait en être le calque exact; son fonctionnement génère quelquefois des lois telles que la possibilité

d'employer les meilleurs cerveaux, y compris pour renforcer l'idéologie officielle (le Renouveau), est éphémère, sinon exclue. Au point que l'instruction tend aujourd'hui à tout apporter à l'homme camerounais, sauf le niveau intellectuel, culturel, et un certain développement moral et spirituel que l'on pourrait en attendre; autrement dit, l'éducation scolaire et universitaire mène simplement à une sorte de professionnalisme, qui n'est que la stricte sauvegarde des petits intérêts personnels : Touche pas à mon job, touche pas à mon beefsteak ! À terme, il est à craindre que ce pays ait des dizaines de milliers d'ingénieurs, de professeurs, d'artistes, mais demeure primitif sur le plan intellectuel.

Dans certaines entreprises camerounaises à l'heure actuelle (publiques et privées), la sacro-sainte règle de la réussite est gravée au burin dans le subconscient collectif : les moins doués ont plus de chances de réussir que les meilleurs; on pratique donc souvent le culte de la médiocrité, parce que la hiérarchie, fondée sur l'aléatoire et l'éphémère, tremble devant l'intelligence et le talent. Les patrons voient toujours en leurs brillants subordonnés non pas l'esprit supérieur qui fera du bon travail pour le bien de toute l'entreprise, mais exclusivement un dangereux concurrent qui, de facto, leur montrent leur propre incompetence et se posent à plus ou moins long terme comme une menace à leur survie. Ainsi, un ancien cadre de l'administration centrale des Postes et Télécommunications m'a expliqué qu'il est devenu impossible pour un jeune cadre camerounais de se faire un planning de carrière sur la seule base de ses compétences et de ses capacités. Résultat : lorsqu'un cadre est nommé à un poste de responsabilités, ses collègues qui viennent lui présenter leurs félicitations ne lui disent jamais : « Bravo, vous l'avez mérité ! ». C'est plutôt :

« Félicitations, vous avez eu de la chance ». En toute bonne foi, chacun finit donc par croire qu'une promotion ne peut être le fruit d'un travail bien fait, mais la résultante d'une somme de facteurs (équilibre régional, soutien en haut lieu, etc.) que l'on nomme pudiquement la *chance*...

D'autres comportements en matière de culture sont tout aussi éloquentes. On raconte souvent cette histoire à Yaoundé : la première préoccupation d'un jeune cadre de l'administration qui accède à un poste de responsabilité au Cameroun est de se ruer dans les librairies et les magasins de vente de disques les plus fournis; là, il achète en vrac tous les livres figurant au hit-parade du *Nouvel Observateur*, ainsi que les principaux ouvrages des deux ou trois derniers lauréats du prix

Nobel de littérature. Il achète aussi les neuf symphonies de Ludwig Von Beethoven par Herbert Von Karajan, *Les Quatre Saisons* de Vivaldi, *Le Canon* de Pachebel, *La Marche Turque* de Mozart, *Jésus, que ma joie demeure* de Jean-Sébastien Bach, *Le Lac des Cygnes* de Tchaikowski et quelques *Impromptus* de Chopin.

Pourquoi ? Simplement parce que le « bon sens » populaire — ou plutôt une certaine mentalité collective — voudrait que ces standards soient le signe d'une grande culture, d'un esprit supérieur. Et tout homme promu à des responsabilités, dans quelque secteur que ce soit, se doit de sacrifier à ces rites, sous peine d'être considéré par ses pairs comme un inculte, voire un marginal... Curieuse conception de la culture, que celle qui conduit à juger la valeur d'un individu par les titres des livres et des disques qui ornent les rayons de son salon. Mais ici, comme dans bien des pays d'Afrique noire, le public éprouve un malin plaisir à faire la sociologie de l'apparence !

Les raisons profondes de ce type de comportement sont à explorer dans les théories développées par Frantz Fanon, Stanislas Adotevi ou Albert Memmi. Mais au Cameroun, il y a aussi, à la base de cette volonté de paraître un réel rejet des cultures nationales, surtout de la part de la nouvelle élite du pays. Les jeunes cadres et hauts fonctionnaires qui constituent l'ossature de la classe dirigeante prétendent s'émouvoir plus facilement des concertos de Beethoven que des ballades de Francis Bebey. Et ils affirment être plus sensibles à des textes de Marguerite Yourcenar qu'à ceux d'un Yodi Karone ou d'un René Philombe.

Et la culture camerounaise alors ? Lorsque vous posez la question aux amateurs de « produits » culturels européens, ils vous répondent avec une moue gênée : « Elle existe, mais ses principaux animateurs, dans tous les domaines, font encore du bricolage et du dilettantisme... » ; ou encore : « La musique et la littérature commencent à émerger, mais il manque une réelle organisation. » Surprenantes réponses à première vue : on conçoit mal qu'un pays qui a produit des talents mondialement reconnus comme les musiciens Manu Dibango, Francis Bebey ou les écrivains MongoBeti, Ferdinand Oyono et autres Paul Dakeyo en soit encore à tenter d'accréditer ses cultures auprès de son propre public !

Je n'aurai pas la naïveté et le mauvais goût de prétendre que le pouvoir politique est seul responsable d'un tel état de choses; ce serait ignorer la force d'inertie de la masse, à laquelle j'ai fait allusion plus haut. Mais il est évident que l'absence d'une véritable politique culturelle pèse d'un poids important dans la situation actuelle. Lors

d'un discours prononcé le 21 janvier 1984 au Palais des Congrès de Yaoundé devant les artistes camerounais, Paul Biya avait promis la mise sur pied d'infrastructures nécessaires à l'application d'un projet culturel. Pour cause d'instabilité politique — le ministère de l'Information et de la Culture a changé trois fois de titulaire en trois ans ! —, rien de notable n'a encore été fait. Or, cet impératif devient urgent. Car au Cameroun, comme dans tous les pays où le pouvoir a pris l'audacieux pari de bâtir la nation par-delà les antagonismes socio-historiques, l'État sera multi-culturel ou ne sera pas...

*

* *

L'urgence porte sur des choses simples. Les Camerounais ont de plus en plus tendance à s'éloigner de la morale, interpellés brutalement qu'ils sont par les souffrances du quotidien. Les esprits saints se fondent dans la multitude, acceptant la normalisation de l'infâme et la banalisation de l'horreur. La conscience d'être camerounais n'est plus qu'une vague notion qui s'estompe, dissoute par l'exacerbation d'un nationalisme mal interprété et l'hypertrophie des fiefs régionaux dans les institutions. Ici et là, la justice n'est plus souvent qu'une coquille vidée de son contenu.

Que font les juristes ? Où se terrent ces supposés humanistes dont la noble mission est de veiller à la conformité morale de nos lois et pratiques officielles ? Où sont donc nos éminents docteurs, agrégés de droit et de science politique, alors que notre Code Pénal, hérité d'une autre époque, condamne l'intention au même titre que la faute ? Où sont nos grands maîtres de la rhétorique, spécialistes de la péroraison qui se réclament d'Aristote, Socrate, Platon, Pascal, Rousseau, Descartes, Montesquieu et autres Duverger, dans ce pays dont certaines régions vivent sous état d'urgence (!) depuis un quart de siècle ? Y a-t-il dans cette administration des hommes qui se réclament du droit sans estimer utile de dénoncer des textes comme l'instruction N° 008/SG/PRUC du 5 juillet 1982, signée de la main même du président Ahmadou Ahidjo, qui institutionnalise la délation et ignore allègrement les droits les plus élémentaires de l'individu⁴ ?

*

* *

Pas plus au Cameroun que n'importe où ailleurs, l'autocratie n'est plus une facilité. L'ordre polyarchique, la démocratie pluraliste et représentative ne sont pas des utopies d'intellectuels rêveurs.

Développer la vulgate selon laquelle ni le présidentielisme, ni le semi-présidentielisme, ni le parlementarisme ne sont adaptés aux structures, aux cultures et aux mentalités africaines est un peu facile. Certes, l'absence d'institutions viables interdit, pour l'instant, de transposer purement et simplement en Afrique les systèmes politiques qui régissent l'Occident depuis Montesquieu et Jean-Jacques Rousseau; mais des améliorations peuvent être apportées ici et là, selon les particularités socio-historiques et culturelles de chaque pays, d'autant que les Européens et les Américains eux-mêmes ont dû concéder bien des amendements au fil des siècles avant d'arriver à leurs systèmes d'aujourd'hui. Et ce n'est pas fini !...

Les systèmes politiques pluralistes sont souvent considérés par d'éminents politologues africains comme l'étape suprême du développement politique, le point final d'une évolution dont l'universalisation est utopique. Autrement dit, la démocratie basée sur le principe d'un pouvoir et d'un contre-pouvoir, d'une alternance dans la gestion des affaires de l'État après des élections libres et régulières, c'est en quelque sorte un luxe pour pays développés. Parions que l'Histoire — qui en a entendu bien d'autres —, rangera vite dans ses poubelles de telles inepties !

1 Cas notamment de *Duel camerounais - Démocratie ou barbarie* de Victor Kamga et de Ruben Um Nyobe - *Le problème national Kamerunais* par J. -A. Mbembe (Éditions l'Harmattan, 1984).

2 Voir par exemple : *Cameroun : complots et bruits de bottes*, de J. -P. Biyiti Bi Essam, chez le même éditeur.

3 L'accusation peut sembler exagérée. Il suffit pourtant de lire deux ouvrages hagiographiques récemment publiés par des intellectuels camerounais pour s'en convaincre *L'Idée sociale chez Paul Biya* (Éditions E. S. S. T. I.) de Hubert Mono Ndjana et *Cameroun. L'intention démocratique* de Charly Gabriel Mbock (Éditions Sopecam).

4 Voir en annexe le texte intégral de cette instruction.

Post-scriptum

Bana, Janvier 1986.

Promenade du soir. La nuit ici a une unité singulière. C'est comme un espace réservé. Parce qu'elle est par définition le temps improductif, les choses et les êtres se révèlent à la faveur de l'obscurité. La nuit se nomme liberté...

Dans le centre-ville, quelques rares voitures, peu de flics. Même l'insécurité sommeille. La nuit a peur des noctambules.

Glissement doux des vélos dans les rues sombres, recouvertes de la poussière diurne. Peu de lumière dans les cases de terre battue : on se couche tôt dans l'Ouest-Cameroun et les rues se calment dès avant minuit, comme si la cité se lovait tranquillement sous un édredon de plumes.

L'air paraît fluide, léger. Les toits de la chefferie agrippent quelques reflets dorés d'étoiles et de lune. Le silence noie la ville.

Clapotis de l'eau de la rivière Nchi Mendou sur les cases au fond de la Grande Vallée. Le cri du dernier vers de *Concert pour un vieux masque* de Francis Bebey résonne devant la demeure du chef du village. Et je m'aperçois que Bana est un bois paisible où chacun peut se laisser couler dans son rêve...

La nuit au village est une symphonie complexe, folle, syncopée, avec des musiques mystérieuses qui jaillissent en geysers polyphoniques, des ombres invisibles mais actives, des bruits sans fureur... Une rumeur permanente.

Nuits de silence, nuits d'eaux rêveuses, nuits de stress, nuits de forêts impressionnantes, nuits tendres et soyeuses. Les nuits déchiffrent l'espace et libèrent l'âme de nos villages. Elles livrent l'autre côté (musical) de leur image.

La nuit, ma douce angoisse. Le silence fond sur moi, dans la solitude des rues de latérite. Un coin de carrefour vide — La Place du Marché —, rien que la nuit qui s'enfle du mutisme de toutes ces voix étouffées; nuit porte-misère qui pèse sur la torpeur apparente de l'endroit.

Mais, quel avenir pour un Cameroun où le pouvoir n'écouterait pas les stridences du désarroi qui sourdent de ce pesant silence ?...

Annexes

Annexe n° 1 : **DOC. N° 1**

Annexe n° 1

II - NOM DU PEUPLE CAMEROUNAIS

Annexe n° 154/B3

Nous, Commandant-Magistrat NGANKOU M.
Juge d'Instruction, près le Tribunal Militaire
Yaoundé ;

En vertu des articles 94 et suivants
d'Instruction Criminelle ;

Vu les pièces de la procédure ;

Vu les conclusions conformes de Monsieur
Commissaire au Gouvernement, près le Tribunal
Militaire de Yaoundé, prises en application de
l'article 94 du Code d'Instruction Criminelle (1).

Mandons et ordonnons à tous Huissiers
de la Force Publique, sur ce requis, d'arrêter
de bonnaire sans le besoin d'arrêt de la Préfecture
Centrale de Yaoundé, en se conformant à la

le nom : AFIADOU AFIADOU, ancien Président
République Unie du Cameroun, né vers 1924 à
arrondissement dudit, département de la Boumba
d'une famille Pouni, domicilié à Garoua ;

Inscrit à Yaoundé, courant 1983 et
tenue d'après les poursuites :

1°) Inscrit à la liste contre le Gouvernement
lié à une entreprise de subversion
contre les autorités et les lois de la
que l'Etat du Cameroun pour avoir tenu et
tenue de 18 juin 1983 à 15h30 et à 23h
son domicile privé du Lac et dans celui
sieur BRAHIMA WADJIRI, ancien Député
à la Gendarmerie Nationale, deux réunions
gales aux fins ci-dessus indiquées ;

.../...

2°) Lesdits témoins ont été interrogés séparément et de concert avec le Capitaine SALATOU ADAMOU et le Chef d'Escadron ISRAHEIM DUMAROU, conspiré en vue d'assassiner le Chef de l'Etat Monsieur PAUL BIYA, l'exécution de projet criminel n'ayant été interrompue que par une circonstance indépendante de leur volonté, à savoir la dénonciation faite par le Min-
chall-des-logis-chef HOLLONG Etienne.

faits prévus et reprimés par les dispositions de l'Ordonnance 62/OE/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion et les articles 74, 95 et 276 du Code Pénal.

Enjoignons au Regisseur de ladite maison d'arrêt de le recevoir et retenir en mandat d'arrêt, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

En conséquence, le Président de la République Unie du Cameroun ordonne à tous les Ministres sur ce requis, de remettre ledit mandat à exécution, aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de première Instance d'y tenir la main, à tous Commandants et Officiers de la Force Publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

Fait au Cabinet d'Instruction du Ministère à Yaoundé le 20 mai 1963 avant midi vingt-trois et le sept du mois de septembre ;

Vu soit exécuté

Au Parquet Militaire à Yaoundé,

Le _____

Le Commandant du Parquet Militaire

LE COMMANDEMENT
 MILITAIRE A YAOUNDE

15 - VERVAL
SIGNEMENTS
PILURES.

ACT ARABO

proches
matrueses.

est d'arrêt)

EXPEDITION.

207/164
A MONSIEUR LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DES
MILITAIRES DE VAUQUET
A PARIS
Le 25 JANVIER 1984



Seigneur... Vingt cinq Janvier mil neuf cent quatre vingt quatre,

Nous Soussigné, LINDOU Martin, Chef d'Escadron Gendarmerie, Commandant la Légion de Gendarmerie du GAROUA, Officier de Police Judiciaire, -----
----- EKOUO HIA Roger, Capitaine de Gendarmerie d'Etat-Major à la Légion de Gendarmerie du Nord à Officier de Police Judiciaire, rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en un et conformément aux ordres de nos Chefs. -----

----- Ce mercredi vingt cinq Janvier mil neuf cent quatre vingt quatre à dix heures, porteurs d'un mandat rest à nous transmis sous n° 001/YR/CI/TMY en date Janvier 1984 et concernant AHMADOU Ahidjo, ancien Chef d'Etat né vers 1924 à GAROUA, pour exécution nous nous à la Commune Urbaine de Garoua et demandons au Maire nous assister dans nos investigations. En compagnie digne qui nous servira d'interprète, nous nous portons au domicile de l'ancien Chef d'Etat au que FOULBERG IV. -----

----- y étant -----
Le vingt cinq Janvier mil neuf cent quatre vingt quatre à dix heures vingt minutes entendons: -----

MCUBSA HASSIMI, né à GAROUA, âgé de 50 ans environ, f
*vous HASSIMI et MOUA, cultivateur domicilié à Carotier Présidentiel (Foulberg IV), Camerounais, n'avons ne condamnation, marié deux femmes six enfants qui
----- "Je connais bien AHMADOU Ahidjo ancien Président République et mon voisin. Il n'est pas ici à GAROUA fait environ sept mois que je ne l'ai pas vu." -----
----- Lecture et traduction faites, péraliste et signé

Le même jour à dix heures trente minutes, entendons
SALA Soumoung, né à GUERES (GAROUA) âgé de 78 ans, f
Jeus OUSMABOU et MAIMOUNA, marabout cultivateur de à Garoua depuis 35 ans, quartier Foulberg IV, marié mes, 14 enfants, Camerounais, jamais condamné qui dic
----- "L'ancien Président AHMADOU Ahidjo que vous ch est bien connu de moi. Mais je ne l'ai pas vu depuis non sept mois." -----

le 25 Janvier 1981

EL HADJ MAHMOUD MAHMOUD né en 1909 à GAROUA, fils de MAHMOUD et
et Hadja MAHMOUD, Maire de GAROUA, C.I. n° N 25/0395/81 daté
18/3/81 à Garoua, marié deux femmes, sept enfants qui déclarent
-----" de vous ni assiste dans votre proposition au Conseil
Président MAHMOUD assiste la proposition des voisins
est environ sept ans, le 11/1/81, le 11/1/81, le 11/1/81
----- Je ne puis pas accepter sa proposition. Je ne puis
-----"-----

Lecture faite, assisté et signé.

----- PENSEE EN VUE D'EXPLICATIONS DESTINEES -----

LA PREMIERE (avec le dossier): A Monsieur le Commissaire du
nément près le Tribunal Militaire

TRC-12

LA DEUXIEME: Aux Archives.:-

- COTE: A Monsieur le Procureur de la République près le Tri-
nal de Première Instance

de TRC-12

Fait et C.I. à GAROUA, le 25 Janvier 1981

Handwritten signature
Pierre

TRIBUNAL MILITAIRE DE YAOUNDE

DOC. N° 3

/N° 528 /RP/ 83

/N° 354 /CI/ 83

11/1/83

/N° AMOUMENT DE CITATION A ACCUSE XXXXXXXX

A PARQUET

Monsieur, Chef d'Escadron VALDEZ ROGER KAYESSÉ

Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Militaire de YAOUNDE,

contre KAMBEU André, JUGE DE JUSTICE

Requérant M.

217 YEL; 27-43 - 58 CAROUA

Ce citer à comparaître devant le Tribunal Militaire de Yaoundé
statuant en matière criminelle ou correctionnelle (1) et assignant
selon l'ordonnance des audiences du 27/02/84 à 08 heures

au Palais de Justice de YAOUNDE XXXXXXXX le 23/02/84 à 08 heures

Les personnes ci-après désignées :

AMADOU AMOUDOU, d'une famille Paulh, né vers 1924 à CAROUA,
disantant d'être, département de la Sangha, marié, ancien Président de
publique du Cameroun, de nationalité camerounaise, domicilié à Caroua,
condamné, en fuite ;

15/02/84

Pour y être jugé sur la prévention d'avoir (1)

(1) à Yaoundé.

le Courant 1983 en tout cas

dans le temps légal des poursuites, commis le délit et le crime de
meurtre et conspiration d'assassinat;Crime du délit prévu et réprimé par les articles
de l'Ord. 62/01/10 du 15/1/70, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 et 276 du Code PPour tenir compte des délais de distance, l'assignation de citation
devra être délivrée au plus tard le 11/03/84.

1) Sayer la mention inutile.-

A YAOUNDE, le

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

188

NOM, Prénoms

N° 1785 0102 1218

ET LE

DOC. N° 4

à la requête de Monsieur le COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
 le Tribunal Militaire à YAOUNDE

contre le sieur

et au Palais de Justice de cette ville

le sieur Auguste KAMSEU, Ministre en service près le GOUV. GÉN.
 et les Titulaires de GABRIEL, et y demeurant tous deux

Donné CITATION à Monsieur ABANDOU ABEIDOU, d'une famille
 Pouh, né vers 1924 à Garoua, arrondissement dudit Département de la Nié
 Marié, ancien Président de la République du Cameroun, de nationalité Cam
 rouanaise, domicilié à Garoua, jamais condamné, en fuite, en son domicile,
 était et parlait à :

Enfin attendu qu'il n'a pu recueillir des renseignements relatifs
 au cours de ses recherches que Monsieur ABANDOU ABEIDOU n'est pas à GAR
 depuis plus de 6 mois environ, j'ai conformément à la loi porté le pré
 sente au Parquet de Monsieur le Procureur de la République près le Tribu
 de Première Instance de GAROUA, où était et parlait à M. le P.R. qui a
 l'original et reçu copie et j'ai affiché pareille copie sur le tableau
 noir spécial placé dans la salle des pas perdus du Palais de Justice à
 GAROUA.

A comparaitre en personne le 25 FÉVRIER 1984 à 09
 heures et l'audience et par défaut le Tribunal Militaire de YAOUNDE

de YAOUNDE saisi en matière Criminelle ou Correctionnelle
 devant le Palais de Justice de cette ville. L'absence de tout autre acte pour y être
 par la prévention d'avoir commis 1983, un tout cas dans le temps 14gal
 poursuit, comme le délit et la crime de sédition et conspiration d'
 manquant :

Crise ou délit prévu et repris par les articles 2 et 3
 1° Ord. 52/07/25 du 12/1/62, 74, 9 aliéna b, 93, 114 et 276 du Code Pénal :

Et en outre répondre aux conclusions qui pourront être
 prises contre lui par le Ministère Public d'après l'instruction à l'ave

C. Y.

C. Y.

2000

600

500

N° 100

400

N° 100

400

C. Y.

400

C. Y.

400

N° 100

400

C. Y.

400

C. Y.

400

400

400

FRANCS

TOUTES VIES DE LA VIE SAISONNIÈRE

Le coup d'état manqué du 6 Avril 1984

Dossier présenté par le ministère de l'Information et de la Culture de
la République du Cameroun

La quatrième phase

Le 6 avril 1984, une nouvelle tragédie, plus cruelle que les précédentes, allait frapper les Camerounais.

Ce jour-là, ceux qu'Ahmadou Ahidjo appelle ses « partisans » engagent la quatrième phase¹ de leur vaste projet de déstabilisation, les trois entreprises antérieures ayant échoué devant la fermeté du président Paul Biya, la vigilance du peuple camerounais et la cohésion nationale.

La stupeur et l'émotion provoquées par la tentative de coup d'État militaire du 6 avril 1984 furent d'autant plus grandes que les Camerounais avaient espéré retrouver, après l'acte magnanime de clémence du président Paul Biya, la sérénité nécessaire à la poursuite heureuse de la construction nationale.

Le procès de Yaoundé, en février 1984 avait permis aux Camerounais, on le sait, de mieux mesurer l'étendue du projet criminel d'Ahmadou Ahidjo découvert en août 1983. Cette conspiration d'assassinat et les autres, ainsi révélées, avaient provoqué parmi les populations la plus grande consternation et un profond sentiment de malaise indigné.

Aussi le président Paul Biya, par un acte de clémence hautement salué, aura-t-il voulu épargner au peuple camerounais l'horreur du sang qu'aurait ajouté à son émotion l'exécution publique des condamnés à mort, telle qu'ils l'avaient méritée en raison de la gravité de leur criminel projet.

Il importait davantage que fussent restaurées rapidement la paix des cœurs, et la confiance en l'avenir.

Et les Camerounais avaient espéré que la magnanimité du chef de l'État, ainsi que le propre remords d'Ahmadou Ahidjo, rendraient celui-ci à la raison.

Optimistes et confiants, les Camerounais crurent alors pouvoir s'atteler enfin à la promotion du RENOUVEAU NATIONAL, dans la sérénité, la paix, et la concorde nationale, avec l'espoir que les démons étaient à jamais conjurés.

Une entreprise criminelle d'une envergure plus grande se préparait pourtant dans l'ombre.

Une poignée d'hommes mûs par des ambitions personnelles démesurées, et à l'instigation de ceux qu'Ahmadou Ahidjo appelle ses « partisans », allait s'engager dans une perfide opération de prise de pouvoir par la force des armes.

Dans la nuit du 5 avril 1984, une faction de la Garde républicaine, composée d'hommes particulièrement liés à l'ancien chef de l'État, monte, à bord de blindés, à l'assaut des institutions de la République.

Les tueurs ont prévu de s'assurer la personne des plus hauts responsables civils et militaires avant de s'attaquer aux points stratégiques que sont la radio, l'aéroport et le central téléphonique, qui seront provisoirement occupés. Le Palais présidentiel est lui aussi assiégé.

Grâce à un vaste réseau de complicités, à la supercherie, à leur supériorité momentanée d'armes les putschistes feront illusion pendant quelques heures

A 13 h 00, au comble de la stupéfaction, et incrédules, les populations de Yaoundé entendent par la radio un bien étrange message un « Conseil militaire supérieur » annonce la prise du pouvoir par l'armée

Mais les putschistes ont lancé leur message sans compter avec le courage et le patriotisme des hommes de la radiodiffusion nationale, malgré la menace des armes, les techniciens de la radio parviennent en effet, à l'insu des insurgés, à isoler les ondes moyennes et les ondes courtes, ne laissant en fonctionnement que la modulation de fréquence, dont la portée ne dépasse pas les limites du périmètre urbain de la capitale. Si bien que, dans le reste du pays et à l'étranger, on n'aura pas entendu l'annonce hâtive de la victoire » des putschistes.

L'aventure militaire des insurgés est dès lors vouée à n'être qu'une farce. Ils seront seuls désormais à prendre encore au sérieux leur affaire. Et elle serait demeurée une parade burlesque, si elle ne devait entraîner des pertes en vies humaines et des destructions matérielles considérables. L'effet de surprise sur lequel les putschistes avaient escompté est manqué. C'est contre eux que commence alors à travailler le temps qui passe

Samedi, en fin de matinée, les forces rebelles mises en déroute amorcent une retraite désordonnée. Elles sont interceptées par l'infanterie et mitraillées par des hélicoptères. Les forces loyales se lancent alors dans une vaste opération de ratissage, et coincent les insurgés dans leurs dernières poches de résistance à la Gendarmerie et

à la caserne de la Garde républicaine. Traqués par terre et air dans leurs refuges, il ne reste plus aux insurgés que la reddition.

Le chef de l'état était à son poste

Ce samedi 7 avril 1984 dans la soirée, le président de la République, S. E. Paul Biya, peut annoncer aux Camerounais, et rassurer aussi le monde, que *« le calme règne sur toute l'étendue du territoire National »*.

Un vibrant hommage est rendu par le chef de l'État aux unités de notre armée *« pour leur engagement et leur attachement à la légalité républicaine »*

La vie peut donc reprendre son cours normal. Et le président Paul Biya demande à *toutes les Camerounaises à tous les camerounais, et à tous ceux qui résident dans notre pays de garder leur calme et de poursuivre leurs activités de développement économique »*.

Car le chef de l'État a vécu les événements du Palais présidentiel dont il n'a pas bougé un seul instant. Il est en outre constamment resté en contact avec le commandement des forces armées.

Aussi, contrairement aux informations diffusées à l'étranger, le président de la République, se trouvant bel et bien au Palais présidentiel, demeura donc à son poste, et aux commandes, comme le lui dictent ses devoirs, en sa qualité de chef suprême des Armées, prêt aussi au sacrifice suprême.

Le peuple camerounais, les institutions et l'unité nationale ont triomphé

La victoire sur les forces factieuses étant définitivement acquise et la vie ayant repris son cours normal sur toute l'étendue du territoire national, le chef de l'État, S. E. Paul Biya tirait les premières leçons des tristes événements du 6 avril 1984.

Dans un deuxième message à la nation, le 10 avril 1984, le président de la République allait d'abord rendre un hommage mérité à ceux qui avaient de façon si décisive contribué à la victoire :

- **AUX ÉLÉMENTS DES FORCES ARMÉES NATIONALES** *« qui, exécutant avec méthode et détermination les ordres reçus, ont préservé les Institutions et la légalité républicaine »*.
- **AU PEUPLE CAMEROUNAIS** *« pour sa sérénité et sa confiance dans ses institutions et à celui qui les incarne et en a assumé la responsabilité »*

politique suprême ».

Et le président Biya de conclure : *« Au total, cette victoire est donc celle de nos institutions et du peuple camerounais ».*

« Et parce qu'elle se situe dans la dynamique de la mutation opérée et menée, non sans graves périls, mais résolument et avec bonheur depuis le 6 novembre 1982, cette victoire est aussi celle du Renouveau national en cours, celle aussi de l'Unité nationale, exposée à des menaces graves, il faut le dire, mais demeurée inébranlable.

« En effet, l'actualité a retenu, l'Histoire retiendra que les forces ayant participé au rétablissement de la situation comprenaient des Camerounais de toutes origines, sans distinction de leur appartenance ethnique, régionale ou religieuse. La responsabilité du coup d'État manqué est celle d'une minorité d'ambitieux assoiffés de pouvoir et non celle de telle ou telle province ou de Camerounais de telle ou telle religion ».

Le président Paul Biya annonçait enfin des mesures d'ordre militaire, administratif et politique qui, *« dans le cadre et la dynamique des grandes options du Renouveau national, tendront à sauvegarder, de manière ferme, jalouse, vigilante et efficace, les acquis positifs de la construction nationale et à continuer à enrichir celle-ci de victoires nouvelles ».*

Une victoire sans bavure et sans règlements de comptes

Le bilan officiel publié au terme de ce tragique épisode fait état de 70 morts et 52 blessés 1 053 putschistes ont été faits prisonniers et 265 gendarmes sont portés disparus

Le carnage auquel donne généralement lieu ce type d'aventure a donc été évité. Et c'est tout à l'honneur des Forces armées camerounaises, soucieuses avant tout de rétablir la légalité républicaine et de restaurer la paix civile, que de faire des victimes parmi ceux qui se sont déclarés les ennemis de la République, de la nation camerounaise et du peuple camerounais.

Ceux des putschistes qui sont morts n'ont été tués que lorsque la légitime défense l'imposait, d'irréductibles irresponsables poursuivant le combat, au lieu de se rendre, comme le leur commandaient la mauvaise fortune de leurs armes et les appels de leurs vainqueurs

Mais dans leur grande majorité, devant le désastre de leur entreprise, les putschistes se seront montrés réalistes, abandonnant un combat

désormais perdu, ainsi que leurs armes devenues inutiles, pour se constituer prisonniers. Ainsi s'explique le nombre relativement modéré des victimes et celui tout à fait considérable des prisonniers.

Les quelques victimes civiles que l'on a pu dénombrer et déplorer ont surtout été touchées par des balles perdues, tirées dans leur déroute par les forces insurgées. Les combats les plus violents se sont en outre déroulés autour de points stratégiques peu habités par les populations civiles. Celles-ci ont par ailleurs été évacuées, par les soins des forces loyales, des quartiers avoisinant les lieux où les rebelles s'étaient repliés pour organiser leur résistance désespérée, avant l'assaut final donné à ces dernières positions. Un nombre plus considérable de victimes a, dans ces conditions, pu être évité.

Son devoir accompli, l'armée a rejoint ses quartiers

Les Forces armées camerounaises ont ainsi administré aux yeux de tous les Camerounais et de tous les observateurs étrangers admiratifs, un exemple mémorable de loyauté et de fidélité à l'égard des Institutions de la République. Pénétrées du sens de l'honneur et de la légalité, les Forces armées camerounaises ont en outre ainsi fait la preuve de leur bravoure, de leur capacité de feu et de leur efficacité tactique.

Et c'est dans l'unité de toutes leurs forces humaines, matérielles intellectuelles et civiques associées, que les diverses formations de l'armée camerounaise sont intervenues pour restaurer l'ordre, la sécurité, la légalité et la stabilité, contraintes par les circonstances à réduire par les armes des camarades d'armes qu'avaient égarés des ambitions politiques et des intérêts égoïstes, contraires à l'éthique et à l'honneur militaires.

Le peuple camerounais reconnaissant, a su rendre hommage à tant de courage et d'abnégation. En son nom, aussi bien par son double message à la Nation, que par sa présence personnelle à la cérémonie de la levée des corps de ceux qui sont tombés au champ d'honneur, le président Paul Biya a fidèlement traduit le sentiment du peuple camerounais, meurtri, mais réconforté à l'idée de sa sécurité et de la stabilité des Institutions garanties par une armée vigilante, loyale, légaliste et fortement motivée par le sens de sa haute mission.

Aussi, si quelque victoire mérite d'être célébrée à l'issue de cette tragique péripétie de l'Histoire du Cameroun, c'est bien celle de la légalité et de la stabilité sauvegardées, mais aussi celle de cette

discipline militaire soumise aux Institutions républicaines qu'il est dans la vocation des Forces armées de défendre et de soutenir. C'est également celle de la solidité, dans ses assises démocratiques, du régime qu'incarne le président Paul Biya.

Mais c'est surtout la victoire de l'unité nationale. Les officiers et hommes de troupes des différentes formations des Forces armées camerounaises qui ont combattu l'entreprise factieuse de la Garde républicaine, sont issus de toutes les régions du Cameroun, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest. Solidaires des Institutions et de la légalité républicaine, ces braves soldats, toutes ethnies et confessions religieuses confondues, ont vaillamment et brillamment illustré la REALITÉ DE L'UNITÉ NATIONALE DU CAMEROUN.

L'épreuve militaire proprement dite étant passée, ce sont aussi toutes les Forces vives de la nation camerounaise qui, dans toutes les provinces du pays, se sont mobilisées, comme auparavant, pour manifester leur soutien total au chef de l'État et aux Institutions dont il est garant, ainsi que pour s'élever avec la plus grande véhémence contre cette entreprise factieuse, visant à porter atteinte à l'unité nationale.

Il convient en outre de souligner la part importante prise par les populations dans la capture des fuyards, après la déroute des forces insurgées. Du reste, la reprise des points stratégiques de la ville de Yaoundé aux rebelles, fut d'autant plus aisée que ceux-ci se retrouvèrent isolés au milieu des populations de la capitale, attachées à l'unité nationale, qui leur interdirent tout secours, toute retraite et tout refuge, manifestant ainsi leur hostilité à cette entreprise fractionniste et sectaire, et de ce fait, vouée à l'échec.

Une arme de confiance

Car, ce n'est qu'une faction de la Garde républicaine, et elle seule, qui, sous la conduite de quelques officiers et sous-officiers félons, aura monté cette aventure criminelle.

Il s'agit là d'un acte de haute trahison de la part de ces chefs militaires auxquels avait été accordé le grand honneur que constitue la responsabilité de la protection rapprochée du chef de l'État et de la sécurité du Palais présidentiel.

La Garde républicaine, aujourd'hui dissoute était un corps d'élite doté d'équipements modernes, d'armes variées et sophistiquées, qui

devaient lui permettre de remplir ses missions avec la plus grande efficacité.

Cette arme, ainsi rendue redoutable, a été retournée contre le chef de l'État et les Institutions de la République, dont elle devait constituer la première ligne de défense et le dernier rempart. Comment cela a-t-il été possible ?

Toutes les unités des Forces armées camerounaises sont le fidèle reflet des diversités humaines du pays. Elles sont composées d'hommes de différentes provinces du Cameroun, toutes origines ethniques et appartenances religieuses confondues. Les Forces armées camerounaises sont à ce titre le symbole vivant de l'unité nationale.

Seule échappait à cette règle, la Garde républicaine. L'ancien chef de l'État, Ahmadou Ahidjo, quand il était au pouvoir, avait en effet tenu que les éléments armés de la Garde républicaine fussent exclusivement constitués d'hommes de troupes et d'officiers originaires de l'ancienne province du Nord-Cameroun, sa région d'origine. L'ancien chef de l'État avait en outre fait en sorte que, de toutes les unités militaires basées à Yaoundé, la Garde républicaine fût seule à disposer d'armes et de munitions en permanence.

Par rapport aux soldats des autres corps de l'armée, les éléments de la Garde républicaine bénéficiaient en outre d'avantages exclusifs, aussi bien d'ordre professionnel que matériel : promotions plus rapides, solde plus élevée, primes variées, logement, etc.

L'ayant pourvue de tant de privilèges, Ahmadou Ahidjo avait fait de la Garde républicaine « UN VERITABLE CORPS DE JANISSAIRE » : elle avait été conditionnée pour n'être soumise qu'à sa personne, plutôt réduite au servilisme et à la dévotion à l'égard d'un bienfaiteur nourrisseur, qu'elle n'était entretenue dans la conscience de ses devoirs envers la nation et les institutions de la République.

Et Paul Biya faisait confiance

Lorsque Paul Biya accède au pouvoir le 6 novembre 1982, on peut observer que sa sécurité est tout entière entre des mains dont on peut craindre qu'elles aient été dévoyées par tant de privilèges anciens, et qu'elles aient également été détournées de leur vocation qui est de monter la garde des Institutions, et notamment de la première d'entre elles : l'Institution présidentielle.

Malgré le caractère anachronique du dispositif de sécurité ainsi laissé autour de lui par son prédécesseur, le président Paul Biya qui a foi en la loyauté de ses compatriotes, tous aussi dignes de confiance à ses yeux, conservera en l'état la Garde républicaine et la sécurité présidentielle, et à leurs postes les hommes et leurs chefs.

C'est de leurs rangs que sont sortis ceux qui, le 6 avril 1984, ont trahi leur mission, la confiance du président de la République et celle du peuple camerounais.

Toujours les mêmes

Lorsque sera écrasé le mouvement insurrectionnel du 6 avril 1984, on retrouvera parmi les officiers supérieurs félons ayant pris le commandement des forces rebelles, nombre de ceux-là mêmes qui avaient pris part à la réunion clandestine, nocturne, et subversive du 18 juin 1983, autour de l'ancien ministre des Forces armées, le Dr Maïkano Abdoulaye. Si bien qu'on peut se demander si la tentative manquée du putsch militaire des 6 et 7 avril 1984, n'est pas en réalité la reprise, cette fois matérialisée, d'une entreprise militaire de cette nature, envisagée le 18 juin 1983 par Ahmadou Ahidjo, et dont la mise en œuvre avait été découragée par une action dissuasive des Forces armées camerounaises, dans leur loyauté à l'égard de la légalité républicaine.

Il n'est pas inutile de rappeler cet épisode : à la suite d'un remaniement ministériel opéré le 18 juin 1983 par le président Paul Biya, Ahmadou Ahidjo furieux de n'avoir pas été consulté à ce sujet, convoquait l'après-midi même, à sa « résidence du Lac » tous les ministres entrants ou maintenus — et exclusivement ceux appartenant à sa propre région d'origine —, pour les inciter à démissionner collectivement du gouvernement.

Cette action devait avoir pour effet prévisible de mettre les autorités instituées par les lois constitutionnelles, dans l'impossibilité d'exercer leurs pouvoirs. Il s'agissait là, de la part d'Ahmadou Ahidjo, d'un acte qualifié de subversion, dénoncé et condamné par les lois de la République, tel que cela fut constamment rappelé lors du procès de l'ancien chef de l'État devant le tribunal militaire de Yaoundé, en février 1984.

Qu'on-s'en souvienne aussi : dans la nuit du 18 juin 1983, à l'instigation d'Ahmadou Ahidjo, le Dr Maïkano Abdoulaye, alors ministre d'État chargé des Forces armées, réunissait clandestinement,

à 23 h 30, dans un domicile privé, des officiers supérieurs, exerçant un commandement à la tête des différentes unités militaires basées à Yaoundé, siège des Institutions de la République, et de ce fait chargées de la sécurité du Palais présidentiel et de la capitale. Et une fois de plus, ne furent appelés que des officiers appartenant à la région d'origine d'Ahmadou Ahidjo.

Au cours de cette réunion illégale par son caractère séditionnel, le Dr Maïkano Abdoulaye, lui-même démissionnaire et par conséquent entré en rébellion contre le président de la République, allait entreprendre au nom d'Ahmadou Ahidjo, d'entraîner ces officiers supérieurs dans un coup de force militaire pour renverser les Institutions républicaines et les autorités légales.

On sait aujourd'hui comment cette entreprise fut prévenue, découragée et déjouée.

Nombre d'officiers félons ayant conduit l'action militaire factieuse des 6 et 7 avril, sont les mêmes que ceux qui s'étaient réunis dans la nuit du 18 juin 1983, dans les conditions soulignées en février 1984, lors du procès de l'ancien chef de l'État devant le tribunal militaire de Yaoundé.

Le piège grossier

On peut alors relever que les actions subversives menées par Ahmadou Ahidjo depuis le 18 juin 1983 auront constamment recherché à entraîner l'élite de sa région d'origine dans des entreprises séparatistes, pour opposer et diviser les Camerounais. Le caractère factieux des différentes manœuvres d'Ahmadou Ahidjo en atteste

- incitation à la démission collective des ministres appartenant à sa région d'origine,
- tentative visant à entraîner des officiers supérieurs appartenant à sa région d'origine dans un coup de force militaire,
- association de deux collaborateurs appartenant à sa région d'origine à une conspiration d'assassinat contre le président Paul Biya;
- appel à l'insurrection de la Garde républicaine qu'il avait exclusivement formée d'hommes appartenant à sa région d'origine et auxquels il avait accordé des privilèges uniques au sein de l'armée, afin de s'en assurer à jamais la gratitude obligée, au-delà de leurs devoirs envers la République

Aussi n'est-ce pas étonnant que ceux qui se sont retrouvés devant la

justice en février et avril 1984, appartiennent en majorité à la région d'origine d'Ahmadou Ahidjo. Car ce sont aussi ceux auxquels il aura le plus constamment fait appel, par un ignoble recours à leur sensiblerie. Et certains commirent contre la nation le crime de n'écouter que leurs intérêts égoïstes, semblables à ceux de l'ancien chef de l'État. Ils ne surent éviter le piège grossier dans lequel, depuis plusieurs mois, Ahmadou Ahidjo s'efforce à entraîner les Camerounais.

Désormais un hors-la-loi

Pour donner quelque crédibilité à la thèse dans laquelle il entretient une certaine opinion, à savoir qu'il existerait une confrontation entre Camerounais de différentes ethnies ou religions, l'ancien chef de l'État n'hésite pas dans le choix des moyens.

Las de brandir en vain le spectre d'un Cameroun déchiré, la cohésion nationale demeurant évidente, solide et inébranlable, Ahmadou Ahidjo payant de sa personne et acharné à détruire l'image de son propre pays à l'étranger, bat campagne pour provoquer, selon ses criminels desseins contre le peuple camerounais, le soulèvement de telle province contre le reste du pays. L'essentiel désormais, dans les vœux de l'ancien chef de l'État, est qu'il se crée — l'assassinat de Paul Biya compris — une situation qui laisse apparaître que la stabilité politique du Cameroun est menacée

De l'incitation à la subversion, en appel à l'insurrection, après une conspiration d'assassinat, Ahmadou Ahidjo va donc multiplier des manœuvres déstabilisatrices, en s'appuyant sur de puissantes complicités intérieures et étrangères, devenant ainsi l'ennemi déclaré du peuple camerounais.

L'ancien chef de l'État, en effet, n'hésitera pas à revêtir le manteau d'un chef de clan doublé d'un hors-la-loi, et de se présenter comme ayant pris la tête d'une bande dite de « partisans », qui ne sont en réalité que ceux qu'il avait entretenus dans les privilèges, la facilité et l'irresponsabilité.

Ainsi affublé, et brandissant des slogans mensongers contre on ne sait quelle persécution, Ahmadou Ahidjo a emprunté, pour s'occuper, les sentiers d'une « guerre sainte » née de son imagination. Aussi s'évertue-t-il à apparaître comme le leader d'une région, le messie d'une ethnie et l'apôtre d'une religion, incitant par des appels incessants à la haine tribale et aux affrontements religieux, dans le criminel espoir que se produise enfin une partition du pays qui

entraîne les Camerounais dans la guerre civile.

Dès lors, quel que soit le niveau de démagogie du discours d'Ahmadou Ahidjo, tout Camerounais attaché à l'unité nationale est ainsi édifié à son égard, et sait alors qu'il doit s'en défier : LE DIVISEUR DU PEUPLE CAMEROUNAIS S'EST ENFIN DECLARÉ. IL EST DÉSORMAIS MIEUX CONNU DE TOUS.

Un cynisme répugnant

Pour parvenir à ses fins, Ahmadou Ahidjo n'est manifestement animé d'aucun scrupule, car il ne semble pas devoir reculer devant le prix que pourraient imposer au peuple camerounais ses entreprises criminelles visant en son rétablissement au pouvoir.

Peu lui importent alors l'effusion de sang, les ruines et la désolation qui pourraient résulter pour le peuple camerounais des différentes opérations de déstabilisation dont il tire les ficelles, pourvu que l'emportent ceux qu'il appelle ses « partisans ».

Telle est la vérité, ainsi que sont venues l'éclairer, une fois de plus, les déclarations de l'ancien chef de l'État, au plus fort de la tourmente.

Ce jour du 6 avril 1984. qui restera à jamais gravé dans la mémoire du peuple camerounais comme l'un des plus affligeants de son Histoire, et alors que son propre pays est à feu et à sang, que meurent ses compatriotes et que sa terre natale brûle, soumise aux périls les plus graves, Ahmadou Ahidjo jubile et déclare : « *si ce sont mes partisans, je suis sur qu'ils auront le dessus* ».

Ceux qu'il appelle ainsi ses « partisans » ayant échoué devant la cohésion du peuple camerounais et sa résolution à défendre son unité et ses institutions, et alors que ses compatriotes consternés pleurent les victimes et constatent les dégâts causés à son propre pays. Ahmadou Ahidjo déclare : « que les Camerounais se débrouillent »...

Tant de cynisme se passe en réalité de commentaire. Il suffit de le retenir comme le fait de celui qui pourtant, sans que l'étouffe la modestie, croit pouvoir affirmer *cet État du Cameroun, c'est moi qui l'ai créé () l'unité nationale, c'est moi () la stabilité politique, c'est encore moi () la prospérité économique, est toujours moi* »

Quel qu'il soit, le Cameroun d'aujourd'hui n'est-il pas en réalité le fruit des efforts du peuple camerounais sans le concours duquel rien de durable ne saurait se réaliser ?

Et le peuple camerounais, seul maître de son destin, n'a-t-il plus le droit de continuer à vivre dans l'unité et la paix, de connaître la stabilité et la prospérité, dès lors qu'Ahmadou Ahidjo n'est plus au pouvoir ?

Les déclarations faites à la presse étrangère par l'ancien chef de l'État, traduisant davantage ses mesquines ambitions que quelque préoccupation et quelque respect pour le peuple camerounais, amènent forcément à l'esprit ces graves interrogations.

Force restera à la légalité républicaine

Mais il est sans doute plus important, et tous les Camerounais en conviennent, de tirer la leçon des événements du 6 avril 1984, pour que les futures générations de Camerounais en tirent le plus grand profit.

En premier lieu, il s'agit de militer et d'œuvrer pour que force reste à la loi, que la justice s'applique équitablement à tous-, et pour que toujours et partout prévale la légalité républicaine.

Ceux qui le 6 avril 1984 sont montés à l'assaut des Institutions, violant la légalité républicaine et se rendant ainsi coupables d'un crime odieux contre le peuple camerounais ont été jugés conformément aux lois de la République. De justes sentences ont été prononcées au nom du peuple camerounais :

- 617 remises en liberté dès la fin de l'enquête;
- 46 condamnations à mort, dont 3 par défaut,
- 2 condamnations à vie,
- 183 condamnations à des peines allant de 2 à 20 ans de détention;
- 183 relaxes;
- 22 cas retenus pour complément d'enquête

Le complot des privilégiés

La qualité des personnes impliquées dans la tentative de coup d'État militaire du 6 avril 1984 permet d'identifier celles-ci comme relevant essentiellement d'« une caste de privilégiés » qu'Ahmadou Ahidjo avait couverts de titres et d'avantages excessifs afin de les constituer en une clientèle qu'il pût manipuler à sa guise.

Ce n'est en effet que parmi les prébendiers que pouvaient se recruter

des hommes tels que ceux qui, le 6 avril 1984, ont agressé les Institutions de la République, déterminés, comme Ahmadou Ahidjo, à contrarier tout ce qui — la rigueur, la moralisation, la justice, la démocratie —, pourrait compromettre leurs intérêts égoïstes et menacer leurs énormes privilèges :

- Ahmadou Ahidjo, inconsolable d'avoir quitté le pouvoir et d'avoir ainsi perdu les privilèges que confère celui-ci, agissant et tirant les ficelles dans l'ombre;
- des cadres privilégiés des secteurs public et privé qu'Ahmadou Ahidjo avait situé aux plus hautes responsabilités et particulièrement favorisés. Ils furent les cerveaux et les financiers du complot;
- la Garde républicaine, « corps de Janissaire » ayant bénéficié de la part d'Ahmadou Ahidjo de privilèges uniques dans l'armée camerounaise. Elle aura été l'arme du complot.

À tous les échelons de la conjuration du 6 avril 1984, se retrouvent ainsi différents personnages qui n'avaient de communs que leurs privilèges, ainsi que leurs ambitions de les conserver et de les étendre.

Aussi aucun Camerounais ni aucun observateur avisé ne sont dupes des thèses mensongères, faisant état de confrontations ethniques et religieuses, thèses uniquement répandues pour camoufler la réalité d'intentions inavouables de mainmise, par le crime et la force, sur le pouvoir légitime que le peuple camerounais a démocratiquement conféré aux autorités légales en charge de la République.

L'épreuve a renforcé l'unité nationale

Contrairement à la campagne orchestrée de l'étranger, il est apparu que le coup de force tenté le 6 avril 1984 ne saurait être attribué à une ethnie, à une région, à une province, ou à ceux de quelque religion. Dans leur immense majorité, telle qu'elle s'est rangée derrière le président Paul Biya, les Camerounais ont en effet acquis la conscience désormais inébranlable de leur solidarité de destin et des impératifs de leur survie collective.

Aussi, toutes ethnies et toutes religions confondues, les soldats des Forces armées camerounaises, symbole vivant de l'unité nationale, ont-ils combattu ensemble ceux qui avaient mis leurs armes au service de la division.

C'est aussi la preuve que les Camerounais, dans leur ensemble, sont plus fermement décidés que par le passé à ne pas se laisser entraîner

dans le piège des clivages artificiels qu'on voudrait leur imposer.

Il est manifeste en effet que ceux qui, avec Ahmadou Ahidjo, tirent les ficelles des entreprises de déstabilisation que le Cameroun à enregistrées depuis l'accession au pouvoir du président Paul Biya, et qui croient pouvoir *gagner* à leurs manœuvres des ressortissants de telle ou telle province du Cameroun, ne visent qu'à créer ces clivages, à les faire apparaître, pour s'en saisir et les exploiter au gré de leurs ambitions personnelles et de leurs desseins criminels.

Les Camerounais sont prévenus à cet égard et déterminés — ils l'ont démontré — à ne pas laisser détruire leurs acquis dont le plus précieux est l'unité nationale réalisée avec tant de résolution et de persévérance

Il faut malheureusement constater qu'on a beaucoup eu tendance à oublier ou à ignorer ces temps-ci que le Cameroun ne compte ni deux régions, ni deux religions mais dix provinces et quelque deux cents ethnies pratiquant toutes les religions qui se rencontrent en Afrique

Sans doute faut-il le rappeler

Les responsabilités d'une certaine presse

Il faut bien rappeler aussi les conditions dans lesquelles avaient été accueillis dans certains milieux de la presse le procès de février 1984 et les condamnations qui y avaient été prononcées

Lorsqu'en février 1984 est intervenue devant le tribunal militaire de Yaoundé la condamnation à mort d'Ahmadou Ahidjo et de ses deux collaborateurs pour « conspiration d'assassinat » contre la personne du président Paul Biya, les Camerounais, pourtant forts de leur bon droit ont été malmenés, culpabilisés par une certaine presse.

On avait en effet cru pouvoir faire procès aux Camerounais de la « MINCEUR DU DOSSIER D'ACCUSATION », relevant surtout, pour le critiquer, que celui-ci n'était qu'à base de « DENONCIATIONS » et « D'AVEUX », dont on mettait d'ailleurs en doute la spontanéité.

Que dire aujourd'hui, sinon qu'en les culpabilisant ainsi, on tendait à endormir la vigilance des Camerounais qui avaient su empêcher le début d'exécution du projet criminel d'Ahmadou Ahidjo en août 1983 ? N'est-ce pas la situation ainsi créée par les donneurs de leçons qui a permis à la deuxième vague de criminels de croire pouvoir opérer les 6 et 7 avril 1984 ?

L'ampleur de la conjuration et les responsabilités nombreuses qu'elles impliquent, permettent en effet de douter que de ses préparatifs aucun secret n'avait filtré

Des signes et des mouvements suspects s'étaient manifestés la veille de l'insurrection, comme ce fut le cas en août 1983. Mais l'inhibition résultée de leur culpabilisation aura sans doute anesthésié et paralysé les Camerounais. Ils auront alors appréhendé d'être à nouveau jetés en pâture à l'opinion internationale, s'ils avaient dû encore, ayant surpris les comploteurs, les traîner devant les tribunaux sur la base de « DENONCIATIONS » et « D'AVEUX »

On aurait demandé des « PREUVES », comme on en a exigé lorsque fut découverte la conspiration visant à l'assassinat du président Paul Biya en août 1983. Et devant la « MINCEUR DU DOSSIER D'ACCUSATION » on allait encore conclure à un règlement de comptes

Ce qu'il ne faut jamais oublier

Pour sa part, le peuple camerounais, plus édifié que jamais, saura mieux apprécier les vertus de l'unité nationale telles que les rappelait S. E. Paul Biya, président de la République, président national de l'UNC à la clôture du 2^e Congrès extraordinaire de notre grand parti national, le 14 septembre 1983 à Yaoundé :

« Cette unité, faite de diversité mais aussi de complémentarité, de solidarité et de foi en un destin commun, transcendant les particularismes de toutes sortes, notamment géographiques, historiques, linguistiques, tribaux et religieux, pour faire du Cameroun un État moderne et fort, dans lequel règnent l'équilibre dans la justice et l'égalité de tous face aux charges et aux avantages du service public.

« Elle implique que les Camerounais sont d'abord Camerounais avant d'être Bamiléké, Ewondo, Foulbé, Bassa, Boulou, Douala, Bakweri, Baya, Massa ou Maka. Elle implique que les Camerounais sont d'abord Camerounais avant d'être anglophones ou francophones, chrétiens, musulmans ou animistes.

« Elle implique encore que le président de la République, chef d'un État laïc, indépendamment de son origine ou de sa religion, est et demeure le président de tous les Camerounais.

« Elle implique enfin que les Camerounais, dans le respect des droits

d'autrui et des lois et règlements de la République, sont partout chez eux au Cameroun et que, notamment, les fonctionnaires doivent pouvoir servir la nation partout où l'État les affecte.

« En d'autres termes, l'unité nationale condamne le tribalisme, le favoritisme et toutes sortes de discrimination, combat les privilèges de clans ou autres, prône une mentalité, un esprit profondément camerounais. Elle appelle à une véritable intégration nationale confiante, consciente et progressive ».

Les événements du 6 avril 1984, ainsi que ceux les ayant précédés, n'ont que mieux illustré les impératifs de cette nécessaire intégration nationale comme condition de survie collective du peuple camerounais.

Le 17 mai 1984, à la veille de la fête nationale qui aurait dû être l'occasion de réjouissances célébrant l'unité nationale, les cœurs des Camerounais étant encore meurtris par le triste souvenir de l'entreprise criminelle du 6 avril, le président de la République, S. E. Paul Biya, proposait trois thèmes à la méditation de ses compatriotes :

- **POURQUOI SOMMES-NOUS CAMEROUNAIS ?**
- **QU'EST-CE QUI NOUS REND FIER DE L'ÊTRE?**
- **QUEL CAMEROUN VOULONS-NOUS POUR NOS ENFANTS ?**

¹ Cf : Dossier : « Pour comprendre l'affaire Ahmadou Ahidjo ». (Ministère de l'Information et de la Culture).

Discours de politique générale de Paul Biya

« Mesdames, Messieurs, Chers camarades,

Nous voici à nouveau rassemblés dans la chaleur réconfortante de ces retrouvailles fraternelles que nous avons toujours su transformer en événements heureux, solennels, historiques.

Au-delà de la joie légitime que nous procure toujours cette rencontre, qui tous les cinq ans, nous permet d'être ensemble à nouveau, au-delà aussi de l'émotion ressentie de pouvoir revivre en pensée nos combats et nos histoires d'hier, nous avons toujours su, par ailleurs, saisir l'occasion de ces assises, pour célébrer un culte à la gloire de notre parti, l'Union nationale camerounaise, pour sa part considéré stable dans la construction d'un Cameroun uni, moderne, fort et prospère.

C'est toujours le lieu aussi, de redire combien nous sommes fiers, d'appartenir à la grande famille de l'Union nationale camerounaise, fiers d'assumer en son nom, les missions qu'elle nous assigne qui sont d'autant plus exaltantes et magnifiques que nous les savons impératives, urgentes et ardues.

La multiplicité et la complexité toujours accrues de ces missions nous commandent tous les cinq ans, cette pause qui n'est cependant ni une trêve, ni un répit. Il s'agit davantage d'un moment de réflexion nécessaire à l'évaluation de nos entreprises communes au service de nos compatriotes, au service de notre chère et belle patrie.

Aussi notre congrès est-il toujours, également, le moment de l'indispensable préparation à l'action : celle qu'appelle la contrainte des réalités immédiates comme celles que la pression du futur nous impose d'ores et déjà une action toujours nouvelle, toujours plus urgente, une action qui requiert de notre part toujours plus de disponibilité, d'efficacité et de réussite.

Voici donc venu à nouveau le moment de mesurer les efforts accomplis, les résultats obtenus, ainsi que ceux qui restent à faire et à parfaire, sur le long et difficile chemin de la construction nationale, dans laquelle l'U. N. C. assume une part importante, imminente et déterminante.

C'est assurément un grand moment dans la vie de notre parti, un grand moment dans la vie de la nation.

J'exprime alors le vœu que ce congrès puisse fournir à tous un supplément de foi à l'avenir, qu'il renforce la détermination de prêcher avec toujours plus de conviction les nobles idéaux que professent l'Union nationale camerounaise, de les défendre avec toujours plus de vigueur, de les illustrer de façon toujours plus exemplaire.

J'exprime également le vœu que ce congrès puisse inspirer à chacun un supplément de générosité à l'égard de nos compatriotes que nous avons mission de servir, en particulier à l'égard de la nombreuse et dynamique jeunesse camerounaise, à qui revient la responsabilité de l'avenir de ce pays, une jeunesse dans laquelle nous devons constamment investir, pour entretenir en son sein, au bout de l'action et de la création.

En effet, il ne nous importe pas seulement que cette jeunesse apprécie l'héritage que nous lui aurons légué. Il nous faut aussi nous assurer que, reconnaissante, elle pourra témoigner avec fierté que nous avons su préparer, de façon heureuse, sa rencontre avec l'histoire.

Il s'agit de nous montrer capables d'aménager, dans une perspective toujours plus large, le changement le plus favorable à l'épanouissement de cette jeunesse, le plus digne d'accueillir les grandes espérances du peuple camerounais qui, en aucune circonstance dans le passé n'a failli à ses responsabilités et dont la volonté de progrès constamment affirmée, plus manifeste aujourd'hui plus que jamais, montre bien que pour sa part, il ne manque ni de répartition ni d'audace face aux défis du futur

Puisse alors ce congrès, plus que tout autre, comme un foyer ardent, nourrir de sa flamme celle de notre patriotisme et éclairer de sa lumière rayonnante, aussi bien nos travaux que les voies que ceux-ci traceront à nos actions futures.

Connaissant votre militantisme, votre dévouement et votre engagement, je ne doute pas que chacun aura à cœur d'œuvrer activement au succès de nos présentes assises pour rendre encore plus digne d'estime et de respect la contribution de l'Union nationale camerounaise à la grandeur, à la prospérité et au bonheur de notre cher et beau pays le Cameroun.

Chers camarades,

Dans des conditions exceptionnelles de mobilisation, certaines conceptions tendant à détourner le parti de sa vocation, de ses

traditions et de ses missions, vous avez réagi avec toute la force de vos convictions civiques contre les manœuvres déviationnistes qui, dans la confusion ainsi recherchée, exposaient la nation à de graves périls.

Afin que soit sauvegardée l'autorité de l'État, garante de la démocratie, de la légalité et de la continuité des institutions de la République, afin aussi que soient préservées les chances de développement de la nation dans l'unité, la paix et la concorde nationales, vous avez alors demandé de manière pressante, la convocation urgente du deuxième congrès extraordinaire de notre parti. A la faveur de celui-ci, vous m'avez élu, à l'unanimité, le 14 septembre 1983, à la présidence de l'Union nationale camerounaise.

À ce titre m'échoit l'honneur d'exposer, ce jour, du haut de cette tribune, et rapport de politique générale qui rend compte des activités de l'Union nationale camerounaise depuis le congrès de Bafoussam et qui doit nous permettre de définir les stratégies de l'action future du parti.

Chers camarades,

Il me plaît de prime abord, de pouvoir observer, pour m'en féliciter, que rien n'a donc pu empêcher la tenue de nos présentes assises

Rien, pourtant, ne nous aura été épargné, notamment dans la dernière période ayant précédé l'actuel congrès : ni les surprises désagréables, ni les émotions, ni les déceptions, ni le feu, ni le sang, ni les larmes.

Les épreuves les plus douloureuses dans la vie d'une nation nous ont été imposées, telles qu'elles se sont manifestées à travers les menées subversives, les menaces contre la sécurité de l'État, les manœuvres de division et de déstabilisation que nous avons enregistrées

Ces complots criminels allaient atteindre leur paroxysme dans l'opération insensée par laquelle quelques soldats félons, victimes d'une intoxication pernicieuse et égarés par leurs propres ambitions, ont tenté de renverser la République et de s'emparer du pouvoir par la force des armes.

Ainsi, tout aura été entrepris pour s'opposer à la tenue des présentes assises dont nul ne pouvait douter, pour peu qu'il fût à l'écoute du peuple camerounais, qu'elles allaient constituer un événement majeur dans le prolongement de la mutation intervenue le 6 novembre 1982, si révélatrice; à travers les tournures qu'elle devait par la suite emprunter, si symptomatiques d'exigences nouvelles, si fertiles en

espérances ardentes.

Le processus du Renouveau national, rendu inéluctable sous la levée d'enthousiasmes inédits, devait fatalement apparaître comme une évolution redoutable à une poignée d'individus, uniquement préoccupés par le maintien de leurs privilèges et la satisfaction de leurs ambitions égoïstes.

La vigilance de nos militantes et de nos militants, le patriotisme du peuple camerounais et sa volonté de progrès ont triomphé de toutes les opérations tendant à contrarier cette évolution.

À l'évidence, les chances de ce congrès eussent à jamais été compromises si ces entreprises factieuses et criminelles n'avaient été dénoncées, combattues et réduites dans les conditions de mobilisation nationale qui illustrèrent, avec éclat, le niveau de maturité politique et de conscience civique du peuple camerounais.

C'est dire si notre présente rencontre ne devait nous permettre que de nous féliciter d'avoir pu tenir les assises de ce congrès, il y aurait déjà là un bien grand motif de satisfaction et de légitime fierté pour toutes les militantes et les militants de l'Union nationale camerounaise.

Autant de courage dans l'épreuve, autant de fermeté dans vos convictions, autant de résolution dans votre engagement méritent, chers camarades, d'être salués par l'ovation de la nation.

Au demeurant, seuls ceux qui, pour les avoir ignorés, s'étaient mépris à ce sujet ont été surpris par le sens de responsabilités des militants de l'U. N. C., le patriotisme des Camerounais, leur loyalisme, à l'égard de la légalité et des institutions républicaines, leur fidélité à notre option de démocratie gouvernante et leur profond attachement à l'unité nationale, tels qu'ils en ont constamment administré les preuves dans les circonstances difficiles que nous venons de vivre.

Pour notre part, nous sommes demeurés confiants et sereins, assurés que les militants de l'U. N. C. et l'immense majorité de nos compatriotes sauront autant se défier des campagnes d'intoxication et déjouer les manœuvres de division et de déstabilisation.

Nous aurons donc réussi, chers camarades, à tenir nos présentes assises dans le respect du calendrier de notre parti. Nous aurons ainsi fait la démonstration, qu'allant au-delà des péripéties et des contingences, l'action de l'U. N. C. se veut permanente, durable et féconde.

Soutenu par la ferveur de ses militants et les espoirs de nos concitoyens, notre parti rend ainsi compte de sa vitalité, de sa ténacité, et de sa fidélité à ses engagements.

Il entend donc affirmer plus que jamais la continuité de sa mission et de son rôle dans la nation.

Chers camarades,

Au lendemain du 3^e congrès ordinaire de notre parti, l'activité du Comité central et des organisations annexes de l'U. N. C., reflétant la vie nationale, sereine et harmonieuse, se sera appliquée à mettre en œuvre les résolutions du congrès de Bafoussam, baptisé « le congrès de la maîtrise », pour traduire notre volonté de dominer les facteurs multiples et variés qui conditionnent le développement national.

Aussi notre action a-t-elle prioritairement recherché, par le biais des séminaires provinciaux, des sessions de l'École des cadres du parti et à l'occasion des consultations électorales, à renforcer la formation civique des militants pour mieux les préparer aux missions politiques, économiques, sociales et culturelles qu'implique la réalisation des objectifs que le parti s'était alors fixés.

Il en fut ainsi jusqu'à la mutation intervenue le 6 novembre 1982, conformément à la constitution et aux lois de la République dans les conditions exemplaires d'une succession démocratique.

Dans ces circonstances, que le peuple camerounais avait voulu grandioses, j'accédai à la magistrature suprême de notre pays porté par le soutien spontané, massif et sans réserve de nos populations, nanti d'emblée de la confiance totale et inconditionnelle du peuple camerounais, de celle des militantes et militants de l'Union nationale camerounaise.

De cet épisode heureux, la nation camerounaise sortait particulièrement grandie, ayant ainsi fourni, une fois de plus, la preuve éclatante de la solidité et de la valeur de ses institutions, mais aussi et surtout, celle de la maturité de son peuple.

L'ovation du monde entier salua avec admiration et respect cette illustration aussi rassurante que significative des progrès de la démocratie dans notre continent.

Fiers de voir leur pays cité en exemple à cet égard, les Camerounais allaient se remettre à leur ouvrage avec plus d'ardeur, d'enthousiasme

et de résolution, confiants en l'avenir, fermement décidés à assurer la suite la plus heureuse à notre expérience originale de construction nationale, engagés dans la voie ainsi ouverte vers de nouvelles perspectives prometteuses.

Les travaux du V^e Conseil national du parti allaient se ressentir des effets heureux de cet élan patriotique particulièrement chaleureux nous permettant d'insuffler une vigueur renouvelée à notre action, d'accroître les ressources morales et matérielles nécessaires au succès de nos missions.

La plus urgente de ces missions, au lendemain de la mutation du 6 novembre 1982 était apparue dans l'opportunité d'aller vers les militantes et militants de l'Union nationale camerounaise.

Il s'agissait de leur renouveler les félicitations du Comité central pour le patriotisme et le militantisme dont ils avaient fait preuve à l'occasion de cet événement sans précédent dans la vie de notre jeune nation, et les inviter, aussi, à resserrer les rangs et à renforcer leur vigilance pour pouvoir déceler et combattre au besoin, tout ce qui serait susceptible de contrarier la continuité de nos options d'unité, de paix et de progrès, toute menace éventuelle contre la sécurité des citoyens et la stabilité des institutions de la République.

Ce fut l'objet des séminaires provinciaux conduits avec ferveur, compétence et efficacité par nombre de nos camarades, membres du Comité central, séminaires réussis, dans la mesure où les militantes et militants de l'U. N. C. devaient à cette occasion, réaffirmer leur soutien au nouveau chef de l'État ainsi que leur attachement à sa personne, leur fidélité aux institutions nationales et au parti, leur engagement, enfin, à œuvrer dans la solidarité et la concorde, à la réalisation des objectifs de développement national.

Ensuite, à la rencontre de nos compatriotes, lors de ma tournée de prise de contact dans nos provinces, par l'accueil fraternel et enthousiaste qui m'a partout été réservé, par la liesse populaire dans laquelle furent fêtées mes différentes visites, il m'a personnellement été donné de mesurer la disponibilité, la très grande disponibilité du peuple camerounais, pour une société plus ouverte, plus libre et plus responsable, une société plus juste et, de ce fait, plus attachante.

Il me faut alors redire tout le réconfort que m'ont procuré tant de chaleureuses manifestation de soutien, ainsi que les encouragements qui, à cette occasion, m'ont été renouvelés. Je les ai ressentis, ainsi que je l'ai dit au terme de cette tournée, comme la très grande marque

de confiance des masses camerounaises à ma personne et en l'avenir de notre chère patrie, une confiance qui depuis lors, ne s'est point démentie.

Il m'aura en particulier été donné, à l'occasion de cette première tournée, d'apprécier le souci de l'ensemble des populations camerounaises, de voir sauvegardée l'unité nationale comme notre bien le plus précieux, garantie des acquis nombreux de nos efforts communs et gage le plus sûr de nos progrès futurs.

Mieux édifié ainsi des situations et des réalités spécifiques à chacune de nos provinces, en ma qualité de président de la République, chef de l'État et chef du gouvernement, j'ai alors résolument engagé l'ensemble de l'activité nationale dans les voies les plus propices à l'accélération de notre rythme de développement et à l'amélioration de la qualité de la vie de nos concitoyens.

Aussi ai-je prescrit des mesures visant, notamment, la promotion des infrastructures, la relance économique, la primauté étant accordée à l'économie rurale, le perfectionnement des structures, dans le souci de rapprocher l'administration de l'administré, une politique de rigueur dans la gestion du bien public et dans l'exploitation de nos ressources naturelles, la moralisation de la société étant recherchée, afin de promouvoir une communauté nationale saine, débarrassée des fléaux que sont le laxisme, l'affairisme, les détournements, la corruption, le favoritisme, le népotisme.

En effet, ce dont il s'agit en définitive, c'est de bâtir et entretenir une société de prospérité, certes, mais davantage de forger une communauté camerounaise solidaire, aussi bien dans ses efforts de développement que dans sa jouissance des fruits de la croissance.

Ainsi apparaît l'exigence d'un nouvel ordre de priorités ayant pour finalité la justice sociale, préparant l'égalité des chances entre les différentes catégories des citoyens, par les solutions que nous saurons apporter aux problèmes d'éducation, de santé, d'habitat, d'urbanisme, de salaires, de protection sociale, de transport en commun et d'équipements collectifs.

Au plan extérieur, soucieux du rayonnement du Cameroun, nous n'avons cessé d'apporter notre modeste contribution au maintien de la paix, au renforcement de la compréhension internationale et à l'instauration d'un nouvel ordre mondial plus juste, qui puisse satisfaire, à travers la planète des hommes, la soif de la liberté et de la fraternité.

Notre diplomatie, par une présence active, s'est ainsi constamment exercée dans le respect de nos options : l'indépendance nationale, le non-alignement, le respect de l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires des autres États, la coexistence pacifique et la coopération sans frontières.

Telles sont, esquissées à grands traits, les préoccupations qui ont guidé l'action du gouvernement.

Je dois dire que, pour sa part, l'immense majorité du peuple camerounais a accueilli, avec enthousiasme, les innovations amorcées ou annoncées, les a constamment soutenues, m'encourageant à persévérer dans la voie de celles-ci, m'incitant à aller de l'avant, dans le sens des espérances qui s'étaient levées au sein de la communauté nationale.

Chers camarades,

La dynamique nouvelle ainsi imprimée à l'ensemble de l'activité nationale, si porteuse d'espoirs de changements profonds et durables, ne pouvait qu'être récupérée par notre parti et mobiliser les militantes et militants de l'Union nationale camerounaise, à l'avant-garde de tous nos combats, pour les engager, selon leurs attentes, sur les sentiers des missions nouvelles que leur assignent tant d'heureuses initiatives génératrices de progrès.

Il ne pouvait en aller qu'ainsi, dans la continuité d'une collaboration franche et loyale entre le gouvernement et le parti, dans le respect de la primauté de l'État et de la constitution.

Au grand désarroi des militantes et militants de l'Union nationale camerounaise, déroutés, et à la grande déception du peuple camerounais, il n'en fut malheureusement pas ainsi

D'une lettre erronée de la constitution, ou d'une interprétation particulièrement hardie de celle-ci et des comportements anachroniques qui en ont résulté, il allait surgir des malentendus que certaines prétentions manifestes transformèrent en un conflit d'autorité, entre le président de la République et le président national du Parti, un conflit, il faut le dire, tout à fait saugrenu sous un régime présidentiel comme le nôtre et dans notre système de démocratie gouvernante.

À mon accession à la magistrature suprême de notre pays, le 6 novembre 1982, j'avais fait le serment solennel devant Dieu et devant

le peuple camerounais, en ma qualité de chef de l'exécutif de m'acquitter du devoir que m'impose la constitution : à savoir veiller à son respect, comme à l'indépendance, à la souveraineté, à la sécurité, et à l'unité de l'État, à savoir, assurer la conduite des affaires de la République

S'agissant d'un devoir sacré, j'avais juré que je n'y faillirais point

Dans les conditions où il était apparu que l'unité nationale, la stabilité de l'État et l'évolution démocratique des institutions de la République pourraient souffrir de l'aggravation de certaines ambitions, usant des prérogatives que la constitution confère au seul président de la République, fidèle à mes engagements à l'égard du peuple camerounais, j'ai pris les dispositions nécessaires à la sauvegarde de la légalité républicaine.

La suite, vous la connaissez les manœuvres subversives qui se sont révélées au grand jour, dès le mois de juin 1983, allaient aboutir à la découverte, par les services nationaux de sécurité, d'un complot contre la sécurité de l'État, tel que j'ai douloureusement dû en rendre compte au peuple camerounais le 22 août suivant, dans un message à la nation.

Comme on pouvait s'y attendre, l'émotion et l'indignation du peuple camerounais furent grandes et s'exprimèrent, à travers toute la nation, pour condamner avec véhémence les entreprises criminelles ainsi dénoncées, visant à porter atteinte à l'intégrité de la République, à saper les fondements de la nation, entreprises susceptibles de compromettre l'unité nationale, réalisée avec tant de persévérance, de ruiner les acquis et les promesses de notre œuvre de construction nationale.

Ce triste épisode fut naturellement ressenti par nos compatriotes comme une conspiration contre le peuple camerounais, contre la nation camerounaise.

Aussi est-ce au nom du peuple camerounais que les coupables ont été jugés et condamnés, conformément aux lois de la République, dans l'objectivité et dans la dignité par lesquelles se distingue notre justice.

Pour leur part, déterminés à apporter leur concours actif à l'autorité légitime, soutenant alors fermement les mesures de sauvegarde que j'avais prises pour assumer les devoirs de ma charge et, prenant leurs responsabilités, les militantes et militants de l'Union nationale camerounaise demandaient la convocation immédiate du congrès

extraordinaire qui, le 14 septembre 1983, devait me porter à la présidence de notre parti.

Ce faisant, les militantes et militants de notre parti entendaient s'élever contre toutes les manœuvres visant à dévoyer les missions de l'Union nationale camerounaise. Ils entendaient manifester leur opposition déterminée à tout comportement susceptible de créer une confusion dangereuse, telles les attitudes irresponsables tendant à transformer en termes de concurrence vis-à-vis de l'État, le concours précieux que notre parti a toujours apporté à celui-ci, dans la réalisation du bien-être du peuple camerounais.

Ce faisant, les militantes et militants de notre grand parti national unifié entendaient aussi rappeler que, procédant de la résolution commune de toutes les forces vives de la nation, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, née de la volonté collective d'unité des Camerounais, anglophones et francophones, l'Union nationale camerounaise est l'œuvre, l'héritage et le lieu de rassemblement du peuple camerounais. Transcendant les diversités de toutes sortes, appelant celles-ci à s'intégrer dans une heureuse harmonie en son sein. L'Union nationale camerounaise n'est ni la propriété d'une personne, ni d'un clan, ni celle d'une ethnie. Elle est, et doit demeurer, le flambeau ardent et rayonnant de l'union fraternelle et indissoluble du peuple camerounais.

Chers camarades,

L'histoire tourmentée des nations nous offre, multiplié, l'exemple navrant de communautés humaines pourtant vouées au progrès et au bien-être, qui, pour n'avoir pas pu assurer la pérennité de leurs institutions, ont entièrement été livrées à la misère morale et matérielle, soumises à tous les déchirements, privées de toute ressource qui peut les soustraire du processus, rendu fatal, de leur auto-destruction.

Les remous qui ont marqué la première année de ma magistrature, ont rendu plus évidents les périls auxquels la nation pourrait s'exposer, si l'État, garant de la permanence de l'autorité des lois, de la justice, des libertés et de la sécurité, n'était pas capable de s'imposer par-dessus les intérêts particuliers, pour que les institutions de la République cessent d'être l'enjeu des ambitions personnelles de pouvoir et des convoitises politiques, pour empêcher qu'elles deviennent la proie des individus et des groupes de pression.

À la faveur de la clarification intervenue lors des assises du 2^e congrès

extraordinaire de l'Union nationale camerounaise, répondant aux vœux de nos compatriotes, tels qu'ils s'étaient exprimés à cette occasion, j'ai alors jugé utile, en ma qualité de chef de l'État, de proposer à l'Assemblée nationale, qui l'a approuvée, une réponse constitutionnelle qui, en consacrant dans sa réalité et de façon imprescriptible la souveraineté du peuple camerounais, décourage toute velléité d'appropriation du pouvoir politique.

Sous l'éclairage des événements inattendus que nous avons connus, rendus possibles par une appréciation confuse qu'avait pu permettre le fonctionnement antérieur de nos institutions, il avait en effet semblé bon et sain pour la vie politique, qu'en toute circonstance, le titulaire de la fonction présidentielle pût tenir sa source dans la légitimité démocratique.

Aussi, sans la moindre hésitation, ai-je par ailleurs cru devoir proposer à l'Assemblée, qui l'a voté, un projet de loi permettant au président de la République ayant accédé à la magistrature suprême, dans des conditions semblables à celles dans lesquelles j'étais venu à la tête de l'État, de procéder, s'il le juge utile, à une élection anticipée.

En concrétisant ainsi la volonté d'ouverture démocratique que j'avais annoncée devant le 2^e congrès extraordinaire de notre parti, j'entendais rendre son tribut à la maturité du peuple camerounais, seul responsable et unique maître de son destin.

Pour la première fois dans la vie politique de notre jeune nation, en effet, la possibilité d'une ouverture démocratique, permettant la pluralisme, était donnée à ceux des Camerounais qui pourraient vouloir briguer des fonctions politiques dans le pays, mais n'appartiendraient à aucune formation politique ou qui, étant membres de l'Union nationale camerounaise, ne seraient pas investis par notre parti.

Dans ce contexte, m'étant présenté au suffrage populaire comme le candidat du Renouveau national, le programme politique pour lequel l'Union nationale camerounaise m'avait accordé son investiture allait connaître un véritable plébiscite, dont l'expression traduisant le large consensus national qui s'était réalisé autour de nos options nouvelles, venues enrichir les acquis positifs, nombreux, de l'œuvre de construction nationale.

Le contrat de confiance, de solidarité et de fidélité ainsi scellé dans les urnes, investissant le président de la République de tous ses titres de légitimité et confiant à celui-ci un mandat formel, devait permettre,

sous de meilleurs auspices, la poursuite de l'œuvre de construction nationale, avec plus d'assurance et d'engagement, dans la sérénité retrouvée.

Il semblait aussi s'être restauré un climat plus favorable à la décrispation politique, dans lequel les rancœurs pouvaient être rentrées, et, apaisées, l'indignation et les irritations légitimes qu'avaient provoquées les dangereux comportements visant à l'atteinte à la sécurité de l'État, menaçant, de ce fait, la stabilité des institutions, l'unité de la nation et son évolution harmonieuse vers d'heureuses perspectives de progrès.

Connaissant le profond attachement de nos compatriotes au respect de la vie, aux valeurs humaines et aux vertus dans lesquelles le peuple camerounais a constamment tiré sa force et sa grandeur, en ma qualité de magistrat suprême de notre pays, guidé par le seul souci de l'intérêt supérieur de la nation, et en vertu des pouvoirs que la constitution confère au président de la République, j'ai décidé d'accorder à ceux que la justice avait condamnés, la chance de retrouver, dans le pardon et leur propre remords, le chemin de la raison et de la dignité, ainsi que le respect dû à la légalité républicaine et au peuple camerounais.

Ce faisant, j'entendais voir tous nos compatriotes, rassérénés, s'atteler, dans la paix des cœurs et la concorde nationale, sans plus attendre et sans plus se laisser autrement distraire, aux tâches urgentes qu'appellent les grandes et belles perspectives du Renouveau national.

Dans leur grande majorité, nos concitoyens, ainsi que les militantes et militants de l'Union nationale camerounaise ont approuvé et soutenu ma décision. Je ressens encore aujourd'hui avec émotion, les vibrants hommages contenus dans celles des motions empreintes de sincérité et de patriotisme, qui m'ont été adressées en cette circonstance.

Chers camarades,

Nous étions en droit d'espérer, après les douloureuses leçons ainsi tirées de l'épreuve, que chacun aurait un meilleur souci de l'ordre, de la stabilité politique et de la sécurité, afin que puissent s'accomplir les grands desseins de la nation, dans la paix, l'unité et la concorde.

C'était malheureusement sans compter avec l'aveuglement des revanchards, des nostalgiques et des esprits rétrogrades.

Moins d'un mois après les mesures d'apaisement que j'avais jugées nécessaires dans l'intérêt supérieur de la nation, des blessures

particulièrement cruelles allaient être infligées à notre chère patrie.

Le 6 avril 1984, trahissant le peuple, la République et leurs devoirs, quelques soldats que l'intoxication et l'ambition avaient détournés de leur mission, prenaient d'assaut les institutions, pour renverser l'État et s'emparer du pouvoir par la force.

Dans la confiance et l'assurance revenues en des lendemains de tranquillité, les Camerounais furent un moment surpris par l'ignoble perfidie, douloureusement atteints dans leur fierté et leurs convictions civiques, ils devaient alors réagir, avec toute la vigueur de leur patriotisme, contre l'offense ainsi faite à la nation camerounaise, à l'autorité légitime et au président qu'ils avaient démocratiquement élu

Pour sa part, administrant avec éclat la preuve de son courage, de son loyalisme et de son légalisme, l'armée nationale qui, dans ses divers composantes, illustre si bien l'unité de la nation, a accompli son devoir avec une efficacité qui l'honore et qui honore le Cameroun.

En somme, c'est le peuple camerounais tout entier qui aura ainsi contribué à l'anéantissement de l'action criminelle des factieux. Aussi la victoire ainsi remportée est-elle sa victoire, la victoire des institutions demeurées inébranlables, la victoire de l'unité nationale préservée.

En effet, de génération en génération, on retiendra principalement de ces tristes événements qu'aussi bien les braves et loyaux soldats que les citoyens leur ayant apporté leur concours au rétablissement de la situation, étaient essentiellement et uniquement des Camerounais, des Camerounais de toutes origines, sans distinction de leur appartenance ethnique, régionale ou religieuse, des Camerounais imbus de patriotisme, pénétrés du sens de leurs devoirs vis-à-vis de la nation et ayant manifesté, à cette occasion, leur fidélité aux institutions et à celui qui les incarne, ainsi que leur attachement à l'unité nationale.

La cohésion de nos compatriotes aura ainsi clairement fait apparaître que la responsabilité de cette aventure criminelle n'était nullement celle de telle ou telle province ou de Camerounais de telle ou telle religion, mais, bien et seulement, celle d'une minorité d'individus rendus insensés par leurs ambitions et leur soif du pouvoir.

Au demeurant, grâce à leur patriotisme et à leur maturité politique, les Camerounais ne se sont pas mépris à ce sujet. Déjouant les pièges de l'intoxication, ainsi que les manœuvres de division et de déstabilisation, ils ont su garder leur calme, demeurer solidaires,

confiants les uns dans les autres. Cette épreuve, plus douloureuse encore, les aura davantage déterminés à poursuivre ensemble et dans l'harmonie, l'édification d'une nation camerounaise moderne, saine, libre, heureuse et respectée, paisible et unie.

Comment, en effet, ne pas rappeler qu'au lendemain de ces événements, c'est dans la solidarité des cœurs, étreints par l'émotion et la tristesse, que tous les Camerounais, également endeuillés, se sont inclinés en un dernier salut fraternel, sur la dépouille mortelle de ceux de nos compatriotes tombés sur le champ d'honneur et de ceux, innocents, qui furent lâchement assassinés.

À leurs familles durement éprouvées, je voudrais renouveler nos condoléances attristées, et redire combien ces compatriotes qui leur étaient particulièrement chers, l'étaient aussi pour la patrie et pour nous tous militantes et militants de l'Union nationale camerounaise.

C'est pourquoi je vous invite, chers congressistes, en associant à cet instant le souvenir ému de ceux de nos camarades qui nous ont quitté depuis nos dernières assises à Bafoussam, à observer une minute de silence à la mémoire des disparus.

Chers camarades,

À l'occasion des tristes événements que je viens d'évoquer, aussi bien ceux ayant précédé notre 2^e congrès extraordinaire que ceux ayant endeuillé la nation en avril 1984, pour leur part n'écoulant que leurs cœurs, leurs devoirs et leur patriotisme, les militantes et militants de l'Union nationale camerounaise, individuellement ou par groupes, ont constamment pris leurs responsabilités avec courage et, parfois, au péril de leurs vies. Ils méritent que leur soient renouvelés nos sincères et chaleureuses félicitations.

Il nous faut cependant convenir, ainsi que chacun a dû le constater et déplorer, qu'en ces circonstances particulièrement graves, notre parti n'a pas pu démontrer la pleine mesure de ses capacités d'encadrement et de mobilisation des masses.

Notre parti aura davantage révélé, en ces occasions, les faiblesses de ses structures et de son fonctionnement, telles qu'elles se sont manifestées dans l'impression de flottement qu'il a laissée apparaître et dans son attentisme qui a pu être perçu comme traduisant, de sa part sinon de l'irrésolution du moins un manque notoire d'organisation.

Il s'est avéré nécessaire de tirer les leçons de cette situation et de parer à ce glissement dangereux de notre parti dans une léthargie susceptible d'entraîner sa totale paralysie.

En ma qualité de chef de l'État, je me devais de prendre les dispositions d'ordre politique, administratif et militaire qu'appelaient les préoccupations du peuple camerounais. En tant que président national de notre grand parti, j'ai alors demandé au Comité central d'envoyer des délégations à la rencontre des militants, afin que, dans un dialogue ouvert à toutes les contributions, ceux-ci puissent débattre en toute franchise des problèmes et de l'avenir de l'Union nationale camerounaise.

Ce fut l'objet des missions de relance et de redynamisation des activités du parti qui devaient permettre, au terme de trois journées d'échanges fraternels, responsables des uns et des autres, de restaurer la confiance dans les rangs du parti et de renforcer les engagements que chacun avait pris à l'aube du Renouveau national

Cette auto-critique nationale, correspondant à la vocation nationale de notre parti, aura en tout cas contribué à renforcer dans la nation la conviction qu'au sein de l'Union nationale camerounaise, nous ne craignons pas de soumettre notre action et notre système politique à la critique.

Sans doute chacun a-t-il alors été mieux édifié de la place que la réflexion tient dans notre souci permanent d'être toujours plus utiles à nos compatriotes et plus efficaces dans nos entreprises, mieux édifié aussi de la volonté d'ouverture démocratique qui nous anime.

Mais au-delà du sentiment réconfortant que ces rencontres nous ont procuré, ce qui importe davantage, ce sont les leçons tirées de l'épreuve de vérité que nous nous sommes imposée à cette occasion.

Un inventaire sans complaisance des problèmes dont souffre notre parti ayant été dressé, il s'agit de rechercher des solutions durables et fécondes, dans une perspective toujours plus haute, à la mesure des espérances de nos compatriotes.

Il nous appartient de prouver que l'Union nationale camerounaise est encore capable, aujourd'hui, d'apporter des réponses adaptées aux exigences nouvelles d'œuvre de construction nationale et aux préoccupations d'avenir du peuple camerounais.

Pour l'affirmer, il faut au préalable que l'Union nationale

camerounaise ait pu fournir des réponses courageuses aux questions qu'elle se pose elle-même.

L'Union nationale camerounaise peut-elle encore se rénover et trouver ainsi une nouvelle dynamique qui lui permette de devenir, véritablement, le parti du peuple camerounais ?

L'Union nationale camerounaise, a-t-elle encore assez d'ambition pour soutenir des idéaux, afin qu'elle puisse continuer à s'affirmer comme une source d'inspiration collective, un centre d'animation du génie créateur de la jeunesse camerounaise, un instrument de mobilisation des masses, un support de promotion et de rayonnement des valeurs qui permettent à tous les fils de ce pays de poser un regard nouveau sur la vie et sur l'avenir ? Bref, si l'Union nationale camerounaise veut survivre, le peut-elle et à quelles conditions ?

Chers camarades,

L'observation de la vie politique du parti, à la lumière des malheureux événements que la nation vient de traverser, aura notamment révélé qu'au niveau de ses organes de base, l'action de sensibilisation, d'animation, d'encadrement et de mobilisation des militants, dont les faiblesses avaient déjà été relevées lors du Congrès de Bafoussam, n'a pas atteint le degré d'efficacité souhaitée.

Il suffit, pour s'en convaincre, s'agissant notamment de la sensibilisation des militants aux idéaux du parti, de constater que nos supports de propagande ne fonctionnent pas dans les conditions susceptibles d'assurer la meilleure pénétration, dans les masses, du message de l'Union nationale camerounaise.

En particulier, l'organe d'information et de propagande du parti, le journal « l'Unité », incertain dans sa périodicité, inconsistant dans son contenu et parcimonieux dans sa diffusion n'assure qu'imparfaitement et de façon sporadique l'information des militants, sans pouvoir accorder ses éditions avec l'actualité, constamment en retard sur les autres médias nationaux aussi bien pour rendre compte des activités de nos divers organes que des faits saillants de la vie publique dans lesquels l'Union nationale camerounaise est toujours partie prenante.

En exprimant notre préoccupation à ce sujet, nous entendons affirmer notre conviction qu'un citoyen bien informé est nécessairement mieux éclairé des réalités de son milieu et de son environnement, plus conscient des grands enjeux du développement national, plus avisé dans ses choix, plus responsable dans ses attitudes et plus apte à

assumer ses engagements vis-à-vis de la nation. Une information complète, objective et permanente et visant le discernement et favorisant la formation d'un jugement de valeur ne peut que mieux renforcer la conviction des militants de l'Union nationale camerounaise de la pertinence des options fondamentales de notre parti, leur procurant ainsi des armes morales et intellectuelles supplémentaires dans l'accomplissement de leurs missions.

Mieux assuré, aussi, le militant de l'Union nationale camerounaise aura alors moins à redouter la contradiction, il sera rendu plus avisé pour confondre la mauvaise foi de nos détracteurs les plus acharnés et pour ruiner, sous leurs différentes formes, les critiques les plus malveillantes, mettant ainsi nos compatriotes à l'abri des fausses rumeurs et de l'intoxication.

Aussi regardons-nous avec sympathie le regain de dynamisme de la presse privée, dont les titres nombreux et variés sont venus, sous le signe de la libéralisation, compléter les efforts de la presse officielle.

Il faut alors espérer que dans ce pluralisme bénéfique des organes de presse, les professionnels de l'information sauront user de la liberté d'entreprise et d'expression ainsi retrouvée, avec le sens aigu de leurs responsabilités, et l'exercer au mieux pour contribuer à l'émancipation et à l'épanouissement de l'homme camerounais.

Nous entendons par conséquent, réaffirmer notre soutien en faveur de tous les moyens d'expression capables de stimuler la créativité et la participation, de canaliser l'émergence d'une culture nationale s'enrichissant constamment de ses diversités, de promouvoir une activité économique qui soit source de prospérité, et de solidarité.

C'est dire les espoirs que nous plaçons dans les capacités intellectuelles et technologiques des moyens modernes de communication de masse, s'ils savent positivement exploiter leur faculté de galvaniser le sentiment national de fraternité, dans le cadre de notre option en faveur de l'intégration nationale.

C'est alors une occasion particulièrement opportune de saluer l'avènement de la télévision nationale, traduction concrète dans sa réalisation de notre ambition de modernisation. Nous ne doutons pas qu'elle viendra renforcer de manière encore plus appréciable les supports de nos idéaux de rigueur et de moralisation, de libéralisation et de démocratisation, témoignant mieux encore de nos efforts de construction dans l'unité, la liberté et la justice sociale, ainsi que de notre volonté de paix et de coopération avec toutes les nations du

monde, dans le respect des droits de l'homme, de notre identité et de notre souveraineté nationale.

Dans cette perspective, notre souhait est que nos organes d'information et de propagande, s'appuyant autant que possible sur les techniques de grande diffusion ainsi rendues disponibles, contribuent davantage à faire entendre, partager et rayonner, au Cameroun et à l'extérieur, le message d'unité, de fraternité et de paix de notre grand parti national.

Chers camarades,

Insister sur le rôle de l'information, c'est souligner aussi la nécessité d'une formation civique permanente, continue et constamment entretenue du militant de l'Union nationale camerounaise, une formation politique aussi qui cultive en lui l'esprit de l'analyse critique et l'exerce à confronter les théories et les pratiques, les idées et les faits, ainsi que les diverses expériences et les différents modèles que proposent, à la réflexion et au choix, les grands débats de l'esprit contemporain

Ainsi rendu plus lucide et plus perspicace, s'appliquant à la rigueur du raisonnement, le militant n'appréciera que davantage la justesse de nos options, au moment d'estimer et de se déterminer.

Une saine évolution de la conscience politique individuelle et collective est en effet salubre et doit activement être encouragée. Elle permet que s'affirme toujours davantage la maturité de l'homme camerounais. Elle ne peut aussi qu'accroître la crédibilité du discours de l'Union nationale camerounaise et attester, par la libre adhésion qu'il emporte, que celui-ci ne craint pas de se soumettre à l'examen, qu'il ne redoute pas la comparaison.

Telle est la préoccupation qu'exprime l'exigence d'un débat d'idées démocratiques, fraternelles et responsables, ouvert à tous les apports positifs, notamment, à ceux les plus susceptibles d'élever toujours davantage notre ambition pour le Cameroun, de nous éclairer dans notre marche solidaire vers le progrès et vers la réalisation de notre destin commun.

Chers camarades,

Les voix qui nous interpellent vers de nouvelles perspectives appellent aussi au renouveau des idées, des projets et des imaginations au sein de notre parti, comme au sein de la nation tout entière.

Parti d'avant-garde, si l'Union nationale camerounaise veut se rendre plus persuasive, elle doit également savoir se montrer réceptive. Nos mérites sont grands et nous avons autant de raisons d'être fiers de ce que nous avons réalisé que nos réussites sont nombreuses et qu'elles sont belles.

Nous serions, par conséquent autorisés à concevoir quelques précautions, que même nos adversaires les plus malhonnêtes jugeraient légitimes, si nous ne savions que l'ampleur de l'œuvre de construction nationale appelle davantage la modestie, l'humilité et la solidarité.

Aussi ne revendiquons-nous aucun monopole : ni celui de la parole, ni celui de la raison, ni celui du cœur, ni celui du patriotisme.

Nous sommes bien trop conscients en effet, nous qui avons fait de l'unité nationale la priorité des priorités de notre action politique que dans d'autres pays aux diversités si nombreuses, aucun parti ne peut affirmer sa vocation nationale s'il n'a l'ambition d'être et de devenir toujours plus le lieu de rassemblement du peuple camerounais, rassemblement des hommes et des femmes; anciens et nouveaux, adultes et moins jeunes, tous également fils d'une seule et même patrie.

Prendre la voie de l'avenir, c'est alors plus résolument que par le passé, engager notre parti à devenir une cellule toujours plus ardente, bénéficiant des énergies de toutes les forces vives de la nation. Cela s'entend d'abord de la femme camerounaise. Les femmes ont toujours été à l'avant-garde de notre action, de tous nos combats, les animatrices dynamiques de l'esprit du Renouveau. Infatigables dans l'exécution des multiples tâches qu'exigent le fonctionnement et l'animation du Parti, elles se sont toujours mobilisées pour le triomphe de nos idéaux. Il faut surtout, en élargissant les domaines d'activité et les missions de l'Organisation des femmes de l'Union nationale camerounaise, leur donner la possibilité de mettre encore davantage au service du parti et de la nation l'immense capital de compétences et de générosité qu'elles recèlent.

Cela s'entend ensuite des jeunes qui, dans le cadre du Renouveau doivent, je l'ai dit, recevoir la plus grande attention — une attention plus grande que dans le passé —. Ce souci, qui doit devenir primordial dans le parti implique, sans doute, dans le but de lui donner les moyens d'assumer efficacement sa mission, la rationalisation de l'action et de l'organisation de la Jeunesse de l'Union nationale camerounaise, autrement dit, la mise en place d'un véritable

mouvement national des jeunes du parti animé à l'instar de l'O. F. U. N. C. par un bureau national. Il s'agit, en définitive, de responsabiliser encore davantage la jeunesse camerounaise, en lui conférant une plus large autonomie au sein du parti.

Il faut le dire cependant clairement : la J. U. N. C. et l'O. F. U. N. G. sont et demeurent des organisations annexes de l'U. N. C., cela veut dire que celle-ci c'est-à-dire l'U. N. C. doit exercer sur ceux-là, à tous les niveaux, un contrôle souple, certes, mais réel, dont le but est de veiller à ce que leurs activités s'insèrent correctement dans les orientations politiques et le programme général d'action du parti.

L'U. N. T. C., bien que n'étant pas une organisation annexe mais spécialisée, ayant des structures propres, a toujours été l'objet de notre plus grande attention. Je me réjouis d'autant plus de son dynamisme et de son engagement qu'il est évident qu'aucun pays ne peut se développer si le monde du travail n'est, non seulement organisé, mais protégé et soutenu dans sa vie quotidienne et sa contribution à la construction nationale. Nos camarades travailleurs, parce qu'ils sont engagés dans un syndicalisme constructif, doivent être parmi les principaux artisans du Renouveau. Nous continuerons à les aider dans ce sens, en contribuant notamment à la formation ouvrière.

Prendre la voie de l'avenir, c'est sans aucun doute, s'ouvrir toujours plus largement à toutes les catégories sociales. C'est aussi et surtout, assumer toutes les sensibilités nationales, bénéficier des énergies et des lumières de toutes les forces vives de la nation, dans leurs différentes manifestations qui sont autant de formes d'expression des intelligences, des compétences et des talents. Nous disons sans ambages, qu'elles sont toutes également dignes de considération, en ce dont elles pourraient, de manière positive, féconder le grand génie du peuple camerounais, son sentiment national, sa volonté de progrès, de paix et d'unité.

Notre parti doit alors pouvoir convaincre tous les Camerounais de bonne foi, quels qu'ils soient, où qu'ils se trouvent, quoi qu'ils pensent, qu'il n'est plus nécessaire, pour exprimer ses opinions, de prendre le maquis, de vivre en exil ou de quitter sa famille.

Aussi, dois-je le répéter, faut-il surtout et avant tout que notre parti devienne un parti démocratique, accueillant toutes les sensibilités nationales. Ma conviction est qu'il n'en exprimera que mieux les profondes aspirations du peuple camerounais; il n'en sera que plus capable de traduire, par les actes et les réalisations, les grandes espérances de nos concitoyens.

Devenir un parti démocratique, c'est encourager en son sein la libre discussion; c'est susciter et entretenir le débat d'idées; c'est favoriser le choix démocratique des responsables; c'est permettre aux militants et aux militantes de désigner pour les représenter ceux de leurs camarades qui ont su mériter leur confiance, en s'illustrant par leur militantisme, leur loyauté, leur compétence, leur efficacité, leur moralité, leur abnégation et leur patriotisme.

En effet, si le militant vient à perdre toute sa confiance en la justesse des décisions du parti, s'il n'est pas assuré de voir son militantisme, sa loyauté et sa compétence récompensés, si aucun critère objectif n'est appliqué dans le choix des responsables, ce sont les intrigues, la démagogie et la délation qui viennent alors dérégler tous les comportements. Dans la situation ainsi créée, la compétition électorale, quand elle est nécessaire, se traduit en confrontations qui sèment la haine entre les militants, menaçant le parti de divisions, au lieu d'être l'occasion d'une saine et fraternelle émulation.

Il faut, chers camarades, se rendre à cette évidence les hommes ne se rangent véritablement derrière leurs chefs que si ceux-ci ont leur confiance, car, c'est dans cette confiance que les hommes trouvent l'assurance que les directions et les actions dans lesquelles leurs chefs les engagent sont les meilleures.

Quelle que soit, en effet, la qualité de ses structures, quelles que soient la générosité de ses intentions et la fermeté de ses résolutions, aucun parti ne peut pleinement accomplir ses ambitions si ses responsables n'ont pas d'ambitions pour ce parti, s'ils n'ont pas d'ambitions pour la nation, au-dessus de toute autre ambition, au-dessus de toute autre considération, au-dessus de tout intérêt personnel.

C'est l'engagement des dirigeants qui mobilise les militants. Lorsque le dirigeant paraît manquer d'assurance dans ses convictions et paraît hésiter dans l'action, s'il n'a pas la confiance des hommes qu'il est censé mener, l'irrésolution gagne les rangs et le doute les disperse.

Il s'agit alors, dans notre système de démocratie gouvernante, de promouvoir une évolution telle que la démocratie, plutôt que d'opposer nos compatriotes, en les dressant les uns contre les autres, renforce leur volonté de coopérer, conforme à notre souci d'unité et de solidarité. Au lieu d'être porteuse de discordes, une telle démocratie ne peut qu'affermir la concorde au niveau de nos collectivités, petites ou grandes et, partant, à l'échelle de la nation.

L'évolution de l'intelligence politique des militants à laquelle nous

œuvrons inlassablement ne peut, en tout cas, que nous rendre de plus en plus conscients qu'en dehors du désenchantement qu'elle pourrait créer au sein du parti, l'absence de toute démocratie comporte des dangers assez nombreux et assez sérieux pour la stabilité même de la nation.

Aussi nous sommes-nous engagés, avec courage, dans la voie de la libéralisation et de la démocratisation

Chers camarades,

L'exigence d'un choix démocratique des responsables du parti étant ainsi affirmée, il faut aussi que chacun en soit prévenu : notre volonté de libéralisation n'est pas une disposition à la permissivité. L'ouverture démocratique du parti, en tant qu'option n'est pas et ne saurait être la porte ouverte aux démons de la division, aux agents de l'intoxication, aux fauteurs de troubles, aux porteurs de confusion

La démocratisation, entendue comme illustration de la maturité, de la responsabilisation et du progrès, est celle qui doit permettre au citoyen de trouver dans des diverses manifestations de la vie du parti et de la vie publique une école de tolérance où s'acquiert le respect de la différence, c'est-à-dire, le respect d'autrui dans sa personne, ses biens, ses droits et ses opinions.

Ainsi vécue, la démocratie ne peut aussi être qu'une école de civisme, forgeant une conscience toujours obéissante aux lois et règlements de la République, comme aux statuts et règlements du parti, toujours respectueuse des institutions et de l'ordre public, comme des directives, des principes du parti et des règles de discipline en son sein, toujours soumise à l'autorité de l'État, sachant toujours se ranger à la décision de la majorité.

Telle est, en effet, notre conviction que la garantie concrète de la liberté, de la sécurité et de la justice — toutes choses précieuses nécessaires à la stabilité des institutions et à l'unité de la nation — c'est la discipline —. Elle est aussi la condition de la démocratie. C'est par devers des citoyens disciplinés que s'offre, par ailleurs, la meilleure image d'un peuple sérieux et responsable.

Nous croyons alors que c'est dans le respect des règles et des principes qui sont dans sa nature, que la démocratie s'exercera le plus sûrement et le plus heureusement.

Pour ce qui est des règles et des principes de cette démocratie, celle

qui nous est chère, nous entendons également affirmer que nous ne pourrions trouver de meilleures inspirations que dans les réalités nationales et dans les seules aspirations du peuple camerounais, sujet de son histoire, artisan et maître souverain de son destin.

Devant l'ampleur et l'urgence des tâches qui nous sollicitent, il nous semble en effet que les dogmes et les idéologies ne rendraient qu'imparfaitement compte des attentes, des ambitions et des grands rêves du peuple camerounais. Celui-ci sera toujours mieux placé pour arrêter son dessein et concevoir les meilleures formes de son projet.

Dans ce que nous aurons alors apporté à la réalisation de ce projet et à l'accomplissement de ce destin, il nous appartient de tirer un ensemble d'enseignements susceptibles, par la cohérence de leurs orientations, la valeur de leurs principes et leur caractère durable, de constituer un capital d'expérience et une somme doctrinale, qui vailtent d'être regardés comme un modèle original de construction politique, capable d'enrichir la pensée des générations actuelles et futures.

En réalité, se défiant des querelles de clocher qui, au demeurant, traduisent davantage différentes dispositions d'esprit qu'elles n'expriment des divergences ou des clivages politiques au sein du parti, nos convictions, nos réflexions et nos actions, contribuant les unes et les autres aux solutions communément recherchées convergent vers la réalisation des mêmes objectifs.

En effet, la consolidation continue de l'unité nationale, l'affermissement d'une conscience civique manifeste de notre volonté d'émancipation et de progrès, dans la paix, la fraternité et l'harmonie, constituent aujourd'hui, dans leurs fins ultimes, l'objet d'un réel et très large consensus national, dont nous devons penser, pour nous en féliciter, qu'il ne pourra que positivement contribuer à imprimer un style nouveau et une nouvelle dynamique aux activités du parti.

Chers camarades,

C'est aussi et par conséquent les structures d'encadrement et d'animation du parti qu'il faut revitaliser, c'est le militantisme qu'il faut revaloriser.

Nous observons en particulier que les réunions au sein des organes de base du parti, quand elles ne se sont pas raréfiées, n'attirent qu'un public de plus en plus disparate, ne suscitent que de moins en moins d'enthousiasme et connaissent un glissement déplorable vers la stérilité, leur animation et leur contenu ne s'accommodant pas

toujours avec les précautions du militant dans sa vie de chaque jour, il nous fait par conséquent permettre à nos compatriotes de redécouvrir l'utilité du parti dans leur vie quotidienne, au sein de leurs collectivités, dans les quartiers, dans les villages, dans la nation. Pour demeurer un parti de développement, l'Union nationale camerounaise doit se révéler capable d'être appréciée, certes comme un cadre de formation civique et politique, mais aussi et davantage comme un instrument d'utilité économique, sociale et culturelle.

Des satisfactions alors tirées de l'aide morale ou matérielle dont le parti saura soutenir le citoyen dans ses petits et grands combats de tous les jours, ne peuvent que résulter de plus grandes motivations collectives à militer dans nos rangs, au-delà du cadre étroit des solidarités tribales, au-delà des associations et des mutuelles à base ethnique, ou de celles qui s'appuient sur des singularités d'intérêts.

Au demeurant, l'existence nombreuse et active de ces sociétés prouve bien la grande disponibilité de nos concitoyens à l'égard des diverses formes d'entraide qu'imposent les nécessités et les vicissitudes de la vie courante, à l'égard de toutes celles qui pourraient se poser à leur besoin d'une solidarité agissante.

Il y a donc là un espace encore assez libre où l'action du parti devrait trouver à se déployer dans toute la dimension humaine de sa mission.

Il y a là une dynamique sociale récupérable par le parti, dans sa quête perpétuelle d'unité, pourvu qu'il sache tirer des enseignements heureux de ces manifestations spontanées des solidarités naturelles, expressions des valeurs humaines qui tendent à se perdre dans les égoïsmes des temps modernes.

Chers camarades,

Si nous convenons du rôle catalyseur du parti à tous égards, nous nous devons donc de militer pour qu'il s'affirme toujours davantage aussi comme une famille saine, respectant et dispensant les valeurs morales, celles qui assurent les fondements durables d'une civilisation noble, soucieuse de soustraire l'homme à l'asservissement, d'élever sa conscience, de créer les conditions de son émancipation et de son épanouissement, de nourrir sa vie d'un idéal qui soit le meilleur gardien de sa liberté, de sa sécurité et de sa condition de citoyen

Aussi dénonçons-nous le laxisme l'absentéisme, le manque de conscience professionnelle, de discipline et d'objectivité, et, bien trop souvent, l'irresponsabilité, qui caractérisent le comportement de bon

nombre de citoyens, en particulier celui de certains fonctionnaires et agents de l'État, le comportement est susceptible de ruiner la confiance du citoyen dans l'administration de son pays.

Ceci mérite en effet d'être souligné, c'est parfois dans la qualité des rapports que le citoyen entretient avec les services publics que se réalise son adhésion à la politique que conduit le gouvernement, avec le soutien du parti, ou sa rupture avec cette politique.

C'est dire que les prestations des administrations, selon qu'elles sont bien ou mal rendues, peuvent, de façon déterminante influencer les attitudes de nos compatriotes à l'égard de nos principes et de nos idéaux. Elles peuvent emporter l'enthousiasme des citoyens aux mots d'ordre du gouvernement, auxquels adhère le parti, ou, au contraire provoquer le désenchantement, la désaffection et la démobilisation.

Aussi condamnons-nous, également, l'incivisme fiscal, les trafics, les hausses illicites des prix, les fraudes de toutes les pratiques illégales qui tendraient à fausser les principes de la justice sociale, et dans lesquelles, trop souvent malheureusement, s'illustrent certains de nos hommes d'affaires.

Nous observons aussi, pour devoir redire notre inquiétude à ce sujet, que, malgré la vigilance pourtant accrue des services de police et le renforcement de l'arsenal judiciaire, le banditisme, le brigandage, la criminalité, la petite et grande délinquance poursuivent leurs ravages, rendant nécessaire l'accroissement des moyens de prévention et de répression propres à conforter la sécurité et la tranquillité du citoyen

S'ils ont régressé dans leurs proportions, les autres fléaux tels que la prostitution, le proxénétisme et la pornographie n'ont malheureusement pas disparu, exposant notamment notre jeunesse à la perversité et à l'indignité

Nous ne pouvons manquer d'exprimer notre préoccupation devant des comportements aussi contraires à toute éthique morale.

Ce sont autant de formes variées et pernicieuses de violences susceptibles d'ébranler la société dans ses fondements moraux, ce sont autant de sources de frustrations susceptibles de saper la foi du citoyen dans les institutions, de ruiner sa confiance dans les lois et règlements de la République, et d'installer dans son esprit le doute sur la notion même de justice.

C'est l'une des plus dangereuses conséquences de la corruption, des

détournements, de l'affairisme et de tous autres comportements illégaux tendant à l'enrichissement illicite.

À vrai dire, ils ne pourraient que se sentir diminués dans leur personnalité, tous ceux qui, ayant emprunté les voies de la délinquance, bénéficieraient injustement des privilèges ainsi mal acquis, car, lorsque ni les lois, ni les valeurs morales ne sont respectées, c'est surtout l'homme qui est rabaissé, aussi bien celui qui en est frustré, que celui qui en est le bénéficiaire indigne.

Chers camarades,

À l'épreuve de la vérité à laquelle nous avons bien voulu nous soumettre à l'occasion de nos présentes assises, il nous faut alors procéder à un douloureux constat.

C'est bien souvent de la part de certains militants de l'U. N. C., fonctionnaires et agents de l'État, installés derrière leurs bureaux, quand ils ne font pas preuve d'un absentéisme chronique, que l'administré trouve mauvais accueil dans les services publics.

Les fraudes, si constamment décriées, sont parfois le fait de militants exerçant d'importantes responsabilités au sein du parti. Ces fraudes ne sont elles-mêmes possibles que parce qu'il se sera établi un réseau de complicité entre quelques fonctionnaires et hommes d'affaires, tous également coupables, de notre grand parti national.

Il se trouve également des militants de notre parti parmi les nombreux citoyens cités en justice pour détournements de fonds et autres procédés illicites d'enrichissement.

Qui donc commet des abus de pouvoir, exerce des trafics d'influence et use de passe-droits, sinon certains de nos compatriotes nantis de, la puissance publique ou politique, et qui sont des militants, sinon des responsables du parti ?

Ceux qui ont emprunté aux banques et qui ne croient pas devoir s'acquitter de leurs dettes se comptent également dans les rangs du parti.

Par la valeur de ses idéaux, la pertinence de ses options, et la qualité de ses résultats, notre parti a acquis auprès de nos compatriotes une respectabilité, ainsi qu'une autorité politique et morale que nous devons avoir le constant souci de préserver. Elles ne pourraient que connaître de graves préjudices, s'il devait apparaître aux yeux de nos

concitoyens que le fait d'appartenir à l'Union nationale camerounaise confère quelque immunité, qui consacre pour ses militants et ses responsables, des privilèges particuliers, quand ceux-ci sont davantage voués aux servitudes de leurs missions, ou une quelconque impunité, contraire à notre conception de la justice.

Aussi notre parti a-t-il fait siens, les principes de rigueur et de moralisation pour exprimer sa volonté de voir entrer dans les mœurs et les pratiques la préoccupation d'une saine et bonne gestion des hommes, des choses et de la vie, excluant tout gaspillage, soucieux d'économie de moyens, de procédures et de temps, tournés vers l'efficacité, le rendement et la rentabilité, plus généreuse de ses prestations et services.

Telle est notre conception du service public. S'il a le souci de rapprocher l'administration de l'administré, il doit éviter une centralisation excessive qui, sous le prétexte des contrôles nécessaires, ne peut qu'alourdir ses prestations, aggravant d'autant plus les frustrations du citoyen qu'elle consacre, bien involontairement, l'irresponsabilité des serviteurs de l'État.

Une administration de développement se signale davantage par ses prévenances à l'égard de l'administré qu'elle n'attend de celui-ci des dispositions à « la débrouillardise ».

Les rouages des différents services publics, lorsqu'ils sont nombreux, et les procédures, lorsqu'elles sont par trop longues et laborieuses, ne pourraient être connus de tous, surtout quand il faut par ailleurs déplorer, de la part des administrations, un effort insuffisant d'information en direction de l'administré.

Comment ne pas évoquer les douloureux tracasseries que connaissent les jeunes parents, les fonctionnaires retraités les veuves et autres mutilés physiques ou sociaux pour bénéficier de leurs pensions et autres allocations ?

Ce sont aussi les procédures pour faire connaître ses droits à la propriété foncière ou pour obtenir la juste indemnisation de ces droits perdus pour cause d'utilité publique, qu'il faut sans doute réaménager, accélérer et humaniser, pour éviter de dresser l'habitant contre les exigences de son propre progrès.

Il en est ainsi de l'accès à la fonction publique. Les perspectives du Renouveau appellent tous nos compatriotes à s'associer sans prétentions et sans autres conditions que celles de pouvoir servir la

patrie, à l'œuvre de construction nationale, solidaire de leurs autres concitoyens, et dans le respect des lois et règlements de la République. Force est, toutefois, de constater que lorsqu'un cadre formé, parfois à grands frais par l'État, doit nécessairement attendre son intégration ou son contrat plusieurs mois, sinon quelques années, il est soumis au dénuement et gagné par le découragement. C'est la nation qui se trouve ainsi privée de la pleine mesure de ses compétences. C'est aussi un être aigri ou un contestataire en puissance que l'on tourne ainsi contre le gouvernement, ou contre le parti.

Aussi, tout ce que voudront faire les pouvoirs publics pour accroître l'efficacité et la célérité des services, ainsi que pour humaniser les structures et les procédures trouvera-t-il notre soutien constant. Il s'agit en particulier des mesures tendant à mieux assurer la discipline, la ponctualité, l'assiduité, un accueil plus affable et plus courtois de l'administré dans les administrations. Il s'agit aussi de celles des mesures visant à sanctionner sans complaisance, mais sans malveillance, les indélicatesses, le laisser-aller, la désinvolture et les gaspillages.

Pour notre part, nous entendons poursuivre nos efforts de sensibilisation à ces préoccupations, dans les réunions de nos différents organes de bases, à l'occasion des séminaires provinciaux, au cours des sessions de l'École des cadres du parti et dans toutes les circonstances se prêtant au renforcement de la formation civique des militants, dont bon nombre sont, aussi bien des agents de l'administration que des administrés.

Il nous semble qu'il s'agit là d'un bon exemple de la saine et étroite collaboration qui doit exister à tous les niveaux entre les autorités administratives et le parti, dans le respect des lois et de la primauté de l'État, dans le souci permanent et communément partagé de l'intérêt public.

En effet, dans notre système de démocratie gouvernante, démocratie de progrès et de construction, ce qui paraît devoir être privilégié, ce sont les conditions les plus propices à la concertation et à la coopération des différents organes qui, aux termes de notre constitution, concourent à l'expression de la souveraineté du peuple camerounais.

Les contestations de principe, les conflits de compétences, manifestant des luttes d'influence et des rivalités de personne, sources de dissensions, de démagogies, de surenchères et de désordres, en neutralisant les uns et les autres, peuvent alors dangereusement

contribuer à la paralysie de l'entreprise commune de construction nationale.

Chers camarades,

Rigueur dans la gestion, moralisation des comportements, libéralisation et démocratisation de la vie publique, développement économique, social et culturel auto-centré et auto-entretenu, accéléré et amélioré sous l'impulsion d'un nouveau style et d'une dynamique nouvelle : tels sont les grands axes de notre action présente et future. Ainsi les avons-nous définis lors du 2^e congrès extraordinaire de notre parti, le 14 septembre 1983. C'est, s'appuyant sur ces options, que le programme du candidat de notre parti, à la consultation électorale du 14 janvier 1984, a été plébiscité par nos compatriotes, engageant le pays dans un vaste processus, en vue du Renouveau national.

C'est donc dans cette voie que le Cameroun entend poursuivre sa marche en avant, pour continuer à offrir au monde l'image édifiante d'un peuple laborieux, courageux, sérieux et responsable, ainsi que le spectacle rassurant d'une jeune nation assurant son développement et son rayonnement dans l'unité, la paix, la stabilité et la prospérité, apportant au renforcement de la compréhension, de l'amitié et de la coopération entre les peuples sa modeste contribution, qui exprime, aussi sa volonté d'une participation active à la promotion de la civilisation de l'universel à l'instauration d'un nouvel ordre mondial, plus juste et plus équitable.

C'est dire que notre parti soutient et encourage une diplomatie de présence active, vouée à la coexistence pacifique, soucieuse de l'efficacité des organismes, notamment inter-régionaux, de coopération économique, scientifique, technique et culturelle, en particulier ceux de l'Afrique centrale : une diplomatie œuvrant au renforcement de l'autorité et de la crédibilité des organisations internationales, dont l'action est orientée vers la recherche de la paix et de la justice dans le monde.

Ainsi de l'Organisation de l'unité africaine, à laquelle nous réaffirmons notre solidarité, dans ses efforts pour la libération totale de l'Afrique et la solution des problèmes de notre continent. Profondément attachés aux droits de l'homme, nous réaffirmons en outre notre engagement dans la lutte contre l'ignoble politique d'apartheid, que nous condamnons de toutes nos forces car elle constitue une abominable trahison de l'humanité.

S'agissant des valeurs humaines, et du renforcement de la conscience

en la fraternité de tous les peuples de la terre, nous voulons assurer de notre appui l'œuvre éminemment humanisante de l'U. N. E. S. C. O., en tant qu'institution spécialisée des Nations-Unies. Son programme et son action, visant à la promotion de l'homme, dans l'affirmation de ses connaissances et de son identité culturelle, ainsi qu'à l'avènement d'un ordre mondial exprimant la préoccupation universelle pour la liberté et la justice, emportent notre entière adhésion.

Ainsi, enfin, de l'Organisation des Nations-Unies elle-même, dont nous saluons les efforts inlassables en faveur de la paix et dont la libre tribune constitue le lieu privilégié du concert solidaire de toutes les nations, grandes ou petites contre les prétentions hégémoniques, les ambitions dominatrices et les velléités expansionnistes.

Une politique de non-alignement, un non-alignement authentique conforme à la situation géographique et à la vocation historique du Cameroun, au confluent de tous les courants de civilisations nous paraît, dans le contexte international actuel, correspondre le mieux à notre souci d'indépendance. Elle nous semble, également, la plus adaptée à notre volonté de coopération sans frontière, une coopération respectueuse de notre souveraineté, de notre personnalité et de nos options fondamentales.

Une telle volonté de coopération, sans exclusive, ne peut mieux trouver à s'exprimer que, d'une part, dans l'affermissement de nos relations anciennes et, d'autre part, dans sa quête permanente de nouvelles amitiés. Il s'agit, par la diversification de nos échanges économiques et culturels, d'étendre aux confins de tous les territoires habités par les peuples de bonne volonté, le message fraternel d'unité et de paix du peuple camerounais.

Nous soutiendrons activement, par conséquent, toutes les initiatives diplomatiques s'inscrivant dans cette optique heureuse, car ce dont les peuples ont le plus besoin, assurément, c'est de paix, de solidarité, de fraternité et d'unité.

Chers camarades,

Il nous faut donc pouvoir convaincre nos compatriotes et tous ceux qui, de par le monde suivent avec sympathie notre parti prend à son compte les grandes exigences de la modernité, sans renier la personnalité intrinsèque à notre peuple, telle qu'elle s'exprime dans la riche diversité de nos traditions. Celles-ci dans leurs valeurs positives et toujours renouvelées, sont ce qui nous permet d'aller à la rencontre des autres civilisations, sans redouter ni la dissolution, ni l'aliénation.

La culture nationale à promouvoir, capable de s'insérer dans la mouvance des temps modernes, doit être celle qui permet au peuple camerounais de demeurer maître de son ouvrage. Il le demeurera, s'il sait judicieusement intégrer dans l'intention, la conception, la réalisation et l'ambition de pareil ouvrage, la rigueur de l'esprit scientifique et les audaces des innovations technologiques, en lui conservant la sève de son propre génie. Notre ouvrage méritera alors véritablement un label de qualité, qui lui vaille d'être élevé à la dignité d'une création originale « made in Cameroon »

Aussi plaçons-nous de grands espoirs dans la promotion de la petite et moyenne entreprise, dans celle de la petite et moyenne industrie, qui nous semblent devoir constituer les bases les plus solides de l'industrialisation future du Cameroun. Ce sont des maillons indispensables entre les secteurs de production des matières premières et les unités de transformation de plus grande dimension.

Les petites et moyennes entreprises, ainsi que les petites et moyennes industries, devaient, en effet, pouvoir satisfaire la demande intérieure et nous procurer, par des produits finis ou semi-finis, les ressources nécessaires à la conquête des marchés extérieurs, dans les meilleures conditions de compétitivité, offrant des chances plus grandes à l'équilibre de notre balance commerciale.

Aussi faut-il se féliciter des moyens d'intervention accrus accordés aux organismes de financement et d'aides, qui concourent au développement de la petite et moyenne entreprise, ainsi que des conditions bancaires nouvelles, qui permettent aux nationaux d'accéder au crédit avec des facilités plus larges, susceptibles de stimuler davantage leurs activités, pour autant qu'ayant présenté des projets sérieux et fiables, ils sachent respecter leurs engagements et veuillent bien s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis des institutions financières et de l'État.

C'est également le lieu de saluer l'entrée en vigueur d'un nouveau code d'investissement, plus orientatif dans ses objectifs, et plus précis dans ses critères d'applications. S'il ne met nullement en cause l'initiative privée nationale ou étrangère libre de se déployer où bon lui semble, il favorise davantage l'implantation des entreprises, dans des conditions mieux adaptées aux exigences de l'aménagement du territoire et de la planification régionale : il tient davantage compte de la nécessité d'une évolution harmonieuse des agglomérations urbaines et rurales : il rend mieux compte de notre volonté de voir se réduire les déséquilibres, dans la répartition des pôles d'activité économiques, sur l'ensemble du territoire national.

En incitant beaucoup plus l'investissement étranger à s'associer, dans nos efforts de développement, à l'entrepreneur camerounais, le nouveau code d'investissement offre bien d'autres avantages, qui ne sont pas des moindres : il permet le renforcement de notre tissu industriel sur une base créatrice d'emplois qualifiés et diversifiés. Il crée aussi des conditions plus réceptives des technologies nouvelles et des techniques modernes de gestion; il favorise, enfin, la transformation locale de nos matières premières.

Chers camarades,

De ces matières premières tirées de notre sol, la plus précieuse demeure notre production agricole, garante de notre autosuffisance alimentaire, priorité de nos priorités.

Les incertitudes économiques internationales, caractérisées par la détérioration constante des termes de l'échange, au détriment des pays économiquement les moins favorisés, la raréfaction des aides au développement, les effets néfastes des calamités naturelles, dont la sécheresse et la désertification, ne peuvent que mieux nous déterminer à militer en faveur d'une politique de sauvegarde, qui renforce notre potentiel alimentaire et nous prémunisse contre la hantise de la faim, dont nous observons, affligés, les terreurs et les horreurs qu'elle sème dans le monde.

Il y a d'ores et déjà des motifs à nous inquiéter. Ceux de nos compatriotes qui vivent dans les zones particulièrement exposées aux conditions climatiques les plus défavorables, ressentent déjà, en effet, et dans les proportions assez douloureuses, les menaces de la pénurie, les récoltes ayant été dévastées, de nouvelles semailles rendues impossibles et le bétail décimé.

Nous regardons alors avec une particulière sympathie les initiatives qui se manifestent, à travers différents organismes tels que la F. A. O., le Programme alimentaire mondial, pour venir en aide aux populations de notre continent affectées par la sécheresse et la faim.

Il faut souhaiter que leurs aides, d'urgences et ponctuelles, deviennent la traduction concrète d'une préoccupation constante, appelant une action permanente.

Les efforts du gouvernement pour aider nos compatriotes à surmonter leurs épreuves sont par ailleurs réconfortants. Ils méritent cependant d'être encouragés et poursuivis, notamment par la mise sur pied d'unités d'encadrement plus nombreuses, dotées d'équipement

logistiques et techniques appropriés, par l'intensification des activités de formation et de vulgarisation agropastorales, par l'octroi de plus grandes facilités de crédits aux agriculteurs et éleveurs, par la promotion des programmes d'appui aux coopératives et aux communautés villageoises.

Il est plus que temps, aussi, pensons-nous, que l'agriculture camerounaise prenne plus résolument le chemin de sa modernisation. L'introduction de la mécanisation dans les méthodes culturelles paraît, en effet, devoir renforcer les structures agricoles traditionnelles, et en accroître le rendement, de manière appréciable. Il est par conséquent plus que souhaitable, que le 6^e plan quinquennal de développement en préparation, rende amplement compte de cette exigence impérieuse de modernisation agricole, comme condition nécessaire à la dynamisation des communautés villageoises, dont nous attendons qu'elle vienne améliorer les conditions d'existence à la campagne favorisant l'installation des jeunes agriculteurs, freinant l'exode rural.

Affirmer la primauté de l'agriculture dans notre économie, c'est alors engager un programme plus ambitieux d'extension des pistes de collecte et des routes de desserte; c'est renforcer, améliorer et moderniser le réseau des infrastructures nationales et des moyens de communication dans les zones urbaines, entre celles-ci et nos campagnes, entre les départements, entre les provinces. C'est souligner aussi les exigences de la maintenance des équipements collectifs d'intérêt économique, social et culturel, une maintenance soutenue, permanente et assidue, car, que veut dire investir sans entretenir, sinon laisser dépérir ?

Chers camarades,

Il y a des valeurs qui valent le sacrifice de la vie. Et de toutes les valeurs, rien ne vaut autant que l'homme. En l'homme, rien ne vaut autant que le bien-être auquel il aspire et qui ne peut trouver à se réaliser que dans une société capable d'assurer les conditions de sa propre prospérité. Mais les peuples ne peuvent pleinement goûter les fruits de la prospérité que là où s'exercent la liberté et la démocratie. Ces dernières ne peuvent survivre que si existent l'ordre, la paix et la justice.

L'exigence constamment exprimée par notre parti d'une justice sociale étendue et renforcée, rend éminemment compte de notre profonde conviction que l'homme étant, dans son existence et dans son bonheur, la matière la plus précieuse et la plus délicate, la priorité et la finalité de toute l'œuvre de développement doit être pour l'homme,

pour sa réalisation, pour son épanouissement, pour lui procurer la joie de vivre, de s'aimer et d'aimer ses prochains, assuré de sa sécurité, bénéficiant d'une sollicitude de tous les instants.

Il s'agit de l'homme dans son milieu, dans nos agglomérations urbaines et rurales, au sein desquelles il doit véritablement exprimer son besoin de vivre dans une communauté, partageant dans la fraternité avec les autres membres de celle-ci, les joies et les peines que procurent les luttes solidaires, nécessaires à l'amélioration des conditions de vie

C'est l'homme dans son environnement immédiat, où il trouvera la qualité de son existence meilleure, dans des villes bâties et des villages modernisés, avec le souci de les promouvoir, comme étant de centres de rayonnement d'une vie individuelle et collective intense et épanouie, les espaces mieux lotis, décorés d'arbres et de plantes vertes, agrémentés de fleurs, ou utilement couverts d'arbres fruitiers, qui font le ravissement de nos enfants, n'étant pas nous-mêmes soins friands de leurs savoureux produits.

La campagne de salubrité publique actuellement en cours est par conséquent la bienvenue. Les militantes et militants de notre parti ont d'ores et déjà pris les devants, pour assainir, dans les quartiers et les villages, leur cadre quotidien de vie. Il faut alors les encourager à s'organiser collectivement dans ces travaux d'investissement humain, à les multiplier, à les intensifier : les entreprises de cette nature sont d'autant plus belles et dignes de considération qu'elles sont communes.

C'est alors l'homme dans son habitat. Nous devons non seulement veiller à ce qu'il en soit assuré au moindre coût, mais aussi et surtout, qu'il y bénéficie des dispositions propres à satisfaire son besoin naturel de confort et d'aisance.

C'est l'homme dans son travail, confiant de pouvoir trouver un emploi, de le garder, de s'y élever par ses mérites et ses compétences, bénéficiant d'une protection attentive dans les risques professionnels qu'il encourt, assuré dans ses vieux jours, dans l'invalidité ou le décès, d'une solidarité collective et bienveillante.

C'est l'homme dans la société, côtoyant les uns et les autres, qui ne doit rien avoir à redouter, sinon de ses propres imprudences et négligences, pour la sécurité de sa personne, de son bien et des siens.

C'est l'homme dans sa famille, où la femme joue un rôle primordial, la

femme-épouse, mère, éducatrice, gardienne du foyer et des valeurs qui donnent, protègent et guident la vie; la femme citoyenne à part entière, partenaire égale et bien-aimée, si digne de notre reconnaissance, de nos prévenances et nos attentions.

Se sachant nanti d'une si grande responsabilité et entourée de tant d'affection, puisse alors la femme camerounaise faire sien ce proverbe : « la femme sage bâtit sa maison et la femme insensée la renverse de ses propres mains ».

C'est l'homme dans sa jeunesse, une jeunesse qui est au centre de toutes nos préoccupations, cette jeunesse camerounaise dont j'ai dit, et dont je répète, avec fierté et avec conviction, qu'elle est le fer de lance du Renouveau national. Son ambition pour un Cameroun toujours plus uni, fort, heureux et prospère, doit constamment être entretenue. Il s'agit d'accroître notre investissement dans l'intelligence de cette jeunesse camerounaise, en ayant toujours le souci d'améliorer son savoir, ses connaissances et sa maîtrise des sciences, leviers de nos progrès futurs, mais aussi son éducation et sa culture, ouvertes sur les valeurs dont se nourrit l'idéal, un idéal qui permette aux jeunes d'aujourd'hui d'affronter avec la résolution et la clairvoyance d'hommes d'action qu'ils seront devenus demain, les grands et inévitables défis de la vie.

C'est l'homme dans sa vie, dont on ne mesure mieux le prix que dans la maladie ou quand vient à disparaître un être cher. C'est dans la santé qu'est la vie de l'homme. Toutes les virtualités humaines en dépendent. Il nous faut par conséquent mieux affirmer notre résolution à œuvrer pour que l'objectif de « santé pour tous en l'an 2000 » soit effectivement atteint et ne reste pas figé dans le slogan.

Nous nous félicitons donc des travaux de réfection ou d'extension de nos anciennes formations hospitalières. Nous saluons aussi le démarrage des travaux de construction de l'Hôpital général de Yaoundé et de l'hôpital provincial de Douala. Nous encourageons également les efforts du gouvernement en faveur des handicapés et des catégories défavorisées.

Il restera néanmoins beaucoup à faire dans le domaine des installations sanitaires, dans leur équipement et leur approvisionnement en médicaments. Notre vœu est que soient activement recherchés les moyens d'une couverture sanitaire moderne, constamment renforcée et améliorée, s'accompagnant d'une formation appropriée de personnels médicaux. À l'évidence, pareille couverture sanitaire, à l'échelle nationale, assurera davantage la célérité et

l'efficacité des services de santé dans leurs interventions, réduisant les risques, ainsi que la fréquence des évacuations sanitaires à l'étranger, si onéreuses pour notre pays.

Mesdames,

Messieurs,

Chers camarades,

Enfin, c'est l'homme dans la nation, il s'agit bien de cette nation camerounaise qui nous est si chère, dont nous sommes si fiers. Il s'agit bien de cette nation camerounaise pour laquelle chacun nourrit de si grandes et nobles ambitions. Il s'agit bien de cette nation camerounaise à la grandeur et au bonheur de laquelle nous militons, prêts à tous les sacrifices.

S'il s'agit bien de cette nation-là, alors, Mesdames, Messieurs, chers camarades, c'est à un dépassement que nous appellent les grandes et belles perspectives du Renouveau national, dépassement des préjugés et des préventions, dépassement de toutes les barrières ethniques, linguistiques et religieuses, dépassement des clivages artificiels ou psychologiques, dépassement de soi.

Il faut que le Camerounais, quelque soit le lieu où il réside, et où qu'il aille, pour travailler ou pour s'installer, se trouve partout, dans ce pays, chez lui, accueilli comme tel, accepté et traité comme tel, ne se considérant, ne pensant, et ne se comportant que comme tel.

S'il s'agit bien d'un Camerounais, il est égal à tous les autres Camerounais devant les lois, l'État et la justice; il est égal à tous les autres Camerounais face aux charges et aux avantages du service public, égal en droits et en devoirs sur le chantier de la construction nationale.

Le dépassement auquel nous invitent les perspectives du Renouveau appelle alors à condamner et à combattre, avec plus d'intransigeance encore, le tribalisme, le favoritisme, le népotisme, toutes sortes de discriminations susceptibles d'installer les Camerounais dans des camps retranchés, les privilégiés par monts et les démunis par vaux.

Une mentalité et un esprit profondément camerounais, ne peuvent que persuader de la nécessité de ce dépassement, qui appelle à une véritable intégration nationale, confiante, tolérante, consciente et fraternelle.

Chers camarades,

Il faut, pour mieux se convaincre de la nécessité de cette évolution, se souvenir que notre patrie est née dans les larmes, le feu et le sang, après avoir été soumise à la colonisation qui fut pour notre peuple, un drame déchirant.

Il convient de ne pas oublier non plus que nous avons été séparés, que notre famille a été démantelée, avant heureusement de retrouver son unité, à la suite de péripéties périlleuses et parfois sanglantes.

Il faut en outre se rappeler que notre volonté d'unité fut contrariée par différentes manœuvres, qui ont plongé notre pays, à l'aube et au lendemain de son indépendance dans un conflit fratricide.

Si la volonté d'unité nous avait manqué, notre pays serait encore plongé dans le chaos, incapable de se relever de ses ruines.

Regardons enfin dans le monde : nous pouvons observer que ceux des pays qui n'ont su réaliser ou préserver leur unité, connaissent des tourments profonds et durables, qu'ils sont en proie à des déchirements qui risquent de compromettre la volonté d'émancipation de leurs peuples.

Il suffit de ces exemples tristement édifiants, pour mieux nous persuader que notre devoir sacré consiste à convertir les indifférents, à décider les hésitants et à soutenir la conviction de ceux qui militent dans nos rangs, que le meilleur avenir appartient aux peuples forts, qui ne peuvent l'être que parce qu'ils sont unis et solidaires

Le 6 avril dernier, malgré les assauts furieux des forces de la division, les institutions de la République sont demeurées fermes. Elles le resteront aussi longtemps que notre unité sera inébranlable.

Tout ce que chaque Camerounais fera pour qu'il en soit ainsi ne peut qu'être profitable à la nation entière.

Le militant de notre parti, en particulier, ne doit jamais se lasser de répandre autour de lui le message de l'unité. Il trouvera dans chaque manifestation de la vie quotidienne le prétexte et les arguments, pour prêcher, sans relâche, l'unité nationale. Dans le contexte actuel, le prétexte et les arguments sont tous trouvés.

C'est aussi, et d'abord, dans les rangs du parti que la volonté doit être plus manifeste, de remplacer les solidarités primaires basées sur les

réflexes ethniques ou religieux, par des solidarités d'idées. Progressivement, nous serons ainsi passés de la juxtaposition de nos entités tribales, à leur intégration effective, au sein de ce qui sera alors devenu une véritable nation, assurés que l'unité nationale est à jamais préservée, rendue irréversible.

Chers camarades,

À travers les actions déployées depuis le 6 novembre 1982 comme à travers les éléments que je viens d'évoquer devant vous, se dessinent avec de plus en plus de précisions, le canevas d'un projet de société, la nouvelle société que notre parti appelle à construire dans le cadre du Renouveau national.

Cette société, si elle a pour fondement les acquis positifs de l'œuvre de construction nationale, et plus particulièrement l'unité nationale, trouve ses caractéristiques essentielles dans trois principes cardinaux : la liberté d'entreprendre, la fonction régulatrice d'un État fort et démocratique et le devoir de solidarité.

Notre parti a déjà à maintes reprises affirmé son attachement au libéralisme planifié. La liberté d'entreprendre, si elle doit être canalisée par un plan assumant l'intérêt général, vu, à n'en pas douter, dans le sens de la stimulation de l'initiative et de la créativité.

Mais la liberté d'entreprendre doit s'exercer dans un contexte éthique que l'État est chargé de faire respecter. L'État doit être non seulement une force d'impulsion conduisant la construction nationale et le développement mais encore une force de régulation capable de maintenir les équilibres nécessaires entre les groupes et les régions et de sauvegarder la justice entre les catégories sociales.

Car, en effet, le but ultime, je l'ai dit, c'est de construire une société fondée sur la solidarité aussi bien dans l'effort et les sacrifices que dans les avantages. Seule une telle société est fidèle aux traditions et aux cultures africaines.

Et nous devons rester fidèles à la culture africaine, c'est-à-dire à nous-mêmes. Notre lutte en dernière analyse, vise, au-delà du développement, à nous rendre toujours plus maîtres de notre destin, à préserver notre identité singulière et à accroître notre capacité de contribuer à l'édification de la civilisation de l'universel.

S'il faut qualifier cette société nouvelle, qui doit favoriser le plein épanouissement de l'homme camerounais, je la qualifierais de société

de libéralisme communautaire parce que, imprégnée de l'esprit libéral, elle se réchauffe également au foyer ardent du communautarisme africain. J'ai parlé de création originale « made in Cameroon ». Il nous appartiendra, il appartiendra à notre parti, de continuer, par la réflexion et l'action à préciser toujours davantage le projet de société ainsi évoqué.

Mesdames,

Messieurs,

Chers camarades,

Je ne cesse de dire ma conviction qu'un grand destin attend le Cameroun, pourvu que chacun veuille bien assumer sa part dans le travail immense qu'il nous reste à accomplir, pourvu que chacun trouve, sous l'inspiration de son patriotisme, de sa foi en la République, de sa conscience civique, les réponses les plus justes et les plus positives aux questions que je soumettais à votre méditation, au soir du 17 mai 1984.

« Pourquoi sommes-nous Camerounais ? Qu'est-ce qui nous rend fiers de l'être ? Quel Cameroun voulons-nous pour nos enfants ? »

Si l'actuel congrès pouvait fournir à ces questions des réponses qui rassurent les Camerounais dans leur confiance en l'avenir, alors, l'Union nationale camerounaise aura résolument pris le chemin du Renouveau national.

Vive l'Union nationale camerounaise,

Vive le Cameroun. »

Le nouveau code des investissements

Dispositions générales

Article 1er

- (1) La présente loi a pour objet de favoriser et de stimuler l'activité économique.
- (2) Elle définit les conditions dans lesquelles les personnes physiques et morales, individuellement ou en association, exercent ou se proposent d'exercer une activité économique, peuvent bénéficier des garanties ou avantages qu'elle prévoit.
- (3) Elle spécifie les différents régimes auxquels ces personnes peuvent prétendre et détermine les droits et les obligations qui s'y attachent.
- (4) L'ensemble de ces dispositions constitue le « Code des Investissements ».

Article 2

Elle bénéficie des dispositions de la présente loi, fait l'objet d'un acte d'agrément dont les modalités sont fixées par décret.

Article 3

L'activité économique est libre, sous réserve de l'application des lois et règlements en vigueur.

Article 4

L'activité économique au sens de la présente loi englobe, outre la transformation de matière qui se traduit par un changement qualitatif de leur entité au cours du processus de fabrication ou d'assemblage et qui aboutit à la production d'un bien différent, les activités ci-après :

- les industries agricoles, animales, forestières et du bois;
- les industries touristiques et hôtelières;
- les industries des bâtiments et des travaux publics;
- les industries extractives;

– les industries de maintenance des équipements industriels.

Article 5

- (1) L'activité économique doit satisfaire aux besoins du consommateur tant au niveau de la qualité et de la quantité qu'au niveau du prix du produit ou du service offert, contribuant ainsi à l'élaboration des conditions et de la qualité de la vie.
- (2) Elle doit favoriser en outre le développement harmonieux de tous les secteurs économiques nationaux et l'accroissement de la compétitivité de l'économie nationale.
- (3) L'implantation des entreprises doit s'adapter aux exigences de l'aménagement du territoire et de la planification régionale, en tenant compte de l'évolution des agglomérations urbaines et rurales et du plan de développement économique, social et culturel.
- (4) L'État peut subordonner l'octroi ou le maintien des avantages institués par la présente loi à la satisfaction des objectifs visés aux alinéas 1, 2 et 3 ci-dessus.

Article 6

Toute entreprise, tous biens et services visés à l'article 4 de la présente loi sont soumis à l'inspection et au contrôle de l'administration chargée de l'industrie, les modalités d'exercice de ce contrôle sont fixées par voie réglementaire.

Garanties générales

Article 7

Pour promouvoir la rentabilité des investissements dans le domaine de l'activité économique, l'État garantit la protection des industries locales conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, notamment aux dispositions de l'article 22 de la loi n° 80/25 du 27 novembre 1980 portant orientation de l'activité commerciale.

Article 8

En vue d'exercer une activité économique, toute personne physique ou morale, individuellement ou en association avec d'autres, toute société qu'elle qu'en soit la forme juridique, jouit, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, des droits de toute nature en matière de propriété, de concessions et d'autorisations administratives.

Article 9

- (1) Le droit au transfert des capitaux et de leurs revenus est garanti dans le cadre des lois et règlements en vigueur, aux personnes physiques ou morales étrangères qui effectuent des investissements au Cameroun
- (2) Les personnes ayant procédé à des investissements disposent dans le respect des lois et règlements régissant le contrôle des changes et sous réserve des obligations légales, du droit de transférer librement dans le pays où elles ont leur résidence et dans la devise apportée au moment de la constitution de l'investissement, des dividendes et produits de toute nature des capitaux, investis ainsi que les produits de la liquidation ou de la réalisation de leurs avoirs.

Article 10

Sous réserve du principe de la réciprocité de l'application des dispositions de la présente loi, les personnes et entreprises étrangères exerçant leurs activités au Cameroun ne peuvent être l'objet de mesures fiscales ou d'obligations sociales différentes de celles imposées aux personnes et entreprises camerounaises.

Les régimes

Article 11

L'implantation des entreprises nouvellement créées et l'extension ou l'expansion d'entreprises existantes s'effectuent soit sous le régime de droit commun, soit sous l'un des régimes privilégiés institués par la présente loi.

Article 12

- (1) Quel que soit le régime applicable, toute personne physique ou morale dont les produits industriels sont destinés à l'exportation peut être exonérée des droits de sortie
- (2) Toutefois, lorsque les circonstances l'exigent, un droit de sortie peut être institué sur un produit déterminé après avis des administrations intéressées.

Article 13

L'agrément visé à l'article 2 ci-dessus donne accès au bénéfice de l'un des régimes ci-après :

- le régime des entreprises promotionnelles ou régime « A »;
- le régime des entreprises prioritaires ou régime « B »;
- le régime des Petites et Moyennes Entreprises ou régime « C »;
- le régime des entreprises sous convention ou régime « D ».

Article 14

- (1) L'agrément aux régimes A, B et C est octroyé par voie réglementaire.
- (2) L'agrément au régime D est octroyé par une convention d'établissement préalablement autorisée par une loi.
- (3) L'octroi de l'agrément obéit à des critères techniques et à une procédure fixés par voie réglementaire.

Article 15

Les personnes physiques ou morales agréées à l'un des régimes définis ci-dessus peuvent bénéficier d'avantages fiscaux et d'autres fiscalités

dont les modalités d'octroi sont fixées par des textes particuliers.

Article 16

L'acte d'agrément spécifie :

- la raison sociale du bénéficiaire;
- l'objet, l'étendue, le lieu d'implantation de l'entreprise et la durée de réalisation du programme d'investissement et ses effets induits;
- la date d'entrée en vigueur et la durée d'application du régime accordé;
- les avantages consentis au bénéficiaire;
- les engagements vis-à-vis de l'État et le cas échéant, d'autres obligations particulières;
- les modalités et les conditions du contrôle spécifique auquel l'entreprise est soumise;
- les sanctions applicables en cas de non-respect des engagements.

Article 17

Les personnes physiques ou morales agréées sont soumises au régime de la taxe intérieure à la production, de la taxe unique ou de toute autre taxe de même nature.

Article 18

Les personnes physiques ou morales qui bénéficient des divers avantages prévus dans la présente loi sont soumises au contrôle de l'administration des douanes dans les conditions prévues par la loi.

Article 19

L'octroi d'un des régimes privilégiés est accordé après avis, selon le cas, de la Commission Nationale des Investissements ou de l'un de ses organes annexes que sont le Comité national des agréments et les Comités provinciaux des agréments dont les attributions, la composition et le fonctionnement sont fixés par voie réglementaire.

Article 20

- (1) Toute personne physique ou morale agréée est assujettie au contrôle de l'administration chargée de l'industrie, qui veille à l'exécution des engagements souscrits dans l'acte d'agrément.

(2) Les modalités et conditions de ce contrôle sont fixées par décret.

Article 21

- (1) Toute personne physique ou morale agréée peut demander à être remplacée sous le régime de droit commun ou sous un autre régime lorsqu'elle vient à remplir les conditions exigées pour celui-ci.
- (2) Après avis de la Commission Nationale des Investissements ou de l'un de ses organes annexes, ce nouveau régime lui est applicable à partir d'une date fixée par décret

Chapitre 1

Du régime des entreprises promotionnelles (Régime A)

Article 22

Peuvent être agréées en qualité d'entreprises promotionnelles, les entreprises dont le niveau d'investissements cumulés pendant la durée du régime se situe au moins à cinq cents millions de francs C. F. A constants à la date de promulgation de la présente loi, et qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- être implantées dans des zones frontalières ou dans des zones aux conditions d'accès et de ravitaillement particulièrement difficiles;
- exercer une activité économique permettant de dégager une grande valeur ajoutée;
- privilégier des technologies adaptées, grandes utilisatrices d'une main-d'œuvre nationale qualifiée et garantir la formation professionnelle continue de celle-ci.

Article 23

Les entreprises agréées au régime des entreprises promotionnelles, dont la durée ne peut excéder dix (10) ans, bénéficient, pendant la période de validité de l'acte d'agrément, d'un taux réduit à 5 % des droits et taxes à l'entrée et de l'exonération de ceux perçus sur les achats effectués localement sur :

- (1) Le matériel, les matériaux, machines et outillages directement nécessaires à la production et à la transformation des produits;
- (2) Les pièces détachées ou les pièces de rechange reconnaissables comme spécifiques des matériels visés au premier alinéa;
- (3) Les matières premières ou produits entrant intégralement ou pour partie de leurs éléments dans la composition des produits ouvrés ou transformés;
- (4) Les matières premières ou produits destinés au conditionnement et à l'emballage non réutilisable des produits ouvrés ou transformés.

Chapitre 2

Du régime des entreprises prioritaires (Régime B)

Article 24

Peuvent être agréées en qualité d'entreprises prioritaires, les entreprises qui concourent à la mise en valeur des secteurs reconnus prioritaires par le gouvernement, dont le niveau des investissements cumulés pendant la durée du régime se situe au moins à deux milliards cinq cents millions de francs CFA, constants à la date de promulgation de la présente loi, et qui remplissent l'une des conditions suivantes

- être implantée dans des zones frontalières non portuaires;
- contribuer à améliorer, de manière sensible et durable, la balance des paiements dans leur secteur d'activités;
- avoir une valeur ajoutée très importante et favoriser la sous-traitance avec d'autres sociétés;
- privilégier des technologies favorisant une large utilisation d'une main- d'œuvre nationale qualifiée, et garantir la formation professionnelle continue de celle-ci.

Article 25

- (1) Les entreprises agréées au régime des entreprises prioritaires dont la durée ne peut excéder dix ans, bénéficient des avantages prévus à l'article 23 de la présente loi.
- (2) Elles bénéficient en outre, pendant la durée de ce régime, et pour une période de cinq ans, des avantages ci-après :
 - exonération des droits de mutation sur les acquisitions des bâtiments nécessaires à la réalisation de leur programme d'investissements;
 - imputation fiscale sur les exercices suivants, sur autorisation de l'administration chargée des impôts, des amortissements normalement comptabilisés pendant les 3 (trois) premiers exercices.

Chapitre 3

Du régime des « petites et moyennes entreprises » (Régime C)

Article 26

Peuvent être agréées au régime des « Petites et Moyennes Entreprises », les entreprises qui remplissent les conditions suivantes :

- participation des nationaux au capital social à hauteur de 65 % au moins;
- coût de création d'emplois relativement faible;
- garantie d'une formation professionnelle continue;
- niveau des investissements cumulés inférieur à cinq cents millions de francs C. F. A. constants à la date de promulgation de la présente loi.

Article 27

- (1) Les entreprises agréées au régime des « Petites et Moyennes Entreprises » dont la durée est de dix (10) ans, bénéficient des avantages prévus à l'article 23 de la présente loi.
- (2) Pendant la durée de ce régime et pour une période de 8 (huit) ans, ces entreprises ont droit à l'exonération :
 - de l'impôt sur le capital social;
 - de la taxe sur la distribution du crédit (T. D. C.);
 - des droits d'enregistrement;
 - de l'impôt sur les sociétés;
 - de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, le premier exercice considéré étant celui au cours duquel a été réalisée la première vente ou prestation.

Article 28

Les entreprises agréées au régime des « Petites et Moyennes Entreprises » qui s'installent en dehors des zones de forte concentration industrielle bénéficient des avantages prévus à l'alinéa (1) de l'article 27 ci-dessus pendant une période de 15 (quinze) ans.

Chapitre 4

Du régime des entreprises sous convention (Régime D)

Article 29

Peuvent être admises à passer avec l'État une convention d'établissement dont la durée ne peut excéder 15 (quinze) ans, et bénéficier du régime des « entreprises sous convention », les entreprises qui interviennent dans des domaines économiques reconnus stratégiques dans la réalisation du plan de développement économique, social et culturel.

Article 30

Le niveau des investissements des « entreprises sous convention » doit correspondre au moins à celui des entreprises dominantes de la branche d'activités ou d'une branche similaire; il doit toutefois atteindre, pendant les 5 (cinq) premières années d'exploitation, un minimum de cinq milliards de francs C. F. A. (5 000 000 000 F C. F. A.) constants à la date de promulgation de la présente loi.

Article 31

- (1) Les entreprises agréées au régime des « entreprises sous convention » bénéficient dans les conditions fixées par les articles 29 et 30 ci-dessus, des avantages prévus à l'article 25 de la présente loi.
- (2) Elles peuvent également bénéficier d'un « régime fiscal stabilisé de longue durée » destiné à leur garantir la stabilité de tout ou partie des charges fiscales. Cette durée ne peut excéder 15 (quinze) ans.

Article 32

La convention d'établissement prévue à l'article 14 définit :

- l'objet et le lieu d'implantation de l'entreprise
- l'étendue et la durée du programme d'investissement et de ses effets induits;
- le régime fiscal garanti et la période de validité de cette garantie;
- les autres avantages accordés par l'État, la date de leur prise d'effet et la durée de leur application;

- les engagements souscrits par l'entreprise;
- les conditions dans lesquelles la convention peut être révisée;
- les modalités et les conditions du contrôle spécifique auquel l'entreprise est soumise;
- les sanctions applicables en cas de non-respect des engagements pris;
- la procédure d'arbitrage en cas de litige entre les deux parties.

Article 33

Pendant la période d'application du régime fiscal stabilisé, sont maintenus au niveau atteint à la date de prise d'effet de ce régime, les contributions, taxes fiscales et droits fiscaux de toute nature, dans leur assiette et dans leur taux.

Article 34

Pendant la période d'application du régime fiscal stabilisé, toute disposition législative ou réglementaire qui aurait pour effet de contredire les prescriptions de l'article 31 ci-dessus est inapplicable aux entreprises bénéficiaires du régime fiscal défini par la présente loi.

Article 52

L'application des sanctions prévues par la présente loi ne peut intervenir qu'après mise en demeure, conformément à la réglementation en vigueur, par voie administrative.

Les dispositions de l'alinéa (1) ci-dessus ne sont toutefois pas applicables aux « entreprises sous convention » pour lesquelles une procédure particulière d'arbitrage est définie.

Dispositions diverses

Article 53

Les régimes privilégiés y compris les régimes fiscaux accordés antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi aux entreprises installées au Cameroun.

Toutefois, les entreprises bénéficiaires d'un régime antérieur en cours de validité peuvent, si elles le désirent, demander le bénéfice d'un régime équivalent, parmi ceux prévus par la présente loi, pour la durée restant à courir.

Article 54

La présente loi abroge toutes les dispositions antérieures contraires notamment

- la loi n° 60/64 du 27 juin 1960 portant Code des Investissements du Cameroun Oriental, complétée par la loi n° 66/LF/5 du 10 juin 1966,
- l'Ordonnance n° 74/5 du 3 décembre 1974 accordant des avantages particuliers à l'industrie touristique, modifiée et complétée par la loi n° 76/24 du 14 décembre 1976,
- le décret n° 67/DF/14 du 11 janvier 1967 instituant un régime tarifaire préférentiel en faveur de certaines entreprises forestières, modifié et complété par le décret n° 78/59 du 11 mai 1978,
- le décret n° 67/DF/358 du 18 août 1967 portant création d'un Comité chargé du contrôle et du fonctionnement des entreprises industrielles installées sur le territoire de la République du Cameroun,
- le décret n° 68/DF/10 du 16 janvier 1968 déterminant les modalités d'application de l'article 31 de la loi n° 64/LF/6 du 6 avril 1964.

Article 55

La présente loi sera enregistrée puis publiée au Journal Officiel en français et en anglais.

République Unie du Cameroun

Paix - Travail – Patrie

Instruction n° 008/SG/PRUC du 5 Juillet 1982 sur le contrôle et la surveillance des fonctionnaires et agents du secteur public

I - Principes

- 1) Le Premier Ministre, les Ministres d'État, les Ministres, Vice-Ministres, Délégués Généraux, Directeurs autonomes et toutes Autorités ayant qualité pour recruter, avancer, sanctionner, muter les fonctionnaires et agents du Secteur Public, sont responsables de leur comportement et des risques qu'ils peuvent présenter pour la sécurité des Institutions, la Défense Nationale ou le bien public.
- 2) Les Autorités responsables du comportement de personnels doivent :
 - a) S'entourer des garanties nécessaires avant de :
 - donner suite à toute candidature à un emploi,
 - désigner un titulaire pour une fonction de confiance,
 - désigner un fonctionnaire pour un stage à l'étranger ou une mission spéciale;
 - b) Faire preuve de vigilance et signaler au Service de Sécurité compétent tout fonctionnaire ou agent dont le comportement paraît présenter un risque pour la sécurité ou les intérêts de l'État.
- 3) La surveillance des fonctionnaires et agents de l'État comporte cinq genres de contrôles de sécurité :
 - a) Initiaux : préalables à tout recrutement;
 - b) Occasionnels : préalables à certaines modifications importantes dans l'emploi ou la situation;
 - c) Systématiques : selon un rythme variable en fonction des emplois plus ou moins sensibles occupés;
 - d) Permanents : pour ceux connus pour présenter des risques de sécurité;

- e) Exceptionnels : dans les cas faisant apparaître un risque de sécurité grave et soudain.
- 4) Les contrôles de sécurité portent sur les garanties que doivent présenter les personnels au point de vue :
- national,
 - loyalisme envers les Institutions,
 - intégrité, honnêteté et moralité.
- 5) Le contrôle des personnels est exercé par :
- La Direction de la Sécurité Présidentielle,
 - La Délégation Générale à la Sûreté Nationale,
 - Le Centre National de Documentation.
 - La Direction de la Sécurité Présidentielle pour ceux appartenant aux Services de la présidence ou aux Services qui lui sont directement rattachés;
 - Le Service de la Sécurité Civile de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale pour tous les autres fonctionnaires et agents.
- 6) La présente circulaire ne s'applique pas aux personnels militaires ou civils du Ministère des Forces Armées qui dispose d'un Service de la Sécurité Militaire.

II - Obligations de contrôle

- 1) Les contrôles initiaux sont obligatoires avant tout recrutement dans les Services Publics ou parapublics et doivent être effectués de la manière suivante :
 - avant la publication de la liste définitive des candidats admis à un concours ne comportant pas d'épreuves orales;
 - avant la publication de la liste des candidats admissibles à l'écrit pour les concours comportant des épreuves orales.

Le Ministre de la Fonction Publique sur le plan national, les Gouverneurs des Provinces et les Préfets sur le plan local, sont responsables de l'application de cette prescription.
- 2) Les contrôles occasionnels sont obligatoires avant :
 - toute nomination à un emploi de confiance,
 - l'envoi à certains stages ou missions spéciales à l'étranger,
 - l'autorisation de prendre part à certains concours professionnels,
 - certains avancements.
- 3) Les emplois, nominations, stages, missions spéciales, concours, avancements sont rangés du point de vue contrôles de sécurité en cinq classes définies au paragraphe III.

Les emplois et nominations de 1^{re} classe entraînent des contrôles systématiques.

III - Classes d'emplois, nominations, stages, missions spéciales, concours, avancements

- 1) La classification « Sécurité » des emplois, nominations, stages, missions spéciales, concours, avancements, dépend des risques encourus par l'État du fait :
 - a) des renseignements de tous ordres auxquels les personnels intéressés vont avoir accès;
 - b) des possibilités que ces personnels auront à susciter, effectuer ou tolérer des actions nuisibles.
- 2) Les emplois dont les titulaires peuvent faire courir à l'État des risques :
 - Très graves, constituent la 1^{re} classe,
 - Graves, constituent la 2^e classe,
 - Sérieux, constituent la 3^e classe,
 - Non négligeables, constituent la 4^e classe,
 - Tous les autres emplois constituent la 5^e classe

La même classification est applicable aux stages, missions spéciales, concours, avancements selon la nature des emplois auxquels ils donnent accès ou permettent de prétendre.
- 3) La classification « Sécurité » des emplois, nominations, stages, missions spéciales, concours, dans les cinq classes susvisées est faite par les autorités responsables visées au paragraphe 1 et le Service de Sécurité compétent

Cette classification est soumise au Chef de l'État chaque fois que cela paraît nécessaire

IV - Types de contrôle

- 1) Les contrôles des personnels, plus ou moins approfondis, selon les postes à pourvoir, les nominations, les stages à suivre, les missions spéciales à accomplir, sont classés en cinq types correspondant aux cinq classes définies au paragraphe III. 2.
- 2) Les enquêtes correspondant aux différents types de contrôle portent sur le fonctionnaire ou agent concerné et sur :
 - a) 1^{er} type : son milieu familial, ses relations. Elles s'étendent à toute sa vie. Ce sont des enquêtes approfondies;
 - b) 2^e type : ses proches, ses principales relations. Elles s'étendent aux dix dernières années. Ce sont des enquêtes poussées;
 - c) 3^e type : son conjoint, ses relations éventuellement marquantes. Elles s'étendent aux cinq dernières années. Ce sont des enquêtes ordinaires;
 - d) 4^e type : son conjoint. Elles comportent des recherches à tous les fichiers et casiers;
 - e) 5^e type : elles comportent les recherches aux fichiers locaux, dites de « routine ».
- 3) Les modalités techniques des enquêtes et des surveillances permanentes sont définies par des instructions prises sous le timbre Service de Sécurité.

V - Modalités des contrôles

- 1) Les demandes de contrôle sont adressées par l'Autorité responsable ou son fonctionnaire de défense et de sécurité :
 - À la Direction de la Sécurité Présidentielle, s'il s'agit des personnels recrutés et administrés par la Présidence de la République ou relevant des Services qui y sont rattachés.
 - Au Service de la Sécurité Civile de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale s'il s'agit des autres personnels recrutés et administrés à l'échelon national par tous les Ministères, Services publics.
 - Au Service Provincial de la Sûreté Nationale s'il s'agit de personnels recrutés et administrés à l'échelon provincial ou départemental.
- 2) L'autorité citée à l'alinéa précédent peut saisir à cet effet, soit le Service de Sécurité de la Présidence de la République, soit les Services de Sécurité de la Sûreté Nationale, soit les deux selon le cas.

VI - Notification des résultats des contrôles

- 1) À la suite de leurs enquêtes, les Services de Sécurité émettent l'un des quatre avis suivants :
 - »Sans objection »,
 - »Réservé »,
 - »Restrictif »,
 - »Défavorable ».

Ces avis sont signés soit par le Directeur de la Sécurité Présidentielle pour les fonctionnaires de la Présidence, soit par le Délégué Général à la Sûreté Nationale pour tous les autres fonctionnaires soit, pour les fonctionnaires et agents à recrutement provincial ou départemental, par le Chef de Service Provincial de la Sûreté Nationale.

- 2) L'avis « Sans objection » indique qu'aucun élément défavorable n'a été recueilli au cours du contrôle sur la personne en cause qui présentait, selon toute probabilité, au moment des recherches effectuées, des garanties de sécurité.
- 3) L'avis « Réserve » est émis lorsque tous les renseignements utiles n'ont pu être rassemblés à temps ou que des informations défavorables demandent un recoupement. Cet avis doit être considéré comme une réponse d'attente. Il est remplacé dès que possible par l'un des trois autres avis définis à l'alinéa 1.
- 4) L'avis « Restrictif » est émis quand les renseignements recueillis ne permettent pas de justifier un avis « défavorable » mais laissent subsister un doute sur la personne en cause.
- 5) L'avis « Défavorable » est la conséquence de renseignements assez graves, assez précis et assez sûrs, recueillis sur la personne contrôlée ou sur le milieu dans lequel elle vit et qui font admettre qu'elle présente un risque pour la sécurité.
- 6) A la réception d'un avis du Service de Sécurité, le Premier Ministre, les Ministres d'État, les Ministres, les Vice-Ministres, Délégués Généraux, Directeurs autonomes, Gouverneurs de Provinces, Préfets qui ont demandé le contrôle, demeurent seuls juges de la suite à donner.
- 7) Les avis des Services de Sécurité ont un caractère secret. Il est

interdit d'en faire état

À toute question posée au sujet de leurs effets, il devra être invariablement répondu :

« Nécessité de service », s'il s'agit d'une mutation ou d'un refus d'emploi;

– »Inaptitude morale » s'il s'agit d'un renvoi ou d'un refus de recrutement initial.

Les motifs des avis défavorable ou restrictif sont seulement communiqués à l'autorité qui a demandé le contrôle et à l'autorité supérieure.

8) L'admission définitive à un concours, ou la mise en place des personnels, ne doivent en principe intervenir qu'après réception des résultats des contrôles. Cette règle est impérative lorsqu'il s'agit d'emplois, nominations, stages, concours des 1^{re} et 2^e classes de sécurité.

9) Les avis des Services de Sécurité sont archivés par l'Autorité qui les reçoit ou son fonctionnaire de défense. Ils ne doivent jamais être insérés dans les dossiers de questions à traiter ou les dossiers des personnels.

Les motifs des avis « défavorable » et « restrictif » sont toujours archivés par le Service de Sécurité qui les a émis.

VII - Statistiques des résultats du contrôle et de la surveillance du personnel

Le contrôle du personnel exige de la part des Services de Sécurité un travail important dont il convient d'apprécier l'ampleur.

En conséquence, la Direction de la Sécurité Présidentielle et le Service de la Sécurité Civile de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale rendent compte chaque année :

– pour le 15 mai au Chef de l'État :

a) - du nombre total de fonctionnaires et agents contrôlés au cours de l'année précédente (1^e janvier - 31 décembre),

b) - du nombre d'avis « sans objection », « défavorable », « restrictif » émis sur les fonctionnaires et agents.

– les 1^{er} juillet et 1^{er} janvier de chaque année :

– de l'état d'esprit des personnels placés sous leur surveillance et contrôle

VIII - Prescriptions diverses

- 1) Les différentes autorités doivent accorder leur entier concours aux Services de Sécurité chargés de l'exécution technique des contrôles et surveillances des fonctionnaires et agents.

Dans les Ministères, Délégations Générales, Directions autonomes, Provinces Administratives, Préfectures qui en disposent, les fonctionnaires de défense et de sécurité sont les correspondants techniques normaux des Services de Sécurité.

- 2) Les autorités ayant qualité pour demander le contrôle des personnels sous leurs ordres doivent :

en limiter le nombre, en fonction des possibilités des Services enquêteurs;

ne demander que des contrôles dans l'intérêt du Service.

- 3) Les Chefs de Services de Sécurité doivent :

- informer les différentes autorités habilitées à leur demander des enquêtes sur le nombre de celles des différents types qu'ils peuvent effectuer dans les délais raisonnables (13 jours à 4 mois);

- organiser leur service et la coopération mutuelle de telle sorte que les enquêtes de sécurité indispensables soient effectuées à temps.

- 4) L'attention des autorités qui reçoivent communication des avis des Services de Sécurité et de leurs motifs est attirée sur les responsabilités quant au secret qui doit les entourer et sur les conséquences disciplinaires ou pénales que pourrait entraîner toute indiscretion ou négligence de leur part.

- 5) Les personnels des Services de Sécurité qui participent aux enquêtes, surveillances et contrôles prévus par la présente instruction, devront être particulièrement choisis. Il leur sera rappelé qu'ils doivent exercer leurs fonctions « avec loyalisme, diligence et efficacité, impartialité et désintéressement » sous peine des sanctions disciplinaires prévues par leur statut et de celles édictées par le chapitre III du Livre II du Code Pénal : « Infractions commises par les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions ».

- 6) La surveillance des fonctionnaires et agents publics est un devoir

pour toutes les autorités. Elle doit être assurée avec discrétion, tact, sérénité et dans la seule perspective du bien public. Elle ne doit pas dégénérer en esprit de délation malveillante susceptible d'engendrer un malaise et une animosité chez les personnels du secteur public.

- 7) La présente Instruction annule toutes dispositions antérieures contraires, notamment de l'Instruction n° 2/SG/PRF du 17 février 1969.

